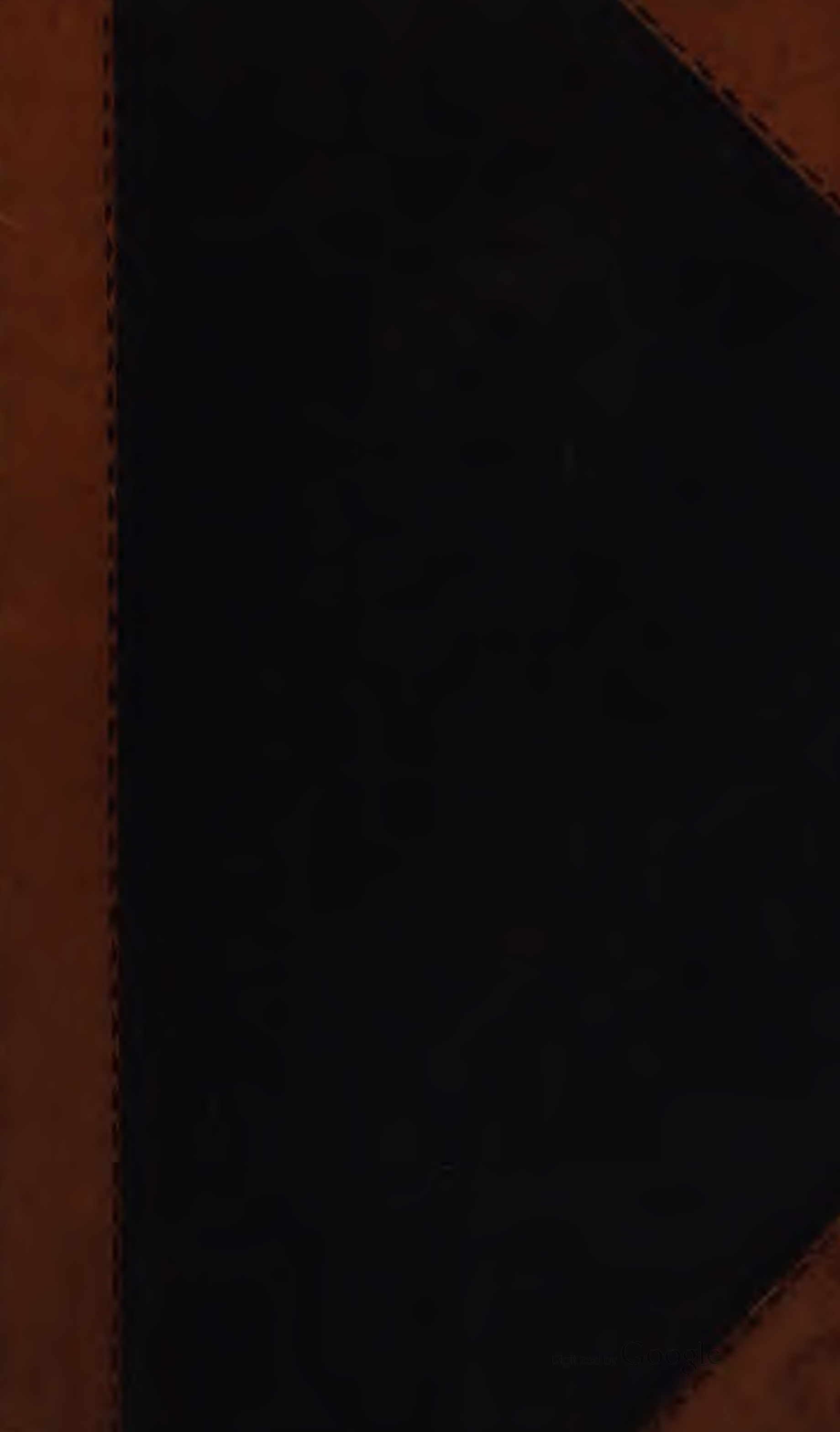

1130

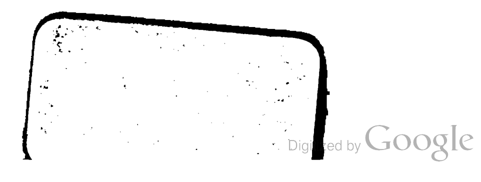

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

VINGT-HUITIÈME ANNÉE. — 1879.

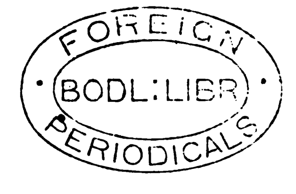

NANCY,
G. CRÉPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1879

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ERRATUM

—

A la page 42 du *Bullletin de la Société d'Archéologie lorraine* de février 1879, ligne 14, au lieu de: « *M. d'Hocquincourt en fut colonel*, etc. », lire : « Plus tard, son état-major fut composé de M. le marquis de Varennes, brigadier, mestre-de-camp, le 11 janvier 1708 ; de M. Dauzel, lieutenant-colonel et de M. d'Arcel, major. Il comptait un aide-major, quinze capitaines et deux enseignes. »

curé de Lorquin, et M. l'abbé Lhuillier, curé d'Abreschwiller (Alsace-Lorraine), par MM. les abbés Lallemand et Demange, et Ed. Contal ; M. Henri Mengin, avocat à la Cour, par MM. Ed. Contal, Léon Germain et l'abbé

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

28e ANNÉE. — 1er NUMÉRO. — JANVIER 1879.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 décembre 1878.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Présentation et admission de candidats.

Sont présentés comme candidats : M. l'abbé Kools, curé de Lorquin, et M. l'abbé Lhuillier, curé d'Abreschwiller (Alsace-Lorraine), par MM. les abbés Lallemand et Demange, et Ed. Contal ; M. Henri Mengin, avocat à la Cour, par MM. Ed. Contal, Léon Germain et l'abbé

Lallemand; M. Emile Gegout, jeune, propriétaire à Vézelise, par MM. Heitz et Bretagne, père et fils.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. Duclaux, docteur en médecine ; M. Liouville, conseiller à la Cour d'appel, et M. Alphonse Blondel, licencié en droit.

M. Laprevote entretient la Société de la question de la démolition projetée de la porte Saint-Georges, et il est nommé une Commission chargée de rédiger une note, formulant le vœu de la Société pour la conservation de cette porte, remarquable par ses sculptures, dues au ciseau du célèbre Florent Drouin. Cette Commission se compose de MM. L. Lallement, Courbe et Ed. Contal.

M. Bleicher présente, au nom de la Société d'histoire naturelle de Colmar, une demande d'échange de publications avec la Société d'Archéologie lorraine. La proposition est mise aux voix et adoptée. En conséquence, la Société décide que l'échange aura lieu à partir de 1879.

M. Laprevote rappelle que le buste de notre savant et regretté confrère Aug. Digot, sculpté par M. Jiorné Viard, a été détruit en 1871, lors de l'incendie du Palais ducal, et n'a pas été remplacé depuis ; mais que le moule existe encore dans l'atelier de M. Viard. La Société décide qu'il sera fait une démarche près de cet artiste pour savoir à quelles conditions on pourrait avoir un moulage du buste.

Ouvrages offerts à la Société.

Armorial des villes, bourgs et villages de la Lorraine, du Barrois et des Trois-Evêchés, par C. Lapaix. — Supplément 1878, grand in-4°.

Journal des Savants. — Octobre, novembre 1878.

Ville de Nancy. — Bulletin administratif n° 4.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontaine d'Annecy, 19e année, n° 10. — 31 octobre 1878.

Du Duel, par G. des Godins de Souhesmes.

Note archéologique sur des sépultures mérovingiennes découvertes de Vic-de-Chassenay (Côte-d'Or), par M. H. Marlot ; 1874.

Les Antiquités gallo-romaines de la commune de Vic-de-Chassenay, 1875, par le Même.

Note sur le premier âge du fer dans l'Auxois, 1876, par le Même.

Pierres à bassins du Morvan, par le Même ; 1872.

Romania...... n° 28. — Octobre 1878.

Annales de la Société d'Emulation du département des Vosges ; 1878.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Marseille ; 1877-1878.

Bulletins de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne ; 1878, 33e vol. (13e de la 2e série).

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tome 38e (3e de la 8e série).

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e série, tome IV.

Lectures.

Il est donné lecture d'un travail de M. Schmit, intitulé : *Promenades antiques aux alentours de Château-Salins* (5e suite), dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

Lectures annoncées.

M. Dupeux : Notice sur Jean de Bayon.

M. Bretagne : L'église de Vézelise.

M. H. Lepage : Le Val Saint-Barthelémy.

M. Maxe-Verly : Numismatique de Saint-Dié et de Remiremont.

M. F. Des Robert : Voyage de la duchesse Renée de Bourbon-Montpensier, épouse d'Antoine, duc de Lorraine et de Bar, à Metz en 1523.

MÉMOIRES.

—

LE TRAITEMENT ROYAL DE STANISLAS. — LETTRE AU PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

Mon cher Président,

Dans les intéressantes Notes de Feller sur son voyage en Lorraine, — que vous avez eu la bonne pensée de publier (*Journal de la Société d'Archéologie*, juin 1876, page 94), — le savant auteur du *Dictionnaire historique* (publié originairement à Liége en 1782), d'ordinaire si exact, s'exprime ainsi, en parlant de Stanislas : « Il est » difficile de concevoir comment ce prince, constamment libéral et bienfaisant, ait pu, avec un revenu de » trois millions de livres, faire tant et de si magnifiques » édifices et tant d'établissements utiles ».

Feller s'est trompé d'un million par an. Le *traitement* de roi dont jouissait Stanislas (qu'on me pardonne l'expression : elle est vraie, elle est plus exacte que le mot *liste civile*) était de deux millions seulement. L'avocat

Aubert, dans l'ouvrage qu'il a consacré à ce prince, au service duquel il fut personnellement attaché pendant vingt-neuf ans (1), en rend témoignage de la façon la plus précise. « Stanislas, — dit-il (pages 315-316), part
» de Meudon le 1er avril 1737 ; il arrive le 3 dans ses
» nouveaux Etats et fixe sa Cour au château de Luné-
» ville... Stanislas renonce au droit de demander et
» d'imposer des subsides ou des contributions à ses
» Peuples, au moyen d'une pension de quinze cent
» mille livres qu'on étoit convenu de lui faire payer
» annuellement, et de mois en mois, sur les recettes
» des deniers royaux à Nancy. Cette pension fut aug-
» mentée de cinq cent mille francs dans la suite (2) ; et

(1) *La Vie de Stanislas Leszczinski, surnommé le Bienfaisant, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar*, par M. *** (Aubert), avocat aux Conseils du Roi de Pologne, et de la Cour souveraine de Lorraine. Paris, Moutard, 1769. Dans la Préface, après avoir exprimé le regret de ce que Solignac n'avait pas publié l'histoire du roi dont il avait été le secrétaire et l'ami, Aubert dit : « Je vais rendre pu-
» blique l'histoire de ce Prince ; je l'ai faite avec soin, et
» tout en est de la plus grande exactitude. J'ai puisé dans
» les meilleures sources tout ce que je n'avais pû voir par
» moi-même ; *et pendant les 29 ans que j'ai eu l'honneur*
» *d'être au service de ce Prince*, j'ai pû l'observer d'assez
» près pour faire le journal de sa vie publique et privée ».

(2) Ces chiffres donnés par Aubert sont à peu près confirmés par les documents conservés aux Archives de la Chambre des Comptes. Ainsi, dans le compte rendu par Jérôme-Louis Parat de Mongeron, recevéur général des finances des duchés de Lorraine et de Bar, des deniers par lui reçus et délivrés en cette qualité pendant son exercice de l'année 1738 (registre B. 1763), on dit : « *Dépense de la Maison du Roy.* — Fait dépense le comptable de la somme de deux millions deux cent quarante-quatre mil deux cent soixante-dix

» ces deux millions furent si sagement économisés,
» qu'on n'a jamais pu comprendre comment ce Prince,
» dont le nombre des Officiers Commensaux et Domes-
» tiques étoit considérable et bien tenu, a pu fournir
» de son épargne les sommes immenses qu'il a fallu
» pour ses bâtiments, pour ses fondations, et pour tous
» les établissements qu'il a formés pour le bonheur de
» ses Sujets. »

Cet état de choses était le résultat d'un arrangement intervenu, le 30 septembre 1736, entre le nouveau souverain de la Lorraine et le Roi son gendre. M. d'Haussonville, qui y voit, non sans raison, « un acte d'abdication anticipée consenti dans un premier mouvement irréfléchi de reconnaissance (1) », a, le premier, publié le texte intégral de l'acte signé par Stanislas au château de Meudon, le 30 septembre 1736, et de l'acte corrélatif signé le même jour par Louis XV, au château de Versailles ; ces deux actes, toujours gardés soigneusement secrets jusque-là, existent en *originaux* aux Archives des affaires étrangères (v. l'*Histoire de la Réunion de la Lorraine à la France,* 2e édition, 1860, tome IV, pages 279, 288, 439, 442). Stanislas disait :

« Devant nous rendre incessamment dans les Etats dont

livrès quatorze sols un denier, ordonnée par l'Etat du Roy de l'année 1738, et payée au sieur Rethel, trésorier de la Maison du Roy, suivant treize ordonnances particulières et restant de quittances cy produites ». Dans le compte pour l'exercice 1740, la dépense de la Maison du Roi est portée à 215,277 livres par mois, ce qui fait, pour l'année, 2,583,324 livres.

(1) Il ne faut pas oublier toutefois qu'à l'inverse de ce qui se passe ordinairement, c'était ici un beau-père qui était doté par son gendre : ce qui ne lui permettait guère de se montrer trop exigeant sur le chiffre de la dot.

la souveraineté nous est acquise tant en vertu des préliminaires du 3 octobre 1735 que par la Convention signée à Vienne le 11 avril 1736 entre Sa Majesté Très-Chrétienne et Sa Majesté Impériale, et considérant que des Etats qui après notre déceds doivent appartenir à la France ne peuvent trop être régis selon les maximes et principes du gouvernement de Sa Majesté Très-Chrétienne, nous avons jugé ne pouvoir mieux faire que de convenir pour les détails, de manière qu'il ne reste aucun doute sur la forme de l'administration des duchés de Lorraine et de Bar. En conséquence nous déclarons : ....

2° Ayant fait connoître à Sa Majesté Très-Chrétienne qu'au lieu de nous charger des embarras des arrangements qui regardent l'administration des finances et revenus des duchés de Bar et de Lorraine, nous préférerions qu'il nous fût assigné une somme annuelle sur laquelle nous puissions compter, nous nous sommes contenté de la somme de 1,500,000 livres, monnoye de France, à compter du premier jour d'octobre de la présente année (1736) jusqu'à la mort du Grand-Duc, comme aussi, ledit cas de mort du Grand-Duc arrivant, de nous faire augmenter ladite somme de 1,500,000 livres jusqu'à celle de 2 millions, monnoye de France, le tout payable de mois en mois.

3° Au moyen de ce, dont nous nous tenons content, nous consentons et agréons que Sa Majesté Très-Chrétienne se mette en possession dès à présent et pour toujours des revenus du duché de Bar et ceux du duché de Lorraine, lorsque nous en aurons la souveraineté réelle et actuelle, auxquels revenus nous renonçons, à condition néanmoins que l'administration s'en fera toujours en notre nom, comme souverain desdits duchés et étant aux droits du Duc de Lorraine, renonçant pareillement à faire aucune imposition ni établissement d'aucun nouveau droit à notre profit, sous quelque nom et patente que ce puisse être.

4° En conséquence, nous déclarons que notre intention est

que toutes impositions, de quelque nature qu'elles soient ou puissent être, soient levées au profit de Sa Majesté Très-Chrétienne ; que les fermes, salines, domaines, bois, étangs, et tous autres droits tant du duché de Lorraine que de celuy de Bar, soient administrés ainsi que Sa Majesté Très-Chrétienne le jugera à propos, et par les officiers qu'il lui plaira de commettre et de choisir, lesquels cependant seront pourvus par nous, et que le produit d'impositions, fermes, domaines, bois, salines, étangs et tous autres droits usités de toute nature affermés ou régis, et de quelque façon qu'ils soient administrés, soient perçus au profit de Sa Majesté Très-Chrétienne, sans que nous y puissions rien prétendre pour le présent et pour l'avenir.

5° Nous conserverons la nomination de tous les bénéfices, emplois de judicature et militaires, nous engageant à ne nommer auxdits bénéfices et emplois qu'avec le concert de Sa Majesté Très-Chrétienne ; et les brevets, commissions ou provisions seront expédiés en notre nom »......

Fait au château de Meudon, le 30 septembre 1736.

Signé STANISLAS ROY. »

De son côté, Louis XV disait :

« Notre très-cher beau-père le sérénissime roy Stanislas Ier de Pologne, grand-duc de Lithuanie, ayant, en vertu des préliminaires signés à Vienne le 3 octobre de l'année dernière, la souveraineté des duchés de Lorraine et de Bar, et considérant qu'il seroit *plus avantageux pour nous* (1) que, lesdits Etats devant nous appartenir après sa mort, les revenus en soient dès à présent régis et administrés par ceux que nous jugerons à propos de commettre, sans déroger en aucune façon ni donner aucune atteinte à ladite souveraineté, et ledit

(1) L'aveu est dépouillé d'artifice. Ne perdons pas de vue que c'est là une convention secrète et destinée à rester telle. On y parle sincèrement et sans ambages.

sérénissime Roy de Pologne cherchant à nous donner en toute occasion des marques de son tendre attachement pour notre personne et *pour les avantages de notre couronne*, nous, de notre côté, désirant aussy luy montrer notre sincère amitié pour luy et notre attention particulière sur tout ce qui peut le regarder, nous nous engageons, ainsy qu'il est marqué en l'article 2 de l'acte signé aujourd'hui par le sérénissime Roy de Pologne, à luy faire payer de mois en mois la somme de 1,500,000 francs par an de notre monnoye, à commencer du premier jour d'octobre de la présente année jusqu'à la mort du Grand-Duc.

Le payement de ladite somme sera assigné sur ceux qui sont préposés à la régie et au recouvrement desdits duchés de Lorraine et de Bar, lesquels, en cette partie, seront comptables et responsables au sérénissime Roy de Pologne de l'exacte exécution de ce payement.

Nous nous engageons en outre, ledit cas de mort du Grand-Duc arrivant, d'augmenter ladite somme annuelle de 1,500,000 francs jusqu'à celle de 2 millions de livres de notre monnoye qui seront payés ainsy que dessus..... .

Fait au château de Versailles, le 30 septembre 1736.

Signé Louis. »

Le texte de cet engagement synallagmatique tranche d'une façon officielle la question et démontre péremptoirement l'erreur de Feller ; nous voilà bien fixés maintenant sur le chiffre du traitement royal et sur l'époque, non précisée par Aubert, à partir de laquelle il fut porté de 1,500,000 livres à 2 millions par an.

Durival, qui fut secrétaire-greffier des Conseils d'Etat et des Finances de Lorraine, appréciait ainsi cette convention *(Description de la Lorraine et du Barrois;* Nancy, veuve Leclerc, 1778 ; tome I, page 157) : « Stanislas avoit accepté deux millions cours de France

» pour la dépense de sa maison, afin de n'avoir à se
» mêler ni de la partie des finances, ni des revenus et
» des dettes de ses nouveaux Etats ; en sorte qu'à cet
» égard son administration se trouva nécessairement
» liée avec celle du Royaume (de France) ».

L'abbé Proyart (*Histoire de Stanislas premier......*; Lyon, Bruysct, 1784 ; tome I, page 334), dit, à ce sujet : « D'après les conventions intervenues entre le Roi de Pologne et son gendre, Louis XV s'engagea à payer à Stanislas une pension de deux millions, somme jugée modique par ceux qui regardent les impositions publiques comme le patrimoine des Rois ; mais Stanislas s'en contenta.... » (1)

L'augmentation de la pension royale de Stanislas, à la mort de Jean-Gaston de Médicis, grand-duc de Toscane, est parfaitement expliquée lorsqu'on se reporte aux termes de la convention signée à Vienne, le 28 août 1736, entre le roi Louis XV et l'empereur d'Allemagne Charles VI (v. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*, 2e édition ; Nancy, Leseure, 1757 ; *Preuves,* col. CCCCLXV). L'article VII de cette convention est ains conçu :

Le Roi Très-Chrétien promet et s'engage de payer annuellement à Son Altesse Royale le duc de Lorraine (François III), ou à ses successeurs, depuis le jour de la prise de possession de la Lorraine par le roi Stanislas jusqu'à celui où le Grand-Duché de Toscane, par la mort du présent possesseur (Jean-Gaston de Médicis), appartiendra à la Maison de Lorraine, la somme de quatre millions cinq cent mille livres, monnoye de Lorraine, sur le pied qu'elle est aujour-

(1) V. M. Digot, *Histoire de Lorraine*, t. I, p. 188.

d'hui, en deux termes égaux, de six mois en six mois, qui ne sera sujette à aucune réduction pour quelque cause que ce puisse être ; ledit payement de six mois en six mois se fera exactement et régulièrement, et des fonds dont on conviendra.

Jean-Gaston de Médicis ne fit pas attendre longtemps. Il mourut à Florence, le 9 juillet 1737, et François fut immédiatement installé grand-duc de Toscane (1). C'est donc à partir de cette date que la pension annuelle payée par la France à Stanislas dut être portée à deux millions (2).

Avec cette sorte de liste civile, Stanislas dut tout d'abord pourvoir à l'entretien de sa Maison, qui était nombreuse : elle ne comprenait pas moins de 439 personnes (3). De plus, il avait à ses gages dix-sept architectes, peintres et marbriers. Il recevait chez lui les beaux esprits et les grands personnages de l'époque. Il fallait aussi entretenir les divers châteaux affectés à l'habitation royale : Lunéville, la Malgrange,

(1) Il fut installé le 19 juillet 1737, dit Zur-Lauben, *Tables généalogiques des augustes Maisons d'Autriche et de Lorraine ;* Paris, Desaint, 1770, p. 253.

(2) On lit dans le Registre B. 1762 (Archives de la Chambre des Comptes de Lorraine, conservées aux Archives du département de Meurthe-et-Moselle) : « Compte de Nicolas Mathieu, année 1737.

Dépense de la Maison du Roi : 807,271 livres 13 sols 4 deniers pour les mois d'août à décembre, à raison de 161,458 livres 6 sols 8 deniers par mois.

Au grand-duc de Toscane : 1,300,193 livres 14 sols sur celle de 4,500,000 livres à lui due sur les revenus de Lorraine. »

(3) On peut en voir la composition dans l'*Histoire de Lorraine* de M. Digot, tome VI, page 199.

Commercy, Einville; Stanislas les embellit tous; il réédifia la Malgrange, il créa Chanteheux. — Eh bien! avec tout cela, Stanislas trouvait encore moyen de bâtir des palais sur ses économies; et c'est Nancy surtout qui en a profité. Qu'on ouvre le *Recueil des Fondations et Etablissemens faits par le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar....* Nouvelle édition; Lunéville, Messuy, 1762; on y verra (p. 183-187, 205-206 de la première partie; et p. 117 et 135 de la seconde partie intitulée : *Compte général de la dépense des Edifices et Bâtimens que le Roi de Pologne a fait construire pour l'embellissement de la ville de Nancy, depuis 1751 jusqu'en 1759*), — on y verra, disons-nous, par les récapitulations d'ensemble, que les sommes fournies par Stanislas pour les Fondations et les Etablissements rapportés dans cet ouvrage se sont élevées à huit millions cinq cent dix-huit mille deux cent vingt-trois livres huit sols, au cours de France,

ci .... 8,518,223[l] 8[s] »[d]

sur laquelle somme l'édification de la place Royale et des bâtiments faits en conséquence, a coûté trois millions sept cent onze mille deux cent quatre-vingt-six livres seize sols huit deniers, également au cours de France, ci .... 3,711,286[l] 16[s] 8[d]

Ainsi Stanislas seul a payé, de ses propres deniers, le superbe bâtiment des Missions royales (aujourd'hui le Séminaire diocésain), la gracieuse église de Bon-Secours, le bel hôpital de Saint-Jean de Dieu (devenu un hôtel particulier, rue Sainte-Catherine, 5), le Palais-de-Justice sur la Carrière; tous les magnifiques palais et

les basses faces qui entourent la place Royale et les Trottoirs, entr'autres le splendide Hôtel-de-Ville ; l'Arc-de-Triomphe, les portes Saint-Stanislas et Sainte-Catherine, les façades de la place d'Alliance et de la Carrière, l'admirable palais de l'Intendance, formant la face septentrionale de la Carrière, etc., etc. ; de plus, ce généreux monarque a comblé de bienfaits Lunéville et d'autres villes de Lorraine ; il a fondé à Nancy une Bourse pour le corps des marchands, une Chambre des Consultations, un Collége de Médecine, enfin une Académie et une Bibliothèque publique, qui toutes deux ont survécu à la Révolution. Le bon roi a multiplié les fondations pieuses, charitables, littéraires, scientifiques, etc., etc. Toutes ces merveilles n'ont absolument rien coûté à la Ville de Nancy et sont pour elle un véritable *don gratuit* du dernier souverain de la Lorraine.

Depuis, Stanislas a encore fourni partie du sol des casernes Sainte-Catherine (V. *Recueil des Ordonnances de Lorraine*, t. X, p. 367-371). Au mois d'octobre 1763, il donna à la Ville 38,750 livres pour aider à leur construction. En 1764, il lui fit un nouveau don de 20,000 livres (M. Lepage, *Archives de Nancy*, t. III, p. 8 et 9). Au mois de juin 1765, dans l'année qui précéda sa mort, Stanislas lui donna encore 50,000 livres pour l'avancement des casernes (M. Lepage, *Archives de Nancy*, tome II, page 96 ; délibération du 29 juillet 1765). C'est donc par une erreur manifeste que l'abbé Lionnois a écrit (*Histoire des Villes vieille et neuve de Nancy* ; Nancy, Hæner, 1811 ; tome II, page 190) que « ce beau corps de casernes, attribué à la magnificence du Roi de Pologne, *n'a été dans la vérité élevé qu'aux frais* de la Ville et de la Province ». La vérité, c'est que

Stanislas en a prescrit la construction pour délivrer les habitants de la capitale de la lourde charge des logements militaires ; c'est qu'il a fourni une partie du sol, et que, de plus, il y a ajouté un cadeau de 108,750 livres, auquel rien ne l'obligeait. Trouve-t-on que ce n'est pas assez ?

Enfin, le 26 octobre 1765 (*Recueil des Ordonnances*, t. X, p. 410), Stanislas décréta la création de la Pépinière, qui complète si merveilleusement ses autres créations, et il fit don d'une partie du terrain qui appartenait à son domaine. Ce fut son dernier bienfait. Sa mort, survenue quelques mois après (23 février 1766), ne lui permit pas de voir la Pépinière achevée.

Pardonnez-moi, mon cher Président, de m'être laissé entraîner à une aussi longue lettre au sujet d'une erreur échappée à Feller. Mais j'avais à cœur de rétablir la vérité ; et demandons-nous un peu, de grâce, ce que serait Nancy sans les monuments dont l'a doté Stanislas sur sa cassette, sur ses économies, sans qu'il en coutât un denier à la Ville (sauf pour les casernes).

Le surnom de *Bienfaisant* a-t-il jamais été mieux mérité ?

Agréez, mon cher Président, l'assurance de ma sincère et cordiale affection.

Louis LALLEMENT.

NOTE SUR L'AGE DE LA PIERRE POLIE AUX ENVIRONS DE TANTONVILLE (MEURTHE-ET-MOSELLE).

La belle province de Lorraine, si remplie de monuments et de souvenirs historiques, possède aussi d'au-

tres vestiges non moins intéressants, remontant aux temps préhistoriques. Ils ont été déjà signalés dans les grottes de Toul, à Malzéville et dans plusieurs autres localités, par MM. Raoul Guérin, Husson et Cournault. En continuant les recherches, nous ne doutons pas qu'on ne découvre bien d'autres traces de cette époque reculée, et qui échappe à toute tradition.

En parcourant, sur la fin de l'année 1877, les riches plaines des environs d'Affracourt et Tantonville, à la sommité d'un plateau, mon attention fut éveillée par une petite saillie ou élévation du sol ayant l'apparence d'un ancien tumulus détruit: J'ai dû pratiquer plusieurs petites fouilles pour reconnaître si j'étais dans le vrai. Mais le terrain avait été bouleversé à une époque assez récente, quand on avait défriché une forêt qui occupait, il y a peu d'années, cet emplacement, aujourd'hui cultivé. Je n'ai rencontré que des cendres, des gallets ayant subi l'action du feu, quelques traces d'ossements et des fragments de poterie grossière, mal cuite, à couleur grise ou rougeâtre et faite sans l'aide du tour, ayant tous les caractères de la poterie dite celtique. En effet, cette éminence avait dû être autrefois un petit *tumulus,* et je regrette qu'il ait été visité avant moi.

En continuant mes investigations dans les environs, j'ai recueilli, à la surface du sol, sur un point assez limité, les objets suivants : une petite hache en pierre, polie autrefois, mais maintenant rugueuse et dépolie par certains agents ; elle est d'une couleur noirâtre, probablement du trapp ou un granit très-fin ; un autre fragment de hachette en roche serpentineuse ; un grattoir, une pointe de flèche et quelques tronçons de couteaux en silex, n'ayant rien de bien intéressant. J'ai égale-

ment rencontré des lames éclatées de quartzite, et arrondies en grattoir ; ils étaient évidemment taillés. La matière première, le silex était surtout recherché pour confectionner ces instruments ; mais, comme il manque dans le pays, il n'est pas étonnant que les habitants primitifs n'aient cherché à utiliser les roches dures et résistantes qu'ils avaient sous la main ; et on trouve partout, dans cette localité, des gallets de quartzite arrachés aux montagnes des Vosges et charriés par les courants de l'époque quaternaire. Enfin, j'ai encore trouvé deux molettes ou polissoirs. Ce sont de simples cailloux de grès, usés au centre, sur lesquels on broyait des céréales, des racines ou des fruits sauvages. Ils pouvaient aussi servir à polir les instruments. De pareilles meules ne sont pas rares ; on en a trouvé de très-grandes quantités dans toutes les stations de l'âge de la pierre polie ; et, pour ma part, plus de cinquante dans les environs de Cernois, commune de Vic-de-Chassenay (Côte-d'Or).

Ces faibles débris sont caractéristiques et indiquent une station de l'âge de la pierre polie. En continuant les recherches dans cette localité, je suis à peu près certain qu'on y trouvera encore beaucoup d'objets semblables et intéressants. C'est un point à étudier, que je signale aux archéologues lorrains ; je ne doute pas du succès, et ces objets pourront ainsi augmenter la petite série que j'ai déposée au Musée à Nancy.

Près de là, j'ai reconnu l'existence d'une voie romaine se dirigeant dans la direction d'Haroué. Outre quelques pavés usés, la trace en est marquée dans les environs par des tessons de poterie et des débris de tuiles à

rebords qui ne laissent aucun doute à cet égard, et sont autant de renseignements et jalons pour la suivre.

HIPPOLYTE MARLOT,
Membre correspondant de la Commission archéologique de la Côte-d'Or.

CHRONIQUE.

Extrait de la *Correspondance secrète* de MÉTRA, édition de Londres, 1787, page tome VII, page 98.

—

Je ne dois pas oublier des vers charmans qui ne sont connus de personne. Voltaire, fort jeune encore, les adressa au duc Léopold et à Madame la Duchesse de Lorraine. Ils accompagnoient un des premiers exemplaires de la tragédie d'*Œdipe* (1).

O vous, de vos sujets l'exemple et les délices,
Vous, qui regnéz sur eux en les comblant de biens,
De mes foibles talens acceptez les prémices :
C'est aux dieux qu'on les doit et vous êtes les miens.

(*Communication de M. Schmit.*)

NÉCROLOGIE.

—

M. SCHMIT.

Dans la journée du dimanche 5 janvier, la mort a frappé subitement, à Paris, un de nos plus zélés collaborateurs, M. Joseph-Alexandre SCHMIT, de la Bibliothèque nationale.

(1) Représenté pour la première fois le 18 novembre 1718, et imprimé en 1719.

Né à Château-Salins le 2 février 1819, Schmit fit, au collége de sa ville natale, ses premières études, qu'il compléta au Séminaire de Nancy. Après avoir suivi les cours de l'Université catholique de Louvain, où il obtint le diplôme de docteur, il devint précepteur du fils du marquis de Nicolaï, puis, cette éducation terminée, il entra comme employé à la bibliothèque de la rue Richelieu, en 1852. Onze ans après, il obtint la place de bibliothécaire et fut chargé du catalogue des imprimés. En récompense de cet immense travail, comprenant près de trois cent mille volumes, Schmit reçut la croix de la Légion d'honneur et fut nommé, en 1875, conservateur sous-directeur-adjoint.

Les travailleurs que la nature de leurs études appelaient dans la magnifique salle de lecture de la Bibliothèque, n'oublieront pas cet érudit à barbe longue, assis, à certains jours, au fauteuil présidentiel du bureau. Mémoire prodigieuse, complaisance sans limite, toutes ces précieuses qualités étaient mises à la disposition des lecteurs qui demandaient à être guidés dans leurs investigations. Ses aptitudes étaient multiples : à côté du savant il y avait, en lui, le connaisseur, le numismate, l'archéologue et l'écrivain. Très-attaché à ses croyances et à son pays natal, Schmit a publié, en 1848, un *cours de Patrologie* grecque et de nombreux trav ux philosophiques, dont plusieurs tirés à part, dans *le Correspondant*, *la Revue des questions ouvrières*, *la Belgique, la Revue belge et étrangère* et dans divers journaux de Paris et de la province (1).

(1) Notamment dans *le Français*, *l'Espéranee*, *la Semaine religieuse de la Lorraine*, la *Gazette de Château-Salins*, et dans la *Revue catholique de Louvain*, où il combattait les utopies révolutionnaires.

Ses études historiques et archéologiques sont presque exclusivement consacrées à la Lorraine et se retrouvent dans les publications de notre Société d'Archéologie. Il faut citer en première ligne trois volumes de *Pièces originales sur la guerre de Trente-Ans* — 1866, 67 et 68 ; — puis viennent d'intéressants mémoires insérés dans les tomes 18, 19, 20 et 22 des bulletins annuels ; d'autres ouvrages étaient sur le point de paraître quand la mort l'a surpris, à l'âge de 59 ans. Il avait depuis longtemps préparé, sous le titre de *Relations lorraines de la Gazette de France*, un nouveau recueil destiné à faire suite aux volumes de la guerre de Trente-Ans (*Journal d'Archéologie*, novembre 1878), et plusieurs années de recherches lui avaient permis de terminer une édition complète des *Œuvres de Gilbert*, édition d'autant plus curieuse qu'elle est augmentée de pièces nouvelles, de lettres du poëte, d'un compliment critique et d'un extrait des revues littéraires du temps. Il y a tout lieu d'espérer que les nombreux amis de M. Schmit assureront la publication de ce livre, sujet constant de ses dernières préoccupations ; espérons aussi que la Lorraine ne sera pas la dernière à témoigner par ses nombreuses souscriptions de l'intérêt qu'elle porte à la mémoire et aux œuvres d'un de ses enfants, resté toujours fidèle et dévoué à son pays (1).

J. R.

(1) M. Schmit a légué à la Ville de Nancy ses collections et ses manuscrits, lesquels, outre l'intérêt historique qu'ils offrent, sont de véritables chefs-d'œuvre de calligraphie.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

COLLECTION DUMONT.

Aucun genre d'études historiques n'est étranger à la collection lorraine que la Société d'Archéologie s'est proposé de fonder dans l'ancienne résidence ducale. Elle a donc accueilli avec un vif intérêt le don qu'ont bien voulu lui faire les héritiers de M. Dumont, vice-président honoraire du tribunal de Saint-Mihiel, de la collection spéciale formée avec autant de soin que de patience par ce savant et laborieux magistrat.

Pour bien comprendre l'histoire du droit criminel des siècles passés, il ne suffit pas de lire les volumineux ouvrages composés sur cette matière, ni même de regarder la célèbre planche dite des *Supplices*, due au burin de notre immortel Jacques Callot ; il importe de pouvoir contempler les instruments de supplice dont s'est servie la justice criminelle d'autrefois.

M. Dumont avait étudié le sujet avec une compétence toute particulière ; il nous a laissé deux précieux volumes intitulés : *Justice criminelle des duchés de Lorraine et de Bar, du Bassigny et des Trois-Évêchés* (Meurthe, Meuse, Moselle, Vosges, Haute-Marne) ; Nancy, Dard, 1848, avec planches. Le livre est revêtu de cette épigraphe, empruntée à l'*Histoire des Girondins :* « Ce livre, plein de sang et de « larmes, est aussi plein d'enseignement pour les peuples ».

Non content de fouiller les archives, les greffes, les documents de tous genres, tant manuscrits qu'imprimés, M. Dumont avait réuni, avec des peines infinies et à grands frais, les instruments même de torture et d'exécution criminelle. C'était, en quelque sorte, le commentaire vivant de son ouvrage ; il avait médité en présence de ces moyens que l'ancienne magistrature employait sans hésiter. Il ne les montrait pas volontiers, sachant bien que les investigateurs

sérieux de l'homme sous toutes ses faces pouvaient seuls le comprendre.

Fidèle à sa pensée, le Comité du Musée lorrain n'exposera pas dans une galerie ouverte à tous cette collection, unique en France, nous le croyons du moins; il l'a placée dans une salle réservée, qui sera accessible aux travailleurs munis d'une permission du président ou d'un des conservateurs du Musée.

Ainsi sera conservée cette réunion d'objets, dont l'authenticité certaine fait surtout le prix, et qu'il ne convient pas plus d'effacer de l'histoire qu'on n'en arrache les pages glorieuses ; car toute vérité est utile à connaître, et rien de ce qui fut ne doit être effacé ni oublié (1).

—

DON FAIT, PAR M. DUFRESNE, D'ARCHIVES CONCERNANT LIVERDUN.

M. Dufresne, conseiller de Préfecture honoraire, membre de notre Société, vient de lui faire un don qui mérite une mention toute particulière, en raison de son importance et aussi parce que n'étant pas de nature à être exposé aux yeux du public, il est nécessaire d'attirer sur lui l'attention d'une manière différente.

Il s'agit d'une liasse considérable de chartes concernant Liverdun, que M. Dufresne, dont tous les archéologues connaissent, au moins de réputation, la riche collection d'archives lorraines, a bien voulu offrir au Musée lorrain, dont l'organisation intelligente et les embellissements provoqueront de plus en plus, nous

(1) La collection de M. Dumont ne comprend pas seulement des objets lorrains; elle s'étend à toute la France, et, à ce titre, on peut la considérer comme l'accessoire de la curieuse *Histoire et théorie de la Procédure criminelle* formant le tome Ier du grand *Traité de l'Instruction criminelle*, par M. Faustin Hélie, président de section honoraire à la Cour de Cassation.

La collection comprend aussi les instruments de supplices volontaires (haire, discipline, cilice, etc.).

l'espérons, la libéralité des personnes qui s'intéressent à l'histoire de notre pays.

Ces pièces peuvent servir à reconstituer l'histoire de Liverdun depuis le XII^{e} siècle; on y trouve plusieurs chartes originales des évêques de Toul depuis le commencement du XIV^{e}, et différentes chartes des ducs de Lorraine, parmi lesquelles un *vidimus* des lettres de sauve-garde accordées aux habitants par le duc Charles II en 1396, et l'original, avec le sceau, de celles qui leur furent données par Charles III, en 1596. Quelques pièces ont trait aux « dépenses soutenues par les bourgeois pour la réfection de la ville et des fortification », en 1585; d'autres sont des transactions passées avec les évêques de Toul, le chapitre de Saint-Eucaire et celui de Notre-Dame de Bouxières. Plusieurs pièces imprimées concernent la supression du chapitre. Si nous mentionnons enfin des chartes des rois de France, des papiers des gouverneurs et baillis, au XVII^{e} siècle, une liasse de requêtes aux Intendants, dans les deux derniers siècles, nous en aurons dit assez pour faire voir que ceux qui voudront s'occuper de recherches sur Liverdun trouveront là une mine précieuse, encore inexploitée.

Ajoutons que M. Dufresne a fait à notre Société d'autres promesses pour l'avenir, notamment celle d'un certain nombre de chartes de nos anciens ducs, ornées de leurs sceaux, admirablement conservés, et dont quelques-uns sont de la plus grande rareté; elles seront dignes d'occuper une vitrine spéciale dans la Galerie des Cerfs; une inscription y offrira à la reconnaissance du public le nom de leur généreux donateur, et servira d'exemple aux amateurs des souvenirs historiques lorrains.

L. G.

M. Saugnier, rue de la Poissonnerie, 12, a donné une hache en pierre de très-grande dimension, trouvée sur le territoire de Dombasle (Meurthe).

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

28e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1879.

La circulaire suivante vient d'être adressée aux Présidents des Sociétés savantes par M. le Ministre de l'Instruction publique :

Monsieur le Président,

J'ai décidé que, suivant l'usage, la 17e réunion des délégués des Sociétés savantes aurait lieu à la Sorbonne au mois d'avril prochain.

Des lectures et des conférences publiques seront faites pendant les journées du mercredi 16, du jeudi 17 et du vendredi 18 avril. Le samedi 19 avril, le Ministre présidera la séance générale, dans laquelle seront distribuées les récompenses et encouragements accordés aux Sociétés et aux savants.

Aux termes de l'arrêté du 26 décembre 1872 et sur la proposition des trois sections du Comité des travaux historiques, j'ai mis à la disposition de chacune d'elles une somme de 3,000 francs, pour être distribuée à titre d'encouragement,

savoir : 1° par les sections d'histoire et d'archéologie, aux *Sociétés savantes des départements* dont les travaux auront contribué le plus efficacement aux progrès de l'histoire et de l'archéologie ; 2° par la section des sciences, *soit aux Sociétés savantes, soit aux savants des départements* dont les travaux auront contribué aux progrès des sciences:

Je vous prie, Monsieur le Président, de vouloir bien faire connaître cette décision le plus tôt possible aux Membres de votre Société et leur indiquer les jours des réunions, pour qu'ils aient le temps de préparer les communications qu'ils se proposent d'y faire. Il importe même que l'annonce de ces réunions de la Sorbonne soit l'objet d'un avertissement tout spécial, de manière qu'aucun membre ne puisse se plaindre et arguer d'ignorance.

Histoire et archéologie. — Les lectures faites chaque année à la Sorbonne par les délégués des Sociétés savantes ont donné lieu, dans les sections d'histoire et d'archéologie, à quelques observations critiques dont j'ai cru devoir tenir compte. J'ai pris, en conséquence, une décision, qui contribuera, je l'espère, à donner aux réunions de la Sorbonne un caractère comme un intérêt de plus en plus sérieux. En voici les dispositions essentielles :

A l'avenir, les mémoires devront être envoyés au Ministère un mois au moins à l'avance, après qu'ils auront été, comme par le passé, approuvés par une Société savante.

Tout envoi qui parviendra au Ministère après le 16 mars sera rigoureusement écarté.

Les mémoires présentés devront porter sur des sujets relatifs à l'histoire, à la philologie et à l'archéologie. Les auteurs sont invités à s'occuper principalement des annales, des institutions, de la littérature et des antiquités nationales. La période contemporaine, à partir de 1789, reste en dehors du programme ; enfin, les travaux imprimés, quels qu'ils soient, ne sont point admis.

Les mémoires qui auront satisfait à ces conditions seront

soumis au Comité, qui désignera ceux dont il sera donné lecture en séance publique.

La durée de chaque lecture ne saurait dépasser vingt minutes. Quand les mémoires seront trop étendus, les auteurs se borneront à en donner un résumé.

A l'occasion de ces réunions, les compagnies de chemins de fer veulent bien accorder une réduction de 50 pour 100 sur le prix des places ; mais, comme il importe de connaître d'avance le chiffre des billets à délivrer, je vous prie de m'envoyer avant le 1er avril, dernière limite, la liste des personnes déléguées par votre Société, soit pour la représenter, soit pour faire des lectures. Il ne me serait plus possible d'assurer les mêmes facilités aux personnes qui se feraient inscrire après ce délai.

Les bulletins de circulation destinés aux représentants des Sociétés, valables du lundi 7 avril au mercredi 23 avril inclusivement, vous seront adressés en temps opportun.

—

Le Président de la Société vient d'adresser la lettre suivante à M. le Maire de Nancy :

« Nancy, le 15 février 1879.

» Monsieur le Maire,

» La Société d'Archéologie lorraine, protectrice-née des monuments historiques du pays, ne pouvait rester indifférente à l'annonce du projet de démolition de la porte Saint-Georges.

» Sur la proposition d'un de ses Membres, elle a nommé une Commission chargée de formuler à cet égard un vœu, dont elle a adopté la rédaction dans sa dernière séance, en me confiant le soin de vous le transmettre, avec prière de vouloir bien le mettre sous les yeux du Conseil municipal. J'ai, en conséquence,

l'honneur de vous l'adresser. La Société ose espérer qu'il recevra de votre part un accueil favorable.

» Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'hommage de mes sentiments respectueux.

» *Le Président,*

» H. Lepage. »

« La Société d'Archéologie lorraine,

» S'appuyant sur l'autorité de M. Bœsswillwald, architecte, inspecteur général des monuments historiques, lequel, dans un rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, à la fin de décembre dernier, lui a exposé les raisons qui militent en faveur de la conservation de la porte Saint-Georges (1);

» Considérant que cette porte est le seul monument, à peu près intact, qui reste debout de la ville Neuve primitive et de son enceinte fortifiée ;

» Qu'elle est un spécimen d'architecture militaire précieux, en même temps que très-digne d'intérêt au point de vue de l'art ;

» Que la statue qui la surmonte est l'œuvre d'un enfant de Nancy, Florent Drouin, dont le Conseil municipal a eu l'heureuse pensée de donner le nom à une rue voisine ;

» Que la destruction de ce monument serait infiniment regrettable à tous égards ;

» Par ces considérations, la Société d'Archéologie croit remplir un devoir en émettant le vœu, tout natio-

(1) Lettre adressée par M. Bœsswillwald au Président de la Société d'Archéologie, le 24 décembre 1878.

nal, et qui ne peut manquer de trouver de l'écho dans le sein du Conseil, que la porte Saint-Georges soit conservée.

» Les Membres de la Commission chargée de formuler son vœu :

» Edmond CONTAL, Louis LALLEMENT,

» Ch. COURBE. »

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 10 janvier 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 1878 est lu et adopté.

Admission de membres titulaires et présentation de candidats.

MM. l'abbé Kools, curé de Lorquin ; l'abbé Lhuillier, curé d'Abreschwiller ; Henri Mengin, avocat à la Cour, et Emile Gegout, jeune, de Vézelise, sont admis comme membres titulaires de la Société.

Sont présentés comme candidats : M. Alfred Décosse, avocat à la Cour, par MM. Stanislas Thomas, Collardel et L. Quintard, et M. Claude, ancien pharmacien, par MM. L. Quintard, Henri Lejeune et Edouard Collin.

MM. le docteur Duclaux et Blondel ont adressé des lettres de remercîments à l'occasion de leur admission comme membres titulaires.

M. le secrétaire de la *Revue alsacienne* a adressé une lettre par laquelle il demande l'échange de cette publication avec le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*. Cette proposition est adoptée.

M. H. Lepage annonce la mort de M. Schmit, conservateur-adjoint à la Bibliothèque nationale de Paris, et l'un des membres les plus zélés et les plus érudits de notre Société (1).

Ouvrages offerts à la Société.

Histoire de l'ancien comté de Saarwerden et de la prévôté de Herbitzheim, par M. Dagobert Fischer ; 1878.

Le lieu d'origine des meules gallo-romaines de la Petite-Seille, par M. J.-A. Schmit.

Un teston inédit de Nicolas de Vaudémont (1552), par L. Quintard.

Les écorcheurs dans le val de Vaxy (1443), par M. A. Benoit.

De l'origine de l'appel et des Cours d'appel. Discours de rentrée, prononcé par M. Faynot, avocat général.

Mémoires de l'Académie de Metz, LVIII[e] année, 1876-1877, 3[e] série, 6[e] année, 1878.

Bulletins de la Société d'histoire naturelle de Colmar, 1870, 1871-1872, 1873-1874, 1875-1876, 11[e] à 18[e] années.

Le Cabinet historique, 24[e] année. — Octobre, novembre, décembre 1878.

(1) Voy. la notice qui lui a été consacrée dans le dernier numéro du *Journal*.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1878, n° 3.

Revue alsacienne, organe des intérêts alsaciens et lorrains, 2e année, n° 1. — Novembre 1878, et n° 2, décembre 1878.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VII, n° 97, 2e trimestre de 1878.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 134. — Novembre 1878.

La Semaine-Sainte à Séville en 1878, par l'abbé J. Corblet ; 1878.

Un coin de Paris. Le cimetière gallo-romain de la rue Nicole, par Léon Landau ; 1878.

La Mission du Thibet de 1855 à 1870, d'après les lettres de M. l'abbé Desgodins, missionnaire apostolique, par M. C.-H. Desgodins, inspecteur des forêts en retraite.

Journal des Savants. — Décembre 1878.

Revue savoisienne, 19e année, n° 11. — 30 Novembre 1878.

Bulletin administratif de la ville de Nancy ; 1878, n° 5.

Lectures.

M. Dupeux commence la lecture d'une *Notice sur Jean de Bayon*, dont la suite est renvoyée à la prochaine séance.

Lectures annoncées.

M. Ch. Laprevote : Monnaie du duc Jean Ier, frappée à Lunéville avec la légende *Lunarivilla*.

M. Maxe-Verly : Numismatique de Saint-Dié et de Remiremont.

M. F. Des Robert : Voyage de la duchesse Renée de Bourbon-Montpensier, épouse d'Antoine, duc de Lorraine et de Bar, à Metz, en 1523.

M. de Chanteau : Anciennes sépultures du prieuré de Saint-Pierre de Châtenois.

M. Léon Germain : Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudémont.

M. Favier : Notice sur Nicolas Durival.

M. Bonnabelle : Notice sur Montiers-sur-Saulx.

MÉMOIRES.

LE MONASTÈRE DE LA CONGRÉGATION NOTRE - DAME A TOUL.

Les épouvantables calamités qui surgirent en Lorraine pendant la guerre de Trente-Ans, furent la cause de la fondation du couvent de la Congrégation Notre-Dame, à Toul.

La ville de Dieuze, qui, depuis l'année 1620, avait un monastère de cet ordre, fut, en 1630, le théâtre d'hostilités et de pillages sans nombre. Aux ruines amoncelées par le feu, le fer et les incendies, succéda, en 1635, la peste, survenue avec l'armée de Gallas. Enfin, la famine de 1637 acheva de détruire le reste de la population qui n'avait pas abandonné le pays. Il n'y eut plus une seule bête à manger, et les habitants — « après que les

mères eurent mangé leurs enfants » — moururent de faim, selon un chroniqueur contemporain (1).

Ces calamités inouïes ne furent pas moins fatales aux religieuses de la Congrégation qu'à la ville de Dieuze. Les sœurs furent obligées d'en sortir, sur l'ordre du B. Père Fourier, pour éviter la famine ou la fureur du soldat. Cette fuite, toute affligeante qu'elle était pour elles, ne fut pas inutile pour la splendeur de leur Institut, puisque c'est de ces filles dispersées que furent formés par la main de la Providence plusieurs autres monastères (2).

M[me] de la Ruelle, supérieure et fondatrice du couvent de Dieuze, envoya, en 1638, sept de ses filles à Marsal, petite place forte dont la garnison était française. Ces religieuses, après avoir vécu longtemps dans la pauvreté, furent enfin reconnues, en 1653, par le duc Charles IV. Deux autres sœurs s'établirent à Luxeuil, mais elles n'y restèrent qu'une année. Quelques-unes se dirigèrent vers l'Alsace et eurent, en 1643, le bonheur d'être recueillies par le prince évêque de Strasbourg, qui les logea à Saverne (3).

Cette même année 1638, la supérieure de la Ruelle envoya six religieuses professes, les RR. MM. Angélique

(1) A. Dolzé, natif de Dieuze, interprète près la Chambre de réunion de Metz, cité par M. H. Lepage, *Arch. com. et hospit. de la Meurthe*. Nancy, 1858, in-8°, p. 139.

(2) P. Bernard, *Conduite de la Providence dans l'établissement de la congrégation de Nostre-Dame*. Toul, 1732, in-4°, t. II, p. 213.

(3) V. l'histoire de ce monastère donnée par notre confrère M. D. Fischer.

de La Vaux, Marguerite Toupet, Christine Fremion, Claude-Marie Risberger, et Marie-Agnès Marot, et une sœur converse, Françoise Lombard, « établir un hospice » à Toul. C'était deux ans avant la mort du saint fondateur, et la nouvelle maison était par ancienneté la trente-cinquième de l'ordre.

Les sœurs furent reçues dans cette ville épiscopale, grâce à la charité d'un grand ami de leur congrégation, l'évêque de Maillane, auquel se joignirent le vicaire général Midot, le lieutenant de roi de la Vallée et le maître échevin Hénart.

Les magistrats de la ville donnèrent, le 7 mai 1650 (1), la permission de fonder un établissement, et le vicaire général Midot, le siége vacant, confirma, le 6 avril 1652, cette ordonnance. Des lettres patentes du roi Louis XIV, en date du mois d'août de la même année, firent don et remise par gratification des droits d'amortissement « à quelle somme ils pourraient monter » pour les lieux où serait bâti le monastère. Le Parlement de Metz, séant à Toul, enregistra ces lettres le 15 mai 1657.

Le 19 septembre suivant, le savant évêque André du Saussay les reçut canoniquement dans la ville (2).

Enfin, le 27 mars 1658, les religieuses prirent possession du monastère qu'elles occupèrent jusqu'à la Révolution. Les bâtiments, situés sur la paroisse Sainte-

(1) Communication de M. Dufresne, d'après Du Pasquier.

(2) Ce prélat procéda à l'examen de la vie du B. P. Fourier; il reconnut l'authenticité des véritables constitutions de la congrégation de Notre-Dame, faites par ce saint personnage, et il défendit, sous peine d'excommunication, aux supérieures et aux religieuses, de les changer.

Geneviève (1), furent bénits par permission du vicaire général Gaillet, par les chanoines de la cathédrale Odot, Gillet et Houzelet, et la clôture y fut mise.

Le couvent, dont l'entrée était sur la rue Saint-Louis (aujourd'hui Foy), était entre l'hôtel du Gouvernement, propriété de l'abbaye de Saint-Mansuy (2), et l'habitation du citoyen Richardin (en 1790). Les maisons numérotées 8, 10 et 12 sont bâties sur l'emplacement du monastère.

Sur la rue Saint-Louis se trouvaient une petite cour, l'entrée de la chapelle, la porte principale et deux salles d'école. L'église avait 9 toises de long sur 4 de large. Le chœur se terminait en cul-de-four. Du côté de l'Evangile était une grande sacristie. De l'autre côté, le chœur des dames, dont l'ouverture grillée donnait sur l'autel. Puis venaient la salle du chapitre, l'escalier et des chambres.

Le jardin avait six hommées ; à sa droite, du côté de la maison Richardin, était le quartier des pensionnaires, deux ouvroirs et la cuisine. En face, les communs, buanderie, basse-cour. Un mur séparait, au nord, les dépendances claustrales de la rue du Menin. Les bâtiments pouvaient contenir 40 pensionnaires (3).

On lit encore au-dessus d'une porte cochère donnant sur cette rue :

SANCTA MARIA AVXILIVM
CONGREGATIONIS NOSTR.
ORA PRO NOBIS.

(1) Daulnoy, *légende détaillée du plan de la ville de Toul en 1790*, autographiée à Nancy, 1877, in-4°, 58 p.

(2) B. Picart, Pouillé, p. 73.

(3) V. le plan conservé aux Archives départementales et fait, le 7 germinal an IV, par les citoyens Vuillaume et Charpit. Le couvent fut vendu, le 4 messidor an IV, à Mme Gouvion.

La niche renfermant jadis la statue, est recouverte de ciment.

Le 8 août 1698, les dernières Constitutions furent reçues au monastère par acte capitulaire, et l'évêque de Bissy, zélé gardien de tout ce qu'avait créé le B. Père Fourier, accorda 40 jours d'indulgence, en confirmant cet acte, pour le jour de Rénovation, le 15 août suivant.

Les religieuses, du reste, ne devaient guère porter ombrage au pouvoir spirituel des évêques diocésains. Elles étaient soumises à l'Ordinaire, et l'Officialité ne faisait nulle difficulté de les laisser sous la direction des Chanoines réguliers. Jusqu'à la Révolution, ceux de l'abbaye de Saint-Léon desservirent le couvent de Toul, et, d'après le compte produit par les sœurs en 1790, il leur était dû 240 livres 5 sols pour trois ans.

Les évêques de Camilly et Bégon continuèrent l'œuvre de leur prédécesseur en protégeant d'une manière efficace le couvent destiné à l'œuvre si utile de l'instruction gratuite des jeunes filles.

Mgr. Bégon, sur la requête des religieuses, rendit, le 5 août 1729, un décret déclarant que les « Vraies Constitutions des religieuses de la Congrégation de Notre-Dame faites par le R. P. Fourier », avaient été imprimées pour la première fois en 1649, et pour la seconde, en 1694, à Toul, chez Alexis Laurent, et qu'elles étaient conformes à l'original écrit de la main du vénérable serviteur de Dieu (1).

(1) Les vrayes Constitutions des religievses de la congrégation de Nostre-Dame Faictes par le Très Reverend Père Pierre Fovrier leur Institvteur et Général des Chanoines Régvliers de la congrégation de Nostre Savveur, approuvées

Grâce à une administration bien entendue, près d'un siècle après la fondation, les finances du monastère étaient satisfaisantes (1).

D'après les comptes de l'an 1756, les sœurs touchaient à la Saint-Martin :

A Ménil-la-Tour, 15 bichets de blé, 10 d'avoine, 2 chapons, 1 livre un quart de chanvre.

A Saint-Epvre, 10 bichets de blé, 5 d'avoine, un quart de pois et deux voitures de fumier.

A Gye, 6 bichets de blé, 6 d'avoine, 2 livres de chanvre.

A Saint-Mansuy, 7 bichets de blé, 6 d'avoine.

A Souveraincourt, 5 resaux de blé.

Avec les redevances d'autres localités, le total se montait à 125 bichets et demi de blé, 47 d'avoine, 2 voitures de fumier, 4 chapons, 4 livres et demie de chanvre, 1 bichet et demi de lentilles et pois, un demi d'orge.

par Nostre Sainct Père le Pape Innocent X. s. l. 1649, pet. in-8°, 13 f.f. non chiffrées, y compris le titre, au dos duquel est le portrait du B. Père. — Le titre de la « seconde édition. A Toul par A. Laurent, Imprimeur du Roy et de Monseigneur l'Evêque, 1694 », petit in-8°, est en tout semblable à celui de la première, sauf que « le Très Révérend père en Dieu » est remplacé par « le vénérable serviteur de Dieu. »

D'après le mandement de Mgr Bégon, la « RÈGLE DE S. AVGVSTIN, à l'usage des Religieuses de la Congrégation de N.-D. avec ses Constitutions et les Réglemens de Pierre Fourrier, Nancy, 1647, in-12 », serait un écrit non approuvé.

(Beaupré, *Nouvelles Recherches de bibliographie*, Nancy. 1856, in-8°, chap. IV, p. 13, abbé Marchal. — *Petit supplément aux Recherches de bibliographie lorraine;* p. 13.)

(1) Les sœurs Haimiani et de Salomon furent supérieures de 1775 à 1789.

Les rentes en argent et en location de jardins (1) s'élevaient à 2,454 livres.

Les dépenses consistent en achats de poisson, de grenouilles, de crême, de lait, de fromages, d'œufs (ce dernier article pour 3 livres 6 sols), des petits pâtés, d'échaudés (8 livres 17 sols), d'ognons, de fèves, de choux, d'épinards, 160 livres de beurre, 110 de sucre, de raisins de caisse, d'amandes, de sel pour 67 livres 4 sols ; la mouture de 90 bichets de blé était assez forte. Sur les comptes, figurent également 243 livres 10 sols de viande de boucherie, 48 sols de réglisse, une poule; puis la façon des vignes d'Ecrouves et d'autres villages, et le transport au couvent de vin rouge et blanc.

Puis viennent les dépenses des lessiveuses, du rétameur, du tonnelier, pour le bois (22 cordes de bois de chêne, 156 livres 8 sols), les chandelles, etc. La dépense de l'ouvroir se montait à 351 livres 10 sols. Celles de l'infirmerie à 55 livres 5 sols, dont 34 livres 8 sols de tabac, 5 livres 2 sols de drogues, 12 livres pour le chirurgien et 58 sols de café.

Les dépenses de l'église s'élevaient à 517 livres 18 sols, dont 5 livres 12 sols pour le petit clerc, 292 livres 12 sols pour les chandeliers et 203 livres 13 sols pour les cierges.

Le don gratuit se soldait par 18 livres 8 sols; la capitation par 48 sols (2).

Puis venaient les dépenses pour les enterrements (3).

(1) On vendit, en 1791, plus de 28 hommées sur le ban de Toul, appartenant au couvent.

(2) Archives départementales.

(3) Le fossoyeur recevait 36 sols par fosse. En 1756, il y a celle de sœur Madelaine ; en 1757, celles des sœurs Mélanie,

Chaque année présente à peu près les mêmes dépenses. En 1758, on paie au serrurier 64 livres 18 sols pour avoir fermé la bibliothèque, les archives et autres ouvrages ; au relieur 6 livres pour 2 livres reliés en parchemin (1). Cette année, on fait un escalier pour le pavillon des pensionnaires, et on a à payer deux prises d'habit et deux professions aux Chanoines réguliers chapelains. Nécessairement les fils d'argent et de soie ne sont pas oubliés. Ils servaient à faire ces charmants petits ouvrages si recherchés de nos jours (2).

En 1762, on refond 2 cloches et on en achète une troisième, le tout pour 708 livres. En 1764, un reliquaire du bon Père coûte 142 livres.

En 1769, dépenses pour la prise d'habit de sœur Victoire.

En 1773, les pères Cordeliers, leurs voisins, desservent la chapelle. Il est fait mention d'une maison à Gondreville. On achète pour 39 livres 3 sols d'exemplaires de la vie de la mère Alix.

En 1774, la dot de sœur Augustine est rendue ; on marque 28 livres de Graduels et de Diurnaux, et en plus une burette d'argent.

Tous les ans, les comptes étaient approuvés par les supérieurs, le vicaire général délégué et le chanoine régulier curé de Saint-Léon, confesseur extraordinaire.

Marie-Jeanne, Augustine ; en 1762, sœur Reine ; en 1765, sœurs Marie-Anastasie et Marie-Thérèse ; en 1772, sœur Scholastique de Compiègne, sœur Rosalie ; en 1773, sœur Agnès ; en 1774, sœur sainte Geneviève, sœur sainte Cécile.

(1) Tous les ans on paie le relieur. En 1773, ce sont des Bréviaires, des Heures et l'Office du Sacré-Cœur.

(2) 58 sols de cadres, images et bagues de Saint-Hubert.

Ce fut le 1er juin 1790 que le citoyen Bicquelley, assisté du greffier Lacapelle, se présenta au monastère pour prendre les noms des sœurs et faire l'inventaire des meubles de la maison. Déjà, le 5 avril, le district avait fait demander le poids des 12 chandeliers en cuivre du maître-autel, de 11 autres plus petits, d'une lampe, d'un bénitier et d'une chaufferette en cuivre.

La Révolution venait de mettre un terme à la paisible existence des religieuses de la Congrégation. Le monastère se composait de dix-neuf sœurs, dont la supérieure, Marguerite-Victoire Montignat, était âgée de 35 ans. La mère assistante et chargée de la sacristie, Marie-Josèphe Maillot, avait 64 ans.

Les autres dames étaient Marie-Françoise Maigne, 72 ans ; Marie Adam, ex-maîtresse des novices, 61 ans ; Marie-Eléonore Brunet, 67 ans ; Charlotte-Euphrasie Dedenon, 60 ans ; Marie-Louise Nicolas, tourière, 64 ans ; Marie-Eulalie Lamblin, ancienne préfette des pensionnaires, 49 ans ; Louise-Victoire Lhermite, procureuse, 39 ans ; Marie-Thérèse Dauphin, 59 ans ; Marie Lhermite, 43 ans ; Marie-Fourier Parmentier 55 ans ; Marguerite Petit-Colas, 39 ans ; Félicité Bon, maîtresse des pensionnaires, 39 ans ; Barbe-Véronique Legros, 35 ans ; Marie-Anne Brisolat, 39 ans ; Rosalie Chenu, 33 ans ; Marie-Augustine Morquin, 50 ans ; Marie-Catherine Pierson, 70 ans ; demoiselles Marie-Elisabeth Guise, 56 ans, et Marguerite Billot, sœurs converses, 29 ans ; et Anne Henry, tourière (1).

En outre, il y avait deux *sœurs données*, Marguerite Mombled, qui avait cédé, en 1763, ses meubles et 3,120

(1) Archives départementales.

livres, ponr être nourrie, et Marie-Anne de Winterhof, âgée de 72 ans, qui avait donné dans le même but 4,400 livres.

La supérieure, assistée de la sœur chargée de la procure, répondit aux demandes du commissaire municipal ; elles déclarèrent devoir 4,000 francs au bureau ecclésiastique, somme employée à des réparations urgentes ; elles attirèrent l'attention sur le sort des malheureuses sœurs données, qui risquaient de perdre leur capital, et se bornèrent à réclamer les couverts d'argent, propriété individuelle de chaque sœur. A la question délicate de savoir si elles désiraient encore vivre en communauté, les sœurs répondirent qu'elles désiraient rester, mais qu'elles attendaient ce qu'ordonnerait l'Assemblée nationale.

L'inventaire des meubles fut vite fait : la chapelle contenait cinq tableaux encadrés ; le chœur intérieur des religieuses en avait trois et la salle capitulaire quatre petits. La sacristie contenait cinq ornements complets, un ostensoir, trois calices en argent et les patènes, une pixide, deux burettes et les plats, un ciboire, un reliquaire, un christ avec la croix en ivoire, une croix de procession. La bibliothèque était peu fournie (10 vol. in-folio, 60 in-4° et 72 in-8°). Il y avait la caisse aux titres ; chaque chambre de religieuse contenait un lit, une table, un prie-Dieu et quelques livres de piété. Après la bibliothèque venaient l'infirmerie, l'ouvroir (une horloge, une fontaine, une table, etc.), la salle à manger, la cuisine avec 600 livres d'étain, la petite salle à manger des pensionnaires et ses deux tables, la salle à coucher des petites pensionnaires avec

neuf lits et dix armoires, la salle du noviciat, la vêterie, la chambre de la procure, etc.

Plus tard, le couvent, vendu comme bien national, fut morcelé ; le logis principal et l'église furent démolis. Il ne reste plus de toute cette grandiose construction que l'habitation occupée actuellement par M. le colonel du génie en retraite Michon.

Arthur BENOIT.

NOTES SUR DEUX RÉGIMENTS LORRAINS AU SERVICE DE FRANCE.

Infanterie.

Le premier régiment de Lorraine, infanterie, au service de France, fut créé en 1684, par Louis XIV, au nom du duché souverain de Lorraine. M. d'Hocquincourt en fut le premier colonel. Il eut ensuite pour mestre-de-camp M. de la Motte de la Peyrouse, brigadier, mestre-de-camp en 1714 ; pour lieutenant-colonel M. de Bellegarde, et pour major M. de Pramarest. Il comptait un aide-major, quinze capitaines, dix-sept lieutenants et douze enseignes. Il avait, dans le principe, le soixante-huitième rang d'ancienneté ; puis, plus tard, le soixante-septième dans l'infanterie française. Il ne comptait qu'un bataillon, six cent quatre-vingt-cinq soldats, dont vingt-quatre sergents et dix-sept tambours.

Ce régiment avait pour uniforme : habit, doublure et parements gris-blancs, boutons de cuivre, trois sur la poche et trois sur la manche, veste et bas rouges, culotte blanche, chapeau bordé d'or faux sur fil.

Le régiment d'Infanterie-Lorraine possédait trois

drapeaux, dont un blanc, colonel, et deux d'ordonnance, verts et gris de lin, par opposition, et croix blanche.

A l'armée d'Allemagne, en 1734, il avait pour colonel M. le marquis de Montbarrey, promu colonel le 1er décembre 1734; pour lieutenant-colonel, M. Dauzel, et pour major, M. Pogniat.

Cavalerie légère.

Le premier régiment lorrain de cavalerie légère au service de France fut créé en 1672, Vivans, premier mestre-de-camp, ensuite, en 1702, a été d'Heudicourt, et depuis Lorraine et prince de Lixheim. Ce dernier fut mestre-de-camp le 6 mars 1719, et chevalier du Saint-Esprit en 1728.

M. le comte de Lordat en était lieutenant-colonel et M. le baron de Lordat colonel-major.

En 1734, M. le comte de Lordat en devint colonel-brigadier, mestre-de-camp le 6 juin 1734. M. le baron de Lordat en fut lieutenant-colonel et M. le chevalier du Bois en fut major à l'armée d'Allemagne.

Ce régiment de cavalerie comptait, à l'origine, un aide-major, six capitaines, huit lieutenants et deux cornettes, en tout vingt officiers, et ne formait que deux escadrons, comprenait cent soixante cavaliers ou *maîtres* par escadron, dont huit maréchaux-de-logis, seize brigadiers, huit trompettes et un timbalier.

A l'armée d'Allemagne, en 1734, sous les ordres du comte de Lordat, le régiment Cavalerie-Lorraine comptait trois escadrons, trente-huit officiers, douze maréchaux-de-logis et quatre cent quatre-vingts cavaliers avec six étendards de soie verte, soleil d'or au milieu, et quatre croix de Lorraine brodées en or aux coins, et frangés d'or. Les cavaliers ou maîtres avaient pour

armes : le sabre, le mousqueton et des pistolets. Il est à remarquer qu'à cette époque les étendards portaient d'un côté la devise du roi, qui est un soleil, et de l'autre celle de leur mestre-de-camp ou colonel.

Le régiment de Cavalerie-Lorraine occupait le trente-quatrième rang dans l'ordre de la cavalerie légère, par ordre d'ancienneté ; puis, plus tard, le trente-troisième.

L'uniforme du régiment Cavalerie-Lorraine ou Lordat était en 1734 : habit, petit collet et manteau de drap gris-blanc, doublure rouge, parements et reverts écarlates tout le long de l'habit, boutons de cuivre en petites bossettes, buste à boutons de cuivre, bandoulière de peau de chèvre et chapeau bordé d'un large galon d'or fin.

(Voir carte générale du militaire français par le Père Lemau de la Jaisse, de l'ordre de Saint-Lazare. Paris, 1733, grand in-folio et Second abrégé de la carte générale du militaire de France, en forme de supplément. Paris, 1735, petit in-8°.)

F. DES ROBERT.

LES ARMES DE NICOLAS PARFAIT, ABBÉ DE BOUZONVILLE.

Nicolas Parfait fut le 33e titulaire de l'abbaye de Bouzonville, qu'il gouverna, ou plutôt qu'il posséda, de 1642 (1) à 1690 ; car il appartenait à l'espèce de ces abbés dit *commendataires*, qui contribuèrent pour une si grande part, en Lorraine et ailleurs, à la décadence des institutions monastiques. Il fit preuve toutefois d'un désintéressement fort peu à la mode parmi ses pareils ; et les religieux de Bouzonville attestent eux-mêmes,

(1) La nomination royale est du 3 avril.

dans une requête du 12 février 1739 contre un de ses successeurs qui ne l'imitait guère, « que l'abbé Nicolas, » pendant les quarante-huit années de sa possession, » ne voulut jamais toucher un denier des revenus de la » mense (1) ».

On n'est point si doué de la vertu de détachement sans l'être encore plus ou moins d'une ou de plusieurs autres. L'abbé de Bouzonville, qui était en même temps chanoine de l'église de Paris, s'était épris d'une dévotion toute particulière pour son homonyme, saint Parfait, un des confesseurs de la foi sous les Maures d'Espagne, et il avait fondé à Notre-Dame, par acte du 21 novembre 1681, une messe annuelle pour le jour de la fête du bienheureux, qui tombe le 18 avril. Par suite de la même préoccupation pieuse, il avait fait traduire et publier une relation de la vie et du martyre du glorieux Espagnol, extraite de saint Euloge, et qui parut l'année suivante sous le titre de : *Histoire de S. Parfaict et des autres martyrs de Cordoue. Dédiée à Monsieur Parfaict, Abbé de Bouzonville, Chanoine de l'Eglise de Paris, etc. — A Paris, Chez Lambert Roulland, Imp. et Lib. ordinaire de la Reyne, ruë S. Jacques, aux Armes de la Reyne. M. DC. LXXXII. Avec Approbations et Permission* (2).

En tête de la dédicace (3) se trouvent ses armoi-

(1) *Collection de Lorraine*, tome CCLXXXI, fol. 257-284. — On peut voir dans la *Semaine religieuse* de Nancy, n[os] des 16 et 30 janvier, 17 avril et 3 juillet 1870, l'analyse des pièces de cette Collection relatives à l'abbaye de Bouzonville.

(2) In-12 de 10 feuillets de tête, 110 pages, et 4 feuillets. Avec une image de saint Parfait, à mi-corps.

(3) Elle est signée du libraire L. Roulland, qui donne le livre comme étant de la main d'*un de ses amis*.

ries (1). Bien que maniant fort habilement le burin, l'artiste ne semble pas avoir été des plus versés dans les secrets de la gravure héraldique : du moins n'a-t-il pas fait ressortir partout, avec une netteté suffisante, la nature des émaux de l'écusson. Autant qu'il est permis de se prononcer d'après l'ensemble du dessin, on peut présumer que l'abbé Parfait portait *d'argent à la bande d'azur, chargée de trois flammes de gueule ; au chef d'azur chargé d'une fleur de lis d'or.*

J.-A. SCHMIT.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

Le Président du Comité du Musée lorrain a reçu la lettre suivante de M. le Maire de Nancy :

« Monsieur le Président,

» Vous m'avez, au nom du Comité du Musée lorrain, adressé une demande à l'effet d'obtenir, à titre de dépôt, un certain nombre de vases provenant de la collection Campana, donnés par le Gouvernement à la ville, lesquels, faute de place, n'avaient pas encore été exposés.

» La Commission administrative du Musée de peinture et de sculpture, à qui j'ai transmis votre requête, a, non-seulement, exprimé un avis favorable pour le déplacement que vous sollicitez, mais a saisi cette occasion pour me demander le retrait d'un certain nombre d'objets exposés au Musée de peinture, et dont l'intérêt, plutôt historique qu'artistique, leur assigne une place naturelle, dans les galeries du Musée lorrain.

» J'autorise, en conséquence, le transfert des objets dont la nomenclature suit, mais à titre de dépôt seulement, et aux conditions stipulées récemment pour les monnaies et médailles.

(1) Elles figurent une seconde fois en tête des quatre feuillets liturgiques qui terminent le volume.

» 1° Un lot d'une quarantaine de pièces : vases étrusques, romains et grecs ; fragments, statuettes et bas-reliefs, le tout provenant de la collection Campana ;

» 2° Un meuble en acajou contenant, sous verre, un sabre porté en Egypte par Napoléon Ier, sa décoration de la Légion d'honneur et une mèche de ses cheveux, donnés au général Drouot et légués par ce dernier à sa ville natale ;

» 3° Le drapeau tricolore porté par la délégation du département de la Meurthe au débarquement des cendres de l'Empereur, à Rouen, en décembre 1840 ;

» 4° Le masque de Napoléon Ier, moulé après sa mort et fondu en bronze, donné au Musée par M. Perrot, notaire ;

» 5° Le masque en plâtre du duc de Reichstadt, moulé sur nature après la mort du prince ; donné par M. Victor Sansonnetti ;

» 6° Médaille en bronze, frappée en mémoire du passage à Rouen des cendres de l'Empereur ; don du général Drouot ;

» 7° Médaille de 1re classe (argent) décernée à l'Exposition universelle de 1855 au syndicat des fabricants de broderies de Nancy ; offerte par le syndicat ;

» 8° Epée d'Etienne Falconnet, sculpteur français ;

» 9° Empreinte d'un sceau russe ;

» 10° Petit lingot du bronze de la statue de Pierre-le-Grand à Saint-Pétersbourg, œuvre de Falconnet ;

» 11° Empreinte d'une médaille du siècle dernier ;

» 12° Copie de l'acte par lequel Marie Collot, belle-fille de Falconnet, fut reçue à l'Académie impériale des beaux-arts de Saint-Pétersbourg ;

» 13° Diplôme, sur parchemin, en date du 31 août 1754, conférant le titre d'académicien à Étienne Falconnet, natif de Paris, sculpteur ; le diplôme est signé par Louis de Silvestre, J. Dumont le Rosny, Vien, Lépicié, Galloches ;

» 14° Deux diplômes russes, sur parchemin (dont un joint à un sceau renfermé dans une boîte en cuivre), conférant à Falconnet des titres de noblesse.

» Les numéros 8, 9, 10, 11, 12, 13 et 14 ont été

donnés, en 1866, par Mme la baronne de Jankowitz, petite-fille de Falconnet.

» 15° Cheveux du général Drouot, enfermés sous verre, dans un petit meuble en acajou. Don de M. Le Forestier, chef d'escadron des lanciers de la Vieille-Garde.

» Empreinte d'un camée romain et enveloppe en bois peint d'une momie égyptienne.

» Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

» Pour le Maire, siégeant au Sénat :
» *L'adjoint délégué*, Lestaudin. »

—

M. Arth, membre de la Société d'Archéologie, a fait don de deux monnaies romaines en argent.

— M. Martin, entrepreneur de menuiserie, rue des Jardins, a offert deux lettres du roi d'Espagne à Charles V, duc de Lorraine; et une petite agrafe en plomb découpé, trouvée dans la Meurthe.

— Une très-belle monnaie municipale en argent de la ville de Metz a été donnée par une personne à laquelle on doit déjà plusieurs cadeaux de ce genre, et qui veut rester inconnue.

Nous venons encore de perdre un de nos plus savants et laborieux confrères : M. Dagobert Fischer, maire de Saverne, est mort le 20 de ce mois, à l'âge de 71 ans. Une notice lui sera consacrée dans notre prochain numéro.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

28e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1879.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu adresser la lettre suivante au Président de la Société d'Archéologie :

« Paris, le 4 mars 1879.

» Monsieur le Président,

» La section d'histoire du Comité des travaux historiques et des sociétés savantes m'a soumis ses propositions de la répartition, entre trois sociétés savantes des départements, dont les travaux ont le plus contribué aux progrès de l'histoire nationale, de la somme de 3,000 francs qui a été mise à sa disposition en vertu de l'arrêté du 25 décembre 1872.

» Je suis heureux de vous annoncer que la Société d'Archéologie lorraine a été désignée par la section pour recevoir une récompense de 1,000 francs.

» Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très-distinguée.

» *Le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts*, JULES FERRY. »

Le Président a reçu, du Sous-Secrétariat des Beaux-Arts, une circulaire à peu près semblable à celle qui a été publiée dans notre dernier numéro. Nous en extrayons seulement les passages suivants :

Les mémoires devront être envoyés au Sous-Secrétariat d'Etat des Beaux-Arts un mois au moins à l'avance, après qu'ils auront été, comme par le passé, approuvés par la Société que vous présidez.

Ils devront porter sur toutes les questions d'art qui vous semblent dignes d'intérêt, notamment sur tout ce qui touche à l'inventaire des richesses d'art de la France, aux musées de province, aux expositions régionales ou aux artistes provinciaux.

En ce qui concerne l'inventaire général des richesses d'art de la France, les envois de MM. les délégués auraient à mes yeux un intérêt tout spécial s'ils avaient trait à l'organisation et à la marche du travail dans votre région, aux Commissions chargées de rédiger des monographies, à la composition de ces Commissions, à la statistique des inventaires rédigés et des monuments ou collections à inventorier, aux documents imprimés faisant autorité dans la province au point de vue de l'histoire locale des Beaux-Arts.

Quant aux Musées de Beaux-Arts de votre département, il serait utile de savoir si le catalogue en a été fait, quel en est l'auteur, à quelle époque remonte sa publication, quels dons ou legs ont été consentis en faveur des Musées par des particuliers ou des sociétés ; quelle est l'importance des collections d'art publiques de la région, à quelle date remonte leur fondation ; quelle place y occupent les œuvres d'artistes provinciaux.

Au point de vue des expositions d'art, l'Administration des Beaux-Arts accepterait avec reconnaissance des renseignements sur leur périodicité, leur importance et le profit immédiat qui en a été la conséquence pour les collections d'art publiques.

Enfin, les monographies sur des peintres, sculpteurs, graveurs, professeurs ou amateurs ayant vécu en province, présentent un intérêt tout spécial, surtout losqu'il est possible d'appuyer le court exposé des faits sur des documents inédits émanant de la main des artistes eux-mêmes, ou lorsque le biographe est en mesure de révéler l'existence et de décrire quelque œuvre peinte ou sculptée sur laquelle la critique ne s'est pas exercée avec autorité.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 février 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 10 janvier est lu et adopté.

Admission de membres titulaires et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. Alfred Décosse, avocat à la Cour d'appel de Nancy, et M. Claude, ancien pharmacien à Nancy.

MM. J. Renauld, H. Mengin et H. Lepage présentent comme candidat M. Germain, juge au tribunal civil de Nancy, et MM. Bretagne, H. Lepage et L. Quintard, M. Homolle, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres de Nancy.

Le Président a reçu de M. l'abbé Kools, curé de Lorquin, et de M. Emile Gegout, de Vézelise, des lettres

de remerciement à l'occasion de leur admission comme membres titulaires de la Société.

Le Trésorier donne lecture des comptes de la Société pour l'exercice 1878, et dépose sur le bureau toutes les pièces qui s'y rapportent. La Société désigne MM. l'abbé Lallemand, S. Thomas, Volfrom et Contal comme membres de la Commission chargée d'examiner ces comptes et de présenter un rapport à l'une des prochaines séances.

Le Président donne communication d'une lettre par laquelle M. Léon Moulé, archiviste de la Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, demande, au nom de cette Compagnie, d'entrer en relations d'échange de publications avec la Société d'Archéologie lorraine. L'assemblée, consultée à cet égard, déclare accepter la proposition qui lui est adressée, et charge le Secrétaire de donner avis de cette décision à la Société de Vitry.

Par une circulaire en date du 5 février, M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que la 17e réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu à la Sorbonne les 16, 17, 18 et 19 avril prochain, et prie M. le Président de faire connaître cette décision, le plus tôt possible, aux membres de la Société (1).

Ouvrages offerts à la Société.

Notice sur l'Oppidum de Boviolles (Meuse), par M. L. Maxe-Werly.

Courte notice sur Malzéville, par M. Stanislas Thomas.

(1) La circulaire a été publiée dans notre dernier numéro.

Annuaire de Meurthe-et-Moselle, par Henri Lepage et N. Grosjean, 1879, 57e année.

Association catholique des patrons de Nancy. — Rapport de M. Vagner, président.

Rapport sur la paléoethnologie au Congrès international des sciences anthropologiques en 1878. — Période néolithique ou de la pierre polie, par M. Emile Cartailhac.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 3e année, 1877-1878. Livraison supplémentaire.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, n° 10. — Séance du 29 juillet 1878.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1878.

Société archéologique de Bordeaux, tome IV, 3e et 4e fascicules. — Octobre-décembre 1877.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 19e année, 1878.

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XIV, 3e livraison.

Revue historique, tome VII, 3e année, mai-décembre 1878, et tome IX, 4e année, janvier-février 1879.

Bullettino della Commissione archeologica communale de Roma, anno VI, série seconda.

Le tome VI de la 3e série des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* est déposé sur le Bureau pour la Bibliothèque de la Société.

Lectures.

M. Dupeux termine la lecture d'une *Notice sur Jean de Bayon*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

—

RESTES D'UNE CHAPELLE ROMANE A LANDREMONT, DANS LE SCARPONAIS.

Dans un tout petit village du canton de Pont-à-Mousson, sur le flanc de l'une de ces côtes qui terminent l'horizon du *Val Sainte-Marie*, dans le *pays de Scarpone*, on trouve un curieux spécimen de l'architecture romane. C'est à Landremont, localité sur le compte de laquelle les renseignements historiques sont excessivement rares.

Après avoir cherché longtemps à qui l'on devait attribuer la fondation de la chapelle dont je vais parler, j'ai constaté que l'absence complète de documents précis ne me permettait pas d'en fixer l'origine.

Le P. Lebonnetier, qui, dans son histoire manuscrite de Scarpone, parle beaucoup de Landremont, ne fait pas même allusion au monument qui m'occupe. Les seules indications que j'aie rencontrées, pouvant s'y rapporter, se trouvent dans *les Communes de la Meurthe*, par M. H. Lepage, où on lit v° Landremont : « En 1636, un nommé Hawi, licencié ès-droits, demeurant à Pont-à-Mousson, ayant appris que les Prémontrés de Sainte-Marie-au-Bois avaient l'intention de former un noviciat dans leur maison, voulut contribuer à cet établissement et fit don à ces religieux d'une partie des biens qu'il possédait, notamment des gagnages situés à Landremont,... Atton,.... »

« Quelques autres titres plus ou moins anciens que le

précédent, concernent les héritages que les Prémontrés possédaient sur le territoire de Landremont (1). »

Or, les Prémontrés s'installèrent en Lorraine en 1126; la comparaison de cette date avec l'époque à laquelle semble remonter notre chapelle, pourrait faire supposer que la construction de cette dernière est due à ces religieux; mais la chose est loin d'être certaine.

D'un autre côté, Dom Calmet, dans sa *Notice*, v° Millery, suppose qu'il y avait à Landremont une maison de Templiers. Nous savons, en outre, que ces chevaliers, aussitôt leur arrivée en Lorraine, en 1133, ne tardèrent pas à s'étendre dans tout le pays (2). Il n'y aurait donc rien d'invraisemblable à admettre qu'ils érigèrent dans cet endroit le sanctuaire que l'on y voit encore aujourd'hui. D'ailleurs on retrouve dans les églises de Millery et de Sainte-Geneviève, où il est certain qu'ils avaient des maisons, des vestiges d'une architecture analogue à celle-ci.

Ces rapprochements ne peuvent nous amener qu'à une probabilité.

Ne pouvant rien préciser au point de vue de l'histoire, je me contenterai de faire une description, aussi exacte que possible, de l'église en question :

Telle qu'elle est aujourd'hui, elle se compose d'une nef moderne, longue de 13 mètres 40 centimètres, large de 10 mètres, pauvre sous tous les rapports, surtout en architecture.

(1) Ce village était de la prévôté de Dieulouard, de la juridiction et généralité de Verdun, subdélégation de Toul; au spirituel, du diocèse de Verdun.

(2) Voy. Mémoire sur les établissements de l'ordre du Temple en Lorraine, par A. Digot. (*Mémoires de la Société d'Archéologie*, 1868.)

Quant au chœur, il a la forme d'un fer-à-cheval (1) d'environ 6 mètres 40 centimètres de profondeur, sur 3 mètres 80 centimètres de largeur et 4 mètres 50 centimètres de hauteur. La partie C B D de cette abside a été conservée dans son état presque primitif. Les murailles en sont très-épaisses et construites entièrement de pierres de taille. On y remarque, en relief, une *arcature romane*, c'est-à-dire un système de petites arcades, composé d'une série de colonnes rectangulaires d'environ 2 mètres 40 centimètres de haut sur 25 centimètres d'épaisseur; ces colonnes sont terminées par des chapiteaux coniques de la plus grande simplicité, et réunies entre elles par des arceaux plein-cintre, d'une coupe également rectangulaire.

Au point de jonction des arceaux, à 30 centimètres environ au-dessus des chapiteaux, se trouve la base de petites colonnettes. Ces dernières, hautes de 85 centimètres, sont demi-cylindriques. Leurs chapiteaux sont cordés ainsi que leurs bases.

Par dessus ces colonnettes, et faisant le tour du demi-cercle C B D, ressort une bordure dont on voit peu d'exemples dans nos pays; c'est une série de billettes, de 8 centimètres d'épaisseur sur 15 centimètres de longueur, alternant avec des cavités cylindriques de mêmes dimensions; il y en a trois rangées adjacentes, disposées de manière que celle du milieu domine les autres d'au moins 6 centimètres.

La partie C B D, dont la voûte est en forme de cul-de-four, était encore recouverte, il y a quelques années, de sa toiture primitive, qui était d'autant plus remar-

(1) Voy. fig. 1. Plan du chœur.

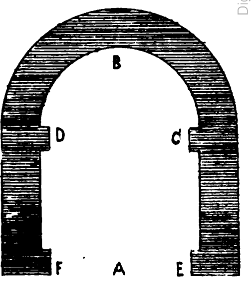

FIG. 1.

FIG. 2. CHŒUR DE L'ÉGLISE DE LANDREMONT.

J. Favier del.

Autog. H. Christophe Nanc..

quable qu'on n'en connaissait aucune de ce genre dans toute la contrée. Dans l'épaisse maçonnerie de la voûte on avait scellé, en les superposant comme des ardoises, des pierres larges et plates qui résistèrent, pendant plusieurs siècles, à toutes les intempéries. Malheureusement, sous prétexte de réparer quelques gouttières, le marteau impitoyable du maçon les a arrachées, pour les remplacer par de *belles tuiles rouges*.

L'*arcature* se compose de dix piliers supportant neuf arceaux ; ceux qui se trouvent entre E et C sont cachés par la sacristie de construction moderne. Les trois arcades du milieu du fer-à-cheval, abritaient chacune une fenêtre, également en plein-cintre. Elles ont été murées il y a bien longtemps déjà ; cependant on avait ménagé dans celle du milieu un *oculus* par lequel pénétraient les premiers rayons du soleil levant ; cette dernière ouverture a été murée aussi par la suite.

Malgré les modifications, plus ou moins adroites, que l'on a faites à l'intérieur de cette abside, on y a conservé, aux quatre points C D E F, quatre piliers du même style que ceux de l'arcature, et supportant deux arceaux de C en D et de E en F.

Tous ces détails, bien qu'incomplets, suffisent pour fixer à peu près le siècle où cette chapelle fut construite. Le savant archéologue de Caumont fait remonter au-delà du XIe siècle l'architecture où les arcades sont toujours en plein-cintre, les surfaces rectangulaires, les murs épais, les ouvertures petites et en plein-cintre, subordonnées aux surfaces dans lesquelles elles sont pratiquées.

Toutes ces conditions sont réunies dans l'abside de Landremont ; nous devons donc la classer parmi les

rares spécimens d'architecture romane que compte notre province.

Si l'on examine le dessin que nous donnons ici (1), on sera frappé de l'analogie qu'il a avec ceux que donne pour exemples M. de Caumont, dans son *Abécédaire d'archéologie. Architecture religieuse* (5e édit. p. 181).

Ce sanctuaire fut mis, sinon de tout temps, du moins depuis bien des siècles, sous le patronage de saint Clément, premier évêque de Metz. Autrefois on y voyait une statue en pierre, fort ancienne, représentant ce saint évêque, revêtu d'ornements pontificaux, ayant à ses pieds le *Graully (Grauilli* ou *Graouilly)* légendaire. Une restauration moderne, en lui enlevant son caractère d'ancienneté, a rendu plus choquante la grossièreté de l'exécution première.

J. FAVIER.

DONATION FAITE PAR HUGUES II, COMTE DE VAUDÉMONT, A L'ABBAYE DE SAINT-MIHIEL, DU FOUR BANAL DE COURCELLES, EN 1221.

Charte originale.

Par suite de la dispersion des collections formées par M. Dumont, de Saint-Mihiel, je suis devenu possesseur d'une petite charte, datée du mois de mars 1221 (avant Pâques) par laquelle l'abbaye de la ville susdite reçut le four banal de Courcelles, du comte de Vaudémont Hugues II, pour la célébration de son anniversaire. Cette charte, au dos de laquelle est inscritte la cote E E 9, provient sans doute des archives de l'abbaye; elle n'est point mentionnée dans l'ouvrage de Dom de

(1) Voy. fig. 2.

l'Isle (1), ni, ce qui est plus surprenant, dans l'*Histoire de Saint-Mihiel* de M. Dumont (2). M. Lepage n'en a pas eu connaissance lorsqu'il a écrit le *Dictionnaire topographique* et *les Communes de la Meurthe* (3) ; comme elle est courte et parfaitement conservée, j'en donnerai ici la transcription :

« Ego Hugo, comes Wadimontis, notum facio uni-
» versis presentibus et futuris presentes litteras ins-
» pecturis, quod ego, pro salute anime mee et anteces-
» sorum meorum, ecclesie beati Michaelis furnum
» bagnalem quem construxeram in villa de Corcelliis
» sub Wadimonte, in elemosinam perpetuam et pro
» commemoratione anniversarii mei annuatim, in pre-
» fata sancti Michaelis ecclesia, a toto conventu memo-
» riter celebrandi, contuli et concessi pacifice possi-
» dendum. Et in hujus rei testimonium, presentes
» litteras sigilli mei appositione roboravi. Datum
» anno Domini millesimo ducentesimo vicesimo primo,
» mense aprilis. »

Le sceau a été enlevé, mais le lac de soie rouge auquel il était appendu, existe encore ; il est fixé au moyen d'un nœud passé par deux petites entailles faites dans le parchemin ; un second nœud se trouve à 7 centimètres du premier ; les deux bouts du cordon ont

(1) *Histoire de la célèbre et antique abbaye de Saint-Mihiel,...* 1757.

(2) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel*, voy. pour le XIIIe siècle, tome I, pages 73-89.

(3) Dans la *Statistique de la Meurthe*, art. Courcelles, M. Lepage dit que « le nom de ce village se retrôuve... dans la confirmation, par le pape Pascal II, des priviléges de l'abbaye de Saint-Mihiel (1106). » Cette charte de confirmation a été imprimée par Dom de l'Isle, *ibid.*, p. 453.

encore chacun, à partir de cet endroit, une longueur d'environ 19 centimètres ; ce qui indique que le sceau était de fort grande dimension. En effet, Dom Calmet a donné le dessin d'un sceau du même comte, dont le diamètre dépasse 8 centimètres (1). C'est le premier monument sur lequel apparaissent les armes de Vaudémont : *burellé d'argent et de sable, de dix pièces.*

L. GERMAIN.

CHRONIQUE.

—

Notre confrère, M. Stanislas Thomas, a reçu la lettre suivante, qu'il veut bien nous communiquer en nous demandant son insertion dans notre journal :

Nancy, le 25 février 1879.

Monsieur,

J'ai lu dernièrement la brochure très-intéressante que vous avez faite sur Malzéville, mais je vous demande la permission de vous signaler un nom que vous avez oublié de mentionner dans la liste des curés de la paroisse, celui de mon grand-grand oncle, M. de Vallée, qui fut un des bienfaiteurs de Malzéville; c'était un saint homme, très-aimé, très-vénéré ; vous pourrez voir encore son inscription funéraire à l'entrée de l'église de ce village, sur la muraille extérieure, en fort mauvais état d'ailleurs, car la municipalité a refusé de la préserver des pieds des passants.

J'ose donc compter sur vous, Monsieur, pour préserver M. de Vallée de l'oubli dans lequel il est prêt de tomber ; sa famille était une des plus anciennes de Nancy, et s'est toujours signalée par son dévouement à la Maison de Lorraine.

La sœur de M. le curé de Vallée épousa M. Léopold-Clément-Marc de Roche du Teilloy, mon bisaïeul.

Alexandre DE ROCHE DU TEILLOY.

(1) *Hist. de Lorr.*, 1re édit., t. II, *Sceaux*, n° XLII.

A cette lettre, M. Thomas ajoute les explications suivantes :

Nous avons, en effet, vu figurer M. de Vallée dans la nomenclature des prêtres qui ont administré la cure de Malzéville ; pour des raisons que l'on comprendra, nous nous sommes abstenus de donner une liste générale et complète de ces prêtres.

Puisqu'il s'agit d'un membre de la famille de Roche du Teilloy, nous nous empressons d'accueillir favorablement la note qui nous est transmise.

—

D'intéressants objets antiques ont été récemment découverts au cimetière de Pompey. Malheureusement ils n'ont pu être recueillis pour le Musée lorrain et sont allés enrichir la collection de quelqu'amateur alsacien. Nous croyons devoir les signaler à l'attention des archéologues de notre pays. Ces objets consistent en : 1° une fibule en or, de forme ronde, plus grosse qu'une pièce de deux francs et ornée de verroteries et de filigranes tordus. Elle valait environ de 25 à 30 francs d'or ; 2° deux grandes fibules en argent de bas titre ; 3° un collier de perles de verre coloré auquel se rattachaient deux pendeloques rondes, en or, et une boule en cristal de roche enfumé, de la grosseur d'un œuf. Cette boule était munie d'une agrafe en argent destinée à la suspendre, et n'était point percée de part en part. Des boules semblables ont été trouvées dans divers cimetières de l'Est ; mais, excepté celle du tombeau de Childéric, aucune d'elles n'offrait un volume aussi fort que celle du cimetière de Pompey. Il y a donc tout lieu de croire que la tombe qui la contenait était celle d'un personnage important. Une coupe en verre a été également recueillie ; mais le vigneron, auteur de cette découverte, a négligé de conserver les vases en argile qui, d'ordinaire, complétent le mobilier funéraire des tombes mérovingiennes.

Nous n'insistons pas davantage sur cette précieuse trouvaille; mais nous engageons vivement tous ceux qu'un hasard heureux rendrait possesseurs d'objets antiques, trouvés dans le pays, à les faire connaître au Président du Comité du Musée lorrain; ils seraient achetés, s'il y a lieu, dans de bonnes conditions.

NÉCROLOGIE.

—

M. DAGOBERT FISCHER.

Notre excellent confrère M. Dagobert Fischer, qui vient de mourir à Saverne, le 20 février dernier, après une longue maladie, était né dans cette ville le 6 janvier 1808. Travailleur infatigable, toute sa vie s'était passée dans l'étude. Aussi a-t-il publié des travaux historiques, très-estimés, dans presque toutes les Revues de l'Alsace et de la Lorraine. *(Les Bulletins de la Société des monuments historiques d'Alsace, la Bibliographie alsacienne, la Feuille du samedi de Mulhouse et de Strasbourg, la Revue d'Alsace, la Revue de l'Est, la Semaine religieuse de Nancy*, etc.*)*. Mais ce qui l'attirait surtout, c'était l'histoire de sa ville natale et celle de l'arrondissement de Saverne. Ce qu'il a publié sur ce sujet intéressant formerait une bien longue liste, dont on peut citer cependant ses Notices sur Saverne et sur l'ancien comté de Saarwerden. Saverne lui doit l'établissement d'un Musée archéologique; il fut aidé dans cette œuvre patriotique par feu le colonel de Morlet, qui fut aussi un des nôtres. Le nouveau Musée, grâce aux monuments funéraires du comté de Dabo qui y furent déposés, fut bientôt connu de toute l'Europe savante. Notre confrère en fut le premier conservateur, et il en rédigea un Catalogue qui peut servir de modèle à toutes les œuvres de ce genre.

Jusqu'aux derniers événements, l'existence de M. Fischer s'était écoulée dans l'étude; il dut, en 1872, entrer dans la vie active. La confiance de ses concitoyens l'avait appelé à la première magistrature de la cité, dans des circonstances bien épineuses. Nous ne le suivrons pas dans cette nouvelle voie : les regrets de toute une ville sont là pour attester avec quelle intelligence, quelle fermeté et quelle douceur il sut remplir ses nouveaux devoirs. Malgré son âge et le travail qui lui occasionnaient ses fonctions, M. Fischer poursuivit journellement, comme d'habitude, l'étude de ses recherches historiques, et, après avoir doté Saverne d'un musée local, il résolut de faire restaurer complètement l'église paroissiale, la vieille collégiale des cardinaux de Rohan. Hélas! lorsqu'elle était entièrement terminée, les vitraux posés, les tombes des princes-évêques restaurées, une des premières cérémonies solennelles qui fut célébrée dans le nouveau temple, fut celle de ses obsèques!

Telle fut l'existence de M. Dagobert Fischer; sa mort est une grande perte pour l'Alsace savante; pour nous, qui avons eu l'honneur de le connaître, nous regretterons toujours en lui un confrère des plus savants, des plus modestes et des plus serviables.

Voici ce que M. Dagobert Fischer a fourni à nos *Mémoires* et au *Journal :*

Mémoires de la Société.

1872. L'ancien prieuré de Durrenstein, près de Walscheid, comté de Dabo.
1874. Notice historique sur le couvent de Renting (près de Sarrebourg).
1875. Le prieuré de Saint-Quirin.
1876. Saint-Quirin. Ses verreries.

Journal de la Société.

1870. Le Schacheneck.

1871. Recherches sur le village détruit de Neustadt, près Dabo.
1874. Donation du duc Charles IV en faveur de l'hôpital de Saverne.
1876. Note sur l'ancien village de Dirschbach.
Mémoire des frais d'un voyage de Saverne à Nancy en 1628.
1877. Une consultation de l'Université de Fribourg, sur une réclamation du duc Charles IV contre l'Evêché de Strasbourg.
Procès-verbal de l'incendie de la maison de M. le comte de Lutzelbourg à Sarrebourg.
1878. Le baron Alexandre de Lorraine (Extrait du Héraut allemand).
Monsieur de Guérard (id.)

A. B.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

Notre confrère M. E. Olry a donné : 1° un bras de statue trouvé aux Thermes de Crézilles dans les ruines romaines décrites dans le *Journal de la Société d'Archéologie*, année 1863 ; 2° les objets suivants trouvés sur le territoire d'Allain : deux points de flèche pédonculées, un grattoir et un fragment de lame en silex ; deux petits bronzes de Maximin d'Aza et de Gallien ; huit petites pièces de monnaies ou jetons lorrains ; deux boucles d'attache en bronze, du xvi^e siècle.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL
DE LA SOCIÉTÉ
D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE
ET DU
MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

28e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1879.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 mars 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres titulaires et présentation d'un candidat.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. Germain, juge au tribunal de première instance de Nancy, et M. Homolle, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres.

MM. Bretagne, Germain et Quintard présentent comme candidat M. de Guerle, trésorier-payeur général du département de Meurthe-et-Moselle.

Le Président a reçu de MM. Décosse et Claude des lettres de remercîment à l'occasion de leur récente admission.

Dépôt du rapport de la Commission des comptes.

M. Stanislas Thomas, rapporteur, donne lecture du rapport suivant :

« Messieurs, votre Commission s'est réunie le 18
» février dernier, et, après l'examen le plus scrupuleux
» des comptes de l'exercice 1878, elle les a reconnus
» d'une rigoureuse exactitude dans tous leurs détails,
» ainsi que les diverses pièces justificatives qui y sont
» annexées.

» Elle vous propose de les approuver, et, comme les
» années précédentes, de voter les plus sincères remer-
» cîments à votre honorable Trésorier pour son zèle
» désintéressé et son infatigable activité.

» Enfin, votre Commission, considérant la nature
» éventuelle d'une partie des ressources de la Société,
» estime qu'il y a lieu de prendre en considération les
» justes observations de M. le Trésorier relativement
» à l'excédant de dépenses sur les recettes spéciales de
» la Société d'Archéologie, si minimes qu'elles soient. »

Ensuite de cette lecture, la Société déclare approuver les comptes de l'exercice 1878 tels qu'ils lui ont été présentés, et vote des remercîments à son Trésorier, dont elle se plaît à reconnaître une fois de plus le zèle et le désintéressement.

Sur la proposition d'un de ses membres, l'assemblée vote des remercîments à M. Lucien Wiener, l'un des

conservateurs du Musée historique lorrain, pour le zèle constant et l'intelligence qu'il n'a cessé d'apporter dans l'arrangement des diverses collections dont le Musée s'est enrichi depuis quelque temps.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts portant avis que, sur la proposition de la section d'histoire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, une récompense de 1,000 francs sera attribuée à la Société d'Archéologie lors de la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts, relative à la prochaine réunion à la Sorbonne (1).

M. le Président de la Société de Géographie de l'Est a adressé à la Société une lettre par laquelle il lui notifie officiellement la fondation de cette Société, et demande l'établissement de rapports de confraternité entre les deux Compagnies. L'assemblée accueille avec grand intérêt l'annonce de la fondation de cette nouvelle Société, pour le succès de laquelle elle fait les vœux les plus sincères, et décide que, par une lettre adressée à son Président, elle lui offrira l'échange des journaux publiés par les deux Compagnies.

Ouvrages offerts à la Société.

La Bibliothèque publique de Nancy et l'Académie de Stanislas, par M. D.-A. Godron.

Histoire des premières découvertes faites, aux envi-

(1) La lettre ci-dessus et un extrait de la circulaire en question ont été publiés dans le dernier numéro.

rons de Toul et de Nancy, de produits de l'industrie primitive de l'homme, par M. GODRON.

Les Cavernes des environs de Toul et les mammifères qui ont disparu de la vallée de la Moselle, par M. GODRON.

Du passage des eaux et des alluvions anciennes de la Moselle dans les bassins de la Meurthe en amont de Nancy et de la Meuse par la vallée de l'Ingressin, par M. GODRON.

Lunéville et ses environs. — III. — *L'économiste Arthur Young, Devaux-Panpan, le fédéré Lazowski*, par A. BENOIT.

Notice sur Vaucouleurs (Meuse), par M. BONNABELLE.

Le département de la Meuse historique, géographique et statistique. — FAINS. — Notice par M. BONNABELLE.

Guide et souvenirs du pèlerin à Domremy, publiés par les soins de l'abbé BOURGAUT ; offert par M. l'abbé Leroy, curé de Ruppes.

Essai sur le patois lorrain. — Patois de Fillières (canton de Longwy), par M. CLESSE.

Les Campagnes au moyen-âge et sous l'ancien régime, par M. CLESSE.

Etude sur quelques inscriptions antiques du Musée de Bordeaux, par P.-Charles ROBERT, membre de l'Institut.

Peste et famine dans le pays de la Rosselle, par M. Raymond DUPRIEZ.

Sceau du Chapitre de Hombourg-l'Evêque, par M. Raymond DUPRIEZ.

Revue ophthalmologique de l'Est, médecine et chirurgie. Rédacteur en chef, Dr Gustave VAUTRIN, 1re année, nos 1 et 2. — Janvier et février 1879.

Compte-rendu des travaux de l'œuvre de Saint-François Régis de Nancy, en 1878. — 40e Année.

Journal des Savants. — Janvier 1879.

Dictionnaire topographique du département de l'Eure, par M. le marquis DE BLOSSEVILLE. — Paris, imprimerie nationale, 1878.

Dictionnaire topographique du département de la Mayenne, par M. Léon MAITRE. — Paris, imprimerie nationale, 1878.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, nos 12 et 13.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François (Marne), 8 volumes; 1867-1877.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 20e année, n° 1. — 31 Janvier 1879.

Revue historique, 4e année, tome IX. — Mars-avril 1879.

Le Cabinet historique, sous la direction de M. Ulysse ROBERT, 25e année. — Janvier-février 1879.

Congrès archéologique de France, XLIVe session. — Séances générales tenues à Senlis en 1877.

Mémoires de la Société d'Emulation de Montbéliard, 3e série, 2e volume (1re partie).

Lectures.

Pour se conformer aux dispositions prises par M. le Ministre de l'Instruction publique et relatées dans sa circulaire, n° 196, sous la date du 5 février dernier, relativement aux lectures à faire lors de la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, M. Bleicher, professeur d'histoire naturelle à l'Ecole supé-

rieure de pharmacie de Nancy et membre de la Société d'Archéologie lorraine, donne lecture du travail qu'il se propose de lire à l'une des séances de la réunion à la Sorbonne, et qui a pour titre : *Un problème d'archéologie. L'Enceinte avec blocs vitrifiés du Hartmanns-Willer Kopf* (Haute-Alsace).

La Société déclare donner son approbation au travail intéressant de M. Bleicher.

M. Bretagne lit ensuite une *Notice sur l'église de Vézelise*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

LES MUTILATIONS DE L'ŒUVRE DE STANISLAS (1).

La collaboration d'un monarque homme de goût, d'un architecte de génie, de plusieurs statuaires et peintres d'un vrai mérite, et d'un serrurier inimitable,

(1) Nous ne nous occupons ici que des mutilations commises à Nancy. Nous laissons de côté les châteaux de la Malgrange, Lunéville, Chanteheux, Einville, Commercy, etc., où les actes de vandalisme ont été bien autrement graves et nombreux. Ainsi, l'on a rasé tout le corps-de-logis principal de la Malgrange, ce qu'on appelait *le château de fayence* à cause de son revêtement, et on n'a laissé debout que l'aîle dite du Commun; le jardin français a été entièrement défiguré sous l'épiscopat de M. Lavigerie. Il ne reste rien non plus du splendide Salon de Chanteheux. Lunéville et Commercy sont transformés en casernes. Le vandalisme semble s'être acharné impitoyablement sur toutes les résidences du dernier souverain de la Lorraine.

au XVIII[e] siècle, a doté Nancy d'un ensemble monumental merveilleux, probablement unique au monde. Cette *troisième ville de Nancy*, — comme il convient de l'appeler (1), — est debout tout entière, sauf l'admirable statue de Louis XV que *Guibal fondit d'un coup de Cyfflée*, suivant un calembour attribué au Roi de Pologne lui-même, et l'escalier qui conduisait sur l'Arc-de-Triomphe, d'où l'on embrassait l'ensemble des constructions de Stanislas. La première, enterrée le 2 septembre 1792 au pied même du piédestal qu'elle occupait en face de l'Hôtel-de-Ville, a été brisée, trente-sept ans après son érection, le 13 novembre 1792, par la horde de Marseillais venus à Nancy (2); le second a

(1) La première ville de Nancy est la *Ville-Vieille*, la ville des anciens ducs, depuis ses origines jusqu'à Charles III; elle va des tours de la Craffe, au nord, à la rue de la Pépinière, au sud.

La seconde ville de Nancy est la *Ville-Neuve* du grand Charles III. Elle commence à la rue de la Pépinière, au nord, pour se terminer à la porte Saint-Nicolas, au midi.

La troisième est la ville de Stanislas et de Héré : je ne puis séparer du Roi l'architecte qui en a été le véritable créateur, sous l'inspiration et aux frais du monarque bienfaisant. La ville de Stanislas comprend l'emplacement de l'ancienne Esplanade et du Potager ducal; elle s'étend particulièrement de l'extrémité orientale des rues Stanislas et de la Poissonnerie jusqu'à la porte Sainte-Catherine, à l'est, et aux rues Girardet et Pierre Fourier, au sud.

(2) V. *Les Marseillais à Nancy* (1792), par P. Barthelémy; Nancy, Hinzelin, 1846; pages 23 et 79-84.

L'inauguration de la statue remontait au 26 novembre 1755; mais, dès le 18 du même mois, elle avait été posée sur le piédestal qui lui était destiné. Elle a donc vécu 37 ans, presque jour pour jour. Le gracieux attique en marbre blanc, qui surmontait autrefois le grand piédestal et supportait la

été sacrifié, hélas ! par le Conseil municipal de Nancy, en 1815, pour donner du travail à la classe indigente (1), et aussi, dit-on, sous prétexte d'économie, afin d'éviter à jamais les réparations qu'il nécessitait (V. Cayon, *Histoire de Nancy*, p. 287). Avec un pareil système, il ne resterait pas grand chose debout.

Heureusement, ces tristes traditions d'une époque à laquelle les religieuses de la Visitation de Nancy jetaient bas l'église abbatiale de Saint-Léopold, où avait siégé Dom Calmet, ont été abandonnées ; et nos édiles d'aujourd'hui, admirateurs de l'œuvre commune du Roi de Pologne et de l'illustre architecte nancéien, ont fait réparer récemment ce que leurs prédécesseurs du temps de la Restauration ont laissé intact de l'Arc-de-Triomphe, la plus parfaite des créations de Héré. Ils font aussi entretenir avec soin la place, vraiment Royale, comme on l'appelait autrefois, que Stanislas édifia de ses mains et de sa bourse, bien plutôt en commémoration de la réunion de la Lorraine à la France (ainsi que le prouvaient clairement les bas-reliefs du piédestal de la statue de Louis XV) qu'en l'honneur personnel de son gendre.

statue de Louis XV, a été supprimé à cause de l'énormité du poids et de la largeur de la base de la statue de Stanislas. Trois de ses faces décorent aujourd'hui la tombe commune de trois ecclésiastiques, les frères Antoine, enterrés à Préville dans l'allée qui longe le mur oriental du cimetière.

(1) Ce sont les termes mêmes de la délibération du Conseil municipal, du 29 novembre 1815 : « On peut commencer de » suite les déblais des rampes qui flanquent les faces laté- » rales de l'Arc-de-Triomphe, et y appliquer la classe indi- » gente ». Nous avons copié nous-même ce texte sur le registre officiel des délibérations, conservé à la Mairie.

HISTOIRE DE LORRAINE

PAR AUG. DIGOT

OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS

Orné d'une carte de la Lorraine et du Barrois à la fin du seizième siècle, d'un plan de la bataille de Nancy (1477), d'un plan du siége de Nancy par Louis XIII, en 1633, et d'un tableau généalogique et chronologique des Ducs héréditaires de Lorraine.

Seconde édition

AVEC UNE NOTICE BIOGRAPHIQUE SUR L'AUTEUR

Des nombreux travaux historiques d'Aug. Digot, le plus considérable et le plus populaire est, sans contredit, son *Histoire de Lorraine*. Couronnée par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, cette œuvre obtint un tel succès que la première édition en fut épuisée dès qu'elle parut, il y a bientôt 23 ans. Aujourd'hui, le goût des études historiques locales n'a fait que se répandre de plus en plus, et c'est en vain qu'une foule de personnes, désireuses de connaître le passé de la Lorraine, cherchent à se procurer le très-intéressant ouvrage de Digot. Avant lui, notre région de l'Est, dont les annales sont plus curieuses que celles des autres petits États réunis à la France, ne possédait que des abrégés imparfaits, ou une histoire tellement détaillée que presque tous les lecteurs reculaient devant les énormes in-folio de Dom Calmet. Destinée à la fois aux gens du monde et aux personnes vouées

à l'étude de l'histoire, cette publication, sous un volume restreint, est encore la plus exacte et la plus complète de toutes celles dont nos bibliothèques se soient enrichies jusqu'à présent.

C'est à la fois répondre à un besoin réel, honorer la mémoire de l'auteur et faire acte de patriotisme local, que de donner une seconde édition de l'*Histoire de Lorraine* de Digot, enrichie du portrait et d'une biographie de l'auteur.

Régulièrement autorisé par la veuve du savant historien, M. Crépin-Leblond s'est chargé de cette entreprise.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

La seconde édition de l'*Histoire de Lorraine* formera 6 volumes in-8°, d'au moins 450 pages chacun, sur bon papier et avec caractères semblables à ceux du présent prospectus.

Le prix de l'exemplaire sera de 42 francs, payables sur la remise de chaque volume, par portion de 7 francs. Il sera, en outre, tiré sur papier de Hollande, format plus grand, un certain nombre d'exemplaires d'amateurs, au prix de 72 francs les 6 volumes.

L'éditeur ne devant mettre sous presse qu'après avoir reçu un nombre suffisant de souscriptions, les personnes désireuses de se procurer cette seconde édition sont priées de faire connaître leur intention en détachant et en envoyant signé et affranchi le Bulletin ci-joint à son adresse, en indiquant le nombre d'exemplaires souscrits.

Pour souscrire à l'HISTOIRE DE LORRAINE, détacher cette feuille et l'adresser, affranchie, à G. CRÉPIN-LEBLOND, Imprimeur à Nancy.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

M..

Profession :..

Domicile :..

Déclare souscrire pour..............................*exemplaire* (1)..............................
..............................*de* **l'HISTOIRE DE LORRAINE,** *par* Digot, *et se soumet aux conditions de la souscription, insérées dans la circulaire de l'éditeur.*

(Signature.)

(1) Indiquer si l'on souscrit pour l'édition à 42 francs, ou à celle de luxe, à 72 francs.

Affranchir.

Monsieur

Monsieur Crépin-Leblond

Imprimeur-Éditeur

14, Grand'Rue (Ville-Vieille)

MEURTHE-ET-MOSELLE NANCY

Ce qui reste à faire maintenant, c'est de réédifier l'escalier qui permettra de monter de la Pépinière sur l'Arc-de-Triomphe. Nous serions d'avis de le faire tel qu'il était, c'est-à-dire en pente droite, avec des repos. C'était quelque chose d'analogue au célèbre escalier de Versailles, près de la pièce d'eau des Suisses. Les plans conservés à la Mairie de Nancy n'en donnent pas une idée suffisante, et nous n'en connaissons aucun dessin. Mais M. Morey, l'habile et savant architecte de la Ville, l'a vu dans son enfance et en a conservé une vive impression. Nul n'est mieux à même que lui d'en opérer la restitution. Il a préparé un avant-projet d'un escalier à rampes tournantes, au centre duquel s'élèverait la statue projetée de Claude le Lorrain. Mais nous préférerions le retour à l'ancien état de choses. En fait de monuments, les restitutions valent infiniment mieux que les modifications. Celles-ci sont pleines de périls.

Maintenant, si nous nous plaçons au milieu de la place Stanislas pour contempler l'Arc-de-Triomphe, nous sommes frappé du mauvais effet que produisent les lourdes lucarnes dont on a surchargé les basses faces. Il est impossible d'être plus infidèle à l'idée des créateurs de cette place. Ils avaient voulu faire paraître élevé l'Arc-de-Triomphe, et, à cet effet, ils n'avaient édifié au nord de la place que des arcades formant rez-de-chaussée, surmontées de terrasses planes à l'italienne. De cette manière, le monument dominait de toute sa hauteur les deux rangs de basses faces, qui en faisaient ainsi ressortir les majestueuses et élégantes proportions.

Malheureusement, on a laissé les propriétaires des basses faces élever là de véritables étages, et l'on s'est

contenté de leur imposer la régularité des espèces de mansardes qui les éclairent. Il en résulte que le but de l'architecte créateur est manqué, puisque les basses faces se trouvent de la sorte presque aussi élevées que l'Arc-de-Triomphe lui-même. Nous ne savons si la Ville se décidera un jour à restituer à l'œuvre de Héré son aspect primitif. Sans doute, cela ferait pousser de grands cris aux propriétaires qui ont ainsi usurpé en hauteur. Le but de ces pages est simplement de signaler les attentats commis contre les monuments de Stanislas, ou du moins les principaux. Il ne nous était pas permis d'omettre celui-là, un des plus fâcheux, à coup sûr.

Pour se rendre compte du merveilleux effet des terrasses à l'italienne, regardons les toitures de l'Hôtel-de-Ville, du pavillon Jacquet (appartenant aujourd'hui à la famille Le Bègue), et de l'hôtel des Spectacles (c'est le nom qu'on donnait à cet édifice au XVIII^e siècle). Là, sans établir sur tous ces bâtiments des terrasses plates, on est parvenu très-heureusement à dissimuler, en les reculant et en les abaissant beaucoup, les toitures plus ou moins élevées qui les surmontent. L'effet obtenu est excellent. Les vases, pots à feu, génies, trophées, etc., se dessinent sur le ciel, au lieu d'être cachés à l'œil du spectateur par de lourdes toitures en ardoises, comme il y en a sur l'ancien hôtel de la Ferme générale (Evêché actuel) et sur l'ancienne Intendance (édifice où se trouve maintenant le cercle dit de l'ancienne Préfecture ; il a primitivement appartenu à Alliot). Il serait bien à désirer que les toitures de ces deux derniers édifices fussent refaites comme celles des deux palais qui leur font face.

Ne quittons pas la place sans jeter les yeux du côté

de l'Evêché qui avoisine l'entrée de la Pépinière. Le rideau d'arbres placé derrière la fontaine d'Amphitrite (1) régnait autrefois jusqu'à l'angle même du palais épiscopal. Une main vandale en a fait abattre une notable partie, celle qui touchait à l'Evêché. C'est, à ce que nous croyons, sous l'épiscopat de M. Lavigerie que le fait a eu lieu. C'est d'autant plus fâcheux que la grille de Lamour perd ainsi une partie du fond qui la faisait ressortir si admirablement pendant la belle saison, et que, de plus, la façade nord du palais épiscopal est des plus mesquines et des plus laides : ce dont on ne pouvait s'apercevoir tant que les arbres ont existé. Pour se rendre compte du méfait, il n'y a qu'à contempler, par un beau jour d'été, la fontaine de Neptune et son magnifique couronnement d'arbres, qui, lui, règne jusque tout contre le bâtiment du Théâtre.

Il y a là un mal à peu près irréparable, tant il faudrait de temps pour voir repousser des arbres tels que ceux qu'on a sacrifiés sans doute au désir d'assainir la résidence épiscopale.

Une des plus coupables mutilations commises était assurément celle des splendides grilles de Lamour. Elles n'avaient pas été dégradées que par les Marseillais, hélas ! C'est bien plus récemment que, pour ne pas réparer les quatre trophées surmontant les deux célèbres fontaines, on les avait renversés purement et

(1) La fontaine d'Amphitrite était primitivement, comme celle de Neptune, flanquée de deux fontaines placées sous les petits portiques. On les a enlevées pour laisser un passage aux gens de pied qui se rendent de la place Royale à la promenade de la Pépinière. (Lionnois, *Histoire de Nancy*, t. II, p. 38.)

simplement. Heureusement M. Morey était parvenu à en sauver un, formé, croyons-nous, de parties des quatre anciens; et il vient de servir de type à la confection de quatre trophées tout pareils aux anciens, finement exécutés par M. Lipman, de Strasbourg. On les met en place aujourd'hui 28 mars 1879.

Nous remercions de tout cœur notre Municipalité de cette restauration, dont on ne pouvait jusqu'ici apprécier l'importance qu'en jetant les yeux sur les grandes planches qui accompagnent le *Recueil* in-folio *des Fondations du Roi de Pologne*. La lacune des quatre trophées ornés des médaillons de Mars, Minerve, Cérès et Apollon, produisait un effet désastreux. Grâce à nos édiles, le mal est enfin réparé.

Un mot, à ce sujet, des armoiries placées au sommet des fontaines. C'était, lors de la création, l'écusson du royaume de France, aux trois fleurs de lys d'or sur fond d'azur. Convient-il, — du moment où l'on a replacé les initiales de Louis XV et de Stanislas aux balcons, et les couronnes royales sur les portiques conduisant aux rues des Dominicains et de la Constitution, — de reculer devant une restauration complète de l'ancien état de choses? Nous croyons que non. Mais, si l'on ne veut pas, au moins qu'on ne laisse pas le simple chardon au naturel. C'est par trop mesquin, ainsi isolé, et cela prête à l'épigramme. Qu'on place là les vraies armoiries de la Ville de Nancy, telles qu'elles lui furent données par Charles III, c'est-à-dire le chardon surmonté des Armes pleines de Lorraine ; on peut les voir fidèlement représentées sur la porte de l'hôtel de la Bibliothèque publique (ancienne Université, rue Stanislas, 47).

Et ce n'est pas tout encore. Une fois nos grilles res-

taurées, il faudra les entretenir, comme on entretient un objet d'art précieux et délicat. Notre Municipalité est trop soigneuse de nos monuments pour ne pas porter sa plus vigilante attention sur le salut de l'œuvre inimitable et inimitée de notre Jean Lamour.

Nous regardons vers la place d'Alliance, autrefois place Saint-Stanislas (1), et quel étrange appendice voyons-nous accolé à la façade méridionale de l'ancienne Intendance, juste en face le balcon du cabinet de M. le Préfet, et à portée de la vue du balcon de l'un de MM. les Adjoints? C'est une espèce de baraque borgne, qui fait le plus déplorable effet, et dont nous n'osons trop rechercher la destination. Il faut se hâter de faire disparaître au plus vite cette ignoble et hideuse verrue.

De l'autre côté, à l'angle de la rue de la Poissonnerie, nous voudrions bien voir restaurer et remettre en lumière le cadran solaire et le zodiaque placés au sommet de l'ancien pavillon Jacquet. C'est une œuvre d'art d'une certaine valeur.

Passons sous l'Arc-de-Triomphe, et gagnons la Carrière (2). Quel fâcheux bariolage on a laissé peu à peu

(1) Les clefs des fenêtres de la maison formant l'angle oriental sur la rue d'Alliance, où elle porte le nº 8, n'ont jamais été sculptées. C'est une défectuosité, la seule de ce genre que nous ayons remarquée dans l'œuvre entière de Stanislas, si minutieusement soignée et, en général, si parfaitement achevée. C'est à la Ville de faire disparaître ce défaut, qui n'est pas une mutilation. Quelques journées de sculpteur ornementiste suffiront pour atteindre ce but.

(2) Les bas-reliefs qui décorent la face de l'Arc-de-Triomphe du côté de la Carrière sont singulièrement dégradés. Les figures sont à l'état fruste. Cette mutilation a dû être commise lors des illuminations faites sur cet édifice au moyen

s'introduire par le badigeonnage à couleurs variées de ces deux grandes lignes de façades régulières ! Il faudrait une couleur uniforme, comme aux maisons de la place d'Alliance. On a gratté, en 1792, les cartouches armoriés placés sur les palais de la Cour souveraine et de la Bourse, qui se font face. On a laissé réunir les toitures des deux maisons nos 11 et 13 : ce qui est absolument irrégulier et contraire à l'état de choses créé vis-à-vis par les architectes de Stanislas. Une large baie a été ouverte au n° 7 pour créer une petite boutique, la seule, heureusement, qui existe sur cette place aristocratique et non destinée au commerce. Enfin nous arrivons au fer-à-cheval qui, avec le palais du Gouvernement, termine si heureusement, au nord, cette vaste place. Comme le dit Lionnois (*Histoire des villes vieille et neuve de Nancy,* t. I, page 303) : « Il » était indispensable de remplir le fond de cette place, » et difficile d'y élever un édifice qui surpassât les » autres sans les effacer. On y est parvenu..... » Oui

de misérables lampions fumeux posés sur des planchettes de bois clouées contre le monument !!! *Horresco referens.*

A notre avis, l'ouverture de deux baies nouvelles pour aller de l'Arc-de-Triomphe dans la rue de la Pépinière, est une faute considérable, mais heureusement facile à réparer. C'était intentionnellement que Héré n'avait ouvert sur la face sud de l'Arc-de-Triomphe que trois arcades, permettant d'apercevoir les splendeurs de la Place Royale, *et rien autre chose.*

Le terre-plein qui forme le centre de la Carrière était autrefois élevé de plusieurs marches, au nord et au sud, comme il l'est encore à l'est et à l'ouest. Nous croyons que les marches existant au nord et au sud ont été supprimées et le terrain nivelé en 1829, pour permettre à la voiture de Charles X d'arriver tout droit par le milieu de la place au Palais du Gouvernement.

certes, on y est parvenu ; mais hélas ! cette façade grandiose est une de celles qui ont été le moins respectées. « Elle était, — dit M. Noël (*Mémoires pour » servir à l'histoire de Lorraine*, n° 5, 2e volume, » p. 225), — ornée de sculptures, trophées, pots de » fleurs, ornements indispensables au style.... d'archi- » tecture du monument ; on jeta bas toutes ces sculp- » tures comme ornements inutiles. » Nous avons ouï dire qu'un certain nombre de ces sculptures ont été transférées au château de Fléville, dont elles décorent l'entrée, avant la cour d'honneur.

Il ne reste plus que les quatre statues placées entre les fenêtres du second étage. Cette décoration sculpturale est insuffisante pour cette grande façade. La galerie régnant au sommet de l'édifice, ainsi que les massifs de la balustrade en pierre du balcon, réclament des ornements qu'il faudrait, autant que possible, faire semblables aux anciens, et qui devront être inspirés par le bon goût et le désir de restaurer sans vouloir innover (1). Celui qui présidera à cette restauration, si elle doit

(1) La gravure de Collin représente des statues sur les massifs du balcon ; mais il ne semble pas qu'on en voie sur la galerie du sommet. Cependant la gravure de la page 96 du *Recueil des Fondations de Stanislas*, 2e partie, indique là des trophées. C'est une question à étudier historiquement. — Il importerait de replanter des arbres au fond du jardin de cette superbe résidence, pour rétablir le rideau épais qu'on y voyait autrefois, et qui a été récemment sacrifié, du moins en partie, pour la création de la rue Jacquot. La suppression partielle de ce rideau d'arbres donne pour fond à ce beau jardin la vue de la blanche caserne de Gendarmerie, construite il y a quelques années. Cela fait un bien pauvre effet.

s'effectuer jamais, songera au grand architecte qui habitait le pavillon d'angle voisin, du côté occidental (1).

Revenons sur nos pas, et dirigeons-nous vers les casernes Sainte-Catherine. Ici encore, une main cruelle a privé l'édifice d'une ornementation qui, en le séparant de la voie publique, lui donnait un aspect bien plus monumental. Au-devant de la vaste cour régnait un large fossé défendu par une galerie à jour en pierre sculptée. Cette disposition avait un caractère grandiose, et tout autrement beau que la grille qu'on y a substitueé en 1850.

Les charmants arcs-de-triomphe qui se nomment porte Sainte-Catherine et porte Stanislas, et qui terminent si heureusement l'immense rue qui les unit, sont au nombre des monuments qui ont le moins souffert. On a même laissé sur la porte Sainte-Catherine la barque qui constitue les armoiries de famille de la reine Catherine Opalinska ; les exécuteurs du décret du 14 août 1792 y ont vu une sculpture décorative et non un blason. Mais ils ont gratté sur la porte Stanislas la rencontre accornée et bouclée, qui est de Leszczynski. Il serait facile et peu coûteux de tout réparer. Nous ignorons quelles inscriptions étaient gravées autrefois sur ces deux remarquables édifices. Si quelqu'un peut nous instruire à cet égard, nous lui en saurons gré. En tous cas, il serait facile, — si l'on ne peut retrouver les anciennes inscriptions, — de rappeler sommairement sur la porte Stanislas les bienfaits du prince dont elle

(1) Cet hôtel, qui porte le nº 49, avait été donné par Stanislas à Héré lui-même, qui l'habita. Un médaillon du Roi donateur orne le grand et superbe escalier de cet hôtel, dans lequel Lamour s'est surpassé pour complaire à Héré.

porte le nom, et sur la porte Sainte-Catherine la vie modeste de son auguste compagne.

Nous ne dirons rien de l'hospice des Enfants trouvés, érigé par Stanislas dans la rue Saint-Julien, et qui a gardé son inscription latine tirée de l'Ecriture sainte ; et nous franchirons rapidement, à travers la cité de Charles III, l'espace qui sépare la ville de Stanislas du long faubourg Saint-Pierre. Ici, nous rencontrons deux édifices dignes d'attention : les Missions royales et Bon-Secours.

La Maison des Missions royales (aujourd'hui séminaire diocésain), bâtie pour douze missionnaires jésuites, est un ravissant palais, où la beauté des appartements le dispute à la splendeur des jardins. Un superbe buste en marbre blanc du Roi fondateur est placé à l'intérieur, au premier étage, près du balcon. Les boiseries du grand salon situé à gauche en entrant, au rez-de-chaussée, et qui sert de parloir, sont de toute beauté. Malheureusement, on les a empâtées d'un affreux vernis qui les souille et empêche d'en savourer la perfection et la délicatesse. L'édifice a perdu, du côté des jardins, tout son caractère et tout son effet par l'addition du lourd bâtiment Saint-Charles et de celui qui lui fait face. On va adjuger la construction d'un cloître ; ce sera le dernier coup porté à ce joli ensemble. Les séminaristes, sans doute, en ont besoin, et c'est là l'excuse ; mais la Maison des Missions royales a vécu, et gardons-nous d'aller la visiter maintenant !

Quant à l'église royale et sépulturale de Bon-Secours, on a eu la malheureuse idée de peindre en couleurs sur sa gracieuse façade les armes de Stanislas ; c'est une faute. On doit, sur l'extérieur des édifices de pierre,

blasonner les armoiries en les sculptant suivant les règles de l'art héraldique ; mais on ne les peint en couleurs que sur le fer (1). A l'intérieur, on a détruit tout l'effet des tombeaux en plaçant deux verrières peintes à haut effet et aux couleurs les plus foncées dans les deux seules baies qui éclairent l'abside. C'est un anachronisme aussi choquant d'en agir ainsi que de remplacer par des verres blancs, — comme on l'a fait à Reims, — les verrières des vieilles églises ogivales. Nous concluons au prompt rétablissement de vitres blanches à Bon-Secours, pour que l'édifice reprenne son cachet, et pour qu'il nous soit possible d'admirer le chef-d'œuvre de Sigisbert Adam et l'œuvre, non moins estimable, à notre humble avis, de Vassé et de Lecomte.

NOTES ADDITIONNELLES.

—

A la page 72, nous avons avancé que la place Royale et l'Arc-de-Triomphe ont été élevés par Stanislas, avec le concours d'artistes à peu près exclusivement lorrains, principalement pour célébrer et immortaliser la réunion de la Lorraine à la France. Il suffit, pour s'en convaincre, de rappeler sommairement les sujets des quatre superbes bas-reliefs en bronze qui décoraient le piédestal de la statue de Louis XV, centre de tout ce merveilleux ensemble de monuments.

Le premier représentait le mariage de Louis XV avec la

(1) Comme on l'a fait avec raison pour les Armes de Stanislas placées au centre du grand balcon de l'Hôtel-de-Ville.

fille de Stanislas : les deux époux se donnaient la main sur un autel, au bas duquel deux Amours portaient, l'un l'écu de France, l'autre celui de Lorraine et de Bar. Au-dessus de l'autel se voyait l'Hymen tenant son flambeau, ayant les ailes éployées, avec cette devise : *Hoc præsago jungimur nexu*. MDCCXXV.

Le second célébrait la paix conclue à Vienne, en 1736, par le Traité même qui a réuni les deux duchés à la France. La Paix, ayant une branche d'olivier à la main, paraissait sur un nuage et séparait les combattants en leur montrant la Lorraine tenant l'écu de ses armes et de celles de Bar, avec cette devise : *Universæ præmium pacis*. MDCCXXXVI. On sait comment, dès 1733, avait éclaté entre la France et l'Empire, en Italie et sur le Rhin, la guerre qu'on appela *guerre de l'élection de Pologne*, parce que la proclamation officielle, par la France, de la candidature du beau-père de Louis XV au trône de Pologne en avait été l'occasion. La Lorraine, étrangère à la querelle des monarques, fut le gage de la paix.

Le troisième bas-relief représentait la prise de possession de la Lorraine, figurée par une femme accompagnée d'un Génie assis sur une corne d'abondance. La Lorraine avait les yeux tournés vers le soleil, emblême de la France depuis Louis XIV, avec sa devise : *Nec pluribus impar ;* et au-dessus cette autre : *Quantus hinc mihi splendor !* En haut, le millésime MDCCXXXVII, qui est la date de la réunion effective.

Enfin, le quatrième désignait l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy, fondée par le Roi de Pologne, qui, unissant le présent au passé, écrivit dans l'article XXXV des statuts : « Il sera travaillé à une Histoire générale de la » Lorraine ; cet ouvrage se fera par la Société en commun, » sur les mémoires qui seront rassemblés par les académi- » ciens ». L'Académie était figurée par une Minerve dans un nuage d'où sortait un Génie tenant de la main droite un

lys, et de la gauche une couronne de laurier. Au bas, deux Génies jouaient avec les instruments des sciences et des arts. Dans le fond se voyait en perspective une bibliothèque avec cette devise : *Liliorum nativi fructus*, et au-dessus MDCCLI, époque de la fondation de la Bibliothèque publique et de l'Académie.

—

Aux pages 75 et 76, nous exprimons le vœu de voir rétablir les Armes royales qui décoraient le couronnement des fontaines de Neptune et d'Amphitrite. En effet, comme l'a fait remarquer justement une feuille locale, le *chardon* est un non-sens sur un écusson sommé de la Couronne royale et entouré des deux colliers des ordres de Saint-Michel et du Saint-Esprit. Le collier de l'ordre de Saint-Michel, avec ses coquilles, subsiste encore autour de l'écusson ; mais l'image du Saint, gravée sur un médaillon placé immédiatement au-dessous de l'écu naguère fleurdelysé, a disparu. Le collier du Saint-Esprit, avec ses H (initiales de Henri III, fondateur de cet ordre), entourait le collier de Saint-Michel, et la grand'croix du Saint-Esprit était placée sous la médaille de Saint-Michel. On les a arrachés en 1792. Pour tout refaire exactement, il faut copier la grande planche numérotée 4 à 7 dans le « *Recueil des ouvrages en serrurerie que Stanislas-le-*
» *Bienfaisant, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar a*
» *fait poser sur la Place Royale de Nancy*... composé et
» exécuté par Jean Lamour, son serrurier ordinaire, avec un
» discours sur l'art de la serrurerie et plusieurs autres
» dessins de son invention ; dédié au Roi. Se vend à Nancy
» chez l'auteur, rue Notre-Dame, derrière la paroisse
» Saint-Sébastien ; à Paris, chez François, graveur du Roi » ; un volume grand in-folio. Le simple bon sens commande de rendre au plus vite au cartouche dénudé, défiguré, mutilé, les Armoiries et les Ordres royaux dont Jean Lamour l'avait entouré avec tant d'art et de goût, comme les planches le prouvent. Jusques-là il y aura une lacune bien regrettable.

—

Ajoutons qu'au-dessus des petits portiques, de chaque côté des grandes fontaines, il y avait sous les quatre couronnes royales, au milieu des cartouches, des L entrelacées, qui n'ont pas encore été replacées. On voit à la place des palmes entrecroisées, pareilles à une décoration d'officier d'Académie. Il est essentiel de refaire ces L, pour que la restauration des grilles soit véritablement complète ; et il n'y a, pour cela, qu'à copier purement et simplement la planche précitée (4 à 7) du *Recueil des ouvrages en serrurerie*. Les couronnements des portiques en face allant dans les rues des Dominicains et de la Constitution, portent des L entrelacées comme il devait y en avoir dans les cartouches surmontant les petites fontaines.

Nous regrettons que, lorsqu'on a redoré les grilles, en 1866 et années précédentes, on ait donné au fer nu une couleur chocolat qui n'a aucune raison d'être, au lieu de les peindre en noir, couleur naturelle du fer.

—

Il faut adopter pour toutes les boutiques de la place Stanislas et de la rue Héré un type uniforme. Le modèle qui nous paraît devoir être préféré est celui du magasin de M. Mathis, tailleur, place Stanislas, 5. Il est simple et de bon goût, et se rapproche autant que possible de l'état primitif établi lors de la création de la Place.

—

Un embellissement qui serait bien désirable et ferait le meilleur effet, consisterait à réduire de deux étages la hauteur des deux maisons nos 2 et 4 de la rue de la Pépinière, qui apparaissent comme des espèces de tours lorsqu'on se place devant l'Hôtel-de-Ville. Il faudrait enlever ces étages supérieurs, les raser, et imposer à ces deux maisons la servitude *altiùs non tollendi.*

—

Enfin, nous terminerons en exprimant le vœu de voir l'Arc-de-Triomphe consacré par des inscriptions à toutes

les gloires de la Lorraine, comme l'Arc-de-Triomphe de l'Etoile à Paris est dédié aux illustrations militaires de la Révolution et de l'Empire. Dans les arcades vides de l'intérieur, il serait aussi peu coûteux que facile de placer des tables de marbre sur lesquelles on graverait les noms des principales illustrations artistiques, scientifiques, littéraires, oratoires, judiciaires, politiques, militaires, religieuses, etc, de notre pays. On se contenterait d'inscrire le nom, le lieu natal, le genre d'illustration, les dates de la naissance et de la mort. De cette façon, la biographie nationale serait mise à la portée de tous. Nous avons vu ce genre d'enseignement populaire pratiqué dans le vestibule de l'Hôtel-de-Ville du Hâvre.

Louis LALLEMENT.

SOUVENIRS LORRAINS AU MUSÉE DE REIMS.

M. Louis Courajod a déjà signalé à la Société d'Archéologie (1) le portrait du marquis de Mouy, que possède le Musée de Reims ; mais, si l'on consulte le livret, on trouve dans cette collection un autre portrait lorrain bien plus intéressant. En effet, le malheureux défenseur de Nancy est connu par les gravures de Nanteuil, N. Petau, P. de Jode, Montcornet et Aubry, tandis que l'on ne possède pas de gravure représentant les traits du célèbre ligueur Claude de Guise, fils naturel du premier duc de Guise (2), et le triste héros de la *Légende de Domp Claude de Guise*, pamphlet horrible qui semble émané d'un fou, et qui est attribué, selon M. L. Paris (3),

(1) Journal, xx, 199 ; xxiv, 48.

(2) Reproduite dans les *Mémoires de Condé*, t. vi.

(3) Livret du Musée de Reims, 1845.

à Jean Dagonneau, de Dijon. Voici comment le portrait de Claude est mentionné :

42. Claude de Guise, abbé de Saint-Nicaise, puis de Cluny, par Georges (peintre ordinaire du cardinal de Lorraine et de sa sœur l'abbesse de Saint-Pierre) ou Porbus. Hauteur, 0m 27, largeur, 0m 26.

En tête du portrait se lisent en lettres capitales ces lignes, qui semblent dater de l'époque de la retouche :

ANNO 1609. ÆTATIS 63
CLAVDIVS A GVISIA
ABBAS CLVNIASIS
ET SANCTI NICASii
REMENS. *Chron. Marlot.*
PAG. 687.

Claude, né à Dijon, mourut, selon Moreri, le 22 mars 1613.

Voici encore un autre tableau du même Musée que l'on peut signaler :

77. Le Christ pressant sa croix entre ses bras, grandeur naturelle. Ecole italienne. Hauteur, 2m 6, largeur, 1m 15.

Ce tableau, qui provient de l'ancienne église abbatiale de Saint-Pierre-lès-Reims, fut longtemps à Saint-Remy, et il fut enfin déposé en Musée en 1842. Voici l'inscription qu'on y lit, qui explique son origine et le fait rentrer dans le cadre de nos notes :

C'est le vray pourtraict de Jésus-Christ,
selon la sainte face de Rome peinte par
St Luc et la grandeur du St Suaire
de Chambéry apportez par M. le Rme
Charles Cal de Lorraine à Me.
Renée de Lorraine abbesse de St
Pierre de Reims, sa sœur que ladte
dame a fait faire et donné au mois
de mars M.D.L.XXX.

M. le chanoine Barlier de Montault a signalé dans le *Journal de la Société d'Archéologie* (xv, 48) le portrait de cette sœur du grand cardinal dans la salle du chapitre de l'ancienne abbaye de Fontevrault, dont elle était grande prieure avant d'être abbesse à Reims. Née le 21 septembre 1522, elle mourut le 3 avril 1602.

ARTHUR BENOIT.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

—

La seconde partie du tome III de l'*Inventaire-sommaire des Archives départementales* vient de paraître. Il renferme le complément des Archives civiles, c'est-à-dire la fin de la série B et les séries C, D et E. Comme ce demi-volume contient 15 feuilles de plus que les précédents, son prix est de 8 fr., au lieu de 5.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

Notre honorable confrère M. MOREY a bien voulu faire déposer au Musée l'original, exécuté par Lamour, d'un des superbes trophées qui décoraient les fontaines de la place Stanislas (1).

(1) Voy. ci-dessus p. 75.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

28e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1879.

Réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne.

Voici le texte du rapport lu à la séance solennelle du 19 avril, au nom de la section d'histoire et de philologie du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, par M. Hippeau, secrétaire de cette section; rapport ensuite duquel la Société d'Archéologie a reçu un prix de 1,000 francs, avec une médaille commémorative de la nouvelle distinction dont elle a été l'objet.

La Société d'Archéologie lorraine, fondée à Nancy en 1848, se proposa d'abord de créer un musée où seraient réunies des antiquités de tout genre et principalement celles qui intéressent la Lorraine. Elle devait aussi publier des dissertations sur l'archéologie locale, ainsi que des mémoires et des documents relatifs à l'histoire de cette belle province.

Elle avait déjà pu enrichir son musée d'un nombre considérable de tableaux et d'objets historiques; déjà une bibliothèque, composée d'ouvrages imprimés et manuscrits concernant la province, avait été formée, lorsque, dans la nuit du 16 au 17 juillet 1871, un incendie détruisit presque tout ce qui restait du palais des anciens ducs de Lorraine, réduisant en cendres jusqu'au dernier feuillet de la bibliothèque, ainsi qu'une grande partie du musée.

Il fallut se remettre à l'œuvre et c'est ce que firent, avec le courage qui caractérise les associations formées dans des vues élevées et généreuses, le Comité du Musée et la Société archéologique, réunis sous le titre commun de Société d'Archéologie lorraine et du Musée historique lorrain. Grâce à leurs efforts, soutenus par les libéralités de l'Etat et par celles de l'empereur d'Autriche (n'oubliant pas les liens qui attachent à la Lorraine les princes de sa maison), grâce aussi aux sacrifices faits par la Ville de Nancy et aux souscriptions particulières plusieurs fois renouvelées, une bibliothèque nouvelle, plus riche que la première, put être reconstituée.

Une collection de plus de 8,000 gravures et dessins relatifs à l'histoire de Lorraine, combla les pertes occasionnées par l'incendie. La portion du Palais ducal où est établi le Musée et qui a été le théâtre de tant d'événements mémorables, fut reconstruite, moyennant une large allocation du Comité des monuments historiques, en sorte qu'aujourd'hui (et il faut en féliciter hautement les membres des deux Sociétés) l'on peut dire que le désastre de 1871 est réparé.

La Société a publié, de 1849 à 1878, 28 volumes de Bulletins et Mémoires, 27 volumes d'un journal mensuel (de 1853 à 1878), et enfin 15 volumes de documents inédits sur l'histoire de Lorraine, de 1855 à 1870.

Ces travaux sont en grande partie du ressort de notre section d'archéologie, qui lui a décerné, en 1873, un des trois prix accordés aux sociétés départementales. Mais, si les antiquités et les beaux-arts occupent dans ses Mémoires une

place considérable, les recherches historiques n'y sont pas moins en honneur, ainsi que l'attestent les nombreuses études disséminées, soit dans le *Journal de la Société*, soit dans ses *Mémoires* proprement dits.

Je citerai parmi les publications des deux dernières années : dans le Journal, une notice de M. J.-A. Schmit sur une histoire de Lorraine inédite conservée à la bibliothèque de Tours ; les Mémoires de M^me^ de la Guette dans ses rapports avec l'histoire de Charles IV, par M. Jules Rouyer ; les Rapports de la ville de Strasbourg avec le duc René II en 1478, par M. Arthur Benoit ; les Recherches sur Jean Perrin et son poëme, par M. Henri Lepage.

Parmi les sujets traités dans les Mémoires de la Société figure une question qui est une des plus graves, j'ajouterai une des plus légitimes des préoccupations du temps présent : celle de l'éducation publique. Je constate avec plaisir, en passant, que la plupart des publications des sociétés savantes contiennent des notices consacrées soit à l'histoire des établissements scolaires, soit aux améliorations que réclame l'enseignement à ses divers degrés. Sur les vingt-sept lectures qui viennent d'être faites ces jours derniers à la Sorbonne, dans la section d'histoire, cinq, et ce ne sont pas celles qui ont été le moins applaudies, sont relatives à cet intéressant sujet. Dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, MM. l'abbé Hyver et Favier se sont occupés de l'Université de Pont-à-Mousson, fondée en 1572 et transportée plus tard à Nancy. On peut féliciter la savante compagnie d'avoir ouvert son Journal à des notices historiques rédigées par les instituteurs primaires sur plusieurs communes de l'arrondissement de Toul, travail excellent, témoignant du zèle et de l'intelligence des fonctionnaires modestes qui, en s'empressant de répondre à l'appel fait en faveur de l'histoire locale, se sont montrés dignes de l'intérêt dont ils sont aujourd'hui, plus que jamais, l'objet de la part des pouvoirs publics.

Les grands faits de l'histoire ne sont pas les seuls qui méritent d'attirer l'attention des érudits. On aime à les voir recueillir tout ce qui peut faire pénétrer dans la vie intime de nos ancêtres. Il n'est pas de détails insignifiants pour l'historien, qui y rencontre plus d'une fois des renseignements utiles sur l'objet spécial de ses études. C'est ce que l'on peut remarquer à propos du *Menu des repas donnés en 1404 par le duc de Bar, Robert fils d'Yolande*, à l'occasion des funérailles de son épouse Marie de France, fille du roi Jean, dit le Bon.

On est effrayé de l'abondance des mets parmi lesquels figurent tous les poissons du duché (c'était en temps de carême), et aussi de l'abondance des épices assaisonnant quelques-uns de ces mets, parmi lesquels figurent la *soupe en moustarde* et la *souppe en chenevis*, dont le goût raffiné des modernes gastronomes s'accommoderait difficilement. Ils apprendraient peut-être avec quelque intérêt, par un autre document, qu'en 1699 on mangeait à Nancy des truffes, ce qui, d'après Brillat-Savarin, était regardé à Paris, en 1780, comme une chose extrêmement rare.

Ce n'est pas seulement par les travaux de leurs membres que les sociétés contribuent à enrichir le domaine de l'histoire. Il est un grand nombre de documents manuscrits qui sont d'une importance capitale pour l'époque à laquelle ils appartiennent. La publication de ces manuscrits est un service considérable rendu à la science.

Parmi ceux que la Société d'Archéologie lorraine a déjà publiés sous le titre de *Recueil de documents sur l'histoire de Lorraine*, nous noterons le journal de Dom Cassien Bigot, prieur de l'abbaye de Longeville (Saint-Avold), édité par l'abbé Marchal, et le Dénombrement du duché de Lorraine, en 1594, par le président Alix, publication confiée aux soins de M. Henri Lepage.

Le journal de Dom Bigot commence, dans ce qu'il offre de

plus intéressant, à l'année 1622, et finit à l'année 1654. C'est l'époque désastreuse de la guerre de Trente ans (1618-1648).

Tous les historiens lorrains en ont rappelé les lamentables circonstances, et Dom Bigot est un de ceux qui les ont décrites avec plus de détails en ce qui concerne la Lorraine.

Plusieurs épisodes relatifs aux souffrances de la province pendant cette terrible période, ont été racontés par M. J. Renault, dans un un travail intitulé : *les Doulces procédures pendant la guerre de Trente ans*. La France et la Lorraine en particulier savent malheureusement à quoi s'en tenir sur les *doulces procédures* des envahisseurs à toutes les époques.

C'est, on le voit, à l'histoire de la Lorraine que se rapportent la plupart des notices dont j'ai dû me borner à mentionner les titres. Ce qui caractérise en général cette vaste et intéressante enquête sur le passé de la province, c'est la variété des travaux, c'est cette sûreté d'informations et cette étude des sources, qui doivent aujourd'hui présider à toutes les œuvres exécutées d'après les règles de la critique historique.

Mais toute Société, quel que soit le zèle de chacun de ses membres, a besoin de posséder un de ces hommes devoués en qui se résument en quelque sorte les qualités morales et intellectuelles de ses collègues. La Société d'Archéologie lorraine, dont les travaux avaient déjà reçu la plus salutaire impulsion, grâce à l'infatigable activité de M. le baron de Dumast, a eu le privilége d'avoir à sa tête un autre promoteur de l'*idée lorraine*, M. Henri Lepage, pour diriger et mener à fin sa généreuse et dificile entreprise. En lui conférant pendant vingt-cinq années, sans interruption, les honneurs et surtout le fardeau de la présidence, la Société a montré quel prix elle n'a cessé d'attacher à sa collaboration.

—

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 4 avril 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission d'un membre titulaire et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. de Guerle, trésorier-payeur général du département de Meurthe-et-Moselle.

Sont présentés comme candidats : M. Julien Munier, avocat à la Cour, par MM. H. Lepage, J. Renauld et Laprevote, et M. Paul Lenglet, banquier à Nancy, par MM. Lapaix, H. Lepage et Laprevote.

M. Homolle, professeur d'archéologie à la Faculté des lettres de Nancy, présent à la séance, remercie la Société pour son admission comme membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Bibliographie de l'arrondissement de Château-Salins, par M. A. Benoit.

Ville de Nancy. — Bulletin administratif, tome I, année 1878.

Annuaire historique, statistique et administratif de la ville de Bar-le-Duc et du département de la Meuse, par M. Bonnabelle ; 1879, 17e année.

Les fêtes nationales à Bousse, l'an VI de la République française, par M. Raymond Dupriez.

Comptes des hiéropes du temple d'Apollon Délien, par M. Th. Homolle.

Fouilles sur l'emplacement du temple d'Apollon à Délos, par le Même.

Sur quelques inscriptions d'Ostie, par le Même. (Extrait de la *Revue archéologique*.)

Journal des Savants. — Février 1879.

Album Caranda (suite). *Les fouilles d'Arcy-Sainte-Restitue* (Aisne) ; 1878 ; 4 planches ; par M. F. Moreau père.

Société pour la conservation des mouuments historiques d'Alsace ; 1879. Séance du 13 janvier, n° 1.

Revue alsacienne. Littérature, histoire, sciences, poésie, beaux-arts ; 1re année, 1877-1878. — 2e Année, nos 3, 4 et 5.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry ; année 1877.

Bulletin de la Société archéologique de l'Orléanais, nos 53 à 58, 1866-1867. — Nos 82, 83, 84 et 85, 1874-1875. — N° 88, 1876. — N° 93, 1877. — N° 98, 1878.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, 1878, tome XXXVI (4e de la 2e sèrie), 1re et 2e livraisons.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 4e trimestre de 1878.

Revue savoisienne, journal publié par la Société

florimontane d'Annecy, 20e année, n° 2. — 28 Février 1879.

Le Président dépose sur le Bureau un exemplaire du *Musée des Archives départementales,* magnifique album préparé en vue de l'Exposition universelle de 1878, et comprenant la reproduction exacte des plus anciennes et des plus intéressantes chartes qui existent dans les différents dépôts d'archives de France (1). La Société avait souscrit à cet album pour une somme de 100 fr.

Lectures.

M. H. Lepage donne lecture d'une *Notice sur le Val Saint-Barthélemy.*

M. Ch. Laprevote communique une note sur *Une pièce de monnaie du duc Jean Ier, frappée à Lunéville.*

La Société décide que ces deux travaux seront publiés dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

Inscriptions nouvelles pour les lectures.

M. Angelon : Recherche archéologique sur les salines d'Amelécourt et de Château-Salins.

M. Bretagne : Inscriptions métalliques sur les édifices publics des Leuci à l'époque gallo-romaine.

(1) Le département de Meurthe-et-Moselle en a fourni quatre, savoir : diplôme de Charlemagne pour le prieuré de Salone (777) ; affranchissement des habitants de Morville-sur-Seille, par Jean, abbé de Saint-Arnould (967) ; donation faite à l'abbaye de Beaupré par Hazca, abbesse d'Epinal (*cyrographe* de l'an 1173) ; affranchissement des habitants de Morville-sur-Seille par leurs seigneurs (1231 ; en français).

MÉMOIRES.

UN CONTRAT DE MARIAGE DU DUC CHARLES IV.

Une des circonstances de la vie si aventureuse et si accidentée du duc Charles IV, et non pas la moins insolite, est son projet de mariage avec Anne-Marie-Françoise Pageot, fille d'un apothicaire de Paris, l'une d'entre les beautés qu'il poursuivait du vivant de Béatrix de Cusance (1), comme il avait épousé la princesse de Cantecroix avant le décès de la duchesse Nicole, sa femme légitime.

En parlant de ce contrat, Dom Calmet se restreint à dire (2) qu'il fut passé fort secrètement dans la maison d'un autre apothicaire, nommé Trissonnet, le 18 avril 1662, et, met-il en note, qu'il se trouve dans les Mémoires de Beauvau, page 221, et dans le Recueil de diverses pièces concernant la Lorraine, page 620. Notre savant et regretté confrère, Auguste Digot, en fait aussi mention avec autant de brièveté, mais avec plus de courtoisie à l'endroit de Mlle Pageot, que l'austère Bénédictin de Senones, s'étant contenté d'indiquer qu'on en trouve une copie dans la collection de M. Charlot, juge au tribunal civil de Nancy (3). Toutefois, ni l'un ni l'autre n'en ont reproduit le texte.

(1) Morte seulement en 1633.

(2) *Histoire de Lorraine*, tom. III, col. 426.

(3) Digot, *Histoire de Lorraine*, tom. V, p. 328.

Aujourd'hui que l'on parle de réimprimer l'Histoire de M. Digot, et que nous avons sous la main la copie dont il parle, nous avons pensé faire chose à la fois agréable et utile, en fournissant aux amateurs un moyen facile de connaître ce document historique, curieux sous plus d'un aspect; c'est pourquoi nous l'avons transcrit de mot à mot (1), avec l'intention de le leur offrir dans notre Journal.

« FURENT PRÉSENTS très-hault, très-puissant, très-excellent et très-sérénissime Prince Charles par la grâce de Dieu, duc de Lorraine, marchis, duc de Calabre, Bar, Gueldres, marquis du Pont-à-Mousson et de Nomeny, comte de Vaudémont, Blâmont, Zutphen, Sarwerden, Salm, etc., assisté de Monseigneur le duc Nicolas-François de Lorraine, son frère unique et héritier présomptif, d'une part, et très-noble personne Claude Pageot et Elisabeth Jouart, sa femme authorisée en cette partie pour l'effet des présentes, demeurant au palais d'Orléans, d'autre, au nom et comme stipulant pour Mademoiselle Anne-Marie-Françoise Pageot, leur fille, lesquelz ont déclarez sçavoir que ledit prince sérénissime duc, après avoir employé au rétablissement de ses Etats la plus grande et la plus laborieuse partie de son étage (2) et s'estre acquitté à cet effet des plus importants debvoirs de sa souveraineté, se voyant encore chargé de l'obligation d'en affermir le repos et de conserver la paix dans sa Maison, en asseurant la succession sur une personne en qui ses subjects eussent la consolation de veoir fleurir d'un long gouvernement et tel qu'il espère luy laisser, il au-

(1) Nous avons seulement rempli les abbréviations.
(2) De ses obligations. (*Voir Trévoux.*)

roit creu ne pouvoir luy laisser plus advantageusement suivant la constitution du temps et des affaires, que de suivre la déclaration qu'il en auroit faicte en faveur de Monseigneur le prince Charles de Lorraine son nepveu, fils unique de Monseigneur le duc Nicolas-François, de ses Estats, ayant mesme offert de luy mettre en mains sesdits Estats de son vivant, pour lui procurer l'une des plus illustres alliances de la Crestienté, et dans le dessein d'achever ses jours dans un genre de vie plus retiré et dans la *tranquillité du célibat* (!!!), auquel il seroit porté tant par inclination que par la considération du bien publique. Néanmoins, comme, par un effet imprévu de la Providence divine, qui se réserve le droit de gouverner les cœurs des princes et de régler leurs conduittes, il s'est veu depuis appellez à la condition d'un second mariage, affin de satisfaire au mouvement de sa vocation de qui dépend le repos de sa conscience sans toutesfois vouloir déroger à ladicte déclaration de succession, laquelle seroit de plus difficile exécution si, venant à s'allier à quelque maison proportionnée à la grandeur de la sienne, il en naissoit des enfants masles; il a jugé que le moyen le plus convenable pour conclure ces deux choses estoit de faire choix d'une épouse en laquelle la prudence et la sagesse remplissent les lieux de ses éminentes et fastueuses qualités qui sont plustost les objets de l'ambition des hommes que d'un amour chaste et véritablement conjugal, en quoi il a bien voulu suivre l'exemple de plusieurs grands princes qui n'en ont pas seulement esté blamez, mais au contraire ont mérité l'applaudissement de leur tems et l'approbation de la postérité.

» Pour ces causes, et après avoir esprouvez que les

advantages que le sort d'une haute et souveraine naissance peut apporter d'un mariage ne le rend pas toujours heureux, principalement quand il se faict par un principe de politique et par intérêt purement humain, sans le secours des affections qui doivent faire entre un mistérieux lien l'union des cœurs aussi bien que celles des personnes ; considérant aujourd'hui les belles et louables qualités qui se rencontrent en celle de Mademoiselle Marie-Anne-Françoise Pageot, accompagnée d'une vertu rare, d'une piété solide et d'une modération d'esprit non commune et suyvant qu'elle pouroit plus efficacement contribuer au bonheur de sa vie dans l'estat du mariage que celles qui dépendent entièrement de la fortune, après avoir recognu le mérite, la grande honnesteté de ladicte fille, se seroit ledit serénissime duc résolu de la rechercher et de la faire demander en mariage à ses père et mère, lesquels auroient dict que, recevant avec tout le respect qu'ils doibvent l'honneur que son Altesse sérénissime leur faisoit et à leur fille, il l'acceptoit (*sic*) avec soubmission et les autres conditions, et pour parvenir ont recognu et confessé et par ces présentes recognoissent et confessent lesdictes parties avoir de bonne foy faict entre elles les traitez de mariage, accords, dons, douaires, articles et conventions matrimoniales qui s'ensuivent :

» A sçavoir ledict sieur Claude Pageot et ladicte damoiselle Elisabeth Jouart, sa femme, après avoir promis de donner et bailler à femme ladicte damoiselle Anne-Marie-Françoise Pageot leur fille à ce présente et consentante de l'authorité desdits père et mère au sérénissime Prince duc de Lorraine, lequel a promis la prendre à femme et légitime épouse par nom de loi de

mariage, en face de nostre mère la sainte Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, avec la licence d'icelle, le plustost que bonnement faire se pourra.

» En contemplation duquel mariage lesdits sieur et damoiselle Pageot, père et mère ont constitué et constituent en dot, à leur fille, future épouse pour luy demeurer et tenir lieu de propre et aux siens de son costé et ligne, la somme de cent mille livres tournois qui a esté payée et délivrée contente savoir : soixante mille livres de la terre de............ et le reste en argent courant dont ledit seigneur sérénissime duc s'est tenu pour content et satisfaict; moyennant quoy ladicte future espouse renonce à la succession de sesdits père et mère sans y pouvoir pretendre ny demander aucune chose.

» Sera ladicte damoiselle future espouse dotée de la part dudit sérénissime Prince duc de la somme de cinquante mille francs annuels, monnoie de Lorraine, à prendre sur tous les biens dudit sérénissime Prince futur époux, présents et advenir, de telle nature qu'ils puissent estre, et spécialement sur les terres des seigneuries, domaines, rentes et revenus, redevances, bois et forêts de la prévosté de Souilly en Barois et de celle d'Estain et ceux dépendants et appartenants, avec habitation de meubles convenables à l'estat d'une douairière de la qualité et dignité de S. A. sérénissime Prince, le tout sans diminution dudit douaire.

» A l'advantage en contemplation dudit mariage et pour la bonne amitié que ledit seigneur duc futur époux a dit avoir et porter à ladicte damoiselle A.-M.-F. Pageot, et pour lui donner moyen de soutenir la dignité et le rang auquel elle se trouvera eslevée au moyen dudit mariage, ledit seigneur Duc dès à présent, au cas qu'elle survive

et non autres, luy a faict donation entre eux et elle aux siens acceptant ladicte damoiselle A.-M.-F. Pageot de l'authorité de ses père et mère de la somme de deux cents mille livres tournois monnoye de France qui sera employée à l'acquisition d'une terre le plus tost que faire se pourra. Luy a aussi ledit seigneur Duc soubs la mesme condition faict don de bagues et joyaux à lui appartenants, jusques à la concurrence de cent mille livres de France.

» Et d'autant comme il a esté dit cy-dessus que S. A. S. par des considérations très-importantes au bien de ses Estats et par un effect singulier de l'affection et estime qu'il a pour mondit seigneur le duc Nicolas-François et pour Monseigneur le prince Charles, son fils, elle auroit, après une longue et meure délibération et par un choix de résolution pure et volontaire, comme aussi du consentement et à la prière de mondit seigneur prince Charles son successeur immédiat et incommutable en sesdits duchez de Lorraine et de Bar, terres et seigneuries y annexées et en deppendants, Son Altesse, demeurant constamment à l'effect de la déclaration susmentionnée, clauses et obligations en résultantes, déclare avoir voulu, entendu et ordonné, veut, entend et ordonne à raison d'icelle, le cas arrivant qu'il plaise à Dieu de bénir son mariage par la naissance de quelques enfants, qui en sont ses fruits les plus légitimes, ils ne devront ni ne pourront prétendre à la succession desdits duchez de Lorraine et de Bar, terres et seigneuries y annexées et dépendantes, ny, de fait, en hériter d'elle au préjudice de ladicte déclaration faicte par Sadicte Altesse, au profit de Monseigneur le prince Charles, ni de ses enfants et descendants mâles en loyal mariage à perpé-

tuité non plus que de Monseigneur le duc Nicolas-François, ny pareillement de ses enfants et descendants masles en loyal mariage au cas qu'il vienne à se remarier, ce qui a esté accepté et consenti par ladicte future espouse, authorisée par ses père et mère, renonçant Sadicte Altesse et elle tant au nom que de leur futur enfant dès à présent comme pour lors par forme de départ de famille, à toutes lois, droits, coustumes, statuts, faisant et disant au contraire.

» Pour l'exécution de ce que dessus, ledit seigneur Duc et ladicte future espouse déclarent eux et leurs héritiers se soubmettre à la jurisdiction des parlements de Paris, promettant ledit seigneur Duc d'en faire telle déclaration qu'il sera nécessaire à cet effet, ayant pour ce subjet et pour l'exécution du présent contract fait élection de domicile en l'hostel de Lorraine, situé rue du Roy de Sicille, paroisse de Saint-Paul.

» Car ainsy a esté le contenu cy-dessus convenu et accordé entre Sadicte Altesse Sérénissime, lesdits sieur et dame Pageot et ladite Damoiselle leur fille, future espouse, de leur consentement et authorité en faveur dudit futur mariage qui autrement ne se feroit nonobstant toutes coustumes contraires.

» Et pour faire insinuer lesdictes présentes en tant que besoin seroit au greffe des insinuations du Chastelet de Paris et par tout aillenrs, S. A. a faict et constitué son procureur le porteur d'ycelle pour en requérir tous actes nécessaires.

» Promettans et obligeants et renonceants etc., estre chascun en droict soy etc. Faict et passé en la maison du sieur Tissonnet, Maître Apoticaire rue Saint-Honoré, 1662, le 18 d'Apvril après midy et ont signé : Charles

de Lorraine, Claude Pageot, Marie-Anne-Françoise Pageot et Jeanne Jouart. »

Ajouté au-dessous :

« Le roy s'est saisie de la minute du notaire qui passa ce contract, sur laquelle les coppies sont tirées et le notaire fit difficulté de signer jusqu'à ce que le Prince François y eut signé comme y estant énoncé. »

Au dos est écrit :

« Projet de contract de mariage entre S. A. le duc de Lorraine et Anne-Marie-Françoise Pageot, servant de protestation contre le traité de Février 1662. — Du 18 Apvril 1662. »

Le mariage n'eut pas lieu; on pouvait s'y attendre. La duchesse d'Orléans fut instruite de l'aventure, et, à sa prière, Louis XIV fit enlever Mlle Pageot, que l'on enferma dans un couvent, jusqu'à ce que son amant l'eût oubliée, ce qui ne tarda guère.

L'équité de l'honorable M. Digot ne lui a pas laissé omettre d'ajouter, en note, à la décharge de Mlle Pageot : « Il est convenable d'ajouter que Marianne Pajot (*prénom et nom propre tronqués*) montra beaucoup de désintéressement dans cette affaire, car le roi lui ayant fait dire qu'il lui permettrait d'épouser Charles IV, si elle voulait l'engager à exécuter le traité de Montmartre, elle refusa d'une manière expresse. Comme elle n'était pas moins vertueuse que belle, elle épousa plus tard un gentilhomme, le marquis de Lassay (1). »

L'Abbé GUILLAUME.

(1) Digot, *Histoire de Lorraine*, tome V, page 368.

LES ARMES DE PHILIPPE DE GUELDRES ET LE LIT DU DUC ANTOINE.

Lequel, parmi les plus zélés Lotharingistes, pourrait se vanter d'avoir lu intégralement et de se rappeler tout ce que contiennent les énormes in-folio de Dom Calmet? J'avoue, pour mon compte, que je suis borné à un rapide examen de quelques chapitres spéciaux; cependant il arrive que, dans ces excursions, l'œil s'arrête sur des fragments de textes qui semblent ignorés des plus érudits et dont l'à-propos peut singulièrement servir à résoudre certaines questions discutées dans les réunions de la Société d'Archéologie lorraine.

On s'est demandé, par exemple, de quelles étoffes on pourrait bien orner le précieux lit du duc Antoine, dont la nudité est choquante au milieu des richesses croissantes du Musée historique.

Eh bien! qu'on lise les extraits suivants; ils empêcheront de commettre un contre-sens ou un anachronisme, et rien ne sera plus facile que de reproduire à coup sûr les anciennes étoffes de nos ducs.

Le 4 juin 1489, on célèbre à Bar-le-Duc le baptême d'un des fils de René II; entr'autres détails, voici la description tirée d'un manuscrit du temps (Dom Calmet, t. II, p. 1125, 1re édition) :

« La galerie et l'escalier par où l'on devoit descendre, estoient tapissez de velours cramoisi violet, le tout garni de feuilles de chardons et chateigniers, avec la devise de la reine Philippe qui estoit : *ne mi toqués, il poinct*, semé d'R et de P, c'est-à-dire René et Philippe, le tout en riche broderie et de satin cramoisi rouge,

semé d'alérions de toile d'argent et de croix de Jérusalem faites de toile d'or. »

Allons plus loin : par son testament en date, à Pont-à-Mousson, du 23 octobre 1520, la veuve de René lègue à son fils Antoine une partie de son mobilier qu'elle décrit ainsi (Dom Calmet, t. III, col. CCCLXXVIII) :

« Touchant nos biens meubles, voulons et ordonnons qu'ils soient départis comme s'en suit : « Notredit fils le duc de Lorraine et de Bar aura pour sa part » suit une énumération de vases et ustensiles d'or et d'argent puis... « et nos tapisseries ; aura sa chambre au château de Bar tendue d'une tente de satin cramoisi à nos armes et à chardons et chatonnée de broderies avec le pavillon de même sur la couchette. »

Enfin, le scrupuleux Volcyr, racontant le baptême de Nicolas, depuis comte de Vaudémont, célébré également à Bar, le 10 novembre 1524, inventorie le mobilier avec une exactitude dont nous pouvons reconnaître la fidélité, au moins en ce qui concerne le lit du Musée (Baptesme de Nicolas-Monsieur par Volcyr, *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1848, p. 156) :

« Et tant y a que si l'escripveur n'y eust esté quand on deffoisoit, il ne lui eust esté possible d'en escrire sans mensonger. Car certains tapis estoient tendus et cachez contre les parroys faits à fleurettes de divers pensements et chardons de filz d'or et d'argent, avec force branches de palmes, par lesquelles nous est représentée victoire acquise et continuelle, aussy chataniers picquans sur la devise de la bonne et notable royne de Sicile, sœur Philippe de Gueldres, mère de nostre dict Souverain Seigneur, qui vault autant à dire *ne me touche y poinct.* Or sur ieux tapis mussez estoient les nouveaux

faits de satin cramoisy semés partout de sphères et chapeaux de festes transversez et entrelassez de ceintures et rolleaux faicts et tirés à l'aiguille par le brodeux subtil et fort ingénieux avec le ciel tout de mesme et semblable artifice et le charlict fait de menuiserie subtile et ingénieuse en suivant pareillement le trait et gect du peintre, dont le bois estoit doré pardessus la taille et sculpture de fin or, et figure comme la susdicte tapicerie, avec tant de ces belles devises : *J'espère avoir, ung pour jamais*, représentatives du Phénix seul et unic au monde, en façon que tout y resplendissoit!... »

Voilà certes un programme complet, et, puisque aujourd'hui l'art du tapissier ne connaît plus de limites, pourquoi le Comité avec l'aide de ses habiles architectes, ne ferait-il pas reproduire les draperies du lit, comme on vient de rétablir les peintures d'un plafond et des ébrasements de la galerie?

Il y a une autre conclusion à tirer des textes qu'on vient de transcrire. Dans un mémoire publié sur les armoiries de Nancy (1), M. de Dumast soutient qu'il est hors de doute que Nancy, dès le règne du duc Antoine, avait adopté le chardon sur son écu municipal, ainsi que la devise qui en dépend, car d'après le récit de *la Chronique de Lorraine* sur l'entrée à Nancy de Renée de Bourbon, en 1516, « quatre gentils hommes tenant ung ciel sommé de chardons le mirent dessus Madame ». Et dans ces lignes il voit la preuve qu'en souvenir de sa résistance contre le duc de Bourgogne, la petite capitale de la Lorraine avait obtenu l'emblème héraldique comme représentant elle-même « la modeste

(1) *Les vraies armoiries de Nancy*, par P. G. de Dumast; Nancy, 1856.

plante épineuse dont on se repent d'avoir bravé les humbles armes ».

Cette explication ingénieuse était assez vraisemblable pour avoir été reproduite par deux auteurs qui se sont occupé des armoiries de notre ville, mais, en présence des descriptions du temps et du testament de Philippe de Gueldres, il faut reconnaître que le « ciel semé de chardons » portait les armes personnelles de la mère d'Antoine et faisait partie des meubles et tentures qu'elle lui avait légués.

Si le dais chardonné avait été commandé et fourni par la Ville, les porteurs seraient au moins des officiers municipaux, mais la Chronique parle de « quatre gentilshommes » probablement les quatre grands chevaux, du Châtelet, Lenoncourt, Haraucourt et Lignéville, tandis que, par ses lettres patentes du 12 juin 1497, Réné II avait confié la police de sa capitale à trois simples bourgeois, deux marchands et un chaussetier désignés sous le nom de *Commis de ville*. Les quatre gentilshommes de la Chronique « gros Lorrains, » dans le sens de grands personnages, étaient des gens de la Cour, et non des représentants de la cité.

La double conclusion (1) de cette communication, c'est qu'il n'y aurait aucune anomalie à orner le lit d'Antoine de draperies chardonnées, et qu'il ne faut pas assigner aux armoiries de Nancy une origine antérieure à l'ordonnance de Charles III, du 28 février 1575, textuellement transcrite dans le Dictionnaire de Rogéville, t. II, page 134.

J. RENAULD.

(1) A propos de cette double conclusion, la Commission de rédaction croit devoir rappeler qu'elle n'est pas solidaire des opinions émises dans les articles que publie le *Journal*.

INSCRIPTION DANS L'ANCIEN MONASTÈRE DES DAMES DU SAINT-SACREMENT DE NANCY.

Dans l'une des cours intérieures de l'ancien monastère des Dames du Saint-Sacrement de Nancy, — cour dans laquelle on pénètre par la grande porte de la maison portant le n° 38 de la rue Saint-Nicolas, — on voit, sur le mur de la façade à l'aspect du midi une inscription gravée et dorée sur une plaque de marbre noir, entourée d'un cartouche au haut duquel se voient les armes de Lesczynski, gravées sur pierre: « d'or, à une rencontre de sable, accornée et bouclée d'argent ». Voici cette inscription, que ne donne pas Lionnois :

Relligioni et Patriæ
Stanislai regis optimi
providentia
Sacrarum exemplis
Cura que Virginum
Nobiles XII
Puellæ crescent
Fund ann. 1754.

—

A la religion
et à la patrie
seront élevées
par la providence
du meilleur des rois
Stanislas Ier
par les soins et exemples
des Vierges consacrées
à Dieu
XII demoiselles nobles
Fond. en l'année 1754.

(Voir le *Recueil des Fondations et Etablissements faits par le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar;* Lunéville, Messuy, 1762 ; chapitre 25, pages 149 à 158.

CHRONIQUE.

—

LECTURES FAITES A LA SORBONNE, A LA RÉUNION DES DÉLÉGUÉS DES SOCIÉTÉS SAVANTES.

M. Ch. Cournault communique un mémoire dans lequel M. Bleicher, membre de la Société d'Archéologie et professeur à l'Ecole supérieure de pharmacie, décrit un fort défendu par un mur de porphire vitrifié, qui se trouve dans les Vosges alsaciennes. Cette lecture donne lieu à une intéressante discussion sur des constructions analogues découvertes en France, dans la Lozère et la Creuse, ainsi qu'en Ecosse et en Bohême. M. le général Prévost, directeur des fortifications de Paris, jette un nouveau jour sur cette question en résumant les études qu'il a faites à ce sujet, sans toutefois donner le mot de l'énigme. A quelle époque ont été construits les forts vitrifiés, et quel est le peuple qui en est l'auteur ? Il est présumable, conclut le général, que ce sont les Romains.

M. Charles Cournault lit une note, accompagnée de dessins exécutés à Zurich d'après les objets trouvés dans un tumulus de Lunkhoffen, en Argovie. Il signale les amulettes découvertes dans ces sépultures. Ce sont de petites figurines d'homme et de femme, dont les attributs sexuels sont très-exagérés, et des bracelets d'argent, dont l'ornementation, toute orientale, indique, soit une provenance étrangère, soit la continuation persévérante des types que les Gaulois avaient apportés de leur pays d'origine.

M. Cournault mentionne aussi les objets trouvés récemment dans les sépultures mérovingiennes des environs de Colmar, et en présente les dessins. Il termine ses communications en faisant passer sous les yeux des membres du congrès les copies, qu'il a faites à Zurich, de dessins du XVIe siècle, représentant les drapeaux pris par les Suisses dans les diverses batailles qu'ils livrèrent à Charles-le-Téméraire. Un de ces drapeaux a été pris à la bataille de Nancy. Ces dessins doivent être offerts au Musée lorrain. Les drapeaux eux-mêmes n'existent plus.

A la section des Beaux-Arts, M. Ch. Cournault lit une note sur Ared, peintre de portraits, originaire de Douai, et membre de l'Académie de peinture à la fin du siècle dernier; il passe ensuite en revue les œuvres de cet artiste, qui était lié avec le peintre Chardin.

LES SOUVENIRS DE LA MAISON DE LORRAINE AUX FÊTES DE VIENNE.

Aux grandes fêtes des noces d'argent de François-Joseph de Lorraine-Habsbourg, empereur d'Autriche, qui viennent de se célébrer à Vienne avec une splendeur incomparable, des tableaux vivants ont été représentés à une fête donnée, le 22 avril 1879, chez l'archiduc Charles-Louis, frère de l'Empereur. Les acteurs n'étaient autres que les membres de la famille impériale, les princes et les princesses apparentés. Les costumes avaient été faits d'après les dessins des peintres Angeli, Gaul et Mackart. Chaque tableau était accompagné par

un morceau de musique de l'époque qu'on représentait ; nous mentionnerons les suivants :

Cinquième tableau. — L'empereur Léopold Ier salue le duc de Lorraine Charles V, qui revient à Vienne, en octobre 1686, après avoir conquis Ofen. (Musique composée par l'empereur Léopold, 1686.)

Sixième tableau. — L'impératrice Marie-Thérèse, ayant à ses côtés son mari l'empereur François Ier (1), et entourée de sa famille, reçoit, à Lasenbourg, le 1er octobre 1760, l'infante Isabelle de Parme, fiancée à leur fils aîné Joseph, qui fut depuis empereur sous le nom de Joseph II. (Musique-sérénade composée par Gluck, en 1760, à l'occasion du mariage du prince impérial Joseph avec l'infante.)

De même que les acteurs, les spectateurs appartenaient exclusivement à la famille impériale. C'était une fête tout-à-fait intime, à laquelle assistaient l'empereur François-Joseph et l'impératrice Elisabeth de Bavière.

(1) Fils de notre duc Léopold. Il avait été duc de Lorraine sous le nom de François III.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

Nos honorables confrères MM. Jules Florentin, de Forcelles-sous-Gugney, et Raimond Dupriez, ont offert, le premier, une clef gallo-romaine, fort intéressante ; le second, une monnaie des Leuci, trouvée au Hiéraple (Moselle).

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

28e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1879.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 mai 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 11 avril, qui est adopté.

Admission de membres et présentation de candidats.

MM. Julien Munier, avocat à la Cour d'appel, et Paul Lenglet, banquier à Nancy, sont admis comme membres titulaires de la Société.

Sont présentés comme candidats : M. de Baudreville, commandant d'artillerie en retraite, à Nancy, par

MM. Bretagne, Quintard et Germain ; M. René Wiener, négociant, par MM. H. Lepage, Cournault et Ch. Laprevote ; M. Noël, dentiste, par MM. Collardel, Thomas et Quintard ; M. Douin, directeur des contributions directes du département de Meurthe-et-Moselle, par MM. Bretagne, père et fils, et H. Lepage ; M. Bussienne, propriétaire à Dieulouard, par MM. Bretagne, père et fils, et L. Quintard ; M. Lederlin, professeur à la Faculté de droit, par MM. Bretagne, Germain et Quintard ; M. l'abbé Gondrexon, curé de Saint-Nicolas-de-Port, par MM. Bretagne, Henri Vincent et Germain.

Par lettre adressée au Président, M. de Guerle, trésorier-payeur général de Meurthe-et-Moselle, adresse ses remercîments à la Société à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

Le Président communique une lettre par laquelle M. le questeur de l'Académie de Stanislas invite MM. les membres de la Societé d'Archélologie à assister à la séance publique annuelle de cette compagnie.

Le Secrétaire est chargé d'accuser réception de cette lettre et d'offrir à l'Académie les remercîments de la Société.

Le Président dépose sur le Burean la médaille décernée par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en commémoration du prix de 1,000 francs attribué, le 19 avril 1879, à la Société d'Archéologie lorraine, sur la proposition de la section d'histoire du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice historique et archéologique sur l'abbaye de Saint-Mansuy-lès-Toul, par M. l'abbé Guillaume.

Donation faite par Hugues II, comte de Vaudémont, à l'abbaye de Saint-Mihiel, du four banal de Courcelles, en 1221, par M. Léon Germain.

Les Mutilations de l'œuvre de Stanislas, par M. Louis Lallement.

Numismatique lorraine. — Atelier de Lunéville, par M. Charles Laprevote. — Planche de monnaies; 1879.

Notice nécrologique. — M. Dagobert Fischer, par M. A. Benoit.

Le Sattelfessen. — Limite des communes de Dabo, d'Engenthal et de Reinhardmunster, par M. A. Benoit, avec deux gravures.

De l'emploi de l'éther sulfurique et du chloroforme à la clinique chirurgicale de Nancy, par M. E. Simonin; 1879.

Notice sur la collection des manuscrits de la Bibliothèque de Metz, par M. Auguste Prost. Imprimerie nationale; 1877.

Larmes et sourires, par M. F. des Robert; 1867.

Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville (1008-1386), par M. J. Simonet. (Envoi de la Société historique et archéologique de Langres.)

Notice biographique sur Monseigneur André Ræss, évêque de Strasbourg, traduite de l'allemand de Bernhart, par M. Albert Gandelet; 1878.

Charte de fondation de la collégiale de Saint-Etienne de Hombourg-l'Evêque, par M. Raymond Dupriez; 1879.

Catalogue des portraits nationaux à l'Exposition universelle de Paris, en 1878.

Journal des Savants. — Mars 1879.

Documents rares ou inédits de l'histoire des Vosges, publiés au nom du Comité d'histoire vosgienne, par J.-C. Chapelier et G. Gley, tome V, 1878.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, n° 3. Séance du 17 février 1879.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1878, n° 4.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. — 1er Janvier 1879.

Société archéologique de Bordeaux, tome V. — Mars 1878.

Bulletin archéologique et historique, publié sous la direction de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, tome VI, 1878.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 20e année, n° 3. — 31 Mars 1879.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie, 3e série, tomes V et VI, 1879.

Mémoires et documents, publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XVII, 1878.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 136. — Mars 1879. — Procès-verbaux.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan, tome XI, 1876-1877.

Revue alsacienne, 2e année, nos 6 et 7. — Paris, avril-mai 1879.

Mittheilungen der antiquarischen gesellschaft in Zurich: XLIII, 1879.

Memorie della regia accademia di Scienze, Lettere et Arti in Modena, tomo XVII.

Lectures.

M. Quintard donne lecture d'un double travail de M. Léon Max-Werly, sous les titres de : *Numismatique de Saint-Dié* et *Numismatique de Remiremont*. La Société vote la publication, dans le prochain volume de ses *Mémoires*, de ces deux travaux et des planches qui les accompagnent.

MÉMOIRES.

SUR LE CHARDON DE NANCY ET LES ARMES DE PHILIPPE DE GUELDRES.

L'article de M. J. Renauld, inséré dans le dernier numéro du *Journal de la Société*, sous le titre : *Les armes de Philippe de Gueldres et le lit du duc Antoine*, me semble ne pouvoir être accepté sans réponse. Il ne suffit pas que la Commission de rédaction déclare ne pas être solidaire des opinions émises dans le Journal ; lorsque ces opinions sont de nature à induire en erreur quelques lecteurs, je crois qu'il est utile de les examiner et de les discuter.

L'honorable M. J. Renauld, après avoir cité plusieurs textes tirés d'un manuscrit publié par Dom Calmet, et où sont relatées les cérémonies du baptême d'un des fils de René II et de Philippe de Gueldres, lequel n'était autre qu'Antoine, ainsi que du testament de cette même princesse, prétend qu'il faut reconnaître que le « ciel semé de chardons » portait les armes personnelles de Philippe de Gueldres.

Cette assertion est bien étrange de la part de notre honorable et d'ordinaire si judicieux vice-président. En effet, est-ce qu'il faudrait admettre de ce qu'une duchesse, voire même une princesse quelconque, aurait une chambre tapissée de fleurs de lys, qu'elle serait de race royale ? Si l'auteur de l'article avait consulté les médailles de la grande suite de Saint-Urbain, il aurait trouvé les véritables et seules armes possibles de Philippe de Gueldres, parfaitement gravées sur la belle médaille des alliances, que l'on doit à Claude-Augustin de Saint-Urbain, et qui se trouve en tête de la *Disser-*

tation historique et chronologique sur la suite de médailles des ducs et duchesses de la maison royale de Lorraine, par le R. P. Dom Augustin Calmet, publiée à Florence en 1762 ; dans l'introduction, le savant Bénédictin a reconnu, en ces termes, l'autorité des médailles par rapport à l'histoire : « Sans les médailles on ignoreroit une infinité de faits, de noms et d'événements importants. Un historien, qui écrit dans son cabinet, peut ignorer la vérité des faits, et les vraies époques des événements, et se tromper sur bien des circonstances : il est souvent partial, ou peu sincère ; mais il est rare, il est même presque impossible, que ceux qui frappent des médailles, ou des monnoyes aux portraits et à l'honneur des souverains, osent ou puissent en imposer au public, et trahir la vérité à la face de l'univers, qui voit, qui observe, et qui examine avec attention ces monuments qui se répandent incontinent partout. »

Or, l'écusson consacré à Philippe de Gueldres porte tout naturellement les armes de sa famille, ses armes personnelles, qui sont : parti d'azur et d'or, aux lions d'or et de sable affrontés, c'est-à-dire les armes de Gueldres.

De cette conclusion, erronée, comme je crois l'avoir démontré, M. J. Renauld en tire une seconde : il prétend que M. de Dumast, notre vénérable secrétaire perpétuel, a commis une erreur en soutenant dans son mémoire « *Les vraies Armoiries de Nancy* » que, dès le règne du duc Antoine, la capitale de la Lorraine avait adopté le chardon sur son écu municipal, et en appuyant cette opinion sur le récit de la Chronique de Lorraine, qui dit que, lors de l'entrée à Nancy de Renée de Bourbon, en 1516, quatre gentilshommes tenant ung ciel sommé de chardons le mirent dessus Madame.

M. de Dumast se trompe, dit M. J. Renauld, car si le dais avait été aux armes de la ville et fourni par elle, les porteurs auraient été des officiers municipaux et

non des gentilshommes, probablement les quatre grands chevaux, ce qui n'est qu'une supposition toute gratuite, car la Chronique ne le dit pas. Mais serait-elle vraie, qu'elle ne prouverait nullement que le chardon constituait les armes personnelles de Philippe de Gueldres.

L'explication de M. de Dumast, reproduite par deux auteurs, que M. Renauld ne nomme pas, me paraît donc plus qu'ingénieuse et vraisemblable, mais parfaitement vraie, ainsi que le prouve de la manière la plus certaine et la plus authentique l'ordonnance elle-même de Charles III, du 28 février 1575, que cite M. J. Renauld, et dont je me bornerai, pour prouver ce que j'avance, à copier le commencement; seulement, ce n'est pas dans le Dictionnaire de Rogéville que je le prendrai, car il ne donne pas toute l'ordonnance, tandis qu'elle a été publiée en entier par M. de Dumast.

« La ville de Nancy, capitalle de tout le pays de » Lorraine, porte en son armoirie un escut d'argent, » orné d'un tige arraché verdoyant d'un chardon, arangé » de deux feuilles picquantes au naturel à la fleur pur- » purine, honnorée d'un chef des armes plaines de la » grande et excellente Maison de Lorraine. Et ont esté » lesdictes armoiries CONJOINCTES ENSEMBLE en l'an 1575, » et octroyées par tresexcetlent et tresmagnanime prince » Charles, par la grâce de Dieu duc de Calabre, Lor- » raine, Bar, etc..... »

Ces mots : *Conjoinctes ensemble*, sont pour moi la preuve que M. de Dumast n'est pas dans l'erreur lorsqu'il dit que, dès le règne du duc Antoine, la ville de Nancy avait adopté le chardon sur son écu municipal ; il est d'ailleurs en cela parfaitement d'accord avec la presque unanimité de nos historiens.

Mais qu'aurait donc dit M. Renauld s'il avait eu connaissance de la brochure de M. G. Rolin (1) sur la

(1) *Mémoire sur quelques monnaies lorraines inédites du XI^e et du XII^e siècle*, 1841, in-8°.

trouvaille de Charmes, qui a fait quelque bruit cependant parmi ceux d'entre nous qui s'occupent de l'étude de ces sortes de questions, et dans laqelle se trouve une supposition bien plus hardie que celle de M. de Dumast ; l'auteur donne ainsi la description d'un denier inédit provenant du trésor découvert à Charmes :

« Buste de face, tête voilée à gauche ; dans la main » droite est placée la fleur du chardon défendue par » deux feuilles ; la main gauche est étendue sur le sein » gauche. La légende circulaire porte sous le grenetis » A PIGA.

» ℟. Croix grecque légèrement vairée, cantonnée de » deux besans. Légende entre deux grenetis NANCEII. »

À la suite d'une explication assez longue, pour laquelle le lecteur peut se reporter au mémoire de M. Rolin, ce numismate ajoute que cette pièce prouve qn'il faut faire remonter la devise de Nancy même au-delà de la seconde moitié du XIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque des croisades.

Cette supposition paraîtra peut-être un peu hardie ; en tous cas, on peut dire que la première idée du chardon vient de Berthe de Souabe, et cette plante n'a jamais, que je sache, figuré dans les armoiries de la veuve de Mathieu Ier, la sœur du fameux Barberousse, la fille de Frédéric, duc de Souabe, qui portait d'or à trois léopards passants de sable, l'un sur l'autre, pas plus qu'elle n'a pu constituer l'écu personnel de Philippe de Gueldres.

Des trois conclusions émises par M. Renauld, il n'y en aurait donc qu'une seule qui serait certaine, si je ne me suis trompé moi-même, à savoir, qu'il n'y aurait aucune anomalie à orner le lit du duc Antoine de draperies chardonnées, et, pour celle-ci, la preuve était facile à fournir.

Ch. LAPREVOTE.

LA PROCESSION DANSANTE D'ECHTERNACH.

La célèbre et antique procession d'Echternach est connue des personnes qui s'occupent de l'histoire de la Lorraine par la description qu'en donne Dom Calmet dans sa *Notice* (1); mais la plupart d'entre elles ignorent que cette solennité singulière a survécu aux bouleversements de la Révolution de 1793, et qu'elle a lieu encore de nos jours, au milieu d'un concours de pèlerins et de curieux plus considérable encore que dans les siècles passés. C'est ce dont a pu se convaincre un de nos confrères qui a eu l'occasion d'y assister cette année, et que ce spectacle d'une autre époque a vivement intéressé.

La pittoresque petite ville d'Echternach (anciennement Epternach) est située sur la Sûre, dans le Grand-Duché de Luxembourg, à quelques lieues de Trèves; elle doit sa naissance à l'abbaye de Bénédictins du même nom, dont il est souvent question dans les annales de notre pays. La fondation en est due à sainte Irmine, abbesse d'Horréen, fille de saint Dagobert II, roi d'Austrasie; elle la donna, en 698, à saint Willibrord, qui devint évêque d'Utrecht (2). La protection de Pépin d'Héristall aida ce saint à convertir le pays ainsi qu'une grande partie de la Hollande; son corps, conservé dans

(1) Dom Calmet, *Notice de la Lorraine...*, art. *Epternach*; v. aussi l'abbé Clouet, *Hist. ecclés. de la province de Trèves*, t. II, pages 84 et suivantes.

(2) V. Fr.-X. Würth-Paquet, *Table analyt. des chartes et documents concernant la ville d'Echternach et ses établissements*. V. aussi Digot, *Hist. d'Austrasie*, t. IV, et l'abbé Clouet, *ibid.*

l'église abbatiale, fut constamment l'objet d'une grande vénération. Lors de la Révolution, le remarquable monument fut enlevé au culte; il lui est rendu depuis quelques années, mais les réparations que l'on y fait obligent encore à garder les reliques du saint dans l'église paroissiale, qui est, par conséquent, le but actuel de la procession.

Dom Calmet rapporte que, de son temps, la procession dansante avait lieu le lundi de la Pentecôte; les femmes n'y prenaient point part; le nombre des danseurs s'élevait seulement à quatre ou cinq cents. La plupart venaient de *Vexweiller* (Waxweiler), localité distante d'environ neuf lieues. Le mardi, les habitants de *Bikendorff* (Biekendorf, Prusse), et de *Zephren* (Seffern, Prusse) arrivaient à leur tour, et, le lendemain, ils faisaient leur procession, « non en dansant, mais en chantant de toutes leurs forces ».

Il est important de faire remarquer qu'autrefois des processions dansantes analogues existaient dans d'autres localités du même pays, notamment à l'abbaye de Prum, où le pèlerinage avait lieu le lendemain de l'Ascension; maintenant, les habitants de cette ville viennent à Echternach et mettent deux jours à faire le chemin.

La danse n'a pas la régularité indiquée par les anciens historiens; il est, du reste, à constater que les personnes âgées l'exécutent plus gracieusement que les jeunes gens, en conservant plus fidèlement le pas des anciennes danses et en se tournant un peu, alternativement, d'un côté et de l'autre.

On est généralement d'accord que cette procession, unique dans son genre, remonte à l'époque de saint

Willibrord, plusieurs personnes instruites la considèrent comme la transformation d'une ancienne cérémonie payenne, analogue à l'institution des Rogations par saint Mamert. Ce fut, comme le dit un auteur que nous allons citer, « une manifestation originale de la foi chrétienne », apportée par saint Willibrord. Plus tard, on la regarda comme un vœu pour la préservation ou la cessation des différentes maladies nerveuses dont les épidémies firent, à plusieurs époques, de grands ravages, tant sur les hommes que sur les animaux.

On lira, sans doute, avec intérêt les extraits suivants d'une brochure qui se vend, dans les deux langues, pendant le temps du pèlerinage. La traduction française est intitulée : *La procession dansante ou le pèlerinage au tombeau de saint Willibrord à Echternach, par l'abbé J. Bern. Krier, directeur du pensionnat épiscopal* (1).

Les annales de l'abbaye parlent de différentes dévotions extraordinaires, qui se pratiquaient à Echternach en l'honneur de son puissant patron. La plupart se sont perdues pendant le cours des siècles, mais il y en a une, remarquable entre toutes, qui a conservé jusqu'à nos jours son cachet d'originalité primitive, et qui a valu au tombeau de notre Saint une célébrité presqu'européenne : c'est *la procession dansante* ou *la procession des saints* (2) *dansants* qui se fait très-solennellement chaque année le mardi de la Pentecôte

(1) Deuxième édition, Luxembourg, Imp. Pierre Bruck, 1879. In-12.

(2) Aux premiers temps de l'Eglise et pendant le moyen-âge, le mot *saint* était souvent employé comme synonyme de *chrétien* ou de *fidèle*. Ainsi, l'expression *procession des saints dansants* veut dire : *procession des chrétiens dansants*.

avec le concours du clergé et d'une foule innombrable de fidèles.

Déjà la veille et dès le grand matin du mardi les pieux pèlerins arrivent de tous les côtés, seuls ou par groupes, ou même par processions conduites par les curés des villages environnants disant le chapelet ou chantant les litanies en l'honneur de saint Willibrord, et se dirigent vers le tombeau du Saint conservé actuellement sous le maître autel de l'église paroissiale. Tous sont dans l'attente de la singulière solennité.

Vers huit heures, le clergé sort de l'église au son des cloches. Précédé d'un grand nombre de bannières et chantant le « Veni Creator », il se rend sur la rive gauche de la Sûre, auprès d'un crucifix en pierre, où un prêtre fait une pieuse exhortation à la foule compacte qui se presse autour d'une chaire improvisée en plein air. Le sermon fini, la procession se met en marche.

Elle s'ouvre par un chœur de plusieurs centaines de voix qui chantent alternativement avec le clergé les litanies de saint Willibrord. De nombreux ecclésiastiques suivent les chantres. Pendant qu'on s'avance à pas lents vers la ville, un corps de musique qui suit le clergé, exécute l'air cadencé de la danse de saint Willibrord. Viennent ensuite les danseurs : ce sont d'abord les enfants d'Echternach de 10 à 14 ans, puis les jeunes gens, les jeunes personnes, les hommes, les femmes, puis de nouveaux groupes de l'un ou de l'autre sexe, par rangs ordinairement de 3, d'autres fois de 4, 5 ou 6 personnes, qui font trois pas ou sauts en avant et un en arrière, selon les circonstances.

Le spectacle est des plus curieux. On dirait un fleuve agité dont chaque flot est une tête humaine, ou plutôt le flux et le reflux continuel d'une mer vivante. Le spectateur en reçoit une impression profonde ; il demeure sous le coup de mille sentiments indéfinissables ; il regarde, il s'étonne, il s'émeut, il s'agite. Touché de la foi, de la modestie et de la ferveur

de ces chrétiens, il loue le bon Dieu, qui leur a conservé une ardeur si vive au milieu de la froideur de ce siècle. Son cœur éprouve de la compassion pour leurs peines et leurs afflictions, et il verse des larmes de sympathie et d'attendrissement. Quant aux simples curieux qui sont venus exprès pour se divertir de ce spectacle étrange ou pour se moquer de ces vieilles niaiseries, le rire expire sur leurs lèvres. Souvent même ils sont forcés de détourner le visage pour essuyer furtivement une larme, ou ils finissent par entrer dans les rangs, et faire le tour en dansant ou en priant comme les autres.

La danse, en effet, n'a en elle-même rien d'extravagant; elle n'est accompagnée d'aucun geste particulier et indécent; les pèlerins sont modestes, sérieux, séparés dans les rangs suivant les sexes; au lieu de marcher comme dans les processions ordinaires, ils sautent en avant et alternent par intervalle d'un ou de deux pas en arrière, sans mesure bien rigoureuse, sauf auprès des corps de musique, distribués çà et là dans la procession.

Autrefois les danseurs étaient groupés par paroisses; aujourd'hui ils prennent rang au fur et à mesure que la procession se déploie, sans observer d'ordre spécial. Tous les âges, toutes les conditions s'y rencontrent. L'humble pèlerin qui porte les livrées de l'indigence, danse à côté de celui qui connaît les aises de la vie; des mères de famille, tenant leurs enfants souffreteux dans les bras, sautent à côté des vierges chastes et pieuses qui se sont données comme épouses au Christ; des pères, le front ridé par le fardeau de la vie, conduisant leurs enfants par la main, dansent près des jeunes gens dans la force et la beauté de l'âge; les personnes valides entraînent les infirmes.

La procession traverse lentement différentes rues de la ville jusqu'à l'église paroissiale, sise sur un monticule. Tout le chemin est de 1,250 mètres, et le pèlerin met deux heures de danse à le parcourir. Sur tout le parcours, les habitants

d'Echternach viennent offrir de l'eau et du vin aux danseurs. L'escalier de 64 degrés qui conduit à l'église, n'arrête pas leur ardeur. Il est franchi en dansant, et c'est également en dansant au son des instruments de musique qu'on entre dans l'église. On danse à travers la nef latérale de l'évangile, on entre en dansant au chœur ; on danse autour du glorieux tombeau, et en descendant la nef droite ou de l'épître, on sort de l'église, toujours en dansant; puis on fait encore trois fois le tour de la croix en bois qui se trouve au cimetière, et la pieuse danse est finie, le vœu est rempli.

L'impression que la danse exécutée dans l'intérieur de l'église produit sur le spectateur, est indescriptible. Le bruit quelquefois discordant des instruments les plus variés, qui retentit sous les voûtes du temple antique; les mouvements des danseurs paraissant et disparaissant au-dessous de la foule; la paix et la résignation peintes sur les figures si sérieuses et si modestes; l'entrain et l'enthousiasme autour du tombeau d'un Saint qui a fini sa carrière ici-bas, il y a déjà onze siècles; puis ces démonstrations de confiance, d'affection et d'amour des pèlerins qui se jettent sur la châsse, y touchent des médailles et des chapelets, l'embrassent avec transport et y collent leurs lèvres avec une tendre dévotion; la foule compacte qui se tient à genoux devant l'autel et qui prie avec une foi si vive et si confiante ; enfin ces sueurs, ces prières, ces sanglots, ces larmes, cet amour : tout cela dans son ensemble présente un spectacle si étrange et si touchant, si triste et si grandiose en même temps, qu'il n'y a peut-être pas de pareil dans tout l'univers catholique.

Derrière les « saints dansants » se presse une foule compacte d'hommes et de femmes, qui disent d'une voix sonore le chapelet avec le refrain usuel après chaque Ave : « saint Willibrord, priez pour nous, nous vous prions, saint Willibrord, exaucez-nous ». Aussitôt que les derniers pèlerins sont passés devant la châsse, le clergé se rend de nouveau à l'autel, entonne le *Salve Regina*, auquel répond toute

l'assistance. Ensuite vient la bénédiction du très-saint Sacrement et la cérémonie imposante est finie.

Il est impossible de fixer avec une certitude absolue l'origine de cette singulière procession. Quelques documents historiques aident à en constater l'existence jusqu'au xv^e siècle.

D'abord un record de justice, rédigé vers 1550, contient la phrase : « Le mardi de la Pentecôte le juge doit servir à » manger aux commissaires de justice, après qu'ils auront » introduit *les saints dansants* ». Ainsi en 1550, on parle dans cette charte de la pieuse danse, comme d'une dévotion établie et nullement douteuse ou contestée.

Ensuite un tableau, peint en 1553 en mémoire de la pieuse danse, exécutée en présence de l'empereur Maximilien en 1512. Ce tableau est conservé dans l'église paroissiale d'Echternach et représente saint Willibrord assis sur un fauteuil et bénissant la foule ; derrière le Saint se déroule la procession dansante, se dirigeant vers l'église abbatiale. La procession existait donc en 1512.

Enfin le savant jésuite Brower († 1617) de Trèves rapporte dans ses Annales : « qu'un grand nombre de ses contemporains avaient raconté, qu'étant jeunes, ils avaient appris » des plus anciens habitants, que le bétail avait sauté et » bondi dans les écuries, parceque les propriétaires n'avaient » pas respecté le vœu, de faire solennellement chaque année » la danse d'Echternach, et que le fléau ne cessa qu'après le » renouvellement de la sainte promesse de reprendre, à » l'avenir, la pieuse danse ». Le père Brower était né en 1539, le souvenir « des plus âgés ancêtres du temps de la » jeunesse de ses anciens contemporains » remontera au moins jusqu'au milieu du xv^e siècle. Par conséquent, on peut constater avec certitude historique que la procession dansante existait vers 1450. Pour remonter à des époques

plus reculées, la certitude nous quitte et le champ reste ouvert aux suppositions.

Les uns soutiennent que la procession date de la peste noire, qui sévissait vers 1347 dans presque tous les pays de l'Europe, enlevant jusqu'au tiers de la population. Plusieurs y virent de justes punitions du ciel, qui voulait châtier les crimes et les scandales, pour ramener le monde à de meilleurs sentiments. Ceux-ci se convertirent et embrassèrent uue vie toute d'oraison et de pénitence. D'autres outrepassèrent les règles de la simple prudence, marchèrent en groupes et en processions, à travers les villages et les villes, chantant, priant, se donnant mutuellement la discipline ou la flagellation sanglante. Ils furent nommés *flagellants.* Comme ils n'écoutèrent pas l'église qui désapprouva leurs excentricités fanatiques, ils finirent par devenir hérétiques et par être excommuniés par le pape. La procession dansante présentant, pour nos temps, un aspect tout-à-fait insolite, on crut y voir une manifestation analogue aux processions des flagellants, et on attribua gratuitement son origine à la même cause.

D'autres la ramènent à la danse de *saint Guy,* singulière épidémie, qui éclata en 1374, dans les pays limitrophes d'Echternach, dans l'Eiffel, aux environs de Cologne et en Belgique. Les personnes, prises de cette maladie, commencèrent par avoir des crispations de nefs dans tous leurs membres; puis elles sautaient et dansaient sans interruption, jusqu'à ce qu'elles tombaient d'épuisement, souvent même raide-mortes. La ressemblance extérieure de notre procession avec cette affreuse maladie nerveuse est probablement le seul motif qui ait pu encourager cette opinion.

Voici maintenant la supposition la plus vraisemblable, parce que la plus en rapport avec les documents de l'histoire et le caractère même de la danse d'Echternach. La tradition populaire en remonte l'origine jusqu'à saint Willibrord même et cette opinion ne manque pas d'un certain fonde-

ment. Vers la fin du VII^e siècle, vivait à l'abbaye de Malmesbury en Angleterre son fondateur et abbé, saint Aldhelme, qui était en même temps archevêque-missionnaire comme saint Willibrord. Comme lui, saint Aldhelme parcourait son vaste diocèse, prêchant l'évangile, baptisant les païens et confirmant les néophytes dans la foi. Tous l'aimaient et le vénéraient comme un saint. Sa popularité était telle, que « au retour de ses voyages, il voyait accourir au devant de » lui, non seulement la longue procession de ces religieux » avec leurs chants et leurs encensoirs, mais encore une » foule de laïques, *qui se livraient à une sorte de danse* » *rhythmée en son honneur* », pour témoigner de leur joie au retour du bien-aimé pasteur.

Comme saint Aldhelme mourut en 709, Willibrord et ses disciples auront pu connaître ce singulier usage. Ils l'auront vu en Angleterre et l'auront transplanté à Echternach, de sorte que saint Willibrord qui jouissait d'une popularité incontestable, fut probablement reçu de la même manière lors des rentrées de ses courses apostoliques. Cette conjecture est d'autant plus vraisemblable, que le précité abbé Thiofrid dit : « qu'il fut toujours accueilli par sa nouvelle » pépinière d'Echternach avec un *enthousiasme universel et* » *frénétique* ». Ces démonstrations une fois introduites et passées en habitude, auront été continuées après sa mort, notamment le jour de son trépas, ou un autre jour de grande solennité pour l'abbaye.

Autrefois la procession se faisait presque de la même manière qu'aujourd'hui. Elle commençait par l'exhortation d'un prêtre, au-delà du pont, sous un tilleul planté, suivant la légende du pays, par saint Willibrord. Elle parcourait différentes rues de la ville et finissait à la célèbre Basilique, après avoir fait trois fois le tour de la cour abbatiale. On dansait autour du tombeau, qui se trouvait pendant les derniers siècles sous le maître-autel, et on revenait jusqu'au

milieu de la nef principale, où était suspendue à la voûte une couronne en fil de fer immense, magnifiquement dorée, portant en relief les bustes des 12 apôtres avec 72 cierges allumés en l'honneur des 72 disciples du Seigneur. La couronne était descendue sur les bannières, les pèlerins se prosternaient face contre terre et les bras étendus en croix, invoquant les saints noms de Jésus et de Marie. La paroisse de Waxweiler (village de l'Eiffel) avait le privilége de tenir la tête de la procession, et après la cérémonie, l'abbé délivrait à chaque pèlerin une mesure de vin.

Dans les dernières années, le nombre des pèlerins s'est élevé de 25 à 30,000. Plus de 13 à 15,000 ont pris part à la procession, et de ce nombre, 9 à 11,000 exécutaient la danse religieuse.

UNE TROUVAILLE A SELAINCOURT (CANTON DE COLOMBEY).

Dans les premiers jours de mai, un propriétaire de Selaincourt, le nommé Félicien Grandcolas, en défonçant la cour située derrière sa maison, rue *du Bois*, découvrit, enfouis à une petite profondeur dans le sol, une série importante d'ustensiles de cuisine qui ont dû être cachés à l'époque des guerres, car ils étaient soigneusement rangés l'un à côté de l'autre.

Averti de la trouvaille, je me suis rendu sur les lieux, où j'ai dressé la liste suivante des objets découverts :

1° Une petite *cruche* en étain, avec anse et couvercle, mesurant environ 0m 20 de hauteur ; le couvercle porte un poinçon ovalaire offrant une fleur de lis flanquée des deux lettres L H, le tout entouré d'un grenetis. L'armature de la charnière de ce couvercle est ornée de deux glands.

2° Une *bouilloire* en cuivre, très-épaisse, d'assez grande dimension, avec anse surmontée d'un anneau

et deux becs aux flancs ; le poids de l'ustensile est de 3 kil. 300 environ.

3° Cinq *tasses* en étain, de 0^{m} 08 de diamètre, 0^{m} 04 de profondeur, garnies, sur les côtés, de deux ailerons horizontaux saillants de 0^{m} 04, en guise de crochets. Sur ces ailerons se trouvent les poinçons ou marques de fabrique, selon toute apparence ; l'une de ces marques offre la fleur de lis déjà signalée sur le couvercle de la cruche ; une autre présente une croix de Lorraine ; une troisième, un peu plus grande, d'environ un centimètre de long et de large, est une sorte d'écu chevronné : en chef, la lettre P, à dextre et à senestre, une sorte de Z à rebours ; en pointe, 3 étoiles, 1 et 2.

4° Cinq *assiettes*, aussi en étain, à peu près intactes, dont le diamètre varie de 0^{m} 29 à 0^{m} 22 ; toutes portent aussi une marque : la fleur de lis ou l'écusson que j'ai signalé.

Sur l'une d'elles on peut lire, assez difficilement du reste, tracé à la pointe du couteau et d'une main inhabile, en lettres qui cherchent à imiter les caractères mineurs d'imprimerie, *Nicolas de bays*, ou plutôt *du boys*.

(Les objets que je viens de décrire sont d'une assez bonne conservation, quoique oxydés ; ceux qui suivent sont en moins bon état, quelques-uns même sont ou fort dégradés ou à l'état de débris).

5° Cinq autres *assiettes* en étain, rongées, trouées.

6° Neuf *pots* ou marmites en fer, couverts d'une épaisse couche d'oxyde, ventrus et resserrés à la partie supérieure, formant une sorte de col, la plupart garnis de leurs anses et quelques-uns de couvercles en rosette : le plus grand a environ 0^{m} 30 de haut sur 0^{m} 33 de diamètre au ventre et 0^{m} 22 à la partie supérieure ;

le plus petit a 0m 20 de hauteur sur 0m 22 et 0m 19 dans les mêmes conditions que le précédent ; trois de ces ustensiles sont ébréchés.

7° Les débris d'une petite *coupe* en étain.

8° Un *bassin* en rosette, d'environ 0m 33 de diamètre et de 0m 09 de profondeur, en assez bon état.

9° Deux *chaudrons* d'airain, de 0m 50 de diamètre et de 0m 30 de profondeur ; l'un en mauvais état, l'autre passablement conservé, quoique troué et un peu rongé par l'oxyde.

10° Un *gril* dont quelques tiges sont rompues, mesurant 0m 40 sur 0m 30 ; un autre *gril* plus petit n'est plus qu'à l'état de débris.

11° Les débris d'une sorte de *réchaud*.

12° Enfin, dans l'un de ces ustensiles se trouvait un *jeton* (1) fort bien conservé. Sur face : le dieu de la Guerre et le dieu de l'Amour, groupe flanqué d'un petit Amour du côté de Vénus, et d'un animal tenant un cimeterre du côté de Mars ; en légende : *Martivs et Vénus.*

Au revers : deux personnages, l'un droit, l'autre assis, et en légende : *Pygmalion.*

Ces ustensiles ont dû appartenir à une famille dans l'aisance, et me paraissent avoir été enfouis au XVIIe siècle, selon toute apparence, pendant la guerre de Trente-Ans, à l'époque des Suédois probablement. Il n'est pas possible de faire remonter les objets de cette trouvaille à une époque plus éloignée.

E. OLRY.

(1) C'est un de ces jetons que l'on fabriquait à Nuremberg au XVIe siècle et au commencement du XVIIe.

CHRONIQUE.

—

En rendant compte, dans notre dernier numéro, des communications faites par M. Ch. Cournault à la réunion des Sociétés savantes, nous avons omis d'ajouter qu'à cette occasion, notre honorable confrère avait été nommé officier de l'Instruction publique.

—

Notre Président a reçu une médaille d'argent que, sur la proposition du jury spécial chargé d'apprécier les travaux exposés en 1878 au Champ-de-Mars, M. le Ministre de l'Intérieur lui a accordée pour la rédaction des deux premiers volumes de l'*Inventaire-sommaire des Archives départementales de Meurthe-et-Moselle.*

—

A l'occasion de l'Exposition, une médaille de bronze a aussi été décernée à notre honorable confrère M. Bretagne pour son travail sur les abornements généraux combinés avec le cadastre.

—

Dans la séance qu'elle a tenue, le 16 de ce mois, à l'ancienne Université, la Société libre, dite d'Etudes américanistes, a choisi pour président M. Lucien Adam, et pour secrétaire M. Jules Renauld ; ce dernier a commencé un catalogue descriptif des objets que la Société possède déjà, et dont M. Albert Bruneau est le conservateur.

La Société d'Archéologie, voulant rendre hommage à la mémoire d'Aug. Digot, vient de faire exécuter un moulage de son buste, et l'a exposé dans la salle des Cerfs, en remplacement du buste en pierre qui s'y trouvait avant l'incendie.

—

PROGRAMME DES CONCOURS OUVERTS PAR L'ACADÉMIE DE METZ PENDANT L'ANNÉE 1879-1880.

L'Académie décernera, au mois de mai 1880, des médailles d'or, des médailles de vermeil, des médailles d'argent, des médailles de bronze et des mentions honorables aux meilleurs travaux qui lui auront été envoyés sur les sujets suivants :

Philologie. — Glossaire du patois messin, comprenant, autant que possible, des *étymologies* et des *concordances* avec les patois voisins ou éloignés, et avec les langues étrangères.

(L'Académie a déjà couronné en 1870 un glossaire de patois messin ; elle remet cependant ce sujet au concours pour provoquer de nouvelles études et un travail complétant celui qu'elle a précédemment honoré d'un prix.)

Histoire. — 1. Histoire de la rédaction de la coutume de Metz.

2. Histoire du domaine municipal de la ville de Metz.

3. Histoire d'une localité importante (Sierck, le comté de Créhange, Varsberg, Richemont, Forbach, Bitche, etc.) ou d'une abbaye de l'ancien département de la Moselle.

4. Histoire du chapitre de la cathédrale de Metz.

5. Histoire de l'une des collégiales ayant appartenu ou appartenant au diocèse de Metz (Sainte-Agathe de Longuyon, Saint-Pierre-aux-Images, Saint-Etienne de Sarrebourg, Saint-Arnual, près de Sarrebruck, etc.).

6. Histoire d'une Société ou d'une institution locale ayant rendu des services au pays.

Archéologie. — Description de ce qui reste des anciens édifices de la châtellenie de Thionville, du bailliage de Sarreguemines et du comté de Boulay. — Joindre un plan avec marques en couleur des endroits où l'on a découvert des objets de l'époque celtique, gallo-romaine et du moyen-âge.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

M. Aubry, propriétaire et directeur de la manufacture de faïence de Bellevue, près Toul, a bien voulu renouveler le don qu'il avait fait au Musée lorrain avant l'incendie, en lui envoyant plusieurs groupes et statuettes d'après les moules de Cyfflé; ce sont :

1° Le Savetier et la Ravaudeuse sur la même terrasse;

2° Bélisaire aveugle (trois personnages);

3° Le Marchand de coco;

4° La Marchande de poisson;

5° Le Boucher;

6° La Tripière;

7° Le vieux Chasseur;

8° La vieille Fileuse.

M. Aubry a joint à ces objets deux forts jolis plats en faïence, de sa fabrication, représentant, l'un, la Résurrection ; l'autre, la France.

Les groupes et statuettes sont exécutés avec une telle perfection qu'on les prendrait pour les originaux.

— M. Collardel, membre de la Société d'Archéologie, a donné un sceau en cuivre de la *chancellerie du bailliage de Châtel*, portant les armes de France, surmontées de la couronne royale et entourées du collier de l'ordre du Saint-Esprit ; XVIIIe siècle.

— M. Ch. Cournault a offert neuf planches coloriées représentant les étendards et bannières pris sur les troupes de Charles-le-Téméraire par les Suisses. Ces trophées n'existent plus. Ces dessins ont été copiés d'après un manuscrit du XVIe siècle qui appartenait, en 1875, à M. Horner, bibliothécaire de la ville de Zurich.

ERRATUM.

Une erreur de date s'est glissée dans la 1re note, page 97, de notre dernier numéro : au lieu de 1633, il faut lire : 1663.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

28e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1879.

Par arrêté en date du 17 de ce mois, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts vient d'accorder, à titre d'encouragement, une allocation de 500 fr. à la Société d'Archéologie lorraine.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 juin 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres titulaires et présentation de candidat.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : MM. de Baudreville, commandant d'artillerie en retraite, à Nancy; René Wiener, négociant; J. Noël, dentiste; Douin, directeur des contributions directes; Bussienne, propriétaire à Dieulouard; Lederlin, professeur à la Faculté de droit de Nancy; l'abbé Gondrexon, curé de Saint-Nicolas-de-Port.

MM. H. Lepage, L. Quintard et Ch. Laprevote présentent la candidature de M. Ory, imprimeur à Pont-à-Mousson.

Ouvrages offerts à la Société.

Ville de Nancy. — Bulletin administratif, 1879, n° 1.

Inventaire-sommaire des Archives departementales antérieures à 1790, rédigé par M. Henri Lepage, archiviste. — *Meurthe-et-Moselle,* tome III, seconde partie.

Compte-rendu de l'assemblée générale du 6 avril 1879 de la Societé des ouvriers de Saint-François-Xavier de Nancy.

Collection de mémoires pour servir à l'histoire de Metz. — Chronique anonyme de 1684 à 1725, publiée en 1879 par M. F.-M. Chabert.

Première note pouvant servir à la rectification de la liste des abbés de Gorze, par R. Dupriez.

Notice historique et statistique sur les établissements de bienfaisance du département de la Meuse, par M. le docteur Baillot.

Assistance à domicile dans la ville de Bar-le-Duc, par LE MÊME.

De la mendicité et de l'inefficacité des mesures, tant anciennes que modernes, prises pour la combattre, par LE MÊME.

De la Fête-Dieu dans la ville de Bar-le-Duc, par LE MÊME.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 6e série, tome VII. — Mai et juin 1878.

Journal des Savants. — Avril 1879.

Rapport adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, des Cultes et des Beaux-Arts sur les Archives nationales pour les années 1876 et 1867, par M. Alfred MAURY.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. — Séance du Comité du 3 mars 1879.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre 1879.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne. — Année 1878, 32e volume (12e de la 2e série).

Bulletin de la Société linnéenne de la Charente-Inférieure. — 2e Année, 1er volume, 3e et 4e trimestres de 1878.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tome XXXVIII (3e de la 8e série), publié sous la direction de M. le docteur Adrien SICARD.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, 1877, VIIᵉ volume.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy; 20ᵉ année, nº 4. — 30 Avril 1879.

Société libre d'Emulation de Liége. — LIBER MEMORIALIS, 1779-1879, par René MALHERBE.

Notice historique et analytique des peintures, sculptures, tapisseries, miniatures, émaux, dessins, etc., exposés dans les galeries des portraits nationaux au palais du Trocadéro, par M. Henri JOUIN, 1879.

Notice sur les émaux peints anciens et modernes. — L'Atelier d'émaillerie de M. Bourdery, à Limoges, par M. Camille JOUHANNEAU, avocat.

ROMANIA. — *Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes,* publié par Paul MEYER et Gaston PARIS, tome VIII, nº 30. — Avril 1879.

LE CABINET HISTORIQUE. — *Revue mensuelle,* sous la direction de M. Ulysse ROBERT; XXIVᵉ — Mars et avril 1879.

Revue alsacienne; 2ᵉ année, nº 8. — Juin 1879.

Lectures.

M. des Robert donne lecture de la relation du *Voyage de la duchesse Renée de Bourbon à Metz.*

M. Stanislas Thomas lit une notice de M. de Chanteau sur les *Anciennes sépultures du prieuré de Chatenois.*

La Société vote l'impression de ces deux travaux dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

MÉMOIRES.

—

LES ARMES DE PHILIPPE DE GUELDRES.

Au sujet des articles publiés dans les numéros 5e et 6e du *Journal de la Société d'Archéologie,* sur LES ARMES DE PHILIPPE DE GUELDRES, la lettre suivante a été adressée, le 13 juillet 1879, à M. le Président de la Société :

Au lieu de discuter les textes que j'ai produits, l'honorable Secrétaire de la Société d'Archéologie, d'ordinaire si judicieux, m'oppose la médaille de Saint-Urbain et l'opinion de Dom Calmet sur l'infaillibilité des numismates ; c'est là un procédé commode, mais peu concluant. La relation de Volcyr, le baptême d'Antoine et le testament de Philippe de Gueldres restent dans leur entier avec les conséquences qu'on peut logiquement en tirer ; ce n'est donc ni une *assertion étrange*, ni une *opinion erronée*, d'avancer que, suivant un usage du XVIe siècle, l'épouse de René II, en dehors du blason de Gueldres, de l'écu de sa famille, avait adopté des armes et une devise personnelles qu'elle aimait à broder ou à faire broder sur les tentures de sa chambre et les tapis de son lit et de ses meubles, c'est-à-dire « les feuilles de chardons et châtaigniers » avec cette devise : « *ne mi toquès, il poinct.* »

D'ailleurs, *la devise de Philippe de Gueldres est rappelée par M. Rolin lui-même*, page 20, ligne 21 du mémoire sur la trouvaille de Charmes ; mais mon contradicteur, tout en invoquant ce mémoire, n'a ni réfuté, ni même cité cette mention, second procédé aussi simple que facile.

Je termine par ces lignes, empruntées à Dom Calmet, dans sa *Dissertation sur les sceaux et armoiries des ducs de Lorraine,* § XIV, col. XL :

« Il a été un temps où tous les princes et même les particuliers avoient leur devise. La mode en est passée aujourd'hui. Un auteur manuscrit, qui est entre mes mains, donne à tous les ducs et duchesses de Lorraine jusqu'au duc Antoine, *leurs devises et leurs armes bien blasonnées ;* je ne rapporterai que les dernières. Il donne à Charles II pour devise : *Un seul;* à René d'Anjou, *D'ardent desir ;* à Antoine comte de Vaudémont, *C'est mon espoir ;* à René II, *Une pour toutes ;* au duc Antoine, *J'espère avoir,* etc. »

De tout ce qui précède, chacun est libre de tirer les conclusions qu'il voudra; toutefois, pour admettre la critique de M. Laprevote, il ne faut tenir aucun compte des témoignages de Volcyr, de Dom Calmet, de Philippe de Gueldres et même d'un numismate, M. G. Rolin.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments de sincère confraternité.

J. RENAULD.

LES FÊTES DU MARIAGE DE LA PRINCESSE RENÉE DE LORRAINE.

Le détail de ces solennités nuptiales nous a été conservé dans un vieil in-folio allemand, à titre demesurément long, selon l'usage du temps et du pays :

Kurtze doch gegrünte beschreibung des Durchleuchtigen Hochgebornnen Fürsten vnd Herren, Herren Wilhalmen, Pfaltzgrauen bey Rhein, Hertzogen in Obern vnd Nidern Bairen, etc. Vnd derselben geliebsten Gemahel, der Durch-

leuchtigisten Hochgebornnen Fürstin, Frewlein Renata gebornne Hertzogin zu Lottringen vnd Parr, etc. gehalten Hochzeitlichen Ehren Fests. Auch welcher gestalt die darauff geladnen Potentaten vnd Fürsten Personlich, oder durch ire abgesandte Postchafften erschinen. Vnd dann was für Herrlich Ritterspil, zu Rosz vnd Fuesz, mit Thurnieren, Rennen vnd Stechen. Neben andern vil ehrlichen Kurtzweilen mit grossen freuden, Triumph vnd Kostligkait, in der Fürstlichen Haubtstat München gehalten worden sein, den zwenundzwaintzigisten vnd nachuolgende tag Februarij, Im 1568. Jar. — Gedruckt in der Fürstlichen Haubstat München, bey Adam Berg.

Entre le titre et l'adresse, gravées en bois, coloriées à la main, et de grandes dimensions, sont accolées les armes pleines de Bavière et de Lorraine, celles-ci doublées sur leur gauche des armes pleines de Danemarck. Au-dessous est imprimé ce verset biblique : *Faciat Dominus hanc mulierem quæ ingreditur domum tuam, sicut Rachel et Liam, quæ edificaverunt domum Israel,* Ruth. 4.

La dédicace, adressée au duc Albert de Bavière, est signée Hanns Wagner.

Le volume est simplement folioté, et compte 67 feuillets. Mais ces feuillets se mêlent de quinze grandes planches signées pour la plupart des initiales N S entrelacées, et toutes d'autant plus intéressantes pour l'histoire du costume et des mœurs, qu'elles sont coloriées à la main, et fort peu chargées de hachures.

La première, entre les feuillets 29 et 30, représente la réception solennelle de la princesse hors des portes de Munich. Longueur : 1,480; hauteur : 267.

La seconde, entre les feuillets 31 et 32, représente le premier acte de la cérémonie religieuse : le cardinal d'Augsbourg, délégué par le Saint-Siége, s'enquiert

du consentement des époux. Largeur : 0,395; hauteur : 0,398.

La troisième, entre les feuillets 33 et 34, représente le second acte de la cérémonie religieuse : le cardinal joint les mains des deux époux et prononce la bénédiction nuptiale. Largeur : 0,388 ; hauteur : 0,392.

La quatrième, entre les feuillets 35 et 36, représente la dernière partie de la cérémonie religieuse : le cardinal célèbre la messe. Largeur : 0,575 ; hauteur : 0,324.

La cinquième, également entre les feuillets 35 et 36, représente le festin nuptial. Largeur : 0,564 ; hauteur : 0,318.

La sixième, entre les feuillets 37 et 38, représente le défilé de la cour se rendant à la chapelle du palais pour la cérémonie religieuse de l'après-midi. Largeur : 0,550 ; hauteur : 0,316.

La septième, entre les feuillets 40 et 41, représente le défilé des chevaliers, costumés et masqués pour la course de bagues. Largeur : 0,580 ; hauteur : 0,337.

La huitième, entre les feuillets 43 et 44, représente le bal de la cour. Largeur : 0,577 ; hauteur : 0,322.

La neuvième, entre les feuillets 44 et 45, représente un combat à la barrière, à pied. Largeur : 0,572 ; hauteur : 0,343.

La dixième, entre les feuillets 51 et 52, représente un tournoi en champ clos. Largeur : 0,572 ; hauteur : 0,335.

La onzième, entre les feuillets 54 et 55, représente des combats singuliers, en champ libre, entre chevaliers tous uniformément vêtus de gris, le corps capitonné, la lance tamponnée, et la tête enfouie dans une sorte de tambour aux quatre couleurs de Bavière et de Lorraine. Largeur : 0,560 ; hauteur : 0,334.

La douzième, entre les feuillets 55 et 56, représente une mêlée, dans la salle même du trône, entre chevaliers bardés de fer, et montés sur des chevaux mécaniques absolument couverts d'une enveloppe rouge traînante. Largeur : 0,565 ; hauteur : 0,316.

La treizième, entre les feuillets 58 et 59, représente un tournoi en champ libre. Largeur : 0,576 ; hauteur : 0,344.

La quatorzième, entre les feuillets 61 et 62, représente ce même champ libre, au milieu duquel un chevalier vainqueur, la lance en arrêt, parmi trois autres désarçonnés. Largeur : 0,572 ; hauteur : 0,341.

La quinzième, entre les feuillets 62 et 63, représente un dernier tournoi, toujours en champ libre, avec des lances dont le fer est à triple pointe. Largeur : 0,570; bauteur: 0,344.

Aucune de ces quinze planches n'a de légende.

En même temps que paraissait l'in-folio allemand officiel, un Italien attaché à la cour de l'Electeur publiait, dans la langue du Tasse, sur ces mêmes solennités princières, un in-4° fort détaillé et fort curieux, sous l'intitulé suivant :

Discorsi delli triomfi, giostre, apparati, é delle cose piu notabile fatte nelle sontuose nozze, dell'Illustrissimo et Excellentissimo Signor Duca Guglielmo. primo genito del Generosissimo Alberto Quinto, Conte Palatino del Reno, e Duca della Baueria alta e bassa, nell' anno 1568, à 22. di Febraro. Ccmpartiti intre libri, con uno Dialogo, della antichita del felice ceppo di Bauiera. Alla Serenissima Regina Christierna Danismarchi. Di Massimo Troiano da Napoli. musico dell'Illustrissimo. et Excellentissimo Signor Duca di Baueria. — In Monaco appresso Adamo Montano. M.D.LXVIII.

Monaco, c'est ici Munich; et Adamo Montano n'est que le nom italianisé du libraire Adam Berg.

La dédicace à la duchesse Christine de Danemarck occupe les second et troisième feuillets de tête; le quatrième est consacré à la préface : *Massimo Troiano. Alli virtvosi lettori.* Viennent ensuite les 191 pages du texte proprement dit, puis la Table, qui, du verso du dernier feuillet du texte, s'étend inclusivement jusqu'au recto du troisième feuillet final. Le revers de celui-ci contient un envoi de l'auteur *Al clarissimo Signor Domenico, Veniero ;* et le feuillet suivant, au recto, un *Typographi, ad syncervm lectorem* απολογημα en dix distiques latins, et, au verso, un registre de feuilles et un duplicatum du lieu d'impression et de la date. Le dernier feuillet est occupé par un panneau carré portant les armes de Bavière, avec cette devise au pourtour : *Si Devs nobiscvm qvis contra nos ?*

Sauf la préface de l'auteur et les vers de l'imprimeur, tous ces différents textes sont en italiques.

Le récit est sous forme de dialogues entre deux interlocuteurs supposés, du nom de Mario et Fortunio, dont le premier pose les questions, et le second fait les réponses. En voici la suite et les sujets respectifs.

Premier livre, quatre dialogues : 1° l'arrivée des différents princes et ambassadeurs; 2° l'origine de la maison de Bavière ; 3° la réception de la princesse de Lorraine ; 4° la chapelle du duc de Bavière.

Second livre, deux dialogues : 1° la cérémonie religieuse des épousailles ; 2° la messe du mariage.

Troisième livre, deux dialogues : 1° les tournois et joûtes ; 2° les joûtes et devises.

Les *Discorsi* furent traduits en espagnol dès l'année suivante, sous ce titre un peu différent :

Dialoghi di Massimo Troiano : Ne' quali si narrano le cose piu notabili fatte nelle nozze dello Illustriss. et Eccell. Prencipe Gvglielmo VI. Conte Palatino del Reno, e Duca di Bauiera; e dell'Illustriss. et Eccell. Madama Renata di Loreno. Tradottinella lingva castigliana da M. Giouanni Miranda; et hora insiemeposti in luce, nell'uno e nell'altro idioma, á benefitio comune. Con le figure dell'imprese, che furono postate nelle giostre, e due Discorsi nell'vltimo, co'quali si puó imparare à leggere, intendere, e pronunciare la lingua Spagnuola. Opera malto vtile e necessaria à chiunque desidera essere ottimo possessorè della pronuncia castigliana. Con privilegio. — In Venetia, appresso Bolognino Zaltieri. MDLXIX.

Le volume, in-4° comme le précédent, se compose de quatre feuillets de tête, dont le dernier a été coupé dans notre exemplaire, sans doute parce qu'il était blanc; deux cents feuillets simplement foliotés pour le corps de l'ouvrage, et douze feuillets de fin. La préface de l'auteur est remplacée par une autre de *Alfonso Vlloa ai lettori*, et à la suite, au verso du troisième feuillet, se voit un beau portrait au burin de Trojano, dans un ovale inscrit lui-même dans un carré figurant une sorte de gril à barres horizontales. La tête est de trois quarts, tournée à droite; au cou pend un médaillon du duc Albert de Bavière. Autour de l'ovale se lit la légende : *Maximvs Troianvs Neapolitanvs;* et au bas, autour d'un emblême circulaire représentant un aigle qui monte vers le soleil malgré l'effort de l'Aquilon : *Oppositis agnoscitvr*. Deux guirlandes s'étendent à droite et à gauche de l'emblême vers deux lions de-

bout, qui supportent l'ovale du portrait. Au bas du carré, le distique latin suivant :

Maximi vt effigiem Troiani, ars reddit ad vngvem,
Virtvs sic dotes explicat ingenii.

La pièce est signée : *Nicolaus Nellius Pt 1568*. Largeur : 0,131 ; hauteur : 0,167.

En regard du portrait, au recto du feuillet 1, une pièce anonyme de quatre huitains italiens en l'honneur de *Massimo Troiano*.

Les deux Dialogues comparatifs des alphabets italien et espagnol vont du feuillet 161 au recto du feuillet 197. Viennent ensuite, jusques et y compris le recto du premier feuillet de fin, quinze pièces de vers italiens et espagnols signés de différents noms et adressés à divers personnages, parmi lesquelles pièces nous noterons seulement un sonnet de Gioseppe Betvssi *All'Illvstriss, et Eccellentis. Signora Renata di Loreno Duchessa di Bauiera*. Le reste du volume est occupé par les tables.

La traduction espagnole de Miranda est placée en regard du texte italien de Trojano.

Il n'est pas sans intérêt d'observer que la queue de la nouvelle épouse était portée par la future reine de France, Louise de Vaudémont, dont le père et la mère assistaient également au mariage, en compagnie de la comtesse de Salm. La duchesse Christine de Danemarck, mère de Renée, et la princesse Dorothée de Lorraine, sa sœur, étaient aussi présentes à la cérémonie.

J.-A. SCHMIT.

NOTE SUR LES ARMOIRIES DE DIANE DE DOMMARTIN, MARQUISE D'HAVRÉ, SCULPTÉES DANS LA CHAPELLE CASTRALE DE FÉNÉTRANGE.

M. Louis Benoit a donné, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* de 1861, un charmant dessin représentant deux clés de voûte de la chapelle castrale de Fénétrange, aux armes de Charles-Philippe de Croy, marquis d'Havré, et de son épouse, Diane de Dommartin. Les armes patrimoniales de Charles-Philippe, *écartelées de Croy et de Renty*, y sont chargées d'un écusson aux armes pleines de Lorraine, en l'honneur de sa mère, Anne de Lorraine, fille du duc Antoine (1). Celles de Diane de Dommartin sont : *parti*, au *premier*, aux armes de son époux ; au *second*, écartelé aux armes de son père et de sa mère, *Dommartin* et *La Marck ;* et sur cet écartelé se voit un petit écusson chargé d'une croix latine, surmontant un croissant d'argent, et accostée de deux étoiles. M. L. Benoit décrit ainsi ces armes : « d'azur au croissant d'argent, surmonté d'une croisette (2), accompagnée de deux étoiles de même, qui sont, ajoute-t-il, les armes parlantes de Diane de Dompmartin, duchesse de Croy (3), marquise d'Havré,

(1) C'était en même temps sa *brisure* de cadet ; ses fils portèrent les mêmes armes.

(2) Il semble qu'on devrait lire : « une croisette *d'or* », et que ce dernier mot a été oublié.

(3) Cette qualification n'est pas tout à fait exacte : ainsi que M. Benoit le dit ailleurs, Charles-Philippe de Croy était prince du Saint-Empire, marquis d'Havré ou Haurech ; Diane était héritière du comté de Fontenoy et d'une partie de la terre de Fénétrange, à laquelle était attaché le titre de baronnie. Le titre de *duc d'Arschott* est aussi donné à Charles-

armes parlantes que nous n'avons rencontrées nulle part ailleurs ».

Cette explication ne me paraît point satisfaisante, car si le croissant convient bien au prénom de la princesse, il n'en est pas de même de la croix relativement au nom de son époux, qu'on prononçait *Crouï;* cette croix n'a non plus aucune ressemblance avec celle des Dommartin; enfin, il n'est pas possible, dans cette hypothèse, de se rendre compte de la signification des deux étoiles.

Le hasard m'a fait découvrir deux fois le même écusson dans un ancien ouvrage héraldique manuscrit de la bibliothèque de la *Société d'Archéologie lorraine*, au nom de *Bissipal;* or, Hélène de Bissipal, aïeule maternelle de Diane, fut probablement la dernière de sa famille; il est vraisemblable qu'en mémoire de cette descendance, Diane de Dommartin plaça les armes de son aïeule en *cœur* des siennes, par la même fantaisie héraldique qui avait porté son époux à orner son blason des armes de sa mère, et, sans doute, en raison de l'illustre origine à laquelle prétendait cette famille, ainsi qu'on le verra plus loin.

Philippe de Croy par M. L. Benoit (*ibid.*, p. 112), et, de plus, Diane est qualifiée *duchesse d'Arschott* dans une pièce allemande contemporaine, dont il a fait imprimer la traduction (p. 128) ; mais on voit plus loin, dans la même pièce, que Charles-Philippe est qualifié : « *né duc d'Arschott* » ; c'est un *germanisme* qui signifie seulement que ce prince était fils du duc de ce nom ; le titre passa au fils aîné de ce duc, c'est-à-dire au frère consanguin de Charles-Philippe. Le fils aîné de ce dernier prit le titre de *duc de Croy* après la mort de Charles, duc de Croy, son cousin et beau-frère. (V. le P. Anselme, édit. de 1730, t. V, p. 643 ; v. aussi La Chesnaye-des-Bois.)

Plusieurs listes des maisons de l'ancienne chevalerie lorraine mentionnent la famille de Bissipal, mais se bornent à en indiquer les armoiries, et encore avec quelques variantes.

L'écu représenté dans l'ouvrage manuscrit que j'ai cité, est d'accord avec le dessin donné par M. Benoit; il peut être décrit de la manière suivante : *d'azur à une croix latine d'or, surmontant un croissant d'argent, et accostée en fasce de deux étoiles d'or.*

Le Nobiliaire dit *de Rennel* (1) donne, d'après le héraut d'armes Claude Charles, la description suivante, à laquelle il ne manque qu'une désignation précise de la forme de la croix : « *d'azur à la croix d'or accompagnée en face de deux étoiles de même, et en pointe d'un croissant d'argent.* »

M. J. Cayon (2) donne cette autre description : « *d'azur à la croix alaisée d'or, accompagnée en chef de deux étoiles d'or, et en pointe, d'un croissant d'argent* (3) » ; il a gravé une croix à branches égales.

(1) Mss. de la Bibliot. publ. de Nancy.

(2) *Armorial de l'ancienne Chevalerie lorraine.*

(3) On trouve la même description dans le *Nobiliaire* de Dom Pelletier, avec annotations manuscrites, en 4 volumes, de la Bibliothèque publique de Nancy.

Enfin, dans l'Armorial dit de Jean Callot (1), les mêmes armes sont représentées avec une croix à double traverse (croix de Lorraine), les étoiles posées entre les branches horizontales :

Remarquons que les généalogistes français écrivent le nom de cette famille : Bissipat ; d'ailleurs, j'ai vainement cherché dans plusieurs nobiliaires un article spécial qui lui fût consacré.

Husson (2) donne ainsi qu'il suit la généalogie de Philippe de La Marck, mère de Diane de Dommartin :

« Robert de la Marck Seigneur de Sedan, espousa Ieanne du Saulcy Dame de Iametz (3), et en eut.

» Robert de la Marck Duc de Buillon, Prince de Sedan, qui espousa Catherine de Croy, fille de Philippe Comte de Chimay (4), et en eut.

» Iean de la Marck sieur de Iametz, et du Saulcy, qui espousa Helene de Bissipal (5), fille de Guillaume de

(1) Mss. de la Bibliot. publ. de Nancy, f° 5.

(2) Mathieu Husson-l'Escossois, *Simple crayon de la noblesse*..., f° 94 de l'exempl. de la Bibliot. de la Société d'Arch. lorr.

(3) Robert Ier de La Marck, seigneur de Sedan, Florenge, Jametz, duc de Bouillon, tué en 1489, avait épousé, en 1449, Jeanne de Marley, dite du Saulcis, fille et héritière de Colart de Marley, chevalier, seigneur du Saulcis, Dun, Jametz et Florenge (La Chesnaye-des-Bois, art. La Marck, degré VIII).

(4) Et de Walpurge de Meurs.

(5) La Chesnaye se borne à la mention suivante des deux époux (*ibid*, degré IX, 3°) : « Jean, seigneur de Jametz, chevalier de l'Ordre du Roi, capitaine de 50 lances, mort au mois de juin 1560, laissant de *Hélene de Bissipat*, une fille... » Dans son excellente *Hist. de Jametz* (p. 25), M. Ch. Buvignier se borne également à nommer, avec l'orthographe française, l'épouse de Jean de La Marck.

Bissipal Vicomte de Falaize, et de Louyse de Villers l'Isle Adam, et en eut.

» Philippe de la Marck, mariée à Louis de Dompmartin Comte de Fontenoy.

» Les lignes sont, du Saulcy, Croy, Mœurs, Palcologue *(sic)*, Bissipal, Foix, Villers l'Isle Adam, du Moulin (1). »

Dans cette liste, il y a un nom de trop, en outre de 8 quartiers ; mais je vais montrer que, d'après le témoignage du *Hérault d'Armes* de Dominique Callot (2), la famille de Bissipal prétendait être issue de la famille impériale Paléologne, et que, dans la liste de Husson, ces deux noms auraient dû être joints par un trait-d'union, et non séparés par une virgule.

Le *Hérault d'Armes*, dans le tableau des 16 quartiers

(1) L'Armorial manuscrit du Musée lorrain donne les mêmes noms pour les huit quartiers maternels de Diane de Dommartin, á l'exception toutefois de *Paléologue*. Il résulterait de cet examen que la mère de Guillaume de Bissipal était de la maison de *Foix*, et la mère de Louise de Villiers de l'Isle-Adam, de la maison *du Moulin*. On verra plus loin qu'au lieu de *Foix*, il faut lire *Poix*.

On ne trouve dans l'Armorial manuscrit dit de Jean Callot, que les quatre quartiers de Philippe de La Marck ; le nom et les armes de *Foix* y figurent à la place du nom et des armes de *Louise de Villiers*.

Ce sont les armes des comtes de Foix que représentent ces deux armoriaux : *écartelé : d'or à 3 pals de gueules*, qui est de Foix ; *et d'or à 2 vaches de gueules, accornées et clarinées d'azur*, qui est de Béarn ; j'ai vainement cherché dans les longues listes consacrées à cette Maison par le P. Anselme, Moréri et La Chesnaye-des-Bois, l'indication d'une alliance avec la famille de Bissipal.

(2) Mss. de la Bibliot. publ. de Nancy.

de Diane de Dommartin, donne les degrés suivants de la maison de Bissipal :

I. — « Guillaume Paleolog de Bissipal, marquis de Montferrat », époux de « Marie de Foix ».

II. — « Guillaume de Bissipal descendant des Empereurs de Constantinople, seigneur de la Hanxche, vicomte de Falaise », époux de « Louyse Williers de l'Isle-Adam », fille d' « Antoine de Williers de l'Isle-Adam », et d' « Agnès du Moulin ».

III. — Hélène.

Malheureusement il n'y eut dans la famille Paléologue que deux marquis de Montferrat du nom de Guillaume : *Guillaume VIII*, qui mourut en 1483 et n'eut point de fils, et *Guillaume IX*, né en 1488, mort en 1518, qui évidemment n'a pu être le père de Guillaume de Bissipal.

Notre aimable confrère M. Arthur Benoit, à qui j'avais soumis le projet de cette note, a bien voulu me donner un renseignement, tiré d'une généalogie des Rhingraves, d'après lequel Guillaume, père d'Hélène de Bissipal, serait fils de : Georges Paléologne de Bissipal, qui se sauva de Constantinople en 1453, fut ami du roi Louis XI, et épousa Marguerite de Poix, héritière de Hanach.

Moréri parle de ce personnage, mais ce qu'il en dit ne confirme point sa prétendue origine impériale. Il s'exprime en ces termes :

« BISSIPAT (George) surnommé *le Grec*, se sauva de Grece en France après la prise de Constantinople par Mahomet II, l'année 1453. Il s'insinua dans les

bonnes graces du roi Louis XI, et épousa en Beauvaisis une riche héritiére nommée *Marguerite* de Poix, qui le fit seigneur de Hanaches, de Blicours et de Mazis. Ensuite il eut le commandement de deux navires françois, qui furent envoyés dans l'isle Verte, l'une des Philippines, pour y chercher des remedes nécessaires à la santé du roi. *Guillet, *hist. de Mahomet II* (1). »

Dans un autre article, Moréri donne un renseignement précieux, que voici :

« *Antoine de Villiers*, seigneur de l'Isle-Adam, d'Avesne en Vimeux, de Moliens en Beauvoisis, etc. » épousa en secondes noces, le 26 novembre 1480, « *Agnès du Moulin*, fille de Jean du Moulin, seigneur de Fontenay en Brie, et de Messi, et de Marguerite de Rouvrois, dite de Saint-Simon » ; et de ce mariage est issue : « *Louise*, mariée : 1° à *Guillaume de Bissipat*, seigneur de Hanche, vicomte de Falaise ; 2° le 4 mars 1514, à Jacques d'O, seigneur de Franconville-aux-Bois et de Baillet, duquel sont sortis les marquis de Franconville et les seigneurs de Villiers (2). »

J'ai trouvé ailleurs un autre renseignement touchant la famille de Bissipal (3) :

Antoinette de Bissipat, dame de Trassereux (4), épousa Gobert d'Aspremont, seigneur de Thulin, et en eut une fille, Hélène d'Aspremont, dame de Trassereux,

(1) *Grand Dictionnaire*, édit. de 1759.

(2) *Ibidem*, v° *Villiers*, deg. VII ; il cite La Roque, *Hist. de la maison d'Harcourt*, etc.

(3) V. le P. Anselme, t. VIII, p. 792, et La Chesnaye-des-Bois, art. *Isle-Adam* (*L'*).

(4) Telle est l'orthographe du P. Anselme ; La Chesnaye écrit *Troissereux*.

qui épousa, le 5 octobre 1542, Jean de l'Isle, seigneur de Marivaux, de la première maison des seigneurs de l'Isle-Adam.

Ce qui précède était écrit lorsque j'ai eu sous les yeux le calque de l'unique exemplaire connu d'une monnaie encore inédite de Diane de Dommartin; un savant numismate, qui doit prochainement la publier, m'a permis de dire ici qu'elle porte, d'un côté, les armes de la princesse, qui sont: *parti*, au *premier*, de Croy simple, au *second*, à ses armes personnelles, telles qu'on les voit sculptées sur la clé de voûte de Fénétrange; mais la croix du petit écusson sur le tout est *à double traverse,* comme dans l'Armorial de Jean Callot. Il semble résulter de là que l'on n'était plus très-bien fixé, à la fin du XVI[e] siècle, sur la véritable disposition des armoiries de la famille de Bissipal. Mais ces variations de forme n'empêchent pas, en définitive, de reconnaître, dans l'écusson que Diane de Dommartin portait au centre de ses armoiries, celui de son aïeule maternelle, ce que je me suis attaché à établir dans cet article.

L. GERMAIN.

Notre confrère M. Dieudonné Bourgon, commis-greffier à la Cour, nous a communiqué divers placards imprimés assez curieux, parmi lesquels nous en choisissons un, qui a presque un intérêt de localité. En tête se trouvent trois fleurons : l'un avec les armoiries de Nancy; celui du milieu, aux armes de France; le dernier représentant une étoile, entre deux branches de laurier et de chêne, surmontée d'une couronne à laquelle se rattache une banderolle portant les mots : A l'ÉTOILE COURONNÉE.

PROPRIÉTÉS ET USAGES

De la véritable EAU D'HONGRIE, dite EAU très-vertueuse de Nancy, à cause de la résidence actuelle du Sr. PHILIPPE DUBON, le seul qui la distile, la tenant par succession de sa famille originaire d'Hongrie.

On croit devoir assurer que, dans tous les cas, elle ne peut nuire : si elle n'opere pas aussi-tôt les effets attendus, étant de sa nature balsamique et onctueuse, la seule peut être des eaux spiritueuses dont peuvent user, avec confiance, les personnes mèmes violemment agitées des nerfs. Elle est également utile en santé ou maladie.

En santé.

Elle devient la culture la plus parfaite du Corps humain, à commencer dès sa naissance et jusqu'à son déclin. Elle va au-devant des amas d'humeurs quelconques, qu'elle divise et qu'elle dissipe ; elle maintient la libre circulation du sang et le purifie ; elle réjouit le cœur, renouvelle les forces, rend l'esprit net, conforte la vue et la conserve jusqu'à la vieillesse la plus avancée ; elle facilite les couches les plus dangereuses. Et ce qui fera, sans doute, plaisir aux Dames, c'est qu'elle est la recette la plus infaillible pour blanchir et conserver le teint ; mais elle doit être mêlée avec des eaux d'une autre espèce, que le sieur PHILIPPE DUBON indiquera à ceux et celles qui voudront bien le consulter.

Excepté ce dernier cas, il suffit, dans les autres, d'en tirer par le nez de temps en temps avec violence, et d'en prendre deux fois la semaine à jeûn une cueiller à café. Ceux ou celles qui ne voudront pas la prendre pure (quoiqu'elle n'ait rien que d'agréable) pourront la mêler autant d'eau ordinaire, ou du vin, ou Syrop quelconque, ou même un peu de sucre.

Dans la maladie.

1°. Elle est un spécifique souverain pour les yeux les plus dépéris ; déjà le Sr. DUBON en offre une preuve bien frappante en la personne de la Dlle Thomas, rue de Greve à Nancy, qu'on peut interroger sur la nature de sa maladie et les effets prompts de cette eau : il ne détaillera pas ici la manière d'opérer dans une partie aussi délicate, et qui peut varier à raison des causes qui ne sont pas toujours les

mêmes; mais on pourra s'adresser à lui dans tous les cas les plus désespérés; d'autant mieux qu'il réunit deux autres sortes d'eaux souvent nécessaires qui préparent et disposent à une entiere guérison. Dans les maladies ordinaires des yeux, un petit linge trempé de cette eau, et appliqué sur les paupières (il ne faut jamais l'insinuer dans l'œil) fortifie la vue affeiblie, par un écoulement immodéré de larmes ou de sérosités.

2°. Appliquée sur la nuque du col, sur les tempes et les poignets, elle agit de manière à rappeller les esprits prêts à se dissiper, à réparer des sens appauvris, à rassurer, ou au moins rappeller les facultés de l'ame, dissiper les vapeurs, causes ordinaires des maladies qui éteignent les esprits, telles que la paralysie, la léthargie, l'apoplexie, etc.

3°. Tirée par l'organe de l'odorat, elle délivre de la migraine et des maux de tête aussi-tôt qu'on en a pris.

4°. Un peu de coton mouillé de cette eau, et mis dans les oreilles, en attire la pituite et les vents, causes nécessaires du tintement et du bourdonnement.

5°. Cette eau emploiée par friction (sans être chauffée) sur la poitrine et l'estomac, soulage souverainement dans les maux qu'on ressent dans ces deux parties.

6°. Appliquée sur la région des côtes et des hipocondres, elle sert contre la pleurésie, tempere les maux de côté, désopile le foie et la rate, et par-là détourne la jaunisse, les coliques billeuses et les incommodités produites par l'obstruction des visceres.

7°. Des rôties de pain imbibé de cette eau, et appliquées sur le nombril, calment les douleurs vives du bas-ventre; elles arêtent les vemissemens, et précipitent vers le bas les aliments aigris par une mauvaise digestion. Dans ce dernier cas, il faut aussi en tirer par le nez et en avaler. Le Sr. DUBON, vient de guérir Marie-Elisabeth Houbre, rue St. Dizier, qui, depuis deux ans, vomissoit sans cesse et dont on n'attendoit plus que le moment de la mort.

8°. Etendue légérement sur le corps, elle est un spécifique contre les gouttes et les rhumathismes.

9°. Si l'on fomente souvent avec cette eau les tumeurs, les douleurs froides, les contusions et les échimoses provenantes de chûtes ou de coups, on verra la cure.

10°. Prise par le nez ou appliquée avec un peu de coton, elle soulage du mal des dents; il faut auparavant en gargariser sa bouche avec autant d'eau.

11°. Mêlée avec une autre eau que fournira également

ledit Sr. DUBON, elle amortit les brûlures, les pustules et les enlevures du visage.

La dose prise intérieurement, est depuis un dragme jusqu'à deux, tel est le précis des effets salutaires de la véritable Eau d'Hongrie, ainsi nommée par une Reine de ce Royaume, laquelle éprouva heureusement toutes ses vertus, et qui, pénétrée de reconnaissance pour celui qui la lui avoit procurée, chercha depuis à la rendre aussi célebre que l'avoit été sa parfaite guérison à l'âge de soixante-douze ans.

Nota. Mrs. les Médecins de Nancy, dans leur assemblée du 8 de l'an 1776, l'ont autorisé, d'un consentement unanime, de vendre et débiter cette liqueur, entraînés par les bons effets qu'elle a opérés sous leurs yeux.

Le Sr. PHILIPPE DUBON se propose de mettre au jour, dans pcu, les certificats authentiques du grand nombre de personnes qu'il a guéri lui-même dans cette Ville et aux environs.

Il a, pour la commodité des Particuliers, des fioles de tro s prix différents, de 12, de 24 et de 48 sols, le tout au cour de france.

La résidence du Sr. PHIPPE DUBON, est son Bureau-Général á Nancy, Ville-neuve, rue St. Dizier, vis-à-vis l'Hôtel de Ludrss, N° 258.

Vu. Permis d'imprimer. Nancy le 16 mars 1777. URION.

CHRONIQUE.

Mme Thiers, accompagnée de Mlle Dosne, de M. le général Charlemagne et de M. de Carcy, est venue au Musée lorrain le samedi 2 août, à 11 heures du matin. Les honneurs lui en ont été faits par le Président du Comité et par M. Lucien Wiener, l'un des conservateurs. Après s'être arrêtée fort longtemps devant les tapisseries, elle a examiné avec un vif intérêt diverses collections, au sujet desquelles elle a voulu avoir des renseignements très-minutieux. En se retirant, après une visite qui avait duré une heure entière, Mme Thiers a exprimé la satisfaction que lui avait causée la vue du Palais ducal et des objets de tout genre qu'il renferme.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

—

UN NOUVEAU PLAN DE NANCY.

M. Soyer-Willemet, le savant bibliothécaire en chef de notre ville, a publié, en 1866, une note fort intéressante sur les anciens plans de Nancy. Remontant à celui de 1611, le premier que l'on connaisse, il arrive jusqu'à ceux de Mique, postérieurs à 1770, en indiquant les changements qui s'étaient successivement opérés et avaient plus ou moins modifié la physionomie de la capitale sous les règnes d'Henri II, de Charles IV, de Léopold et de Stanislas.

Un travail de ce genre, pour le XIX^e siècle, serait loin d'être dépourvu d'intérêt, car Nancy a subi, depuis bientôt 80 ans, d'importantes transformations, qu'il serait facile de signaler brièvement en examinant les nombreux plans, gravés ou manuscrits, que l'on possède. C'est surtout depuis quelques années que ces transformations se sont multipliées, comme par enchantement; il suffit, pour s'en convaincre, de rapprocher le plan dressé par M. Micault en 1872, de celui que vient d'éditer notre intelligent confrère M. Emile Roussel, archiviste de la ville. Ce dernier est, sans contredit, en raison de l'échelle sur laquelle il a été établi, et par les renseignements minutieux qu'il fournit, le plus utile et en même temps le plus commode à consulter de tous ceux que l'on avait eus jusqu'à présent. On ne saurait trop remercier l'auteur des soins consciencieux qu'il a apportés dans l'exécution de cette œuvre, qui lui fait le plus grand honneur.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

28e ANNÉE. — 8e NUMÉRO. — AOUT 1879.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 juillet 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 13 juin est lu et adopté.

Admission d'un membre titulaire et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Ory, imprimeur à Pont-à-Mousson.

Sont présentés comme candidats : M. Louis Sidot, libraire à Nancy, par MM. Bretagne, Quintard et Ch.

Laprevote; M. Alexandre Racadot, marchand de bois à Nancy, par MM. Ed. Contal, H. Lepage et Germain; M. Maillant, instituteur à Foug, par MM. E. Olry, H. Lepage et Ch. Laprevote; M. le docteur Bonnejoy, à Chars-en-Vexin (Seine-et-Oise), par MM. Arthur Benoit, H. Lepage et Bretagne.

MM. Lederlin et J. Noël, admis à la précédente séance, ont adressé à la Société des lettres de remercîments.

Le Président dépose sur le bureau un volume, adressé par le Ministère de l'Intérieur, comprenant le texte de l'Album auquel la Société avait souscrit et qui contient la reproduction des chartes les plus intéressantes qui ont figuré à l'exposition de 1878. Ce volume a pour titre : *Musée des Archives départementales*, recueil de fac-simile héliographiques de documents tirés des archives des préfectures, mairies et hospices.

Ouvrages offerts à la Société.

Le Val Saint-Barthélemy, son village, son église, ses usines, etc. — Le Noirval et ses antiquités (avec planches), par M. Henri Lepage.

L'église de Vézelise, par M. Bretagne. Deux planches.

Note sur une nouvelle série de monnaies à la croix. — Trouvaille de Cusance (Lot). — *Monnaies des Cadurques*, par L. Maxe-Werly; 1879. Deux planches de monnaies.

Iconographie du baptême, par l'abbé J. Corblet.

Conjectures sur les médailles baptismales de l'antiquité chrétienne et du moyen-âge, par le Même. (Ces deux brochures sont extraites de la *Revue de l'Art chrétien.*)

Les fiefs du comté de Namur publiés par Stanislas Bormans ; V[e] livraison, XXVIII[e] siècle.

Journal des Savants. — Mai 1879 ; in-4°.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1879, 1[er] trimestre.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, n[os] 2, 5 et 6, assemblée générale du 20 mars et séances du Comité des 3 février et 7 avril 1879.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1879, n° 1.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, n° 99, 4[e] trimestre de 1878.

Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France. Séances du 26 novembre 1878 au 18 mars 1879.

Bulletin de la Société historique de Langres, n° 12, 1[er] mai 1879.

Mémoires de l'Académie du Gard, année 1877, deux volumes.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 138. — Juin 1879. — Procès-verbaux.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 20[e] année. n° 5. — 31 Mai 1879.

Comptes-rendus de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, 2[e] série, tome I, 2[e] partie, 1878.

Revue historique, 4[e] année, tome X. — Juillet et août 1879.

Guerre déclarée au Pérou et à la Bolivie par le Chili. — Causes. — Documents. — Commentaires, par Gaviño Pacheco Zegarra, avocat péruvien. Nancy, 1879. (Don de M. Crépin-Leblond.)

Memorie della regia Academia di scienze, lettere et Arti in Modena, tome XVIII ; in-4°.

Diccionario de la legislacion peruana, por Francisco Garcia Calderon. Segunda edicion. Nancy, 1879. (Don de M. Crépin-Leblond.)

Foreningen til norske fortidsmindesmerkers Bevaring. — Aarsberetning for 1876-1877. Christiania, 1877-1878 ; in-8°. Deux volumes. Planches.

Norske bygninger fra fortiden i tegninger og med texte udgivne af foreningen til norske fortidsmindesmerkers bevaring. Kristiania, 1876-1877. Deux livraisons in-folio.

Heilaga manna sögur. — Fortællinger oc legender om hellige mænd og kvinder. — Efter galme haandsrifter udgivne af dr C.-R. Unger. Christiania, 1877, in-8°. Deux volumes.

Den norske træskjærkunst dens Oprindelse og udvikling. — En forelbig undersgelse af L. Dietrichson, professor ved Christiania universitet. Christiania, 1878, in-8°. Vignettes.

Rune indskriften paa Ringen i nordre helsingland udgivet of tolket af Sophus Bugge. Christiania, 1877, in-4°. Grande planche.

Norske oldsager i fremmede museer. — En opysende fortegnelse af ingvald undset. Kristiania, 1878, in-8°. Planche.

Lectures.

Il est donné lecture par M. Léon Germain d'un travail sur *Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudémont,* et par M. Favier, d'une *Notice sur Nicolas Durival.*

La Société vote l'impression de ces deux travaux dans le prochain volume de ses *Mémoires.*

MÉMOIRES.

UN NOUVEAU CYROGRAPHE AUX ARCHIVES DE MEURTHE-ET-MOSELLE.

Le hasard vient de me faire découvrir un cyrographe (1) qu'il convient d'ajouter à ceux dont j'ai donné, en 1872, la liste dans ce Journal.

Celui-ci est le plus ancien de tous, car, quoiqu'il ne porte point de date, on peut le faire remonter aux années 1107 ou 1108, d'après la pièce qui le précède. Cette pièce est une lettre de l'empereur Henri V, écrite de Strasbourg, le 12 des calendes de juillet 1107, par laquelle il enjoint à un nommé Karles *(Karolo)* de restituer à l'abbaye de Saint-Léon de Toul la portion de la terre de Fontenoy (2) qu'il avait usurpée sur elle.

Cette lettre étant restée sans effet, l'empereur adressa au même personnage un nouvel ordre, le menaçant, s'il n'obéissait, d'encourir son indignation.

C'est probablement à la suite de cette sommation qu'intervint, entre Séhère, abbé de Saint-Léon, et Karles, un accord ainsi conçu (3) :

(1) Il se trouve au Trésor des Chartes, layette Abbayes d'Orval, etc., nº 9.

(2) C'est le village de Fontenoy-sur-Moselle, à l'article duquel j'ai omis, dans mes *Communes de la Meurthe*, de mentionner le titre qui fait l'objet de cette note.

(3) L'inventaire du Trésor des Chartes en donne l'analyse suivant : « Appointement et accord fait par Sehere, abbé de Saint-Léon de Toul, et son couvent, avec Karlon, chevalier, qui leur détenoit la terre de Fontenoy, par lequel lesdits abbé et religieux cèdent audit Karlon moitié de ladite terre, à charge d'hommage à leur église et d'en rendre 10 sols annuellement. »

« Controversia que inter fratres Sancti Leonis et » Carlonem diu est, pertracta tandem hoc fine decisa » conticuit. Carlo namque quia medietatem Fonteniaci » eis violenter et injuste auferebat, sepe vocatus in » causa, semperque subterfugiens actionem, tandem » ab ipso domino Paschali (1), papa, excommunicatus, » cum anathema diutina pertulisset, tandem resipuit, » Tullumque veniens, sub audientia multorum, in » ecclesia et in conventu fratrum Sancti Leonis, cum » conjuge et duobus liberis, culpam professus, me- » diante domino Rembaldo, prenominate ville medie- » tatem super altare Sancti Leonis, absolvi postulans, » reddidit, abbatique tunc Sehero vadians, injuriam » emendavit. Abbas S prefatam medietatem ipsi et » uxori ejus et duobus eorum filiis in beneficium » reddidit, suscepto ab omnibus hominio, pactique » hujuscemodi interposita ratione, quod qui eorum » beneficium hoc possideret decem solidos annuatim, » v in festo sancti Remigii, quinque item in Purifica- » tione sancte Marie, ad altare Sancti Leonis persol- » veret. Quod si forte minus solverentur, possessor » beneficii, tribus legitime commonitus quadragesimis, » nisi infra satisfaceret, beneficio privaretur et posses- » sio ad usus fratrum revocaretur. Huic actioni inter- » fuerunt Stephanus, primicerius; Hugo, archidiaconus; » Rogerus, Hunaldus, Ripaudus, Widricus, abbas » Sancti Apri; Petrus, capellanus ejus; comes Rai- » nardus, Gobertus, miles, et alii plures. »

Dans la souche, placée à gauche de la pièce : SANCTVS LEO, avec deux P (papa) dans l'O.

(1) Pascal II.

Des personnages mentionnés ci-dessus, il y en a trois dont les noms permettraient de fixer approximativement la date de la pièce, si cette date n'était pas indiquée par la lettre de l'empereur : ce sont Pascal II, qui fut pape de 1099 à 1118 ; Séhère, abbé de Saint-Léon de 1091 à 1128 ; enfin, Widric IV, abbé de Saint-Epvre de 1097 à 1117 ou 1119.

Notre cyrographe est donc certainement du commencement du XII^e siècle, et l'on peut même ajouter antérieur à l'année 1110, puisque l'Inventaire mentionne, sous cette date, une bulle (qui n'existe plus) de Pascal II confirmant la donation de la terre de Fontenoy, faite à l'abbaye de Saint-Léon par Pibon, évêque de Toul, sans parler du conflit qui avait eu lieu entre l'abbaye et l'usurpateur de cette terre.

Le diplôme impérial mentionné ci-dessus présente une particularité qui mérite d'appeler l'attention des érudits. La suscription porte : « Data XII kal. julii, » indictione XIIII, anno dominice incarnationis mille- » simo C. VII, regnante Henrico V rege Romanorum » anno III, ordinationis ejus VIIII ».

Or, je lis dans M. de Wailly (*Éléments de paléographie*, t. I, p. 23 et 308) : « Henri V, second fils de » Henri IV, associé à la royauté vers la fin de 1098, » couronné le 6 janvier 1099, déclaré roi des Romains » le 25 décembre 1102, se révolte contre son père en » décembre 1104, est proclamé roi des Romains l'année » suivante, couronné le 6 janvier 1106, succède à » Henri IV le 7 août suivant, reçoit la couronne impé- » riale le 13 avril 1111, et meurt le 23 mai 1125 ».

L'année 1106 paraît donc bien être celle du commencement du règne effectif de Henri V, et tous les auteurs ont adopté cette date (1). L'empereur en avait choisi une autre : celle de l'année où, s'insurgeant contre son père, il l'avait détrôné pour prendre sa place ; c'est pourquoi il fait de l'an 1107 le troisième de son règne.

Son *ordination*, ou son association à la royauté, ayant eu lieu en 1098, il était bien, en 1107, dans la 9e année de cette ordination.

Dom Calmet (*Histoire de Lorraine*, 1re édit., t. I, col. 528) a donné un diplôme de Henri IV, de l'an 1111, avec cette suscription : « Data viij. kal. octobris, in-
» dictione IV, anno dominicæ incarnationis MCXI,
» regnante Henrico V rege Romanorum *anno vj*, im-
» perante primo ».

D'où il résulte que Henri IV faisait dater le règne de son successeur, comme roi des Romains, de l'année 1105.

Henri LEPAGE.

(1) Voy., notamment, l'*Art de vérifier les dates*, t. II, page 20.

SCEAU DE GEOFFROY, PREMIER PRIEUR DE SAINT-NICOLAS-DES-PRÉS DE VERDUN.

Dans le dernier volume des *Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre* (1), M. A. Buhot de Kersers donnait la description, avec la reproduction héliographique, de quelques matrices de sceaux en cuivre, acquises dans ces dernières années par un collectionneur, membre de la Société, M. Louis Jacquemet, d'Aubigny, et trouvées ou du moins recueillies dans les environs de Bourges.

Le troisième de ces sceaux nous semble avoir reçu une attribution erronée ; voici dans quels termes l'auteur le décrit :

« 3. Sceau circulaire, S. GOFRIDI PRIOR. S. NICOL. DE PRATRO VIRO. *Sigillum Gofridi, prioris Sancti Nicolai de prato viridi.* Dans le champ, personnage, la tête nue, agenouillé à gauche, les mains jointes, devant lui est une étoile. Les caractères sont du XIII^e^ ou XIV^e^ siècle. Le D final de *viridi* est oncial et barré par l'abréviation. Nous avons donc là le sceau d'un titulaire d'un prieuré de *Saint-Nicolas de Prévert.* Malheureusement ce nom de Prévert est assez répandu, et nous n'avons pas d'attribution certaine à proposer. Le sceau est plat et muni d'un anneau de suspension. Diam. 33 millimètres. Trouvé aux Dezomes, commune d'Yvoy-le-Pré, en 1876. »

Nous n'aurions point osé contredire l'opinion émise dans les lignes qui précèdent, si nous n'avions entendu les avis concordants de plusieurs archéologues ; or, quelqu'invraisemblable que soit la découverte d'un

(1) VII^e^ vol. (1877), p. 319.

sceau verdunois dans le centre de la France, la légende, vu le mot VIRO qui la termine, nous paraît devoir être lue de la manière suivante : *Sigillum Gofridi prioris Sancti-Nicolai-de-Prato virodunensi* (sceau de Geoffroy, prieur de Saint-Nicolas-du-Pré de Verdun), et indique, par conséquent, le sceau de Geoffroy, premier prieur de Saint-Nicolas-des-Prés, de Verdun (Meuse).

Dom Calmet parle ainsi qu'il suit de la fondation de ce célèbre monastère de Chanoines réguliers de saint Augustin :

« L'abbaye de Saint-Nicolas des Prez fut fondée en l'an 1219 par Jean d'Apremont Evêque de Verdun, qui fit venir les Chanoines de Saint-Victor de Paris, et leur donna un terrein hors les murs de Verdun, nommé le Pré-l'Evêque. La lettre de donation est du mois de janvier 1226. La Maison fut d'abord fondée sous le titre de Prieuré, et sous la conduite de Ganfridus Profès de Saint-Victor, qui gouverna trente-cinq ans, et mourut en 1254. Deux ans avant sa mort, c'est à dire en 1252, le Prieuré fut érigé en Abbaye à la sollicitation de Jean Daix (Deasse) Evêque de Verdun.

» Le premier Abbé fut Mathieu, élu par les Religieux, mais seulement après la mort de Gofridus en 1254 (1). »

Ainsi que le dit M. Buhot de Kersers, les caractères et le style du sceau conviennent bien au XIIIe siècle ; il ne semble donc point douteux que ce soit celui du premier titulaire du monastère verdunois, et que l'on n'ait retrouvé un objet fort intéressant pour l'histoire ecclésiastique de nos régions.

L. GERMAIN.

(1) *Hist. de Lorr.* 1re édit., t. III, *Dissert.*, col. CLXV. V. aussi l'abbé Clouet, *Hist. de Verdun*, t. II, p. 367 et suivantes.

CHRONIQUE.

Par un arrêté ministériel en date du 4 août 1878, il avait été décidé que 20 médailles d'or seraient décernées aux auteurs des meilleurs mémoires présentés par les instituteurs des départements à la suite de leurs voyages d'étude à l'Exposition universelle. Mille instituteurs ont été appelés et ont présenté des mémoires ; celui de notre laborieux confrère M. Olry, d'Allain, a été classé dans les vingt premiers. Le Conseil général de Meurthe-et-Moselle, sur la proposition de M. le Préfet et de M. l'Inspecteur d'Académie, lui a aussi, pour le même mémoire, accordé un prix de 50 francs.

Ce travail était composé de deux parties : 1° un résumé des conférences auxquelles les instituteurs ont assisté ; 2° une étude sur la meilleure organisation des musées scolaires, sur l'enseignement du dessin et de la géographie, et sur la confection des cartes géographiques.

L'an dernier, au mois de septembre, le Comice agricole de Toul avait déjà décerné à M. Olry un prix d'honneur avec médaille d'or, à la suite d'un concours auquel prirent part tous les instituteurs de l'arrondissement, pour la confection des plans agronomiques des communes.

—

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

MM. Mennessier, de Metz, ont fait remettre au Musée, conformément aux dernières intentions de leur frère, M. Paul Mennessier, récemment decédé, deux fort jolis portraits à l'huile de personnages lorrains :

1° Claude Mique, architecte du Roi de Pologne, chevalier de l'ordre de Saint-Michel, né à Nancy le 19 septembre 1714, mort, en 1796, dans sa maison de la rue Girardet, 12, actuellement l'Ecole forestière. Il est représenté tenant à la main le beau plan de Nancy dont il est l'auteur.

2° Joseph de Mique, ancien avocat à la Cour et à la Chambre des Consultations, maire de Nancy en 1814, préfet de la Meurthe du 16 mai 1814 au 23 mars 1815, officier de la Légion d'honneur, chevalier de l'ordre de Saint-Michel et de celui de Sainte-Anne de Russie, décoré du titre de comte par Louis XVIII. Il était né à Nancy le 22 février 1757, et y mourut en 1822.

Claude et Joseph Mique étaient les grand'père et père de Mme Paul Mennessier. Ils descendaient d'une famille originaire d'Alsace, dont un membre avait été anobli, en 1472, par l'empereur Frédéric III, pour services rendus au Saint-Empire.

C'est par corruption que les *Mique* de France orthographiaient ainsi leur nom ; il s'écrit de plusieurs manières en allemand : *Müg, Mieg, Migne*, *Miëg* et *Misch*. Les Mique étaient seigneurs de Boffsheim.

— M. Serot Alméras Latour, conseiller à la Cour d'appel et membre de la Société d'Archéologie, a fait don d'un petit volume, enfermé dans une charmante reliure fleurdelysée de Capé, ayant pour titre : « La » Cholere de Mathurine, contre les difformes Reforma- » teurs de la France. A sa grande Amye. — A Paris; » Chez Iean Milot, Imprimeur et Libraire, demeurant » vis à vis des Augustins. M.D.C.XV. Avec permis- » sion. » — 4 ff. in-8° ou in-12; avec deux portraits de Louis XIII, et, ce qui ajoute beaucoup de prix au volume, une lettre autographe du même roi, signée (p. in-4°), portant l'adresse : « A mon frere le Duc de Loraine », datée du « 24e avril 1625 ».

— Les héritiers de M. Dumont, mort vice-président du tribunal de Saint-Mihiel, ont offert un objet fort curieux, auquel notre honorable confrère M. Bretagne doit consacrer une notice : c'est une lettre R, en bronze, du poids de 8 kil. 500, découverte à Naix (Meuse), l'ancien *Nasium*, dans les ruines d'un temple; elle faisait sans doute partie d'une inscription placée à l'extérieur de l'édifice.

— M. Bretagne a donné une petite lettre I, en bronze doré, trouvée au même lieu en 1878; plus un poids de quatre livres romaines, en porphyre, provenant aussi de la même localité. Cet objet a été décrit dans les *Mémoires de la Société* (t. XXVI, 1876); il pèse 1,291 grammes; la livre romaine correspond à 6,144 grains, ou 326g 34.

— MM. Keller et Guérin, de Lunéville, ont bien voulu envoyer, pour la seconde fois, des reproductions de groupes et statuettes de Cyfflé, d'après les moules conservés dans leur manufacture. En voici la liste :

Satyre, bacchante et enfant; groupe.

Fillette assise.
L'agréable leçon.
L'Ecailleuse.
Le petit Moissonneur.
Petite Fille.
Le petit marchand de couteaux.
Enfant tenant une bouteille.
Fillette relevant son tablier.

— M. Léon GERMAIN, membre de la Société d'Archéologie, a offert deux sceaux lorrains, qui manquaient à la collection du Musée. Le premier, qui est malheureusement abîmé, est celui de René d'Anjou, duc de Bar (dont il se servit, sans doute, de 1419 à 1431, époque à laquelle il hérita, du chef de sa femme, du duché de Lorraine); il représente un écu couché, portant : *écartelé d'Anjou et de Bar, et, sur le tout, de Lorraine* (armes qui figurent sur plusieurs monnaies de ce prince); l'écu, timbré d'un heaume surmonté d'un cimier assez compliqué, est supporté par un lion et par un griffon ; la légende est difficile à déchiffrer. Le sceau est rond (D. : 0^m, 043), en cire rouge. Le second, également rond (D : 0^m, 046), en cire verte, et presque intact, est celui de la prévôté ducale de Saint-Mihiel ; il était en usage dès le XIIIe siècle ; le prévôt y est représenté assis sur un siége fort rustique ; dans le champ se voient l'un des barbeaux et quatre croisettes fichées des armes du comté de Bar. La légende (en caractères gothiques) porte : ✠ SEEEL *(sic)* DE LA PREVOSTEI DE SAINT MIHIEL. Ce sceau a été reproduit en lithographie dans l'*Histoire de Saint-Mihiel* par M. Dumont (pl. ordinairement placée en regard de la p. 177, t. III) ; c'est par erreur que l'on a mis un C

dans le mot SAINCT ; cette orthographe n'est devenue en usage qu'au XV^e^ siècle.

— Une personne qui a négligé de faire connaître son nom, a donné : trois monnaies romaines aux effigies de Germanicus, Hadrien et Commode ; — deux jetons lorrains, dont un de 1563, frappé à l'occasion du mariage de Charles III avec Claude de France ; — un double denier en argent du duc Antoine ; — un fer de flèche ; — la charte d'affranchissement ou mise à la loi de Beaumont du ban d'Aulnois (Meuse) par Isabelle, dame de Kieuvraing et d'Apremont, et Gobert, son fils, en 1302 (parchemin).

—

Au nombre des pièces dont les fac-simile ont été donnés dans le *Musée des Archives départementales,* avec une fidélité telle qu'on peut les prendre pour les originaux, il s'en trouve quatre provenant des Archives de Meurthe-et-Moselle :

1° Diplôme de Charlemagne en faveur du prieuré de Salone, du 2 décembre 777.

2° Affranchissement des habitants de Morville-sur-Seille par Jean, abbé de Saint-Arnould de Metz, du 16 août 967.

3° Accord, en forme de confraternité, entre Hazea, abbesse d'Épinal, et l'abbaye de Beaupré, touchant les villages détruits de *Matricort* et *Oscort*, de l'an 1173. (Cyrographe portant dans la souche les mots : SANCTVS GOERICVS EPISCOPVS.)

4° Affranchissement du village de Morville-sur-Seille

par Garnier, châtelain de Mousson, et Thierry, chevalier de Morville, du 1er janvier 1232 (en français).

Grâce à l'extrême obligeance de M. Desjardins, chef du bureau des Archives, le Musée lorrain a pu obtenir des épreuves séparées de ces quatre pièces, lesquelles vont être mises sous verre et exposées, comme monuments paléographiques curieux.

M. Desjardins a bien voulu y joindre une lettre autographe d'Henri de Lorraine, duc de Guise, chef des ligueurs, invitant les habitants de Mézières à se mettre en garde contre une tentative de surprise préparée par les protestants. Après 1585. (Arhives communales de Mézières.)

— M. l'abbé Trouillet, curé de Saint-Epvre, a donné une très-belle thèse imprimée sur satin.

— M. Bentz, ancien avoué, a fait don d'une taque en fonte armoiriée.

SOUSCRIPTION POUR LE PALAIS DUCAL ET LE MUSÉE LORRAIN.

MM.

Loitière (Georges), sous-lieutenant de chasseurs à pied.............................. 2 fr. »

Oschwald (Henri), fabricant à Belval (Vosges)............................ 10 fr. »

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

28e ANNÉE. — 9e ET 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1879.

MÉMOIRES.

—

LE SAUVOY.

A un kilomètre environ de Nancy, sur la route de Pont-à-Mousson, il y a un groupe de maisons, auberges et cafés pour la plupart, formant un hameau qui dépend de la commune de Maxéville : on l'appelle Saint-Sébastien. Il doit sa naissance et son nom à une chapelle, avoisinée d'un ermitage, qui existait jadis en cet endroit. Cette chapelle avait été fondée, au commencement de l'année 1516, par un officier de bouche de la maison du duc Antoine, lequel avait suivi son maître dans son voyage par delà les monts, lorsque ce prince

accompagna François I^er^ qui allait tenter la conquête du Milanais. Echappé aux périls qu'il avait courus durant cette expédition, peut-être même à la fameuse bataille de Marignan, où Antoine et Claude de Guise, son frère, s'étaient particulièrement distingués, le serviteur du duc de Lorraine voulut perpétuer le souvenir de sa reconnaissance envers le saint à la protection duquel il attribuait son salut, et il fonda, comme un *ex-voto*, le petit oratoire de Saint-Sébastien (1).

A cette époque, Nancy et ses environs ne ressemblaient guère à ce qu'ils sont aujourd'hui. On ne voyait point, du côté où s'élevait la chapelle, les nombreuses et élégantes maisons de campagne qui animent à présent le paysage. Ni la place de l'Académie, ni le cours Léopold, ni le beau faubourg qui leur sert d'avenue, n'existaient alors. Hors de l'enceinte fortifiée, qui s'arrêtait à la première porte Notre-Dame, il y avait deux villages : celui de Saint-Dizier, détruit en 1588, remplacé plus tard par les Trois-Maisons ; et celui de Boudonville, s'étendant le long du ruisseau qui arrose la vallée de ce nom. Entre Nancy et Champigneulles, on ne rencontrait point d'habitations, ou, s'il y en avait, elles devaient être en bien petit nombre et ne servaient de demeure qu'à des laboureurs ou à des vignerons. Ceux-là ne pouvaient guère prévoir qu'un jour leurs enfants verraient des bateaux naviguer à travers les prairies où pâturaient paisiblement leurs bestiaux, qu'un chemin de fer traverserait leurs vignes, et que la vapeur aiderait la charrue à tracer des sillons dans leurs champs (2).

(1) C'est ce qui résulte d'une inscription trouvée autrefois dans le bâtiment occupé par la brasserie Saint-Sébastien.

(2) Allusion à ce qui se fait à Champigneulles.

Au sud-ouest et à quelque distance de la chapelle Saint-Sébastien, sur le versant de la colline boisée au pied de laquelle elle était bâtie, se trouvait un vivier dont l'origine est inconnue. On croit qu'il avait été établi par un de nos ducs pour y conserver le poisson destiné à sa table ; mais ce n'est qu'une supposition. Ce qu'il y a de certain, c'est que, sur la fin du XVIe siècle, cette propriété appartenait à un nommé Jacques Le Roux, demeurant à Malzéville. Par acte en date du 19 septembre 1580, celui-ci vendit à « honorable homme » Jacquemin Cueullet, gruyer (1) de Nancy et de l'Avant-garde, et arpenteur général au duché de Lorraine, « ung vivier que l'on ait accoustumé appeller *le Saulvoix* du feu gruyer de Nancy », avec ses appartenances..., avec un demi-jour de terre arable joignant audit vivier, moyennant la somme de 400 francs, monnaie de Lorraine, de principal.

Vers le milieu du siècle suivant, *le Saulvoix* (2) était devenu un domaine d'une certaine importance, et celui qui le possédait ajoutait pompeusement à son nom, comme s'il se fût agi d'une terre seigneuriale, la qualification de « sieur du Vivier ». C'est le titre que prend Jean Cueullet dans le contrat, du 27 août 1648, portant vente à Antoine Cueullet, gruyer de Nancy, Anne-Philippe Cueullet, seigneur de Pulligny, Ceintrey et Voinémont en partie, François Cueullet, seigneur de

(1) On appelait ainsi les agents de l'administration forestière. Jacquemin Cueullet, qui avait été investi de ses fonctions en 1573, s'en acquitta avec tant de zèle que, pour le récompenser de ses « agréables services », le duc Charles III lui accorda des lettres de noblesse, le 22 juin 1598.

(2) Un titre de 1641 l'appelle le *Sauvois*.

Villey-le-Sec, et Gabriel Cueullet, seigneur de Chanteheux, ses frères, de « la maison et enclos dudit Vivier, scitué sur le ban de Maxainville, avec le gagnage et toutes ses dépendances (1) », pour 18,000 fr. barrois.

Il faut croire qu'Antoine Cueullet racheta la part de ses frères, car on le voit figurer seul dans deux actes, en date des 8 mai et 4 septembre 1654, par lesquels les seigneurs de Maxéville permettent au propriétaire de la « maison et enclos du *Sauveux* » d'ériger dans cette maison un pressoir « pour y presser ses vins et martz » des vignes qu'il a au ban dudict Maxéville ». Cet affranchissement de la servitude du pressoir banal, à laquelle étaient soumis les autres habitants du village, est accordé, par l'un des seigneurs, moyennant une reconnaissance de 32 francs, une auge de pierre et trois corps de fontaine ; par l'autre, moyennant trois cordes de bois et un cent de fagots.

Suivant un ancien usage, le dernier jour des Rogations, la procession de Maxéville avait coutume de se diriger vers la « maison du *Sauvois* ou du *Vivier* », où elle stationnait pendant que le curé bénissait la fontaine ; après cette cérémonie, le maître du lieu faisait « largesse de pain et de vin » aux gens du village qui suivaient la procession. Il paraît que ceux-ci avaient fini par regarder comme un droit ce qui n'était que le résultat d'une pure libéralité de la part des maîtres du Vivier ; aussi Antoine Cueullet jugea-t-il à propos de

(1) Ces dépendances, consistant principalement en prés, bois et vignes, étaient considérables. Il y eut, à des époques qu'il ne nous a pas été permis de déterminer, des aliénations par suite desquelles se créèrent plusieurs propriétés voisines, notamment celle que l'on appelle le Petit-Sauvoy.

faire constater qu'il n'y avait nullement obligation pour lui à distribuer des rafraîchissements aux fidèles de la paroisse, et, le 13 mai 1665, il fit dresser, dans ce sens, un acte en forme, que signèrent avec lui le curé, le mayeur, le maître échevin, le greffier et trois notables, représentant la communauté de Maxéville (1).

Un des propriétaires du domaine dont nous parlons, on ignore lequel, y avait construit une chapelle, qui était ruinée en 1698. Marie Cueullet, alors possesseur de « la métairie du *Sauvoy* », sollicita de l'évêque de Toul la permission d'y faire ériger un autel où l'on dirait la messe. Il se fondait, dans sa requête, sur l'éloignement de l'église paroissiale et sur le danger d'être volé, auquel on était exposé pendant que les domestiques s'absentaient pour aller aux offices, les fêtes et dimanches. L'évêque accueillit favorablement cette demande et, le 15 janvier 1699, le curé de Malzéville, doyen de la chrétienté de Port (Saint-Nicolas), qui avait été nommé commissaire pour procéder à l'information requise en pareil cas, bénit la chapelle et y célébra la messe.

En 1727, celle-ci et le bâtiment qui la renfermait étant encore tombés en ruines, le maître du *Sauvois*, Jean-Hyacinthe Cueullet de Saffais, conseiller à la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, sollicita et obtint, le 4 septembre 1729, la permission d'en ériger une nouvelle, à condition qu'aux principales fêtes de l'année, ses « laboureur, vignerons, jardiniers, bergers, leurs femmes et enfants », iraient entendre la messe à l'église de la paroisse.

(1) Tous ces documents et ceux qui suivent sont empruntés aux archives du Sauvoy, qui forment un recueil intéressant.

Le personnage dont il vient d'être question était devenu, en 1724, seul et unique possesseur du *Sauvoy*, tant comme héritier pour un quart dans les biens immeubles de Marie-Josephe Cueullet « du *Sauvoy* (1), sa tante, que comme acquéreur des autres portions sur les membres de sa famille auxquels elles étaient obvenues par droit de succession. Ces portions lui avaient coûté environ 20,500 livres tournois.

Au dos des deux contrats passés à cet effet, les 4 et 5 février, le *Sauvoy* est qualifié de « bien fief », quoiqu'il n'eût pas alors et n'ait jamais eu depuis ce titre. Il est vrai que Bugnon, dans son Polium des duchés de Lorraine et de Bar, écrit au commencement du XVIII^e siècle, le qualifie de « maison franche » ; mais Durival (2), à l'exactitude duquel on doit plutôt s'en rapporter, dit que le *Sauvoy* était seulement une « maison de plaisance », la plus considérable de ce « canton du ban de Nancy, du côté de Maxéville ».

A l'époque où cet auteur écrivait, le domaine dont il parle allait sortir des mains de la famille qui le possédait depuis si longues années et l'avait notablement agrandi. En effet, il consistait alors « en une maison de maître entourée de fossés, une grande cour d'entrée, avec une avenue plantée de tilleuls et charmilles ; en une maison de ferme, grange, écuries, bougerie, pressoir », etc. C'est en cet état que, le 1^er février 1779, après la mort de Jean-Baptiste-Hyacinthe Cueullet de Bey, le « bien dit le *Sauvoy* » fut vendu, pour la somme de 72,600 livres de Lorraine, à Jean-Louis-

(1) Elle prenait vraisemblablement cette démomination pour se distinguer des autres branches de la famille.

(2) *Description de la Lorraine et du Barrois*, 1779.

Stanislas Le Febvre de Saint-Germain, ancien capitaine au service de France.

Le nouvel acquéreur ne conserva pas intégralement le *Sauvoy :* il en aliéna quelques dépendances, mais il se plut à embellir ce qu'il s'en était réservé. Il n'en jouit pas longtemps, sans doute à cause des événements politiques, car la Révolution avançait à grands pas, et la noblesse ne la voyait pas venir sans un légitime effroi. Dès le 20 novembre 1790, M. Le Febvre, « ci-devant comte et seigneur de Saint-Germain », vendait, moyennant une rente viagère de 6,000 livres, cours de France, à Daniel-Pierre de Rorthays, capitaine au régiment du Roy, « ci-devant marquis de Monbail », demeurant à Nancy, et à Marie-Victoire de Mahé, sa femme, encore mineure, « le bien dit le *Sauvois*, consistant en une maison de maître entourée de fossés, au milieu desquels et en avant il y a deux jets d'eau, une grande cour d'entrée avec une avenue plantée de tilleuls et hayes de charmilles qui la bordent, basse-cour, grange, écuries, bougerie dans laquelle il y a un pressoir, un grand jardin verger attenant à la maison de maître, un jardin potager dans lequel il y a un jet d'eau, environné de deux côtés d'une allée de charmille, un petit verger derrière ladite charmille, dans lequel il y a une grotte de rocher qui jette des eaux... »

Cette description, si peu poétique qu'elle soit, prouve que le Sauvoy devait être une charmante habitation. Néanmoins le marquis de Monbail, bien qu'il eût obtenu sa radiation de la liste des émigrés et fût devenu le citoyen Rorthays, ne jugea pas à propos de le conserver entre ses mains : il le vendit, le 22 ventose an III, pour 222,000 livres, probablement en assignats ou autre

papier-monnaie, à Antoine-Benoît-Dieudonné et Jean-Claude-Nicolas Marmod, négociants à Nancy.

Ces deux frères, originaires de Blâmont, et fixés dans notre ville depuis 1784, s'étaient fait un nom et une fortune dans l'industrie, en même temps qu'ils avaient rendu de grands services à la classe indigente en occupant une foule de jeunes gens des deux sexes dans leur manufacture de siamoise et de toile de coton (1).

A la mort de Jean-Claude-Nicolas, sa veuve et son frère vendirent le « château » du Sauvoy, le 5 mai 1819, à Philippe-Jacques Stieler, baron de Landoville, colonel de la légion de la Lozère, moyennant la somme de 60,000 francs.

Peu après son acquisition, le nouveau propriétaire demanda et obtint la permission (11 juin 1819) de fermer de murs son terrain sur la route, et il fit construire les deux petits pavillons qui s'y voient aujourd'hui.

De tristes circonstances, que nous n'avons pas à rappeler ici, amenèrent le baron de Landoville à se défaire du « château du Sauvoy » : par acte en date du 1er mars 1843, passé « en la maison de la Conciergerie de Nancy, en le lieu de la liberté », il le céda à fonds perdus, aux deux frères François et Laurent Deraucourt, moyennant une rente viagère de 12,000 francs.

Ce beau domaine, qui avait réellement un aspect seigneurial, devait, à l'exemple de tant d'autres, subir une de ces transformations comme en ont amené, sur tant de points du territoire, les inventions nouvelles. Quelques années après la date que nous venons d'indi-

(1) Voy. ce qu'en dit Lionnois dans son *Histoire de Nancy*, t. I, p. 614.

quer, il était, de par le principe de l'égalité devant la loi, déclaré d'utilité publique, et le chemin de fer le coupait impitoyablement en deux.

Le dernier mot n'était pas encore dit pour lui en fait de transformations : après le chemin de fer, l'industrie devait venir s'en emparer et s'y installer en souveraine. Tout en respectant le château, l'avant-dernier propriétaire (M. Galland, acquéreur en 1864) a créé, dans ses dépendances, une gigantesque usine, dont les produits se transportent facilement au loin, grâce à la voie ferrée qui passe sous ses murs ; il y attient un vaste café, de la terrasse duquel on jouit d'un des plus beaux points de vue de nos environs.

Le Sauvoy était destiné à passer encore en de nouvelles mains, pour redevenir une résidence aristocratique : malheureusement, il a été vendu par lots, et la partie méridionale de l'avenue s'est couverte de constructions qui ont fait perdre à ce joli domaine beaucoup de son ancienne physionomie.

H. LEPAGE.

NUMISMATIQUE LORRAINE.

Depuis le travail entrepris par M. Monnier sur la numismatique des ducs bénéficiaires de Lorraine, travail qui, aujourd'hui, en raison des découvertes faites depuis sa publication, demanderait à être refait sur des bases plus solides, il n'a été, je crois, publié aucune pièce nouvelle se rattachant à cette série.

Plusieurs monnaies décrites dans cette intéressante

notice sont étrangères à notre pays ; certaines attributions sont très-discutables; les trouvailles ont sensiblement augmenté le nombre des variétés signalées, et si nos collectionneurs lorrains voulaient étudier attentivement les pièces non classées, dont chacun d'eux possède quelques types relégués parmi les indéchiffrables, le nombre toujours croissant de ces monnaies appartenant à nos ducs bénéficiaires permettrait de refondre, en un travail à la hauteur de la science actuelle, la numismatique de cette époque si intéressante.

Si plusieurs règnes sont demeurés sans monuments monétaires « le manque de monnaies, au nom de Conrad et même de Gislebert, comme le disait M. Monnier, ne prouve ancunement qu'ils n'en émettaient pas ». Ayant eu la bonne fortune de rencontrer quelques deniers appartenant à cette période, je m'empresse de les signaler à l'attention de mes confrères en numismatique.

Gislebert. — 916-940.

Temple tetrastyle aux colonnes allongées, la croix du centre ayant la hampe d'une longueur exagérée. — Légende : XPIΛNΛ RELIGIO.

℟. — Croix cantonnée de quatre globules dans un cercle. — + GISLEBERTVS.

Argent. Poids, 1g 350.

C'est le premier exemplaire connu qui puisse être attribué à ce prince.

M. Monnier, pl. II, nos 4 et 5, a donné les dessins de deux deniers au monogramme carolingien, qu'il attribue à Charles de France, duc de Lorraine, frère de Lothaire.

Je puis rapprocher de ces deux pièces le denier suivant :

Monogramme carolingien, puis en légende entre deux grénetis OTT.........IΞ.

℟. — Croix pattée. Légende : ✕..DERICV.

Argent. Poids, 1g 140.

A quel Thierry peut appartenir cette pièce frappée au nom d'Otton, avec le monogramme carolingien ? Est-ce à un évêque de Metz de ce nom ? à Thierry I, duc de Lorraine, ou bien à Thierry I, comte de Bar, duc bénéficiaire de Lorraine ? C'est une question que je chercherai à résoudre quand il me sera permis de reprendre la numismatique de nos ducs bénéficiaires, à propos de Frédéric I, Thierry I et Frédéric II, comtes du Barrois.

Le recueil de Mory d'Elvange, manuscrit déposé à la bibliothèque de Nancy, contient le dessin informe d'une monnaie attribuée à Brunon. M. Monnier, qui l'a reproduite sous le n° 2 de la pl. II, se refusant à l'accorder à l'archevêque Brunon, croyait devoir reporter cette pièce à Brunon, évêque de Toul, et reconnaître au droit, dans les vestiges ...ON...DV..., le nom de Conradus, s'appuyant, pour obtenir cette lecture, sur le type d'une pièce de sa collection tout à fait analogue.

Edifice à deux étages, légende : BRVN.... DIVIOWAR.

℟. — Tête à droite, légende : CHVONRADVS ROMAN.

Il est à regretter que cet amateur n'ait point reproduit le dessin de cette curieuse pièce, qui ne s'est point retrouvée lors de la vente de sa collection, et ne figure pas au catalogue ; selon mon opinion, DIVIOWAR doit être lu DIVLOWAR (*Deilouvart*, *Deuslouvart*, Dieulouard).

Je rapprocherai de cette pièce le denier suivant :

Tête à droite diadèmée. — Entre deux grénetis :
+ CHVON.......... X

℟. — Edifice à deux étages, de forme bizarre ne rappelant aucun style : entre deux grénetis...O.... ARDꝏ.

Argent.

J'attribue ce denier à Conrad le Salique, dont Benoît Picart nous a reproduit une charte où il est parlé du *Castrum quod dicitur Deus Louvart in pago Scarpona*, 1028.

L. MAXE-WERLY.

MANIFESTE DE LA PRINCESSE NICOLE DE LORRAINE A L'OCCASION DE LA CAPTIVITÉ DU DUC CHARLES IV EN ESPAGNE.

Fille du duc Henri de Lorraine, la princesse Nicole fut mariée, le 6 juin 1621, à son cousin germain, fils de François II, qui fut depuis Charles IV. Dès l'an 1625, ce prince se mit à travailler secrètement à faire annuler son mariage qui, pour lui, n'avait plus d'attraits. Il avait vu, à Besançon, Béatrix de Cusance, remarquable autant par son esprit que par sa beauté ; il s'en éprit et s'arrangea de manière à l'épouser, du vivant de Nicole, au mois d'avril 1637.

L'épouse délaissée accueillit avec assez de tranquillité la nouvelle de l'union de son mari, dont elle n'ignorait pas les coupables menées, mais non pas sans protester autant qu'il lui parut nécessaire. Retirée à Paris, elle y vécut dans une sorte de solitude, laissant son infidèle Charles à ses multiples et presque toujours malheureuses aventures, jusqu'à ce qu'en 1654, se

trouvant à Bruxelles, il y fût mis en état d'arrestation, le 25 février, pour être, dès le lendemain, transféré dans la citadelle d'Anvers. Il y resta quatre mois environ, au bout desquels on le conduisit en Espagne. Il y fut accueilli avec honneur, mais privé de sa liberté. Il n'eut que le choix de l'une des villes qu'on lui désigna pour résidence, et, s'étant prononcé pour Tolède, sur l'avis de son médeciu, il y fut installé dans une vieille tour.

Nicole alors lui écrivit les lettres les plus affectueuses; le duc en fut profondément ému; il investit la duchesse, son épouse légitime, de toute son autorité, ne laissant plus au prince Nicolas-François que le titre de lieutenant général. Et là ne se borna pas l'expression des sentiments de cette femme généreuse; oubliant les torts de Charles, dès lors qu'elle le sentait malheureux, elle mit tout en œuvre pour en obtenir la délivrance et la mise en liberté. Dom Calmet dit qu'elle envoya des députés à Rome, à Vienne et à Venise à l'effet d'intéresser le Pape, l'Empereur et la République vénitienne au sort de l'infortuné captif (1). Digot répète la même chose (2), mais ni l'un ni l'autre ne fournissent aucun document à l'appui de leur assertion, d'ailleurs hors de tout doute. Ayant donc rencontré une copie, attestée conforme aux originaux par le surintendant des affaires de la duchesse, de la protestation contre l'obstination du roi d'Espagne à retenir le duc de Lorraine en captivité, nous l'avons jugée assez curieuse pour être portée

(1) Calmet, *Histoire de Lorraine*, tome III, col. 516.

(2) Digot, *Histoire de Lorraine*, tome V, page 343.

à la connaissance des amateurs de l'histoire de nos anciens duchés :

Nicole, par la grâce de Dieu, duchesse de Lorraine et de Bar, etc., régente en l'absence de Son Altesse et durant l'empeschement où Elle se trouve, duement authorisée par Son Altesse par diverses lettres et commissions signées de sa main propre, pour gouverner et disposer de tout, A tous ceux qui ces présentes verront, salut. Nous avions jusqu'à cette heure espéré que l'innocence des actions de Monsieur le Duc de Lorraine, nostre très-honoré Seigneur et Espoux, et le mérite de tant et de signalés services qu'il a rendus durant le cours de plusieurs années à la couronne d'Espagne, pourroient amolir la rigueur du Roy catholique et l'obliger de rendre à Son Altesse la liberté qu'il lui a ravie contre tout droit divin et humain, et bien que nous eussions attendu cet effect de sa seule justice, nous n'avons pas laissé d'employer encore tous les autres moyens convenables pour convier Sa Majesté Catholique à nous accorder cette grâce, et comme nous avons cru que les plus efficaces estoient ceux de l'entremise de notre saint Père le Pape, de l'Empereur et de la sérénissime République de Venise, Nous avons eu recours aux uns et aux autres par les plus instantes supplications qu'il nous a été possible, auxquelles Sa Sainteté, Sa Majesté impériale et la sérénissime République nous ayant fait l'honneur de déférer, Nous ont rendu et nous rendent, tous les jours auprès du Roy d'Espagne, tous les bons offices que nous pouvons prétendre de leur piété, de leur bonté et de leur générosité. Et pour ne rien obmettre de tout ce qui pourroit estre en nostre puissance, aussitost qu'il nous a esté loisible de nous adresser directement à Sa Majesté Catholique, nous luy avons envoyé exprès le sieur Mangin, nostre conseiller et secrétaire de nos commandements, pour luy représenter avec toute sorte de soumission la justice de nos demandes et la supplier très-humblement de nous en vouloir accorder l'effet, estimant qu'il n'y apporteroit aucune

difficulté, pour le moins de faire quelque considération des motifs qui lui debvroient obliger ; mais voyant que tout cela n'a fait aucune impression sur l'esprit du roy d'Espagne, et que Son Altesse, au lieu de se prévaloir de sa qualité de prince souverain qui ne dépend que de Dieu seul et de son espée, et qui n'ayant aucun attachement d'obligation naturelle à la couronne d'Espagne, l'affranchissoit absolument de toutes sortes de soubmissions, s'estoit volontairement abbandonné à la justice de Sa Majesté Catholique pour respondre à tous les chefs d'accusation que l'on pourroit avoir faits contre Elle, soubs peine d'estre traictée comme le moindre de ses subjects, si Elle n'en confondoit les auteurs et si elle ne justifioit entièrement son innocence, et que nonobstant ce le roy d'Espagne ny son Conseil bien que plainement informés et mesme persuadés des fautes dont les ennemis de Son Altesse ont voulu injustement noircir sa réputation, n'ont jamais voulu déclarer ses accusateurs ny la qualité de ses accusations pour n'estre pas obligés d'advouer publiquement l'injustice de sa détention ny de lui faire aucune raison d'une injure si atroce, et ayant approuvé que notre saint Père le Pape, l'Empereur et la sérénissime République s'estant employés avec chaleur pour obtenir la délivrance de Son Altesse, soubs les offres que Sa Sainteté a faites de la tenir auprès d'Elle et de respondre de ses actions, et s'attachant à appuyer les intérêts de la sérénissime république par le commandement des trouppes que le Pape destine d'envoyer en Candie à son secours et pour le maintien de la foy et religion catholique, la sérénissime République serviroit de caution au Roy d'Espagne et lui pourroit guérir l'esprit des soubsons de vengeance que les trois indignes traités de Sa Majesté Catholique auroient pu faire conceppvoir à Son Altesse. Sadite Majesté n'y a voulu entendre, et enfin ayant recogneu que toutes les humbles supplications que nous ayions pu faire à Sa Majesté Catholique, et que toutes les plus justes, les plus puissantes et les plus pres-

santes considérations du monde que nous ayons pu employer auprès d'elle fondées sur l'innocence des actions de Son Altesse, sur sa qualité de souverain et sur l'importance des services qu'elle a rendus, ayant sacrifié aux intérêts de la couronne d'Espagne, ses Etats, sa vie, celle des princes de sa Maison et d'un million de ses subjects n'ont servi qu'à restreindre plus fortement les nœuds qui La tiennent enchaînée et que l'on ne payoit que de vaine remise et de promesse captieuse, toutes les plus fortes sollicitations que nous avons pu faire pour sa délivrance, le dessein du roy d'Espagne et de son ministre n'estant que de couler le temps, de se servir toujours des troupes de Son Altesse et de prodiguer leur sang pendant qu'ils font misérablement languir leur Maistre sous les fers. Nous désirant pourvoir de toutes façons au recouvrement de la liberté de Son Altesse, de laquelle seule dépend le salut et le restablissement de l'Estat, Avons jugé par l'advis des princes de nostre Maison qu'il ne nous restoit point d'autre voye plus efficace que celle des armes, et que pour cela il estoit absolument nécessaire de former un corps d'armée qui seroit commandé par Monsieur le Duc de Guise notre cousin, soubs nostre autorité, pour contraindre le Roi catholicque à nous accorder par force ce que nous n'avons pu obtenir par justice et par la soumission de nos prières, et c'est ce qui nous a obligé de faire un traicté avec le Roy très chrestien, par lequel Sa Majesté meue de compassion de l'estat desplorable où les Espagnols ont réduit la personne de son Altesse, s'est obligée de procurer sa liberté par toutes sortes de moyens possibles, à condition que l'armée de son Altesse concourra à ce juste et généreux desein, et quittant le party d'Espagne et en se joignant avec les trouppes de S. M. très-chrétienne ; mais ayant depuis ce traicté reçu un ordre de son Altesse escript et signé de sa main, dont la coppie est inserrée au bas des présentes (et dont l'original a été par nous envoyé au comte de Ligneville), Nous avons très-humblement faict supplier Sadite Majesté très-chrestienne de nous vouloir permettre, nonobstant les traictés, de

faire exécuter les ordres de Son Altesse, selon sa forme et teneur, ce qu'Elle a eu la bonté de nous accorder et de nous en donner acté dont la coppie est aussi inserrée au bas de l'ordre de Son Altesse. A ces causes et autres très-importantes considérations, Nous mandons et ordonnons aux Généraux, Colonels, Capitaines des gardes, Lieutenants de chevau-légers, officiers et soldats de l'armée de Son Altesse de quitter incessamment le service de Sa Majesté Catholique et de se retirer dans les lieux designés par l'ordre de S. A. et de faire exécuter ponctuellement tout ce qui est porté par iceluy, desclarant de notre plein pouvoir et authorité souveraine tous ceux qui contreviendront audit ordre et à ce nostre mandement, criminels de Leze-Majesté, complices de l'emprisonnement de leur maistre et ennemis de l'Estat et de la patrie, et comme tels deschus de tous honneurs, charges, dignités et priviléges, et punissables par les plus rigoureux traitements que les lois de nos Estats ordonnent pour la punition des traîtres et rebelles à leur prince souverain et ce, nonobstant toute déclaration ou traité à ce contraire, que nous avons déclaré et déclarons nuls et de nulle valeur pour avoir esté faicte sans pouvoirs et sans anthorité. Sy donnons en mandement à nos très-chers et féaux les président et conseillers de la Cour Souveraine de Lorraine et Barrois, de faire registrer, lire et publier aux lieux où il appartiendra cette présente nostre ordonnance afin que personne n'en prestende cause d'ignorance; voulant qu'aux coppies d'icelle imprimées et attestées par le sieur Chavallon, nostre Intendant, foy soit adjoustée comme à l'original, car telle est nostre volonté. En foy de quoy nous avons aux présentes signées de nostre main fait mettre et apposer nostre cachet secret. Donné à Paris le trentiesme juin 1655.

Signé : Nicole Duchesse de Lorraine

L. S. Par commandement de Son Altesse,

Gaignères.

Ordre pour nos Trouppes.

Au Comte de Ligneville, Généraux, Colonels, Officiers et Soldats,

Il est ordonné au Comte de Ligneville, Généraux, Colonels, Officiers et Soldats de se retirer de l'armée de l'archiduc Léopold et de n'y servir jusqu'à ce que nous soyions en liberté sur paine (sic) de désobéissance et d'infidélité, deffendant aux soldats, officiers, colonels et généraux de recepvoir ordre au contraire, ny du duc François ny d'autre, ordonnant que les lâches qui y marqueront, leur nom soit mis à tous les gibets de Lorraine, et que leurs personnes et biens soient traictés comme Ravaillac, estant complices de nostre perte et de l'Estat. Attendre de mès nouvelles aux frontières de Lorraine, Luxembourg, Alsace, Bourgogne, et enfin où vous pourrez mieux, et faisant toutes les choses possibles pour vous maintenir. Et pour conclusion, périssant en obéissant et servant vostre maistre, ce sera avec honneur. Faict ce premier d'apvril à Tolede 1655.

Signé : Ch. de Lorraine.

—

Encore que par le traicté faict le premier jour du mois de may dernier, entre le Roy et M^me^ la duchesse de Lorraine, Il soit dict que ladite dame fera publier une déclaration en son nom pour obliger les trouppes de l'armée de Lorraine qui servent présentement les Espagnols aux Pays-bas et ailleurs à quitter leur party et leur pays et s'en retirer soit en corps d'armée ou autrement pour se joindre aux forces de Sa Majesté. Néanmoins sur ce que ladite dame Duchesse a fait veoir à Sa Majesté qu'elle a reçu des lettres de M. le Duc son mary adressant au comte de Ligneville, ensemble aux Généraux, Colonels, Officiers et Soldats de ses trouppes de se retirer de l'armée d'Espagne, commandée par l'archi-

duc Léopold, et de n'y point servir jusqu'à ce que le Duc soit en pleine liberté, avec deffenses de recepvoir ny recognoistre aucun ordre au contraire, soit du duc François, son frère ou d'autre et commandement dudit sieur Duc à toutes lesdittes trouppes de se rendre sur les frontières des Estats du roy catholique aux Pays-bas pour y attendre ses ordres, Sa Majesté voulant de plus en plus témoigner combien elle désire la liberté dudit sieur Duc et la satisfaction de ladite dame Duchesse sa femme, consent que lesdites troupes qui sont dans le pays au service des Espagnols se rendent en l'une desdites frontières, et moyennant ce Sa Majesté tiendra ladite Dame quitte comme Elle faut estre à présent comme pour lors des conditions auxquelles elle s'estoit obligée par ledit traicté de faire joindre lesdittes trouppes à celles de Sa Majesté, en témoignage de quoy Sa Majesté a signé le présent acte de sa propre main. Donné à La Fère le 25e de juin 1655. Signé Louis ; et plus bas, Le Teillier avec paraphe.

Nicole de Lorraine.

L. S. Par le commandement de S. A.

Gaignières.

Attesté conforme aux originaux par moy soubsigné surintendant des affaires de Madame la Duchesse de Lorraine, le xj juillet 1655.

Signé : Chanvalon.

Au dos :

Ordonnance de Madame la duchesse Nicole aux commandants et autres officiers des troupes de S. A. de se retirer du service d'Espagne.

Du 25 juin 1655.

L'abbé GUILLAUME.

CHARTE DE JEAN, SIRE DE JOINVILLE, CONCERNANT LA VENTE, A L'ABBAYE DE SAINT-MIHIEL, DE VINGT SETIERS DE GRAIN SUR LE VILLAGE DE BURE, AU MOIS DE MARS 1275.

Au nombre de quelques chartes ayant appartenu à M. Dumont, de Saint-Mihiel, desquelles je suis devenu possesseur, se trouve l'acte de vente, faite, en 1275, par Jean, sire de Joinville, à l'abbaye de Saint-Mihiel, de vingt setiers de grain qu'il tenait à Bure, en fief et hommage du comte de Bar. Ce titre, en langue vulgaire, est intact et d'une belle écriture; je crois qu'on me saura gré de le publier : personne ne conteste l'intérêt linguistique que présentent de semblables documents, émanant de la chancellerie de l'auteur de la *Vie de saint Louis* (1); de plus, les historiens de Saint-Mihiel se sont trompés en disant que cette vente concernait le village de Burey, et non celui de Bure.

Voici le texte de ce document (2) :

« Nos Jehans, sires de Joi*n*ville, seneschaus de Champai*n*gne, et Aalix, sa fa*m*me, faiso*m*mes conoissa*n*t à tous

(1) M. Natalis de Wailly a publié, dans la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, VI[e] série, t. III, p. 557, un *Recueil de chartes originales de Joinville, en langue vulgaire ;* celle que je possède n'y figure pas, non plus que dans le *Catalogue général des actes concernant les sires de Joinville*, dressé par M. Simonnet, à la fin de l'ouvrage intitulé : *Essai sur l'histoire et la généalogie des sires de Joinville..., publié par la Société historique et archéologique de Langres*, in-8°. Langres, 1876. M. Félix Liénard ne la connaissait pas lorsqu'il fit l'excellent *Dictionnaire topographique de la Meuse*.

(2) Conformément au système adopté par M. Natalis de Wailly, dans sa *Notice sur les actes en langue vulgaire du*

ceus qui ces présentes lettres verront *et* orront, que nos avons vendu à ho*m*mes religious l'abbei *et* lou couvent de Saint-Mihier, de l'aveschiei de Verdun, vint sextières de bleif, moitié fro*m*ment *et* moitié avoi*n*ne, à la mesure de Joi*n*ville, que nos aviens *et* p*re*niens ens araiges de Bures, de l'aveschiei de Toul; liqueil partoient avec autres vint sext*ières*, de teil meismes bleif d'araiges, q*ue* li abbés *et* li convens, dava*n*t dit, ont *et* prenne*n*t en la ville de Bures, deva*n*t dite; *et* ces vint sext*ières* de bleif, deva*n*t dis, lor avons nos vendu à tenir à tous jors *et* à penre chescun an parmei cent livres de provenisiens fors, les queis nos avons receus tous, en mo*n*noie no*m*brée, des dava*n*t dis l'abbei *et* lou couvent, *et* nos en tenons por bien paiei; et ces vint sext*ières* de bleif, desor dittes, lor avons nos vendu par le lous, l'otroi *et* la volentei dou noble baron Thiébaut, conte de Bar, de cui nos teniens les vint sext*ières* de bleif, desor no*m*meies; *et* lor en devons, *et* nos *et* nostre hoir, porter léaül garantie envers toutes gens; *et* lor avons p*ro*mis, léalme*n*t *et* en bone foi, q*ue* nos, ne nostre hoir, ne autres por nos, n'irons contre cest vendaige, ne non porrons réclamer ne faire réclamer, ne par nos ne par autrui; *et* ces vint sex*tières* retenons nos en nostre garde, à nos *et* à nos hoirs; ne l'abbés ne li convens, devant dit, ne les puelent mettre en autrui garde; *et* se de cest vendaige des vint sext*ières* de bleif, dava*n*t dittes, nos ou nostre hoir en aliens ou voilliens aleir contre, ou en tout ou en partie, nos voulons, par nostre lous *et* par nostre grei, q*ue* li cuens de Bar nos peust contraindre *et* contrainssist an faire tenir *comme* cil de cui nos tenons la garde. Et avons arenonciei fait *et* areno*n*çons en cest fait à toute exception de loi *et* de canon; à toute aive

*XIII*e *siècle contenus dans la Collection de Lorraine*, *à la Bibliothèque nationale.* (Paris, imprimerie nationale, 1878), nous avons mis en caractères italiques les lettres ou les mots qui sont désignés dans la charte par des abréviations.

de justice, quele qu'elle fût, clergiei ou laïc; à tous *pri*viléges impétreis *et* à impétreir; à tous status viés *et* nouveis, *et* à toutes costumes de leus et de nueuves villes, *et* à touz privileiges de croisiés *et* à croisier; à toute exception de fraude *et* de bordie, *et* à toute exception de pécune ne mi no*m*breie; à toutes lettres q*ue* nos gens porriens mostrer, queles qu'elles fussent, q*ui* nos porroient aidier *et* les davant dis l'abbei et lou couvent grever, et cest vendaige desor dit enpeschier *et* destorber; *et* à toutes autres exceptions queiles qu'elles fussent, q*ue* nos porroient haidier *et* les deva*n*t dis l'abbei *et* le convent nuire et grever. Et por ce q*ue* ce soit ferme chouse *et* estable, avons nos saelei ces lettres de nos seels, en tesmoignaige de véritei. Ce fut fait quant li miliaires corroit par mil cc sexante *et* quinze, el mois de mars. »

Original, en parchemin : largeur, 0,199; hauteur, 0,215.

Deux entailles, au bas de l'acte, indiquent que deux sceaux y étaient appendus.

Cette charte doit avoir rapport au village de *Bure*, situé sur l'Orge, à 7 kilomètres au sud-ouest de Montiers-sur-Saulx; à l'époque de la Révolution, il appartenait encore au prince de Joinville (1). Les plus anciennes formes du nom de cette localité, que l'on trouve dans le *Dictionnaire topographique*, sont : « *Bura*, 1135... — *Burres*, 1292... ».

Dom de l'Isle, historien de l'abbaye de Saint-Mihiel, parle ainsi de cette vente, au chapitre consacré à l'abbé Vautier II :

« Le Sire de Joinville Sénéchal de Champagne et Alix son Epouse vendirent à Vautier II, et au Couvent

(1) *Dictionnaire topographique; Pouillé du diocèse de Toul*, 1711, t. I, p. 269.

de St-Mihiel au mois de Mars 1275, une rente de vingt septiers de grain, moitié froment et moitié avoine, qu'ils possédoient à Burey; et ce pour la somme de cent livres de provins, qu'ils confessent avoir reçus et se tiennent pour bien payés; s'engageans au surplus, pour eux et pour leurs hoirs de garantir cette vente; de sorte que jamais ils ne rentreroient dans ce bien. Cette vente fut approuvée par Thiébaut Comte de Bar, et scellee de son sceau (1) ».

M. Dumont mentionne à peine cette charte; au nombre des acquisitions de l'abbaye, il indique : « En 1275, une rente de 20 setiers de grain, moitié froment, moitié avoine, que le sénéchal de Joinville possédait à Burey, moyennant 100 livres de Provins (2) ».

Ces deux extraits sont insuffisants; ils ne disent s'il s'agit de Burey-en-Vaux, ou de Burey-la-Côte, qui, de même que Bure, dépendaient de la Champagne, du diocèse de Toul et du doyenné de Gondrecourt (3); mais l'examen du *Dictionnaire topographique* éloigne l'une et l'autre suppositions, car les premières formes de nom en langue vulgaire que l'on y trouve, sont : *Bureys*, en 1338, pour Burey-en-Vaux, et *Burey,* en 1327, pour Burey-la-Côte.

(1) Dom Joseph de l'Isle, *Histoire de la célèbre et antique Abbaye de Saint-Mihiel,* 1757, page 153.

(2) Dumont, *Histoire de Saint-Mihiel,* t. I, p. 84.

(3) Burey-en-Vaux était partie de la Champagne et partie du Barrois mouvant; il était primitivement annexe de Maxey-sur-Vaise, dans le doyenné de Gondrecourt, mais plus tard, il fut incorporé au doyenné de Meuse-Vaucouleurs. (V. *Pouillé du diocèse de Toul,* t. I, p. 300.)

On peut donc conclure qu'il est question, dans cette charte, du village de Bure, canton de Montiers-sur-Saulx, arrondissement de Bar-le-Duc.

L. GERMAIN.

TROIS CHARTES INÉDITES DES SIRES DE JOINVILLE : SIMON, 1228 ; ROBERT, SIRE DE SAILLY, 1258 ; JEAN, 1303.

Lettre à M. L. Germain, bibliothécaire-adjoint de la Société d'Archéologie lorraine.

Octobre 1879.

Monsieur et cher confrère, je m'empresse de vous adresser, comme complément et confirmation de l'article qui précède, trois chartes originales relatives à l'abbaye de Saint-Mihiel et à Bure (sur-Orges), village que Dom de l'Isle (1), au siècle dernier, et, plus récemment, M. Natalis de Wailly (2), ont confondu avec celui de Burey-en-Vaux.

Mais, en dehors de l'appui qu'ils apportent à vos conclusions, ces titres, comme le vôtre, du reste, ont l'avantage d'ajouter quelques documents nouveaux au savant travail du regretté M. Simonnet sur les sires de Joinville. Cette raison suffirait donc seule à les rendre tout particulièrement intéressants.

Permettez-moi cependant de vous signaler celui de ces trois titres inédits qui a surtout arrêté mon attention : c'est celui de 1303 ; admirablement conservé et écrit « en romans », il émane de Jean de Joinville. Déjà l'âge a refroidi l'ardeur du compagnon et de l'ami de Saint Louis ; aussi

(1) *Histoire de l'Abbaye de Saint-Mihiel*, pages 132 et 153.

(2) *Ecole des Chartes*, tome XXVIII, p. 558-608. *Recueil des chartes originales de Jean de Joinville.*

entend-il vivre en bonne harmonie avec tous ses voisins, et octroie-t-il à l'abbaye de Saint-Mihiel, « *pour l'amour de Deu et pour paix avoir* », certaines concessions auxquelles se fût peut-être difficilement prêté, quelques années plus tôt, le puissant sénéchal. Mais lui-même le dit : *il veut la paix ;* et par là, sans doute, il entend cette tranquillité de corps et d'esprit qui lui est nécessaire pour rassembler, ordonner, écrire et nous léguer un jour ses précieux mémoires. Telles sont, en dehors du but que je me proposais, les idées que m'a suggérées la lecture de cette charte, non moins intéressante pour l'étude de notre langue que pour celle de notre histoire.

Agréez, etc.

A. JACOB,
Conservateur du musée de Bar-le-Duc.

—

1228, 2 juin.

Charte de Simon de Joinville ; accord avec l'abbaye de Saint-Mihiel au sujet des villages de Ribaucourt et de Bures.

« Ego Symon, dominus Joinville, senescallus Campanie.. Notum facio universis presens scriptum inspecturis quod ego super eo quod comes Barri mi dedit apud *Ribaucort* (1) et apud *Bures*, de quo inter me et dominum abbatem Sancti Michælis fuit aliquantulum disceptatum, pax estin hunc modum reformata, quod abbas Sancti Michælis debet ibi ponere villicos et decanos, et amovere pro voluntate sua. Manus mortue sunt sue integraliter. Quum talia facienda est,

(1) Ribaucourt, aujourd'hui Ribeaucourt, village du canton de Montiers-sur-Saulx, sur la rivière d'Orges, au nord et à 4 k., 7 de Bures.

villicus et decani debent ipsam facere per fidelitatem in presencia servientis mei; et quum ipsam taliam receperint, iidem villici et decani debent reddere servienti meo medietatem, et abbati aliam medietatem. Et si villici et decani non possent ipsam habere, ipsi reciperent a serviente meo quod faceret eis persolvi; quod idem serviens facere teneretur. Quum vero ego ibo in exercitum vel in chevalchiam, ipsi tenentur mecum venire in armis et exercitu ad arma sua (1) deportanda, et de qualibet domo unus, in expensis meis. Et si aliquis eorum remaneret, ego ab ipso emendam acciperem, et medietatem abbati redderem. Quod si serviens meus, vel dominus abbas, vel alius pro ipso, ibidem veniret ad terram adreciandam et forefacta emendada, villici tenentur eisdem expensas credere, donec receperint de communibus emendis. Emende que fiunt in terra sunt communes mihi et domino abbati, salvis redditibus suis quos per se tenet. In hac terra nichil amplius reclamo, nisi illud quod hec presens carta testificatur. Quod ut ratum habeatur, presentem paginam sigilli nostri munimine feci roborari. Actum anno domini m°. cc°. vicesimo. octavo. iiij° nonas Junii (2).

Original, en parchemin : largeur, 0m 173; hauteur, 0m 070.

Fonds de l'abbaye de Saint-Mihiel ; coté : 4 S[1].

—

(1) Sic : pro mea.

(2) Iiij (die antè) nonas Junii, — scilicet : le 2 juin.

1258 ; mois de juillet.

Charte de Robert de Joinville, sire de Sailly; échange d'hommes avec l'abbaye de Saint-Mihiel.

« Je Robers de Joinville, sires de Salli, faz sauoir à toz ceus qui verront et orront ses présens lettres, que j'ai donnei par escheinge à toz jors Demoinget Boi de Laue, mon home de *Buires,* et Prodemet le Feiure à l'abei et au couuant de Saint Mihier por Robert, le fil Ferrey de *Bures*, qui ere hons Saint Michiel, et por Poiret, le fil Boi de Laue, et por Boret, la fille Warnier le Feiure. Et por sen que se soit ferme chose et estable, ai-je saelleies sel lettres de mon sael; qui furent faites an l'an de grâce Nostre Signor, mil et dous cens cinquante et viij ans au mois de Juilet ».

Original, en parchemin : largeur, $0^{m}15$; hauteur, $0^{m}09$.

Fonds de l'abbaye de Saint-Mihiel; coté : 4 S[1].

—

1303, février, samedi après la Purification.

Charte de Jean de Joinville, en faveur de l'abbaye de Saint-Mihiel.

« Je Jehans, sires de Joinville, sénéchauz de Champangne, fais cognoissant à touz que je ai veut et tenu une lettre sainne et entière et senz corruption, saelée dou sael mon chier signor et peire, mon signor Symon, signour de Joinville, sénéchaut de Champangne, qui fust; qui est escripte en latin (1), *laquel je ai fait*

(1) Cette lettre est la charte qui précède.

exposer diligemment en romans par mon secreit clerc, de laquel la tenours est telz : « Je Symons, sires de Joinville, sénéchaux de Champangne, faiz cognoissant à touz ceulz qui verront cest présent escript, que sor ce que li cuenz de Bar m'a dona à *Ribaucourt* et à *Bures*, de coi entre moi et mon signor l'abbei de Saint-Mihiel fut un peu de descorde, paix est en ceste menière reformée. Que l'abbés de Saint Mihiel doit en dictes villes mettre maiours et doienz, et oster pour sa volentei. Les mains mortes sunt siennes entièrement. Quant li taille est affaire, li maiour et li doien la doient fare par lor fiantey, en la présence de mon sergent et dou sergent l'abbei et par lor escord. Et quant li maiour et li doien aueront receu la taille, il en doient rendre la moitiei à mon sergent, et à l'abbei l'autre moitiei. Et se li maiour et li doien ne poioent icelee auoir, il requerroient à mon sergent que il lor feist paier, et mes sergenz seroit tenu dou fare. Et quant je irai en ost ou en cheuauchiee, li home des dictes villes sunt tenu à venir auec moi en armes et à charoi pour porter les armes; et de chacune maison uns à mes despens. Et s'aucunz d'elz demoroit, je léueroie l'amende de li, et en renderoie la moitiei à l'abbei. Et se mes sergenz, ou mes sires l'abbes ou autres por li venoient as diz leuz pour adrecier la terre et les fourfaiz amender, li maior sunt tenu de croire à eulz les despens jusques à tant quil les aient receuz des communes emendes. Les emendes qui sunt faites en la terre sunt communes à moi et à mon signor l'abbei, sauue ses rentes qu'il tient per li. Et por ce que ceste chose soit ferme, je ai fait confermer ceste présente lettre dou garnissement de mon sael. Fait en lan de Nostre Signor. mil. douscenz.

vint evvt, le quart none de jung. » Et com descors fust meuz entre moi Jehan, signor de Joinville dessusdit, d'une part, et l'abbei et le couuent de Saint Mihiel, d'autre part, sor ce que je disoie que por raison de ce que je ai la moitié enz emeudes des homes et des fames Saint Michiel qui sunt en villes de *Bures* et de *Ribaucourt*, que a moi appartenoit la moitieiz de toutes les remanences des homes et des fames Saint Michiel desdictes villes qui se fourfucent ou qui se fourmarioent, en fames ou en homes, qni auoient suete d'autre signor, et de ceulx qui entroient en religion et de ceulz qui se faisoient clerc, et li abbeis et li couuens dessusdit disoient et affermoïent le contrare, et disoient que je ne le poioe fare par droit, je, *pour amour de Deu et pour paix auoir*, à ladicte ecclise me relasse, pour moi et pour mes hoirs, de tout le droit et de toute l'action que je, pour quelque raison que ce fust, poioe et deuoie auoir einz dictes fourfaitures, des fourmariaiges, des fourfuances, des entranz en religion et de ceulz qui se font clers des homes des diz leuz. Et doing et quite pour moi et pour mes hoirs a touz jours maiz en perpetuitei, as diz abbei et couuent et à lordicte ecclise, tout le droit et toute l'action que je auoie, poioe et deuoie auoir einz choses maintenant dictes senz jamais à réclamer rienz per moi ne per mes hoirs en temps à auenir. Per tel condition que les héritaiges qui acherront as diz abbei et couuent pour les causes des fourfaitures et des cas dessusdis, il les doient mettre fors de lor main, en la menière que il ont accoustumei et usei des mortes mains. Et toutes les choses et les couuenances dessusdictes, ensemble et chascune per elle, lovve-je, grée, conferme et apprueue; et les

promes en bone foi à tenir fermes et estaubles pour moi et pour mes hoirs, senz aler de rienz contre à null jour maiz. En tesmoignaige de laqueil chose, et pour ce que toutes ces choses dessusdictes soient fermes et estaubles, je Jehans, sires de Joinville dessusdiz, ai mis mon sael en cez presentes lettres; sauf mon droit en toutes autres choses et sauf le droit d'autrui. Ce fut fait l'an de grâce, mil troiscenz et trois, le samedi après la feste de la Purification Nostre Dame, en moiz de février ».

Original, en parchemin : largeur, $0^{m}20$; hauteur, 0,40; débris de sceau en cire jaune.

Fonds de l'abbaye de Saint-Mihiel; coté : 4 S[1].

DIPLÔME DE L'EMPEREUR HENRI V.

A propos de la note sur le diplôme de l'empereur Henri V, inséré dans notre dernier numéro, M. de Wailly a bien voulu adresser à l'auteur les observations suivantes : « Vous avez fait remarquer avec raison que la troisième année du règne de cet empereur ne pouvait se calculer à partir du couronnement, qui avait eu lieu le 6 janvier 1106, et vous avez proposé pour point de départ la révolte de Henri V contre son père, en décembre 1104.

» Mais il y a un autre fait qui se concilierait avec cette date de la troisième année, ce serait la proclamation de Henri V en 1105 comme roi des Romains. Si j'ai eu raison d'énoncer ce fait (*Paléogr.*, I, 23), il suffirait que cette proclamation eût eu lieu avant le 20 juin 1105, pour que, le 20 juin, 1107 un diplôme pût être

daté de la troisième année. Vous jugerez vous-même si cette hypothèse est admissible. »

Le 12 des calendes de juillet correspondant au 20 juin, c'est-à-dire au jour même de la proclamation, il s'ensuit que, rigoureusement, Henri V pouvait dire, en 1107, qu'il était *dans* la troisième année de son règne.

H. L.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

Sur la demande qui lui en a été faite par M. Ch. Cournault, au nom de la Société d'Archéologie, M. Alfred Maury, directeur des Archives nationales, a bien voulu faire mouler gratuitement les sceaux relatifs à la Lorraine dont la liste lui avait été donnée, et il vient d'envoyer au Musée 200 empreintes de sceaux ou contre-sceaux de ducs, seigneurs, évêques et autres dignitaires ecclésiastiques, etc.

— Notre confrère M. Maxe-Werly a également offert les moulages en plâtre d'un certain nombre de sceaux relatifs à la Lorraine et au Barrois.

— Notre confrère M. Olry, d'Allain, a offert deux objets extrêmement curieux, trouvés sur le territoire de Royaumeix (Meurthe) : ce sont deux épingles en bronze, de très-grandes dimensions, qui remontent à l'époque gauloise.

— M. Serot Almeras Latour vient d'enrichir encore (1) notre bibliothèque des deux volumes suivants : *Eloge historiqne de Callot*, par F. Husson, religieux Cordelier. Bruxelles, 1766; — *Essai historique et patriotique sur les arbres de la Liberté*, par Grégoire membre de la Convention nationale; avec un autographe et deux portraits de l'auteur ; très-jolie reliure.

(1) Voy. numéro d'août, p. 173.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

M. de Wailly a publié, en 1878, un volume du plus haut intérêt, sous divers rapports, pour l'histoire de notre pays; il est intitulé : *Notice sur les actes en langue vulgaire du XIII^e siècle* (depuis l'année 1214) *contenus dans la Collection de Lorraine, à la Bibliothèque nationale.* Le texte de ces actes, au nombre de 384, est précédé d'une savante Introduction et accompagné de notes topographiques extrêmement utiles à consulter. Parmi ces actes, beaucoup se rapportent au règne du duc Ferry III ou émanent directement de ce prince.

Histoire de Lorraine par Aug. Digot. — Seconde édition.

Fidèle à la promesse qu'il avait faite à ses souscripteurs, M. Crépin-Leblond leur a livré au mois de septembre le premier volume de l'*Histoire de Lorraine,* exécuté avec le plus grand soin, et accompagné d'une biographie et d'un portrait de l'auteur. Le second volume est en cours d'impression, et tous les autres le suivront immédiatement.

ERRATUM.

Une faute grossière, que tous nos lecteurs auront certainement corrigée, s'est glissée à la page 169, 15e ligne de notre dernier numéro : au lieu de PRATRO, il faut lire PRATO.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

28e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1879.

Le Président du Comité du Musée lorrain a reçu la lettre suivante :

Nancy, le 21 novembre 1879.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, dans sa dernière session, le Conseil Municipal a, sur ma proposition, inscrit, comme les années précédentes, au budget de la Ville pour 1880, un crédit de mille francs à titre de subvention au Musée historique lorrain.

Dans la même session, le Conseil a voté l'acceptation du legs fait à la Ville par M. Schmit, conservateur à la Bibliothèque nationale, décédé à Paris le 5 janvier dernier. Ce legs contient, outre la bibliothèque du testateur, qui est destinée à la Bibliothèque publique de

Nancy, diverses collections d'estampes, médailles, faïences, armes, etc, qui, suivant l'intention de M. Schmit, doivent être fondues dans les collections du même genre que possède la Ville de Nancy.

J'ai, en conséquence, décidé qu'elles seraient mises à votre disposition pour être déposées au Musée lorrain (1), au même titre que les autres objets qui ont été confiés par la Ville à cet établissement.

Veuillez, Monsieur le Président, agréer l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Maire,

AD. VOLLAND.

En remerciant l'Administration municipale de la nouvelle marque d'intérêt qu'elle vient de donner au Musée lorrain, nous croyons devoir rappeler les termes du procès-verbal de la séance tenue par le Comité le 18 mai 1878, dans laquelle il fut décidé qu'une demande serait adressée à la Ville à l'effet d'obtenir le dépôt, au Musée, des monnaies, médailles, sceaux, etc., conservés à la Bibliothèque publique :

« ... Une autre considération vient à l'appui de cette demande ; c'est que, de tout temps, depuis la création d'un Musée lorrain, la Société d'Archéologie a toujours

(1) Ce dépôt a eu lieu, et nous pourrons bientôt donner la liste des objets dont le Musée vient de s'enrichir.

entendu que, dans le cas où, pour quelle cause que ce fût, elle serait obligée de se dissoudre, ce Musée et toutes les collections réunies par elle seraient remis à la Ville en toute propriété, pour être conservés par elle.

» Aussi, dans le but de faciliter l'obtention de la demande qu'il a décidé d'adresser à M. le Maire, et afin de consacrer ce principe d'une manière définitive, après avoir pris connaissance de l'article 15 des statuts adoptés par le Conseil d'Etat, dans sa séance du 20 décembre 1860, lors de la reconnaissance de la Société d'Archéologie comme établissement d'utitité publique, et qui est ainsi conçu :

« En cas de dissolution, la Société, con-
» voquée extraordinairement, statuera sur
» l'emploi et la destination ultérieure de
» ses biens. Elle devra respecter les clauses
» stipulées par les donateurs en prévision
» de cette circonstance ; »

Le Comité propose à l'approbation de la Société le paragraphe additionnel suivant à l'article 15 :

« Quant au Musée historique lorrain,
» fondé par elle, il sera remis, avec tout

» ce qu'il contiendra, sans exception
» aucune, à la Ville de Nancy, DONT IL
» DEVIENDRA ALORS LA PROPRIÉTÉ, pour être
» conservé et continué par elle. »

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 8 août 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Lecture est donnée du procès-verbal de la séance du 11 juillet dernier qui est adopté.

Admission de membres et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses Membres titulaires MM. Louis Sidot, libraire à Nancy; Alexandre Racadot, marchand de bois à Nancy; Maillant, instituteur à Foug, et M. le docteur Bonnejoy, propriétaire à Chars-en-Vexin (Seine-et-Oise).

Sont présentés comme candidats : MM. Harmand, ancien maître de forges, à Nancy, et Alphonse Geny, ancien receveur des hospices de Nancy, par MM. Bretagne, père et fils, et Laprevote; M. l'abbé Chatelain, professeur de philosophie au grand Séminaire de Metz, par MM. l'abbé Guillaume, Lepage et Laprevote; M. le baron de Ring, procureur de la République à Saint-Dié, par MM. Lepage, Quintard et L. Germain; et

M. Mosmann, archiviste de la ville de Colmar, par MM. Lepage, Arthur Benoit et Laprevote.

Le Président a reçu une lettre de M. Ory, qui adresse à la Société ses remerciements à l'occasion de sa récente admission comme membre titulaire.

Par lettre en date du 2 août, M. Debidour, président de la Société de Géographie de l'Est, informe la Société qu'une section vosgienne de Géographie vient d'être fondée à Epinal : l'assemblée charge son secrétaire d'accuser réception de cette lettre à M. Debidour et de lui transmettre l'expression de l'intérêt qu'elle prend à l'extension de la Société de Géographie de l'Est.

Un exemplaire de la seconde livraison de 1879 de la Revue historique et archéologique du Maine est deposé sur le bureau, ainsi qu'une lettre de M. Eugène Hucher, président de cette Société, par laquelle il sollicite de la Société d'Archéologie lorraine l'échange des publications des deux compagnies. Il sera fait, à la prochaine séance, un rapport sur cette demande, ensuite duquel une décision sera prise.

Ouvrages offerts à la Société.

Les Transformations de Nancy (par Henri Lepage). 1879.

Note sur les armoiries de Diane de Dommartin marquise d'Havré, sculptées dans la chapele castrale de Fénétrange, par Léon Germain.

Henri de Lorraine, duc de Guise (1550-1588), et Catherine de Clèves, comtesse d'Eu (1548-1633), son épouse, par J. Renauld.

*Inscriptions de quelques monuments funéraires d'évêques de Toul, à partir du XIV*e* siècle*, par A. Benoit.

Note sur le séjour de François de Neufchâteau à Mirecourt, 1776-1788, par LE MÊME.

Lunéville et ses environs. — Les pages du roi Stanislas. — Les statues du château de Lunéville. — Quelques notes sur le patois des environs de Lunéville. — Le duc Charles-Alexandre à Ath, par LE MÊME.

Le monument de Merten, par M. Aug. PROST (extrait de la Revue archéologique) ; 1879.

Monographie de la seigneurie de Preisch (Luxembourg, Lorraine), par Alphonse BRÉMONT.

Journal des Savants. — Août 1879.

Revue des Sociétés savantes des départements. 6e série, tome VIII. — Juillet-août 1878.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. — Séance du 5 mai 1879.

Revue alsacienne, 2e année, nos 9, 10, 11 et 12. — Juillet à octobre 1879.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 20e année, n° 6. — 30 Juin 1879.

Revue historique et archéologique du Maine, tome V, 2e livraison, année 1879.

Lectures.

Il est donné lecture des deux travaux suivants :

Notice sur Montiers-sur-Saulx, par M. Bonnabelle ; — *Recherches archéologiques sur les salines d'Amelécourt et de Château-Salins*, par M. le docteur ANCELON.

La Société vote l'impression de ces deux notices dans un des prochains volumes de ses *Mémoires.*

Inscriptions nouvelles pour les lectures.

M. Henri LEPAGE : *La Centaine de Pont-à-Mousson.*

M. l'abbé GUILLAUME : *Les églises de Toul et autres de l'arrondissement.*

M. ROUYER : *Fragments d'études de bibliographie lorraine.*

M. Léon GERMAIN : *Ferri Ier de Lorraine, comte de Vaudémont.*

MÉMOIRES.

—

LE VASE DE POMPEY.

Avant 1871, le Musée lorrain possédait dans ses vitrines un petit flacon de verre, d'une forme simple à la vérité, mais qu'une particularité curieuse signalait à l'attention (1). Avec d'autres richesses archéologiques, il a disparu dans le fatal incendie; mais, depuis longtemps, j'avais eu le loisir d'en prendre un croquis dont je maintiens l'exactitude.

Ce petit vase, d'un verre très-légèrement rosé, avait une forme conique, et présentait huit facettes sur sa panse. Les arêtes résultant de l'intersection de ces facettes se terminaient inférieusement en une sorte de gouttière linéaire creusée dans le verre. La paroi, très-épaisse, laissait à l'intérieur un vide du volume d'un petit dé à coudre, occupé, jusqu'à moitié de sa hauteur, par un liquide incolore et mobile, qu'on regardait depuis longtemps, sans raison sérieuse, comme devant être des larmes. Ce qui rendait ce petit objet véritablement intéressant, c'est que l'orifice du flacon avait été

(1) Il venait de la collection Le Petit, de Maxéville.

obturé par un globule de verre fondu débordant légèrement tout autour du col, et emprisonnant ainsi d'une façon hermétique le liquide qui devait parvenir jusqu'à nous. Or, comme ledit vase avait été trouvé, vers 1852, dans une des fosses funéraires mérovingiennes du Champ des Tombes, on voit combien il aurait été désirable que l'analyse fît connaître la nature du liquide qui y était contenu.

Dans un très-intéressant travail paru en 1874, M. Quicherat, qui s'était occupé de semblables vases contenant des liquides et venus jusqu'à nos jours depuis les époques romaine, gallo-romaine ou mérovingienne, n'en citait que sept, savoir : deux trouvés près de Thionville, un en Angleterre, deux à Rouen, un aux Aliscamps, près d'Arles, enfin celui de Pompey, dont je crois devoir donner le dessin parce que la gravure qui en a été publiée dans la Revue archéologique, à la suite du précédent travail, a été travestie de la façon la plus fantaisiste par le dessinateur.

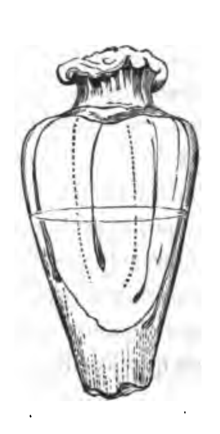

Quelle était la nature du liquide contenu dans le flacon? Il faut avouer ici que l'on est réduit à de simples hypothèses, aucun des vases cités plus haut n'ayant livré son contenu, à l'exception de celui des Aliscamps, d'Arles, que sa capacité et sa forme bizarre avaient depuis longtemps signalé à l'attention, et qui fut reconnu, dans ces derniers temps, comme ayant renfermé, sans aucun doute, un des plus vieux vins qui nous soient parvenus.

Un vase d'une assez grande taille, en verre bleu et à demi rempli de liquide, qui se trouvait dans les collections du Louvre, fut percé, il y a quelques années ; on constata qu'il ne renfermait que de l'eau, laquelle avait dû s'y introduire pendant son séjour dans le sol.

Pour notre petit verre, le cas semble plus difficile encore à résoudre, vu son peu de capacité et la faible quantité de liquide qui y était contenue. Faut-il croire la légende, toute de sentiment, qui veut y voir des larmes ? Doit-on plutôt y reconnaître un poison, un spécifique quelconque? J'avoue que je ne m'arrête, plus spécialement, à aucune de ces suppositions.

Le flacon lui-même était-il bien mérovingien ? Le fait d'avoir été étudié et cité sans réserves par M. Quicherat, dont la compétence archéologique est connue, nous est un sûr garant de son authenticité, qu'il soit gallo-romain ou mérovingien, et ce point a une importance grande, car j'espère raconter un jour comment le cabinet Le Petit a été la dupe des ouvriers qui ont fouillé le Champ des Tombes, et comment aussi il avait acquis des objets faux, qui sont même parvenus jusque dans notre Musée lorrain.

Je dois dire, toutefois, que je ne crois pas, avec

M. Quicherat, que ce soit un verre taillé ; je le considère plutôt comme, sinon moulé, du moins façonné à chaud, la taille étant inconnue des anciens, mais non la gravure.

Tel que le sol nous l'avait livré, je crois qu'il était incomplet. Il devait avoir été muni d'une garniture permettant sa suspension, et qui a peut-être été rompue au moment de l'ensépulturement.

Bien que ce fût loin, par la rusticité de la forme, d'être un chef-d'œuvre de verrerie, la bizarrerie de l'objet, l'inclusion d'un liquide, la rareté de semblables vases, lui méritaient je crois, d'être un moment tiré de l'oubli, et je pense que l'on en doit regretter la perte. Ce sera ausssi pour nous l'occasion de demander, une fois de plus, que l'on puisse s'assurer des mobiliers funéraires que nous savons, par expérience, riches, nombreux et très-intéressants, qui se trouvent dans les tombes non fouillées du cimetière de Saint-Eucaire, menacé d'une violation prochaine.

R. GUÉRIN.

NOTE SUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE AU COMMENCEMENT DU XVIII^e SIÈCLE.

L'instruction primaire est considérée, de nos jours, comme étant d'une absolue nécessité, et tout le monde approuve les sacrifices que l'on fait pour son développement. Au commencement du siècle dernier, les législateurs étaient d'un avis complètement opposé. Il nous est tombé sous la main un document curieux qui, en quelques lignes, jette une vive lumière sur cette partie intéressante de notre histoire.

Il avait été question, en 1753, de fonder un collége à Vic; D. Calmet, qui avait toujours porté le plus vif intérêt à tout ce qui concernait la Lorraine, avait consenti à user de la faveur dont il jouissait en haut lieu, pour demander un bénéfice pour cet établissement. La *feuille des bénéfices* avait, à cette époque, pour directeur, l'ancien évêque de Mirepoix, Jean-François Boyer, que ses titres devaient faire considérer comme favorable à l'instruction (il avait été précepteur du Dauphin et il faisait partie de l'Académie française, de l'Académie des Sciences, de l'Académie des Inscriptions). Quel n'a pas dû être l'étonnement du savant bénédictin lorsqu'il reçut cette réponse :

« Versailles, le 29 décembre 1753.

» Je voudrois, mon Révérend Père, être en état de vous rendre service dans l'occasion que vous me présentez aujourd'huy comme j'ai eu le plaisir de le faire il y a quelques années. Vous souhaiteriez, pour l'établissement d'un collége dans la ville de Vic, un bénéfice devenu à la nomination du Roy, par celle que Sa Majesté y a faite de M. l'abbé de Comel. Aujourd'huy le Roy est si accablé de gens qui demandent des bénéfices, que je luy proposerois en vain d'en donner un pour en faire un collége. On n'a pas même de goût pour l'établissement des colléges, et en effet je crois qu'il y en a trop, et qu'ils se nuisent les uns aux autres. On prétend même icy que les colléges nuisent à la culture des terres, et j'ay même vu tandis que j'étais en Languedoc (1) que l'on délibéra pour supprimer les maîtres d'école dans les campagnes, attendu, disait-on, qu'il n'en sort que quelque procureur fiscal dans les

(1) 1730-1736.

villages qui y met le trouble et la discussion. Vous jugez, mon Révérend Père, que dans ces sentiments je ne serois pas bien reçu auprès du Roy à luy demander un bénéfice pour un collége... » (1).

Signé l'anc. év. de Mirepoix.

De semblables opinions peuvent justifier la persistance avec laquelle Voltaire décocha ses traits satyriques contre Boyer.

FAVIER.

INSCRIPTION GRAVÉE SUR UNE PIERRE PLACÉE DANS LA COUR DE LA MAISON DES FILLES DE LA CHARITÉ (SŒURS DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL), RUE DE LA CHARITÉ, A NANCY.

« Domus Charitatis Parochiæ S. Apri de Nanceio » restaurata ampliata et ornata sub directione domino- » rum et dominarum J. F. Pecheur, Parochi, Leopold. » comitis de Malleloy, Claudii Dagoberti de Millet, in » supremâ Rationum Lotharingiæ Curia magistri et de- » cani, Marchionissæ de Gourcy de Toustain de Viray » præsidis, d'Hunolstain marchionissæ de Ville, et de » Millet Protin de Vulmont, assistentium, Carolæ Bril- » lon thesauri custodis, et illustrium sociarum domina- » rum de Seichamps comitissa de Renel de l'Escu, de » la Coursiere de Magny baronissæ de Koeler, Sire- » jean de Vigneron, baronissæ Du Houx de Viomenil » et comitissæ Durefort de Montureuz, et comitissæ » Labbé de Morvillers de Croismare. Ad cujus memo- » riam hic lapis positus est à V V. Sorore Michaele

(1) Extrait du ms. n° 150 de la Bibliothèque publique de Nancy.

» d'Authull S[ti] Vincentii Charitatis puellarum supe-
» riore die VII maii anni salutis M D CC LXV. »

(*Communication de M. L. Lallement.*)

NÉCROLOGIE.

—

M. DOMERGUE DE SAINT-FLORENT.

La Société d'Archéologie et le Comité du Musée historique lorrain viennent de perdre le doyen de leurs membres fondateurs, le plus aimé à cause des rares qualités de son esprit et de son cœur, sa bonté, son affabilité, son extrême modestie; le plus vénéré à cause des vertus dont il était la personnification.

M. de Saint-Florent s'est éteint doucement, saintement, le 17 novembre, à la veille d'atteindre ses 94 ans accomplis, ayant, par un heureux privilége, conservé toutes les facultés de son intelligence. Il était né à Nancy, le 27 novembre 1785, ainsi que l'atteste la pièce suivante, transcrite dans le registre des baptêmes de la paroisse Saint-Roch, et qui est presque un document historique en raison des personnages qui y figurent :

« Jacques-François, fils légitime de Messire Fran-
» çois-Isaac-René Domergue de Saint Florent, cheva-
» lier de l'Ordre Roial et militaire de St Louis, major
» des villes et citadelle de Nancy, et de dame Madame
» Thomasse-Thérèse de Stadler, son épouse, mariés en
» la paroisse de St Epvre (1), est né à neuf heures du

(1) Le 20 avril 1784.

» matin le vingt sept novembre mil sept cens quatre
» vingt cinq, et a été baptisé le lendemain. Il a eu pour
» parrain très haut et très puissant seigneur Mon-
» seigneur Jacques de Choiseul, comte de Stainville,
» maréchal de France, commandant en chef dans les
» villes et provinces de Lorraine et de Bar, gou-
» verneur des villes et citadelle de Strasbourg et
» d'Epinal en Lorraine, représenté par Monsieur Jean-
» Martin de Stadler (1), écuyer, ancien capitaine de ca-
» valerie, chevalier de l'Ordre Roial et militaire de St
» Louis, ayeul maternel de l'enfant, et pour marraine
» très haute et très puissante dame Madame Jeanne-
» Thérèse de Cléron d'Haussonville, veuve et douai-
» rière de très haut et très puissant seigneur Messire
» François-Charles-Antoine marquis de Lenoncourt,
» etc., représentée par dame Madame Françoise de
» Billecard (2), épouse de mondit sieur représentant,

(1) Son père, originaire de Saxe, servait, de 1702 à 1709, dans le régiment de Rotembourg, ci-devant Rosen-Cavalerie; il vint en Lorraine avec le roi Stanislas, comme officier de ses gardes du corps, devint ensuite capitaine au régiment Royal-Normandie, et fut attaché à la personne du maréchal de Stainville; il mourut à Lunéville, en 1770. — Sa descendance mâle s'est éteinte en la personne d'André-Eugène-Barthélemy de Stadler, inspecteur général honoraire des Archives, officier de la Légion d'honneur, mort en 1875, et dont une des sœurs avait épousé M. Natalis de Wailly, membre de l'Institut.

(2) Marie-Claude-Françoise, mariée, le 11 juin 1765, à Jean-Martin de Stadler, était fille de Jacques Billecard, avocat au Parlement de Nancy, qui fut conseiller-secrétaire du roi Stanislas. Il obtint de Louis XV, au mois de juin 1773, des lettres de noblesse, entérinées à la Chambre des Comptes de Lorraine le 28 juillet suivant, avec la qualité

» lesquels ont signé après lecture faite. Mondit sieur
» père a signé.

» De Stadler. De Stadler. De S[t] Florent
» Ragot, curé de S[t] Roch.

Quelques années plus tard, à la suite des événements politiques, plusieurs des familles qui avaient accompagné M. de Stainville dans le chef-lieu de son gouvernement, furent forcées de s'éloigner. Elles quittèrent avec peine Nancy, auquel elles s'étaient vivement attachées, et où le maréchal avait été le promoteur d'embellissements qui ont été comme la continuation de l'œuvre de Stanislas.

La famille de M. de Saint-Florent (1) fut du nombre de celles qui durent se résigner à partir, en confiant son enfant à des personnes amies. Ce dernier était fort

d'écuyer et dispense de finance. Jacques, qui avait un fils (Louis-Ignace), commissaire ordonnateur des guerres, en France, mourut à Nancy en 1796.

(1) Elle est originaire du Languedoc et descend de François Domergue, qui jouissait déjà de la qualité de noble en 1560. « Les principaux titres de cette maison s'étant égarés dans la confusion des guerres civiles du duc de Rohan et pendant le trouble des Cévennes », ils furent recouvrés par le chef de la branche aînée, François Domergue, seigneur de Saint-Florent, Lamatte et Combesmejanne, demeurant au hameau du Moinas, paroisse de Saint-Jean-de-Valeriscle (canton d'Ambroix, arrondissement d'Alais, département du Gard), dans le diocèse d'Usez. François sollicita et obtint, en 1774, de la Cour des Comptes, Aides et Finances, séant à Montpellier, un arrêt qui le reconnut noble et issu de noble race et lignée, ordonnant qu'il serait inscrit sur le catalogue des nobles de la province de Languedoc.

jeune encore lorsqu'il alla rejoindre ses parents, quittant, non sans douleur, sa ville natale, mais avec l'espoir de la revoir un jour.

Il s'écoula bien du temps avant que cet espoir se réalisât ; enfin, après un long exil à Saint-Pétersbourg, où, comme on l'a dit très-spirituellement, il faisait connaître « le meilleur de la librairie française », il lui fut donné de revoir sa chère Lorraine, et il alla se fixer à Vandœuvre, où il a laissé les plus affectueux souvenirs comme administrateur et comme homme privé.

Il y consacra ses loisirs à l'étude de l'entomologie, dans laquelle il acquit une véritable notoriété ; il se livra, en même temps, à des travaux d'un autre genre, dont nous étions appelés à profiter. Avec une patience et une persévérance infatigables, il se mit à rassembler des gravures lorraines, et, quoique connaissant le prix des œuvres de mérite, il ne crut pas devoir dédaigner celles qui n'avaient d'autre intérêt que de représenter des vues, des monuments et des personnages du pays. C'est ainsi qu'il ramassa quantité de dessins originaux, de lithographies, voire même d'images à quelques sous, dont l'ensemble forme une collection des plus pittoresques et des plus curieuses. Il les monta lui-même avec soin sur des feuilles de papier uniformes, de manière à en rehausser la valeur, et les rangea méthodiquement dans des portefeuilles, où se trouve une foule de pièces de tout genre que l'on chercherait vainement ailleurs.

Ces précieux cartons, à la formation desquels il avait consacré une partie de sa vie, et qu'il aimait comme une mère aime son enfant, il n'a pas voulu qu'ils soient

dispersés après sa mort : grâce à un acte de désintéressement éclairé, pour lequel nous lui serons toujours reconnaissants, ils ont pu devenir la propriété du Musée lorrain, dont ils sont un des plus beaux fleurons.

C'est dire l'affection qu'il portait à notre œuvre. Malheureusement, depuis bien des années, et à son grand chagrin, il avait dû cesser d'assister à nos réunions; mais il ne s'intéressait pas moins vivement à tout ce qui se passait au sein de la Société et du Comité, dont il avait été l'un des membres les plus assidus. Il était heureux lorsqu'il apprenait que le Musée s'était enrichi d'un objet intéressant ou que la Société avait obtenu quelque récompense. C'était un bonheur pour lui de lire ses *Mémoires* et son *Journal*, trouvant tout bon, hasardant rarement et timidement une critique fort inoffensive. L'indulgence était le trait distinctif de son caractère ; il la pratiquait largement, et certes on ne peut lui reprocher d'avoir jamais blessé personne.

On a fait son éloge comme homme bienfaisant, associé à toutes les bonnes œuvres, et comme chrétien d'une piété exemplaire ; on a écrit de lui ce qui se trouvait dans la bouche de toutes les personnes, d'opinions et de croyances si diverses, qui ont suivi son convoi funèbre. Je n'ai voulu, pour ma part, que payer un tribut de regrets à l'excellent confrère pour lequel nous avions la plus respectueuse et la plus sincère affection, et qui a bien voulu, jusqu'au dernier jour, me conserver sa vieille amitié.

H. LEPAGE.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

M. Leclerc, ancien pharmacien à Nancy, a fait don d'une très-belle taque armoriée, provenant de l'ancien hôtel Lunati-Visconti (Grande-Rue, 117), qu'il habite.

— M. Ch. Conrard, fabricant de brosses, rue Saint-Dizier, 45, a offert un petit couteau, avec un manche en cuivre, du xvi[e] siècle.

— M[lle] Marie Grandcolas et M[me] Rollin, de Vitrey, sa sœur, ont donné deux statuettes en bois, polychrômées, représentant, l'une la Sainte-Vierge, l'autre sainte Barbe, d'un bon travail, mais malheureusement mutilées.

— Une personne inconnue a donné un petit cachet en argent, dont les armoiries n'ont pu être déterminées, et une bannière aux armes de Lorraine, qui a figuré aux fêtes de 1866, à Nancy.

— M. Pierson, entrepreneur de menuiserie à Nancy, a fait don d'une liasse de pièces en parchemin et en papier, la plupart relatives à la terre de Frouard et à Nicolas Varlet, qui fut maître des monnaies. Dans le nombre se trouvent une bulle du pape Clément XII, des brevets signés par les rois Louis XIV et Louis XV, deux lettres autographes du maréchal d'Estrée, de l'année 1762, etc.

— M. Morey a offert quelques jetons lorrains trouvés dans les fouilles faites pour les travaux de la ville.

— M. Schwab, de Nancy, a donné un fusil à mèche, du xvii[e] siècle.

— M. Bala, ferblantier, rue Saint-Julien, a donné une taque en fonte, anx armes de France.

— C'est M. de Guerle, trésorier payeur général du département, membre de la Société d'Archéologie, qui a enrichi la bibliothèque de l'*Éloge historique de Callot*, et non M. Serot, comme nous l'avons annoncé par erreur dans notre dernier numéro (p. 207).

Par suite d'un échange fait avec le Musée d'Epinal, le Musée lorrain possède aujourd'hui un moulage de l'inscription votive à Jupiter, trouvée à Soulosse (Vosges) :

« Jovi Optimo Maximo vicani Solimariacenses facien-
» dum curaverunt medius Dugnatus Atteguiæ filius et
« Serenus Silvani libertus. »

La Société d'Etudes américaines de Nancy vient de faire déposer au Palais ducal les divers objets composant sa collection ethnographique. Parmi ces curiosités on remarque une série de vases péruviens, dits *Huacas*, trouvés dans les tombeaux de l'époque pré-colombienne. Ces vases, offerts par M. Cernuschi pendant la première réunion du Congrès américaniste inauguré à Nancy, ont été décrits dans une étude communiquée par l'un de nos confrères à la session du même Congrès tenue à Bruxelles au mois de septembre dernier.

Avec les vases étrusques de l'ancien Musée Campana et les spécimens de poterie gallo-romaine et mérovingienne exposés dans la même galerie, le don de M. Cernuschi offre un ensemble assez rare pour les curieux qui s'occupent de céramique.

DEMANDE.

Un de nos confrères recherche l'acte de décès de Henri-Hyacinthe de Tornielle, grand aumônier de Lorraine, mort en 1736 ou 1737.

Il désirerait aussi savoir quels étaient les bénéfices de sa charge, s'il y en avait.

RECTIFICATION.

La lettre que j'adressais, le mois dernier, à M. Léon Germain avait déjà paru dans le numéro de septembre-octobre de ce Journal, quand mon jeune et laborieux confrère me signala, — et je l'en remercie vivement, — une erreur qui, minime par elle-même, acquérait une certaine importance en ce qu'elle portait sur un de nos maîtres en diplomatique et en histoire, M. Natalis de Wailly.

J'avais écrit, en effet, que l'éminent auteur des *Eléments de paléographie*, qui a recherché et publié avec tant de patience et de soin les chartes originales de Jehan de Joinville avait, après Dom de l'Isle, confondu le village de Bure-sur-Orge avec ceux de Burey-la-Côte ou de Burey-en-Vaux.

En cela je m'étais trompé, comme vient de m'en convaincre une nouvelle et attentive lecture de l'excellent et important travail publié dans le XXVIIIe volume de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes ;* et c'est seulement par la sincérité et la publicité de cet aveu que j'ose espérer un peu d'indulgence.

A. JACOB.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

28e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1879.

La note relative à l'allocation de la Ville en faveur du Musée lorrain, publiée dans notre dernier numéro, doit se terminer par ces deux lignes :

La Société adopte le paragraphe additionnel ci-dessus.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 novembre 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 8 août dernier est lu et adopté.

Renouvellement du Bureau.

Aux termes de l'ordre du jour, le Président invite les membres présents à procéder au renouvellement du Bureau, et annonce qu'il y a lieu de nommer, cette fois, un trésorier et un bibliothécaire, attendu que M. l'abbé Guillaume et M. Rouyer ont été élus, en 1876, pour une période de trois années. A cet effet, un scrutin secret est ouvert, et, après le dépouillement des votes, le Président en fait connaître le résultat, et proclame que le Bureau reste ainsi composé pour l'exercice 1879-1880 :

Président, M. Henri Lepage.

Vice-président, M. Jules Renauld.

Secrétaire annuel, M. Charles Laprevote.

Secrétaires-adjoints : MM. L. Wiener et L. Quintard.

Trésorier, M. l'abbé Guillaume.

Bibliothécaire, M. Rouyer, qui, sur sa demande, continuera à être suppléé par M. Léon Germain.

Le Président adresse à l'assemblée les remercîments des membres du Bureau pour cette nouvelle marque de sympathique confiance.

Admission de membres.

Sont admis au nombre des membres titulaires de la Société : MM. Harmand, ancien maître de forges à Nancy ; Alphonse Geny, ancien receveur des hospices de Nancy ; l'abbé Chatelain, professeur de philosophie au grand séminaire de Metz ; Mosmann, archiviste de la ville de Colmar, et baron de Ring, procureur de la République à Saint-Dié.

MM. le docteur Bonnejoy, Sidot et Mailland ont adressé à la Société des lettres de remercîment à l'occasion de leur récente admission comme membres titulaires.

Présentation de candidats.

Sont présentés comme candidats : M. Trancart, ancien préfet, à Nancy, par MM. Lepage, Bretagne et Laprevote ; M. l'abbé Frussotte, à Mauvages (Meuse), par MM. de Chanteau, Bretagne et L. Germain.

Le Président rappelle l'envoi gracieux des moulages de deux cents sceaux fait au Musée lorrain par la direction des Archives nationales, et, sur sa proposition, la Société décide que tout ce qui reste disponible de ses publications sera adressé à M. Alfred Maury, directeur, en témoignage de sa reconnaissance.

En suite de rapports verbaux qui lui sont faits, la Société accueille les demandes d'échange de publications avec la Société historique et archéologique du Maine, ainsi qu'avec M. Anthyme Saint-Paul, directeur de l'Année archéologique, dont les trois premières années ont paru sous le titre de l'Annuaire de l'Archéologue français.

Ouvrages offerts à la Société.

Histoire de Lorraine, par A. Digot, tomes I et II de la 2e édition. (Don de M. Crépin-Leblond, imprimeur et éditeur.)

Promenade dans Nancy et ses environs, par M. Lepage, 3e édition.

Table de renvoi aux chiffres et lettres du plan de la Ville-Vieille de Nancy de 1611, publié par Lionnois

dans ses Essais sur la ville de Nancy, 1779, annotés par M. Ch. Courbe.

Recherches généalogiques sur la famille d'Einville de Guéblange (Lorraine), par M. Léon Germain.

La chute et le relèvement de la Lorraine, par M. Duvernoy. (Discours de réception à l'Académie de Stanislas.)

La Bibliothèque publique de Nancy et l'Académie de Stanislas, par M. D.-A. Godron.

Histoire des premières découvertes faites, aux environs de Toul et de Nancy, de produits de l'industrie primitive de l'homme, par le Même.

Les cavernes des environs de Toul et les mammifères qui ont disparu de la vallée de la Moselle, par le Même.

Maudru, évêque constitutionnel des Vosges, sa vie, ses visites pastorales, ses écrits, par Francis de Chanteau.

Rapport sur le service départemental de l'assistance médicale et de la vaccine de Meurthe-et-Moselle en 1878, par le docteur Simonin.

Assemblée générale des conférences de la Société de Saint-Vincent de Paul de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, du 24 juillet 1879.

Le Postillon lorrain, 1880. — Envoi de M. Vagner.

Ville de Nancy. — Bulletin administratif, 1879, nos 2 et 3.

Société centrale d'Agriculture et Comice de Nancy. — Statistique agricole de la moyenne et grande propriété, dressée et publiée au nom du bureau par Frédéric Fraisse.

L'hôpital de Gerbonvaux et la chapelle de Bermont, par M. Henri Lepage.

*Les jetons municipaux de Paris du XV*e *au XVIII*e *siècle*, par M. Rouyer.

Catalogue des médaillons contorniates réunis par M. P. Charles Robert, 1879.

La colline des eaux, promenade archéologique, par Louis Jouve.

Notice sur quelques restes d'édifices romains trouvés dans le rempart vitrifié du Puy-de-Gaudy, par J.-B. Thuot.

A travers les monuments historiques, par Anthyme Saint-Paul. — *L'Archéologie nationale au salon de 1876*, 2 numéros. — *L'Architecture religieuse dans le diocèse de Senlis du V*e *au XVI*e *siècle.*

L'église du vœu national, par A. Saint-Paul, 1874.

Simple mémoire sur l'origine du style ogival, par M. Anthyme Saint-Paul, 1875.

Le présent et l'avenir de l'architecture chrétienne, par le Même, 2e édition, 1877.

Journal des Savants. — Juillet-septembre 1879.

Revue des Sociétés savantes des départements, 6e série, tome VIII. — Septembre-décembre 1878.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1878, 4e série, tome XI.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1879, 2e et 3e trimestres.

Bulletin de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, Xe volume, 2e livraison (1876-1878) ; in-4°.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace, n° 8. — Séance du Comité du 2 juin 1879.

Hortus deliciarum. — Album envoyé par la Société

pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1879, n° 2.

Revue savoisienne, 20e année, n° 4, avril ; nos 8 et 9. — Août-septembre 1879.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire, 1re année, XXe de la 3e série, 1879, 1er semestre.

Bulletin de la Societé des Antiquaires de l'Ouest, 1879, 2e trimestre.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais. — Tables de 1874 à 1877, tome VII, n° 100, 1er trimestre de 1879.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres. — 1er Août 1879.

Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses de la 43e année, 1876.

Mémoires de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Châlon-sur-Saône.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, 1877-1878.

Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France, 1re année, n° 9. — 10 Mai 1879.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 139. — Juillet 1879. — Procès-verbaux.

ROMANIA. — *Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes*, publié par Paul MEYER et Gaston PARIS, tome VIII, n° 31. — Juillet 1879.

Revue alsacienne, organe des intérêts alsaciens et

lorrains, publiée sous la direction de M. Eugène Seinguerlet, 3e année, n° 1. — Novembre 1879.

Le Cabinet historique. — Revue mensuelle sous la direction de M. Ulysse Robert, 25e année. — Mai-août 1879.

Annuaire de l'Archéologie française, publié sous les auspices de la Société française d'Archéologie, par Anthyme Saint-Paul; années 1877, 1878 e: 1879.

Introduction à la bibliographic de Belgique. (Envoi de la Commission royale des échanges internationaux.)

Letter fron. the secretary of the Smith sonian institution. — February 15 1878.

Lectures.

M. Bretagne donne lecture d'une notice intitulée : *Inscriptions métalliques sur les édifices des Leuci à l'époque gallo-romair.e,* dont la Société vote l'impression dans l'un des prochains volumes de ses *Mémoires.*

MÉMOIRES.

—

UNE PETITE ADDITION AU NOBILIAIRE DE DOM PELLETIER.

Cette addition est le résultat de recherches faites pour trouver des pièces dont la copie m'avait été demandée. Elle n'a qu'une importance très-secondaire, cependant elle renferme quelques particularités qui ne sont pas entièrement dépourvues d'intérêt.

On lit dans Dom Pelletier, à la page 438 :

LALLEMAND (Dominique-François) obtint permission de

faire enregistrer les lettres de noblesse accordées à feu Dominique-François Lallemand, ez greffes de la Cour souveraine, Chambre des Comptes et Chancellerie, pour être suivies, exécutées et avoir leur effet, suivant leur forme et teneur, par lettres expédiées à Lunéville, le 25 septembre 1723, contenant: « Que ledit remontrant, procureur de S. A. » R. au baillage de Commercy, remontre: qu'en considération » des services rendus par feu Dominique-François Lalle- » mand, son père, au feu prince de Vaudémont, souverain » de Commercy, en qualité de son procureur général et » receveur général de ses domaines, il auroit été honoré du » titre de noblesse, par lettres du 29 avril 1712, régistrées » en la Cour souveraine, Chambre des Comptes de Com- » mercy, le 12 mai de ladite année; et comme la souverai- » neté est retournée au domaine, il lui importe que les » mêmes lettres soient enregistrées en la Cour souveraine de » Lorraine et Barrois, Chambre des Comptes de Lorraine, » et livres de Chancellerie, etc. » *Fol. 146, regist. 1723.* Il n'est point fait mention de ses armes.

Il y a, dans les lettres patentes que Dom Pelletier a analysées, une restriction qu'il a passée sous silence. En ordonnant que les lettres d'anoblissement dont il s'agit seront enregistrées dans les greffes de la Cour souveraine et de la Chambre des Comptes, Léopold ajoute: « à la réserve néantmoins de la qualité d'écuyer, » qui ne pourra être prise par ledit Lallemand, mais » seulement par ses descendans, lorsqu'ils seront par- » venus aux degrez voulus par nos ordonnances, et » qu'ils ne pourront porter que le casque morné ».

Les lettres ci-dessus sont reproduites dans deux registres du Trésor des Chartes autres que le registrata de 1723, et auxquels l'auteur du *Nobiliaire* n'a pas eu recours :

1° Celui des entérinements de l'année 1723, où elles

sont précédées de l'arrêt d'enregistrement, daté du 16 octobre, et suivies de la transcription des lettres de noblesse accordées par le prince de Vaudémont à *François-Dominique* (et non Dominique-François) Lallemand en récompense, dit-il, « des services qu'il a rendus à » nous et à nos prédécesseurs souverains de Com- » mercy ».

Ces derniers mots répondent au passage suivant de l'*Histoire de Commercy* (t. III, p. 328) :

Dominique-François Lallemand, procureur-fiscal et receveur du prince de Vaudémont (lisez : procureur et receveur général des domaines du prince), fut anobli par lettres du 19 avril 1712, *n'ayant d'autre titre connu à cette distinction que son emploi.*

Puis l'auteur ajoute, en dépit de l'assertion formelle et très-fondée de Dom Pelletier :

En 1723, son fils, conseiller de Madame Royale (lisez : procureur au bailliage de Commercy), appelé aussi Dominique-François, demanda l'enregistrement des lettres du prince à la Cour (Cour souveraine) de Lorraine, comme elles l'avaient été à la Cour de Commercy ; mais il paraît que l'on éleva des difficultés (lisez : ce qui eut lieu le 16 octobre 1723, en vertu de lettres patentes de Léopold, du 25 septembre précédent), et qu'il fut obligé d'en prendre de nouvelles, en 1731 (lisez : 1730).

2° Le second registre que Dom Pelletier n'a pas connu, lorsqu'il dit, à la fin du paragraphe cité plus haut : « Il n'est point fait mention de ses armes », est le Livre de Hérauderie, de Claude Charles, où l'on trouve (p. 699) la copie des lettres de Léopold et de celles du prince de Vaudémont, et, en tête, le blason des Lallemand avec la description de leurs armoiries :

« D'azur à la croix d'or alezée, l'écu orné d'un armet » morné, orné de son bourlet et lambrequins au métail » et couleur d'écu ».

Le *Nobiliaire* contient un second paragraphe, ainsi conçu :

LALLEMAND (Dominique-François) fut annobli par lettres données à Lunéville le 18 janvier 1730, en considération de ses services dans l'exercice de l'office de procureur de Son Altesse Royale au bailliage de Commercy (1), et de ceux qu'avoit précédemment rendus le sieur Dom. François Lallemand, son père. Porte d'azur, à la croix d'or; et pour cimier la croix de l'écu. *Fol. 65. regist. 1729, 1730.* Celui-ci est le même que le précédent, à qui, selon les apparences, on fit des difficultés sur l'enregistrement des lettres de noblesse obtenues par son père, et qui en prit de nouvelles en 1731 (lisez : 1730)...

Le véritable motif pour lequel le sieur Lallemand sollicita et obtint de nouvelles lettres de noblesse, le 18 janvier 1730, est expliqué par la minute d'une pièce conservée dans les papiers de la famille (2).

Lorsque le duc François III parvint à la couronne, en 1729, il se vit obligé, vu l'état de ses finances, de « faire usage du droit de joyeux avènement », c'est-à-dire de demander à ses sujets une contribution extraor-

(1) Dominique-François était, en 1730, substitut du procureur général à ce bailliage, ainsi qu'on le voit par l'arrêt d'entérinement de ses lettres de noblesse, daté du 3 février de cette année.

(2) Celle des Lallemand de Mont, dont un des membres (Jean-Nicolas-François, chevau-léger de la garde du roi), devint, en 1779, possesseur de la terre de Mont-lez-Lamarche Vosges) par son mariage avec Barbe-Gabrielle de Piétrequin, dame dudit lieu.

dinaire, « et de l'exercer particulièrement sur ceux... qui avoient obtenu des lettres d'anoblissement... depuis l'année 1697, sans avoir satisfait aux ordonnances, notamment à celle du mois de juin 1573 », en vertu de laquelle les anoblis devaient payer une somme représentant le tiers de la valeur de leurs biens. Sa déclaration, à ce sujet, est datée du 26 juillet 1729 (1).

Le sieur Lallemand ayant été compris au rôle du joyeux avènement pour 750 livres, adressa à la duchesse régente une requête dans laquelle il expose les raisons pour lesquelles il ne se croit pas dans le cas de l'ordonnance de 1573, parce que, dit-il, « son père n'a pas été anobli gratuitement; que la noblesse luy a été accordée pour récompense de ses services; la finance en étoit due, lors de l'enthérinement, au prince de Vaudémont, comme un fruit de la souveraineté de Commercy, dont il jouissait pour lors; il s'est expliqué qu'il vouloit récompenser ses services; il l'a fait par la voye de l'annoblissement, qu'il a préférée à toutes les autres dont il pouvoit user, et qui auroient été lucratives; ainsy les services ont tenu lieu de finance, et sy la cotte du suppliant subsistoit, il se trouveroit privé de la récompense des services de son père ». Il ajoute que ce dernier est le seul noble que le prince ait fait pendant qu'il a joui de la souveraineté de Commercy, et que la grâce qu'il sollicite ne peut tirer à conséquence, puisqu'il est seul dans un cas particulier.

Les raisons exposées dans cette requête parurent concluantes; mais, au lieu de rendre un arrêt conforme, François III, paraît-il, préféra donner à Dominique-

(1) *Recueil des ordonnances*, t. V, p. 20.

François Lallemand des lettres pures et simples de noblesse, où il n'est nullement fait mention de celles obtenues par son père du prince de Vaudémont, ni de l'entérinement de ces lettres, mais dans lesquelles est insérée cette clause importante, qui est la reconnaissance de services rendus :

« Sans que, pour raison de nos présentes lettres » d'annoblissement, ledit Dominique François Lalle- » mand soit tenu de nous payer aucune finance ny de » nous céder le tiers de ses biens, qui nous est due » suivant la rigueur des ordonnances des ducs nos pré- » décesseurs, luy en ayant fait don, octroy et remise » pour récompense de ses services, et ce nonobstant » tous édits et ordonnances faisant au contraire, notam- » ment l'ordonnance du 11 juin 1573, à laquelle... » nous avons dérogé pour ce regard seulement, et sans » tirer à conséquence en autre cas ».

C'est ce qu'aurait dû rappeler Dom Pelletier; c'est ce qu'il aurait dû faire pour tous les personnages dont il a relaté l'anoblissement. Ceux-ci forment, en effet, deux catégories bien distinctes: pour les uns, la noblesse était la récompense de services rendus au prince ou à l'Etat; pour les autres, une faveur achetée à prix d'argent; faveur à laquelle étaient malheureusement attachés des priviléges et des exemptions qui rendaient les charges publiques plus lourdes pour les classes inférieures de la société. Les distinctions, qu'elles soient ou non méritées, n'ont plus aujourd'hui, par bonheur, le même inconvénient.

H. LEPAGE.

LES FÊTES DU MARIAGE D'ÉLISABETH-THÉRÈSE DE LORRAINE.

Mariée par procuration, le mardi 5 mars 1737, au roi de Sardaigne Charles-Emmanuel, la fille aînée de Léopold était partie de Lunéville le 10, et, après avoir séjourné à Lyon du 27 au 30, elle était arrivée, le 1er avril, au Pont-de-Beauvoisin, et de là à Chambéri.

L'entrée solennelle à Turin n'eut lieu que trois semaines plus tard, le dimanche de Pâques 21 avril. Il en fut publié la même année une relation officielle en italien et en français, que nous avons sous les yeux : comme elle est sans doute assez rare en Lorraine, on ne nous saura point mauvais gré d'en donner ici une exacte description.

C'est l'italien qui commence :

La sontuosa illuminazione della cita di Torino per l'augusto sposalizio delle Reali Maesta' di Carlo Emmanuele Re di Sardegna e di Elisabetta Teresa Principessa primogenita di Lorena. Con l'aggiunta della publica esposizione delta santissima Sindone. Descritta in lingua italiana, e franzese Co' disegni delle più ragguardevoli vedute. — Torino, presso Gio. Battista Chais regio stampatore. MDCCXXXVII. Cette première partie forme 27 pages in-folio, titre compris. *La esposzione della SS.ma Sindone* commence à la page 21.

Le français s'intitule un peu différemment :

Description de ce qui s'est pâssé de plus remarquable à Turin, à l'occasion du mariage de L L. M.M. Charles Emmanuel Roy de Sardaigne, et Elisabeth Therese Princesse aînée de Lorraine. Avec la relation de l'exposition du S. Suaire. — A Turin, chez Jean-Baptiste

Chais, imprimeur du Roy. M.D.C.C. XXXVII. Cette seconde partie ne forme que 18 pages, titre compris, la *Relation de l'exposition du saint Suaire* commençant à la page 15.

Le volume se termine par quatorze grandes planches numérotées, avec légendes en français et en italien, dont voici les intitulés et les dimensions :

1° *Vüe de la Porte du Pó.* Largeur : 0,385 ; hauteur : 0,225.

2° *Vve de la rve dv Pó avec l'Illvmination.* Largeur : 0,402 ; hauteur : 0,252. *Ignativs Massonvs Architect. ornavit. — I.M.M. Sculp. Tavrini. 1737.*

3° *Vue du Chateau du Costé de la rüe du Pó.* Largeur : 0,408 ; hauteur : 0,240. *Gio. Ant. Belmondo sculpi in Torino. 1737.*

4° *Machina de fuochi di Gioia rapresentante i giubili del Po, ed Imenco, Eretta nella Real Piazza del Castello, dall' Ill:ma Città di Torino, in publico Aplauso per il felicissimo Arivo de Reggi Sposi Carlo Emanuele Re di Sardegna, ed Elisabetta Teresa Primogenita di Lorena.* Largeur : 0,385 ; hauteur : 0,594. *Daudet Sculp : Lugd.* Il n'y a pas de légende française.

5° *Vüe de la façade du Chateau du côté de la grosse Doire avec l'illumination marqué par moitié.* Largeur : 0,405 ; hauteur : 0,249. *Daudet Sculp. Lugd.*

6° *Veüe Geometrique du Pavillon Royal pour l'illumination.* Largeur : 0,440 ; hauteur : 0,333. *G. C. de Prenner fecit Aqua forte, Turin. 1737.*

7° *Vüe de la Place, et Palais Royal illuminée.* Largeur : 0,391 ; hauteur : 0,250.

8° *Vue de la Place St Charles et de la Porte neuve en éloignement avec l'illuminatios marqué d'un seul*

côté. Largeur : 0,403 ; hauteur : 0,251. *Daudet Sculp. Lugd.*

9° *Vüe de la Maison de la Ville illuminée*. Largeur : 0,382 ; hauteur : 0,237. *Geor : Cas : de Renner. del : et fecit. Turin. 1737.*

10° *Vüe de la façade, de l'Eglise dv Corpus Domini illuminée*. Largeur : 0,235 ; hauteur : 0,383. *Ignatius Massonus Architect. ornavit. — Geo : Cas : de Prenner del : et fecit con Aquâ forte. Turin. 1737.*

11° *Veüe d'un des quatre Angles de la Maison des Iuifs Illuminée*. Largeur : 0,405 ; hauteur : 0,295. *Bernardus Vittonus Architect : Iuuentor. — Joseph Maria Piovanus Architect. delin. — Cajetanus Blancus Sculp. — 1737.*

12° *Vüe du Pavillon Royal orné pour l'exposition du St. Suaire*. Largeur : 0,463 ; hauteur : 0,257. *Herisset sculpsit.*

13° *Veüe de la Vigne de S. M. la Reine auec l'illumination*. Largeur : 0,390 ; hauteur : 0,243. *Ignatius Agliaudus Architect. ornauit. — Ioan Ant. Belmondus sculpsit. Taurini 1737.*

14° *Vüe de l'illvmination faitte dans le Iardin de la Venerie Royale*. Largeur : 0,390 ; hauteur : 0,239. *G. Bernardi Architect. inu. — Ioan Boni Architect. correxit et delin. — Gio. Ant. Belmondo sculp. in Torino 1737.*

En tête du volume, un frontispice gravé, de 19 centimètres de largeur sur 32 de hauteur, représente les armes pleines de Savoie et de Lorraine accolées et couronnées, avec deux lions pour support, sous un grand baldaquin semé de croix de Savoie. Sur le panneau du piédestal, deux petits amours, assis sur un banc de

verdure circulaire entouré d'ifs, rapprochent l'un de l'autre, sous une couronne royale, deux cœurs enflammés. La planche est signée : *Geo : Cas : de Prenner. deli : et fecit con aqua forte Turin 1737.*

Malgré le luxe de l'ouvrage, on n'y trouve aucun de ces culs-de-lampes, vignettes, et initiales gravés, si ordinaires dans les beaux livres italiens des deux derniers siècles.

J.-A. SCHMIT.

NOTE SUR LE PORTRAIT DE LA PRINCESSE DE PHALSBOURG PAR VAN-DYCK.

Ce portrait existait dans la galerie d'Orléans, cédée à l'Angleterre au moment de la Révolution. En voici la description d'après la légende qui se trouve au bas de la gravure de Voisard : « La princesse de Phalsbourg, peinture sur toile. Hauteur, 2m 18 ; largeur, 1m 33. Elle est debout, s'appuyant sur un jeune nègre qui tient une corbeille de fleurs. Le fond du tableau offre une draperie d'étoffe d'or, suspendue à un mur, de manière à laisser apercevoir un peu de ciel et des broussailles qui indiquent l'entrée d'un jardin (1) ».

D'après l'inscription qui se lit sur le tableau, Van-Dyck peignit cette toile en 1634, pendant que la princesse était réfugiée dans les Pays-Bas ; elle avait alors 29 ans. Voisard a bien mieux rendu la beauté de la belliqueuse sœur de Charles IV que le graveur Cornelius Galle *junior*, qui l'a aussi représentée, mais à mi-corps, d'après Van-Dyck, et l'a bien vieillie (2). C'est

(1) L'annotateur de la gravure dit qu'Henriette eut cinq maris. Cette erreur a été reproduite dernièrement dans un ouvrage imprimé à Paris ; elle n'en a eut que quatre, et c'est bien assez.

(2) F. Guichardot, qui a catalogué la belle collection du

ce que l'on peut reprocher, avec raison, à Moncornet, dont la gravure date de 1656.

Une dame inconnue, également peinte en pied, fait pendant à la princesse de Phalsbourg ; chaque portrait a $0^{m}15$ de hauteur sur $0^{m}10$ de largeur. Le cuivre de la planche a $0^{m}42$ sur $0^{m}28$. Sur la planche que j'ai, on a écrit : *Certifié pour l'état du cuivre, Paris, le 8 mai 1830.* Signature illisible. Les gravures de Voisard doivent faire partie du Recueil gravé de l'ancienne galerie d'Orléans, que l'on ne doit pas confondre avec celle qui fut formée sous la Restauration par le roi Louis-Philippe, et dont il existe un beau Recueil lithographié.

Mais dans quelle galerie de la Grande-Bretagne se trouve le portrait de la princesse de Phalsbourg, s'il existe encore ? c'est ce que j'ignore.

A. BENOIT.

LA SALINE DE BREDE (1).

Sur le territoire de la commune de Tarquimpol, au-dessus de la cornée de l'étang de Lindre qui va sur Assenoncourt, se trouve la ferme de la Breitte, modeste habitation rurale qui n'est connue que par ce titre, indiqué par M. H. Lepage (2) : « Janvier 1266, Emich, comte de Linange, déclare tenir en fief de Ferri III, duc

chevalier J. Camberlyn (1865), dit que ce graveur naquit à Anvers en 1600, et que l'année de sa mort est inconnue. Voici la description de la gravure : « 888, HENRIETTE DE LORRAINE, princesse de Phalsbourg, très-belle épreuve du premier Etat, avant que l'adresse de J. Meyssens (de Bruxelles, peintre, graveur et éditeur d'estampes à Anvers), n'ait été effacée ».

(1) Voy. numéro de mai 1878, p. 100.

(2) *Dictionnaire topographique de la Meurthe ;* Carte du Dépôt de la guerre, *la Breite* ; Trésor des Chartes, B. 657, n° 5.

de Lorraine, le château de Moersperg et ce qu'il avait *in salina de Brede* ».

Le château de Marimont-Bourdonnay est à 6 kilomètres ouest de la Breitte. C'était une baronnie dépendant de Réchicourt. Le château moderne est habité par le neveu de Madame la baronne de Jankowitz, à la générosisé de laquelle le Musée de la ville de Nancy et le Musée lorrain doivent tant d'objets précieux.

En mettant la *salina de Brede* à la Breitte, je ne dépasse pas les probabilités qu'il est permis de faire.

A. BENOIT.

Plusieurs fautes s'étant glissées dans la copie de l'inscription de la maison des sœurs de Saint-Vincent de Paul, publiée dans notre dernier numéro (page 220), nous en rétablissons le texte complet :

Domus Charitatis Parochiæ S. Apri de Nanceio restaurata ampliata et ornata sub directione dominorum et dominarum J. F. Pecheur, Parochi, Leopoldi comitis de Malleloy, Claudii Dagoberti de Millet, in supremâ Rationum Lotharingiæ Curia magistri et decani, Marchionissæ de Gourcy de Toustain de Viray præsidis, d'Hunolstein, marchionissæ de Ville, et de Millet Protin de Vulmont, assistentium, Carolæ Brillon thesauri custodis, et illustrium sociarum dominarum de Seichamps comitissæ de Renel de l'Escu, de la Coursiere de Magny baronissæ de Koeler, Sirejean de Vigneron, baronissæ Du Houx de Viomenil et comitissæ Durefort de Montureux, et comitissæ Labbé de Morvillers de Croismare. Ad cujus memoriam hic lapis positus est à V V. Sorore Michaele d'Authuil S[ti] Vincentii Charitatis puellarum superiore die VII maii anni salutis M D CC LXV.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Société d'Archéologie.

Séances.

Mémoires et Variétés.

Chronique.

Nécrologie.

Bibliographie lorraine.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

VINGT-NEUVIÈME ANNÉE. — 1880.

NANCY,
G. CREPIN-LEBLOND, IMPRIMEUR DE LA SOCIÉTÉ,
Grande-Rue (Ville-Vieille), 14.

1880

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

29e ANNÉE. — 1er NUMERO. — JANVIER 1880.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 décembre 1879.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. G. Tranquart, ancien préfet, à Nancy, et M. l'abbé Frussotte, à Mauvages (Meuse).

MM. Bretagne, Lepage et de Chanteau présentent M. Le Mercier de Morière, archiviste-paléographe,

à Nancy, et MM. L. Lallemand, Lepage et Henri Mengin, M. Henry Ganier, juge au tribunal d'Epinal.

Le Président a reçu de M. Mossman, de Colmar, une lettre de remercîment à l'occasion de sa récente admission, ainsi que la copie d'une pièce en allemand qui se trouve aux Archives de cette ville, et qu'il pense pouvoir offrir un certain intérêt pour l'histoire de Lorraine ; cette pièce est remise à M. Léon Germain, pour en faire la traduction (1).

En réponse à la demande qui lui en avait été faite par le Secrétaire, au nom de la Société, M. Alfred Maury, directeur général des Archives nationales, a annoncé qu'il tenait à la disposition de la Société un exemplaire de l'Inventaire des sceaux conservés dans ces Archives.

Ouvrages offerts à la Société.

L'hôpital de Gerbonvaux et la chapelle de Bermont, par M. H. Lepage.

Anciennes sépultures de l'église du prieuré de Saint-Pierre de Châtenois (Vosges). — Le Cartulaire de Dom Claude Granddidier, par F. de Chanteau.

Ville de Nancy. — *Bulletin administratif*, n° 4.

Plan de la ville de Nancy, réduit du plan d'aligne-

(1) C'est une lettre, datée de la sixième férie avant la Saint-Martin 1399, par laquelle un nommé Hans am Berge reconnaît que les maire et conseil de la ville de Colmar lui ont payé 27 livres, 4 sous, 2 deniers, monnaie de Strasbourg, pour les dépenses causées par les prisonniers et les chevaux que ceux de Colmar et de Schelestadt avaient pris sur le duc de Lorraine et les chanoines de Saint-Dié.

ment, revu, complété et mis à jour par E. Roussel, archiviste de la ville ; 1879.

Nouvelles recherches sur la famille de Jeanne d'Arc, enquêtes inédites, généalogie, par E. de Bouteiller et G. de Braux ; 1879.

Notes iconographiques sur Jeanne d'Arc, par les Mêmes ; 1879.

Les principales institutions judiciaires du duché de Lorraine, par M. Luxer.

Audience solennelle de la Cour d'appel de Nancy du 21 février 1878. — Installation de M. Ballot-Beaupré en qualité de procureur général.

Audience solennelle de rentrée de la Cour d'appel, du 4 novembre 1879. — Installation de M. Ballot-Beaupré en qualité de premier président.

Chartes inédites des sires de Joinville concernant l'abbaye de Saint-Mihiel et le village de Bure (Meuse), par M. A. Jacob.

Rapport général sur les travaux des Conseils d'hygiène publique et de salubrité du département de Meurthe-et-Moselle pendant les années 1876 et 1877, par E. Delcominette, tome XIV.

Note sur deux reliquaires de saint Anastase qui ont existé jadis en Alsace et en Lorraine, par C. Schmidt. (Extrait du Bulletin du Musée historique de Mulhouse.)

Journal des Savants. — Octobre 1879.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 7e série, tome I, 1re et 2e livraisons ; 1879.

Bulletin de la Société philomathique vosgienne, 3e année (livraison supplémentaire), 4e année ; 1878-1879.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, n° 14. — 1er Novembre 1879.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1879.

Revue historique et archéologique du Maine, tomes I, II, III, IV et V.

Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille, tome XXXIXe (4e de la 8e série), publié sous la direction de M. le docteur Adrien Sicard, secrétaire général.

Revue savoisienne, 20e année, n° 10. — 31 Octobre 1879.

Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine, 9e volume de la 2e série (19e de la collection) ; 1878 ; 19 planches.

Le Cabinet historique, revue mensuelle, sous la direction de M. Ulysse Robert, 25e année. — Septembre et octobre 1879.

Rapport sur l'activité de la Commission impériale archéologique, pour l'année 1876. (Publié par ordre suprême.) Saint-Pétersbourg, 1879.

Revue alsacienne, publiée sous la direction de M. Eugène Seinguerlet, 3e année, n° 2. — Décembre 1879.

Les monuments mégalithiques du Vexin. — La pierre qui tourne, par M. le docteur Bonnejoy.

Lectures.

M. H. Lepage donne lecture d'une notice intitulée : *La Centaine de Pont-à-Mousson*, dont la Société vote l'impression dans l'un des prochains volumes de ses *Mémoires*.

Inscriptions pour les lectures.

M. F. de Chanteau : *Inventaire du mnbilier du prince de Salm.*

M. le baron de Ring : *Les tombes des princes et princesses de la famille ducale de Lorraine dans l'église de l'abbaye de Beaupré.*

MÉMOIRES.

—

LE ROCHER DU SAUT DU PRINCE CHARLES ET LA CÔTE DE SAVERNE (1).

La célébrité dont la légende du Saut du prince Charles jouit sur l'un et l'autre versant des Vosges, m'engage à la reproduire telle qu'elle nous a été transmise oralement de génération en génération,

Un prince de Lorraine, ayant nom Charles, chevauchait sur la montée de Saverne; insoucieux de tout danger, il avait devancé son escorte et tomba dans une embuscade que lui avait dressée un parti de cavalerie ennemie. Il chercha son salut dans la fuite et arriva sur le bord d'un rocher qui surplombe la route, vivement poursuivi par les cavaliers ennemis. Le rocher était si raide, si escarpé, qu'il lui était impossible de se sauver par la fuite; il lui était également impossible de rétrograder; mais le téméraire prince, loin d'être effrayé à

(1) Cette notice est extraite d'une brochure de notre très-regretté confrère M. Dagobert Fischer, de Saverne, imprimée en 1878.

la vue de l'abîme ouvert à ses pieds, préféra la chance d'un salut miraculeux à une ignominieuse captivité; il fit sentir l'éperon à son coursier bondissant et s'élança du sommet du rocher sur la route taillée dans le roc. Le cavalier et le coursier devaient n'atteindre le sol que brisés et horriblement mutilés. Les ennemis furent émerveillés du saut prodigieux du prince, et, à leur grande stupéfaction, le cheval resta de bout, tendu sur ses jambes aux muscles d'acier et implantant ses fers dans le roc. Le prince demeura ferme sur ses arçons, et, saisissant son palefroi entre ses genoux, il descendit la pente de la montagne avec une rapidité vertigineuse, jusqu'au fond de la vallée, puis il dirigea sa course sur Saverne, où il arriva sans malencontre.

Là, son coursier généreux s'arrêta devant l'Hôtel-de-Ville, tomba et mourut. Le prince reçut les félicitations du magistrat de la ville sur son salut miraculeux, et les habitants lui prodiguèrent les témoignages les moins équivoques de leur profonde sympathie.

On appelle, depuis cette époque, l'endroit où l'on prétend que le prince fit ce saut périlleux, le *Saut du prince Charles*, et l'on y montre même l'empreinte des fers du cheval, qu'on a soin de rajeunir de temps en temps.

Cette tradition est généralement appliquée au duc Antoine de Lorraine, qui marcha, en 1525, contre les Rustauds d'Alsace, dont il fit une sanglante hécatombe, et c'est dans cette marche qne le duc, emporté par son cheval, se serait élancé du haut d'un rocher escarpé jusque sur le chemin de Saverne. On croit même que l'inscription qui est incrustée dans le rocher fait foi de cet événement, et que l'écusson qui la surmonte représente les armes du prince lorrain. Dans tout cela il n'y a pas ombre de vérité. Les divers écrivains qui ont raconté

l'expédition du duc Antoine de Lorraine contre les Rustauds d'Alsace, tels que Volcyr, Pilladius et Herculanus, n'ont fait aucune mention de ce prétendu saut, qui serait véritablement extraordinaire, s'il était vrai. D'ailleurs, le duc Antoine, ainsi que le fait remarquer Volcyr, qui était présent à cette expédition, et qui l'a décrite jour par jour, ne put entrer en Alsace par la route ordinaire, qui était barrée par les insurgés (1), et, après avoir effectué le passage du long et dificile défilé du Holderloch, il prit à gauche et descendit à Saint-Jean-des-Choux. Après avoir fait prendre quelque repos à ses troupes, fatiguées et harassées, sur l'esplanade de l'abbaye de ce lieu, il se rendit à Steinbourg, où il établit son quartier général.

L'abbé Desmarets, qui accompagnait, en janvier 1680, le duc de Créqui à Munich, où il était envoyé pour demander la main de la princesse Victoria de Bavière pour le Dauphin, mentionne aussi la côte de Saverne; il donne une autre tradition au rocher du prince Charles :

. . . .
Mais voilà que mon cheval rentre
Dans les crottes jusqu'au ventre;
Je crains qu'il n'enfonce sous moi.
J'en suis dehors, je vois les rochers de Saverne,
On y montre encore la caverne
Où s'assit autrefois le rival d'un grand Roi.
CHARLES, qui triompha de FRANÇOIS sous Pavie,
Où le sort nous traita si mal;
Mais qui, malgré la gloire et l'éclat de sa vie,
De tant de fortunes suivie,
Eût été pour LOUIS un trop faible rival (2).

(1) Livre II, chap. V.

(2) *Poësies françoises*, de M. l'abbé Regnier Desmarais, t. I^er^, p. 173. Amsterdam, 1753, in-16.

L'inscription, qui se développe sur une tablette de grès vosgien, appliquée contre la paroi du rocher, a simplement rapport au chemin que l'évêque de Strasbourg Guillaume de Honstein fit construire en 1524. Sa grande élévation au-dessus du sol en rend la lecture assez difficile; elle est disposée en cinq lignes et ainsi conçue :

BISCOVE·WILHELM·ZU·STROSZ :
BURG·DER·DRITTE·HAT·DIEZ·STEI :
GE·ZU·FURDERUNG·GEMEINEN·
NUTZE·MACHEN·LASSEN·IM·
IOR·M·CCCCC·XX·IIII·

Traduction :

« Guillaume III, évêque de Strasbourg, a fait faire cette montée pour l'avancement du bien public en l'an 1524. »

La route que l'évêque Guillaume III de Strasbourg fit construire, s'escarpait anx flancs de la montagne connue sous le nom de Côte de Saverne, en rampes inégales, ardues et brusques, et suivait la ligne la plus courte, sans se soucier de la raideur de la pente, pour déboucher sur le plateau. Elle en suivait l'arête culminante, à travers un massif de chênes et de hêtres, pour gagner une gorge étroite et profonde, appelée Holderloch, où elle se bifurquait en deux branches, dont l'une descendait dans la vallée de la Zinsel et l'autre se dirigeait sur Einartzhausen (aujourd'hui Phalsbourg).

Cette route était étroite, rocailleuse, pénible et même dangereuse pour les voitures. Il en subsiste encore un fragment assez bien conservé, et appelé *die alte Steige* (la vieille montée). Ce fragment grimpe sur le flanc de la

montagne ; il est taillé en grande partie dans le roc, et ne sert plus qu'aux piétons et à quelques transports de bois. Le touriste qui s'engage dans ce chemin, remarque, sur sa gauche, une grande et profonde vallée, tandis qu'il aperçoit sur sa droite un rocher qui offre un aspect imposant et une élévation de plus de 12 mètres. C'est du haut de ce rocher que le prince Charles aurait fait le saut miraculeux que la légende lui attribue.

Au niveau du chemin, le rocher forme une espèce de grotte peu profonde et d'une configuration irrégulière ; elle est exposée à l'ouest, et l'on y remarque une excavation renfermant un petit bassin presque rectangulaire, de 40 centimètres de profondeur sur 80 de longueur, destiné à recueillir l'eau qui suinte des parois et des anfractuosités du rocher. On monte à ce réservoir par trois marches taillées dans le roc, à droite desquelles se trouve une niche, où l'on avait gravé le monogramme du Christ, avec la date de 1677 (1).

Un écrivain, doué d'un esprit d'observation, François de Rabutin, qui accompagna le roi de France Henri II, en 1562, dans son expédition en Alsace, appelle la route de la côte de Saverne « un fort fascheux et estrange chemin (2) ».

Le magistrat de Saverne fit élargir cette route en 1616, et, pour perpétuer le souvenir de cet élargissement, il fit graver sur le rocher l'inscription dont la teneur suit :

AN·DOM·1616·IM MONAT MARTII IST·DAS
WEITE GLEISS·AUF·DIESER STEIGEN
GEMACHT WORDEN.

(1) Grandidier, *Œuvres histor.* t. VI, p. 258.
(2) *Guerres de Belgique*, édit. de Buchon, p. 547.

Traduction :

« En l'an du Seigneur 1616, au mois de mars, a été faite la vaste ornière de cette montée. »

Le magistrat fit peindre en même temps les lettres de la première inscription pour en faciliter la lecture aux voyageurs (1).

L'écusson dont cette inscription est surmontée, représente les armoiries de l'évêque Guillaume de Honstein. Ce prélat, qui occupa le siége de Strasbourg de 1506 à 1541, portait écartelé au premier de gueules, à la bande d'argent, qui est de l'évéché de Strasbourg, au second et troisième échiqueté d'argent et des gueules, qui est de Honstein, et au quatrième de gueules, à la bande d'argent fleuronnée et contre-fleuronnée de six pièces, qui est du landgraviat de la Basse-Alsace.

Un touriste allemand, Jodocus Zinzerling (2), qui a publié à Lyon, en 1616, sous le pseudonyme de Sincerus, un itinéraire latin sous le titre d'*Itinerarium Galliæ*, conduit les voyageurs à travers l'Alsace et la Lorraine dans la vieille France (3). Il parle de la montée de Saverne en ces termes :

« A la sortie de Saverne, vers la Lorraine, on voit

(1) Compte comm. de 1616, aux Archives de Saverne.

(2) Zinzerling naquit dans une petite ville de Thuringe, en 1690, et mourut en 1618.

Notre honorable secrétaire perpétuel, M. le baron de Dumast, qui ne connaissait pas le véritable nom de ce touriste, a publié, dans le tome III des *Bulletins* de notre Société (1853), une traduction des passages de l'*Itinerarium Galliæ* qui se rapportent à la Lorraine.

(3) L'*Itinéraire* de Zinzerling a été traduit sous le titre de *Voyages dans la vieille France*, par M. Talès-Bernard. Paris, 1859, in-13.

» encore, au pied d'une colline, à droite, les restes
» d'ouvrages militaires, dressés pour la défense de la
» ville dans les guerres contre Strasbourg. Un peu
» plus loin se présente à gravir une côte très-élevée et
» dont la montée est difficile; on l'appelle en allemand
» *Stega* (1), ce qui exprime assez bien l'idée d'un obs-
» tacle à franchir en la grimpant. Autrefois il fallait
» tourner la montagne, qui, dans cette partie, n'offrait
» aucun chemin; mais, en 1520, Guillaume III, évêque
» de Strasbourg, y fit frayer route et passage par la
» force. Une inscription, à droite des voyageurs, le leur
» apprend (2) ».

Il ne paraît pas que Zinzerling, qui était un homme ordinairement bien informé, ait connu la légende du Saut du prince Charles, du moins il n'en parle pas. Dom Calmet est le premier écrivain qui en fasse mention. Le célèbre historien de la Lorraine prétend qu'elle signifie simplement « que le duc Antoine rendit le » passage praticable et brisa les rochers pour rejoindre » les chemins (3) ». Cette explication est fort raisonnable et parfaitement admissible, si l'application de la légende est faite à Charles II, duc de Lorraine. L'histoire nous apprend que ce prince, à la tête de six mille chevaux et de dix mille hommes de pied, descendit en Alsace, par la montagne de Saverne, en 1407 (4), et, comme la route

(1) Ou plutôt en latin germanique *Steiga*. « *Chartæ, madii avi Steigam appellant, quæ vox semitam vel tramitem denotat.* » (Schœpflin, *Als. illus.*, t. Ier, p. 5.)

(2) Traduction de M. de Dumast, dans le *Moniteur de l'archéologue*, série 2e t. Ier, p. 134.

(3) *Histoire de Lorraine*, 1re édit., t. II, col. 1163.

(4) Strobel, *Histoire d'Alsace* (en allemand), t. III, p. 84.

connue sous le nom de *Steige* était raboteuse, coupée de fissures et hérissée d'obstacles presque insurmontables au passage des troupes, surtout au transport de l'artillerie et des équipages, il a fallu faire sauter les rochers pour en applanir les difficultés aux lourds caissons et aux pesants canons de bronze, qui roulaient difficilement sur les aspérités d'un sol rocailleux. C'est ce qui, selon toute probabilité, donna lieu à la tradition.

Il n'est pas rare de rencontrer des touristes assez amis du merveilleux et des traditions populaires, pour admettre avec une simple naïveté, comme un fait historique, notre légende, que l'imagination du peuple a embellie et poétisée. L'aspect imposant du rocher les impressionne vivement, et ils en mesurent avec effroi la hauteur. Leurs regards étonnés se portent sur l'empreinte des fers du cheval, qu'on voit sur le bord escarpé de l'abîme, et ils emportent un souvenir impérisable de ce site pittoresque, sauvage, effrayant et gracieux à la fois.

C'est à Saverne, où la chaîne des Vosges se déprime, offre le rétrécissement le plus considérable et n'atteint qu'une altitude de 420 mètres au-dessus du niveau de la mer, que passait de toute antiquité le chemin le plus court et le plus commode pour se rendre de la vallée du Rhin dans la Lorraine....

Le gouvernement français, dès qu'il se fut rendu maître de Strasbourg, reconnut la nécessité d'établir des moyens de communication sûre et facile entre l'Alsace et la France; en 1632, il ordonna l'élargissement de la route de la montagne de Saverne. Quelques années plus tard, il conçut le projet de construire une nouvelle route stratégique, qui, rampant sur la pente de la montagne et suivant son sommet, gagnerait

la route militaire de la Lorraine. Ce projet fut exécuté en 1728. L'ingénieur Regemorte, chargé de cette exécution, ne termina la nouvelle route qu'au bout de neuf ans ; il fut obligé de surmonter d'énormes difficultés ; il triompha de tout et fit un ouvrage dont on admire l'étendue et la parfaite exécution, et digne d'être mis en parallèle avec ces grandes voies militaires des Romains. Dès lors les voitures commencèrent à franchir les Vosges avec facilité, et les relations entre la Lorraine et l'Alsace devinrent plus fréquentes et de plus en plus variées.

Cette route, que Dom Calmet appelle un chemin vraiment royal (1), présente une largeur de 9 mètres entre les rigoles, et de 10 mètres entre les caniveaux. Sa longueur, depuis l'entrée de Saverne jusqu'au sommet de la côte, est de 3618 mètres ; sa hauteur, depuis le col de Saverne, est de 210 mètres ; sa pente moyenne est donc de 50 millimètres par mètre (2). Elle est beaucoup plus longue que l'ancien chemin ; elle est assise sur un amphithéâtre de mamelons qui se rattachent, en s'étageant, à la chaîne des Vosges, et qu'on franchit sur dix-sept ponts qui relient les rochers ; elle suit l'arête culminante du contre-fort jusqu'à l'embranchement du chemin de la Petite-Pierre, pour joindre le plateau de la montagne qui sépare la vallée de la Zorn de celle de la Zinsel.....

Les archéologues ne sont pas d'accord sur le tracé de la voie romaine qui, venant de Strasbourg, se rendait en droite ligne à Metz, en traversant la montagne de Saverne.

(1) *Notice de la Lorraine*, t. II, art. Saverne.

(2) Rapport de M. Léger, ingénieur des ponts et chaussées à Saverne en 1828.

Un savant archéologue de Strasbourg, M. Schweighæuser, malgré les actives recherches auxquelles il s'est livré, n'a pas pu trouver des traces positives de cette voie à l'ouest de Saverne. « Une tradition assez » confuse, dit-il (1), porte qu'elle était un peu plus » septentrionale que la route actuelle ; mais il paraît » plutôt qu'elle était la même que celle qu'on connaît » encore dans la montée sous le nom de vieille route, » qui est très-près de la grande route actuelle, et avec » laquelle elle se confond au haut de la montagne. » La vieille route, dont parle M. Schweighæuser, est celle qui passe au pied du rocher connu sous le nom du *Saut du prince Charles*. M. le colonel Ulrich partage l'opinion de M. Schweighæuser et pense que l'ancienne voie romaine montait au sommet du plateau, en laissant la nouvelle route à droite ; elle suivait le fond du thalweg à gauche, elle passait au pied du rocher connu aujourd'hui sous le nom du Saut du prince Charles, et elle rejoignait la route nouvelle à son débouché sur le plateau même (2)....,

Les recherches auxquelles je me suis livré m'ont fait découvrir des traces positives de la route militaire destinée à faciliter le passage des Vosges. Cette voie traversait Saverne dans toute sa longueur, prenait au sortir de cette ville la direction du nord par le chemin d'Eckartswiller, puis elle continuait brusquement vers le nord-ouest, se dirigeait au nord de la route actuelle

(1) Mémoire imprimé dans le 2e vol., p. 80, de l'*Alsace illustrée*, de Schœpflin, traduite par M. Ravenez.

(2) *Notice sur quelques monuments funéraires romains trouvés près de Saverne* (*Mémoires de l'Académie de Metz*, 1850-1851).

et par une pente peu sensible au pied de la côte appelée Heidenbuckel, et s'escarpait aux flancs de cette montagne en rampes inégales et ardues. Parvenue au sommet du plateau, elle courait en droite ligne, et toujours au nord de la route actuelle, vers le Holderloch, d'où partait une voie secondaire qui se rendait à Trèves par la vallée de la Sarre. Elle est encore appelée le vieux chemin de la côte (*der alte Steiweg*), et il ne faut pas la confondre avec l'ancienne route qui passe au pied du rocher du *Saut du prince Charles*. Elle est ordinairement suivie par les piétons, et il en existe encore deux fragments assez bien conservés.....

M. le colonel de Morlet, à qui j'ai fait connaître le tracé de la *Kaiserstrasse* à sa sortie de Saverne, et le document qui justifie ce tracé, parle de cette voie en ces termes (1) :

« En approchant de Saverne, la voie romaine prend
» le nom de *Kaiserstrasse* (route impériale). On en
» retrouve le tracé dans des chemins ruraux souvent
» interrompus. Cette voie pénètre dans Saverne par une
» rue appelée du même nom *Kaiserstrasse;* elle en
» ressort par le chemin dit *Herrenweg*, pour franchir
» les Vosges au canton *Altsteig* (vieille montée). On
» avait cru jusqu'à présent que cette dernière partie de
» la voie coïncidait avec l'ancien chemin dit *Lands-*
» *trasse*, qui passe au pied du rocher du Saut du Prince
» Charles, mais l'examen d'un urbaire (*Almend-Buch*)
» de Saverne, du XV^e siècle, m'a prouvé que la *Kai-*
» *serstrasse* devait passer, sur ce point, au nord de
» la *Landstrasse;* c'est ce qui explique la désignation

(1) ***Notice sur les voies romaines du département du Bas-Rhin***, 1861, p. 18.

» de *Altsteig*, donnée, dans les anciens livres terriers,
» au canton rural situé au nord de la grande route
» actuelle, tandis que le canton situé au Sud s'appelle
» *Steig* (montée). »

L'ouvrage que M. Ch. G. Klein a publié en 1849 sous le titre de : *Saverne et ses environs*, a pour frontispice un dessin de M. Eugène Laville, représentant le prince Charles, armé de toutes pièces et s'élançant du sommet du rocher dans le précipice, en brandissant son épée.

Un dessin représentant ce rocher se trouve dans le second volume de la *Description de l'Alsace*, publiée par M. Jean-Frédéric Aufschlager; il porte pour signature : F. Helmsdorf *ad nat. del. et sculpsit 1826 Argentinæ.*

Une guinguette qui se trouve au haut de la côte, à droite de la chaussée, porte pour enseigne : *Au Saut du Prince Charles.* Le peintre a représenté un cavalier armé de toutes pièces, et se lançant dans le gouffre en brandissant son épée....

On rencontre dans les Vosges plusieurs rochers où l'on voit des empreintes de fer à cheval; certains archéologues n'hésitent pas à donner à ces empreintes un caractère sacré, et veulent qu'elles se rapportent à Sleipner, le cheval fougueux que montait habituellement Odin.

M. Voulot prétend que les Savernois rattachent la légende du Karlssprung à l'invasion de la Lorraine par Charles le Téméraire, duc de Bourgogne, et l'appliquent à ce prince. « Si vous vous avisez de demander de quel prince Charles on vous parle, ils vous répondront qu'il s'agit de Charles de Lorraine, du Téméraire *(sic)*. En

effet, quel autre que lui eût été capable d'une pareille prouesse (1)?

DAGOBERT FISCHER.

LES TAPISSERIES DU CHATEAU DE BAR.

Dans les numéros de mai-juin-juillet 1879, du *Journal de la Société d'Archéologie Lorraine*, MM. Renauld et Laprevote ont engagé une discussion intéressante, à propos de l'origine, restée problématique, du *chardon héraldique* de la ville de Nancy.

Si l'on se rappelle que Philippe de Gueldres avait été élevée en France, mariée par Pierre II, duc de Bourbon, son oncle, à René II de Lorraine, et qu'elle était la fille de Catherine de Bourbon, la petite-fille de Charles Ier, duc de Bourbon, et l'arrière petite-fille de Louis II, duc de Bourbon, fondateur de l'ordre de Notre-Dame du Chardon, réuni à celui de l'Ecu d'or en 1369, on ne sera pas étonné de voir reproduit sur les tapisseries du château de Bar le *chardon*, emblême favori de la famille maternelle de la pieuse duchesse (2).

D'après le manuscrit cité par Dom Calmet, où sont décrites les cérémonies du baptême du duc Antoine, et où il est fait mention de *chardons* et de *chateigniers* avec *la devise de la reine Philippe qui estoit: ne me toqués, il poinct*, il est à présumer que ces *chardons* n'étaient qu'un hommage symbolique rendu à la mé-

(1) *Les Vosges avant l'histoire*, p. 167.

(2) L'inventaire de Marguerite d'Autriche, fille de Charles-le-Téméraire et d'Isabelle, fille de Charles Ier, duc de Bourbon, contient l'énumération de 27 pièces de tapisseries *à feuillages et chardons*. (V. *Les Tapisseries*, par Albert Castel, *Bibliothèque des merveilles*, 1880.)

moire des ducs de Bourbon, descendants de Robert Ier, comte de Clermont, fils puiné de Saint-Louis, et grands maîtres de l'ordre du *Chardon*.

André Favyn (Théâtre de l'honneur et de la chevaerie) nous rapporte que la chapelle des ducs de Bourbon, au Louvre, était dominée par un clocher orné *d'un cercle de plomb doré, chargé en façon de chapeau ducal, de fleurs de lys déchiquetées en têtes de chardon.*

Cet hôtel de Bourbon (1), qui se trouvait situé en face de la tour de Nesle, le long du quai des Ecoles, faisant angle avec la rue des Poulies, était habité, vers 1480, par l'oncle maternel de Philippe de Gueldres, Pierre II, de Bourbon, qui avait épousé, en 1474, Anne de Beaujeu, fille de Louis XI, et devint lieutenant général du royaume, dont sa femme était régente. Or, Pierre de Bourbon, qui devint le chef de la famille des ducs de Bourbon, avait pris pour emblêmes le *chardon*, en souvenir de Louis II, son trisaïeul, et la *ceinture d'espérance* dont Renée de Bourbon fit plus tard sa devise favorite, en souvenir de l'ordre célèbre dont cette *ceinture* était la devise.

L'hôtel de Bourbon, nous dit Favyn, était orné de *ceintures d'espérance attachées avec un ardillon par un bout et par l'autre par une boucle, l'un et l'autre émaillés de verd, ébarbillonnés et déchiquetés comme la tête d'un chardon.*

Une tapisserie, que l'on voyait encore au Louvre, sous le règne de Louis XIII, ressemblait beaucoup aux tapisseries du château de Bar.

(1) Sauval, Antiquités de Paris ; *Hist. génér. de Paris*, par Berty, tome I.

« Elle était faite en quartiers que nous disons en » *Armes écartelées*. Le premier et quatrième sont » parti de *Bourbon et de France*. Le deux et trois de » rouge chargés chacun de deux lettres cleschées à » l'antique P et A (1) *et de tiges et branches entrelacées* » *de chardons verts à la tête blanche avec des ceintures* » *bleues*, doublées de rouge, avec fermaillets déchi- » quetés en forme de *chardons*. » (Favyn.)

La tente de satin cramoisi à *ses armes et chardons*, léguée au duc Antoine, son fils aîné, par Philippe de Gueldres, lors de sa profession au couvent des Clarisses de Pont-à-Mousson, était, évidemment, un souvenir de sa descendance des ducs de Bourbon, ce qui est démontré par ce qui précède.

Les tapisseries du château de Bar, que l'on voit figurer au baptême de Nicolas-Monsieur, ont la même signification.

On y voit, ainsi que sur la tapisserie du Louvre, *des chardons* de fils d'or et d'argent, avec force *branches de palmes*.

Pour conclure, disons que les *chardons* brodés sur les tapisseries des deux duchesses, ainsi que sur le dais porté par les *quatre gentils hommes*, lors de l'entrée de Renée de Bourbon à Nancy, en 1516, démontrent jusqu'à l'évidence, selon nous, leur attachement pour la maison de Bourbon, dont l'une descendait par sa mère et l'autre par son père, car toutes deux, la belle-mère et la belle-fille, étaient cousines issues de germain (2).

(1) P et A étaient les monogrammes de Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, et d'Anne de France, sa femme.

(2) Gilbert de Bourbon-Montpensier, père de la duchesse

La présence, que nous avons constatée, au-dessous de l'arcature principale de la porterie du Palais ducal de Nancy, de nombreux *chardons*, confirme notre assertion.

F. DES ROBERT.

Notre laborieux confrère M. Léon Germain nous signale la présence, sur les rayons de la Bibliothèque du Musée lorrain, d'un exemplaire du volume dont la description a été donnée dans notre dernier nnméro (p. 241), d'après une note provenant de M. Schmit. Malheureusement la 4e planche ne s'y trouve pas et a été remplacée par une autre, qui n'a aucun rapport aux fêtes du mariage de la princesse Elisabeth-Thérèse de Lorraine avec le roi de Sardaigne.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. l'abbé Kartz, vicaire à Saint-Léon, a donné un umbo de bouclier, trois couteaux et une pointe de flèche trouvés à Bénestroff, ancien canton de Dieuze. — M. Morey a fait déposer au Musée une serrure attribuée à Lamour, et divers débris provenant des grilles de la place Stanislas.

Renée, était le cousin-germain de Catherine de Bourbon, mère de Philippe de Gueldres.

Jean de Calabre, fils de René d'Anjou, et duc de Lorraine, avait épousé, en 1437, Marie, fille de Charles Ier, duc de Bourbon.

— M. René Najean, aide de culture chez M. Moudin, maire d'Allain, frère de l'un de nos infatigables chercheurs de silex, a donné : 1° une hache en fer, trouvée enfouie dans la terre végétale, sur le sol de la forêt communale d'Allain; elle paraît porter le millésime 16.2; 2° deux débris de haches polies en serpentine ; 3° une flèche en silex, trouvée à Allain.

— M. le docteur Robert, conservateur des collections de la Faculté de médecine, a offert le moulage d'une inscription antique trouvée, en 1833, à Bourbonne-les-Bains, dans une maison qui venait d'être incendiée, par M. Athanase Renard, maire de cette ville et médecin inspecteur des eaux.

—

Notre honorable confrère M. G. Boulangé, ingénieur en chef des ponts et chaussées en retraite, a fait don à la Bibliothèque d'un volume intitulé : *La vie du fameux père Norbert*, *ex-capucin*, *connu aujourd'hui sous le nom de l'abbé Platel :* par l'auteur du *Colporteur* (Chevrier). — A Londres, chez Jean Nourse M. DCC. LXIII. — Titre rouge et noir, in-12, 144 pp. — On connaît unc édition du même ouvrage, de l'année précédente. (Voir Gillet, *Notice historique et bibliographique sur Chevrier,* p. 149.)

Mémoires de la Société d'Archéologie. — Troisième série, VII[e] volume, XXIX[e] de la collection.

Le volume des *Mémoires de la Société* pour 1879 (1), dont la publication s'est trouvée retardée par diverses circonstances, vient de paraître et se distribue à nos souscripteurs. Des mesures seront prises pour que celui de cette année n'éprouve pas un semblable retard.

Histoire de Lorraine, par Aug. Digot. — Seconde édition.

M. Crépin-Leblond poursuit activement la réimpression de l'*Histoire de Lorraine*. Le second volume venait à peine de paraître que le troisième lui succédait ; les autres le suivront sans interruption. — Une notable partie de ce troisième volume est consacrée au récit de la guerre du duc de Bourgogne contre la Lorraine ; il est accompagné d'un plan de la bataille de Nancy, d'après lequel on peut juger de l'aspect que présentait cette ville et ses environs dans la seconde moitié du xv[e] siècle.

(1) Par suite d'une étourderie commise en composant la liste des membres de la Société, qui accompagne ce volume, on a fait disparaître de cette liste le nom de notre honorable confrère M. André, *architecte à Nancy* ; son nom doit y être rétabli.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

29e ANNÉE. — 2e NUMÉRO. — FÉVRIER 1880.

Paris, le 22 janvier 1880.

Le Président de la Société d'Archéologie a reçu les circulaires suivantes :

Monsieur le Président,

La 18e réunion des délégués des Sociétés savantes aura lieu, comme les précédentes, à la Sorbonne, aux mois de mars et d'avril prochain.

Les journées du mercredi 31 mars, et des jeudi et vendredi, 1er et 2 avril, seront consacrées à des lectures et à des conférences publiques. Le samedi, 3 avril, je présiderai la séance générale et la distribution des récompenses accordées aux Sociétés et aux savants.

Bulletins de circulation. — Les Compagnies des chemins de fer m'accordent une réduction de 50 p. 0/0 sur le prix des places pour les Savants qui viennent assister aux réunions

de la Sorbonne. Je ferai bénéficier de cette réduction soit les cinq ou six personnes que votre Société peut déléguer comme représentants, soit ceux de ses membres qui auraient à faire des lectures ou des communications, pourvu toutefois qu'une liste portant leurs noms et prénoms, me soit adressée par vous *avant le 15 mars*.

Vous recevrez en temps opportun les bulletins de circulation destinés aux membres de votre Société. Ces bulletins seront valables du 22 mars au 7 avril inclusivement.

Le Ministre de l'Instruction publique
et des Beaux-Arts,
Signé : Jules FERRY.

—

Paris, le 11 février 1880.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer que, par arrêté en date du 28 janvier 1880, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a décidé que la quatrième réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts des départements aurait lieu, comme les précédentes, à la Sorbonne, à la même époque que la réunion des délégués des Sociétés savantes, c'est-à-dire du mercredi 31 mars au samedi 3 avril prochain.

Des lectures et des conférences publiques seront faites pendant les journées des 31 mars, 1er et 2 avril, et les récompenses décernées aux délégués des Sociétés des Beaux-Arts, seront distribuées dans la séance générale que M. le Ministre doit présider, le samedi 3 avril.

Les mémoires devront être envoyés au sous-secrétariat d'Etat des Beaux-Arts, rue de Valois, n° 3, avant le 5 mars prochain, après avoir été revêtus de l'approbation de la Société que vous présidez. Ces mémoires devront être inédits (car il est de règle que tout travail imprimé soit rigoureusement exclu) et seront soumis au Comité des Sociétés des

Beaux-Arts, chargé de désigner ceux qui pourront être lus en séance publique et de fixer l'ordre des lectures.

Le Sous-Secrétaire d'Etat au Ministère des Beaux-Arts,
Edmond Turquet.

—

Voici un extrait des Instructions jointes à cette circulaire.

Le Comité des sociétés des Beaux-Arts des départements, institué par arrêté du ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 18 avril 1879, a pour mission de présider à la réunion annuelle des délégués de ces sociétés et d'entretenir une correspondance régulière avec les conservateurs de musées, les directeurs d'écoles, les collectionneurs, les artistes, les amateurs, en un mot avec les associations ou les particuliers qui s'intéressent au progrès de l'art.

Ce Comité se compose de deux sections :

La première (section de l'histoire de l'art) a pour attributions spéciales l'étude des choses du passé, les recherches relatives à l'architecture, à la peinture, à la sculpture, à la gravure, à la musique, à la céramique, à la tapisserie, etc., c'est-à-dire à tout ce qui rentre dans le vaste domaine de l'histoire de l'art.

La sconde (section de l'enseignement), consacrée particulièrement aux choses du présent et de l'avenir, doit suivre toutes les manifestations de la vie artistique dans les départements : art dramatique et musical, décoration d'édifices publics, expositions d'art rétrospectif ou contemporain, organisation de conférences, création d'écoles et de musées industriels, etc.

Section de l'histoire de l'art

La section de l'histoire de l'art n'a pas voulu fixer une limite aux travaux dont elle est appelée à s'occuper ; mais

elle a pensé que, pour marquer le caractère de ses relations avec les sociétés des Beaux-Arts des départements, elle devait s'attacher à préciser autant que possible le but de leurs recherches. A cet effet, elle s'est divisée en cinq commissions, entre lesquelles le domaine ouvert aux investigations des amis des arts a été partagé d'après la classification suivante :

1° Architecture et sculpture.

2° Peinture, dessin et gravure.

3° Arts décoratifs.

4° Céramique.

5° Théâtre et musique.

Indiquer, même sous des formes générales, les matières dévolues à chacune des cinq commissions, c'est tracer le cadre du programme qui occupe depuis longtemps les Sociétés savantes des départements et qui, grâce à leur persistant effort, devra s'enrichir tous les jours de faits nouveaux et de découvertes imprévues.

Le but essentiel de l'effort individuel ou collectif, c'est l'histoire avec toutes les significations que comporte un pareil mot lorsqu'il s'applique à l'éclosion de l'art, à ses progrès, à ses transformations successives, aux influences extérieures qui ont pu en hâter le triomple ou en précipiter la décadence : la biographie des artistes, même de ceux dont la renommée n'a pas franchi les limites de leur province, l'étude et la description du momument célèbre ou ignoré, les caractéristiques de l'art local quand les maîtres ont constitué un groupe ou une école, les statuts des anciennes corporations, l'œuvre restée anonyme, le nom auqnel ne se rattache aucune production connue, les créations des industries disparues ou florissantes encore, en un mot tout ce qui intéresse les annales de l'art français appelle notre attention et légitime notre enquête.

Familiariséos de longue date avec les procédés rigoureux de la critique, les Sociétés des Beaux-Arts savent aussi que

ce n'est pas avec des conjectures que l'histoire peut être écrite. Le fait positif, l'œuvre indiscutable, le document authentique comme ceux que nos archives départementales possèdent en si grand nombre, telles ont été les bases de leurs travaux précédents, tels seront encore les éléments principaux et la raison d'être de leurs communications. Les recommandations spéciales que le Comité croit devoir leur adresser au nom de chacune des Commissions qui composent la section de l'histoire de l'art peuvent se traduire ainsi :

1° *Architecture et sculpture.* — Lorsqu'on étudie les monuments de l'architecture française, il est difficile de ne pas éprouver une regret, celui d'ignorer le nom de la plupart des artistes, des « maîtres de l'œuvre » qui ont construit nos châteaux, nos cathédrales, nos hôtels de ville. Malgré la valeur des monographies qui ont été publiées, nous savons mal l'histoire de nos constructions militaires, civiles, religieuses, et nous avons encore beaucoup de recherches à faire pour arriver à établir dans quelle mesure le génie architectural de la race française a pu être influencé par les modes venues de l'étranger, quelle irrésistible séduction nos méthodes savantes et notre goût ont exercée sur les nations voisines.

Pour la sculpture, qui n'est pas la moindre gloire de notre pays, des recherches analogues doivent être entreprises.

2° *Peinture, dessin, gravure.* — Le temps n'est plus où l'on croyait que l'histoire de l'art national commence au XVIe siècle. Les maîtres dont nous connaissons les noms et les œuvres ont eu des ancêtres ignorés, et bien des titres de gloire enveloppés dans l'ombre incertaine du passé pourraient nous être rendus. Tout ce qui se rattache aux origines de l'école française de peinture s'impose à l'attention vigilante des érudits, et rien ne doit être négligé de ce qui touche à nos peintres, à nos enlumineurs de manuscrits, aux dessinateurs et aux graveurs qui ont mis dans de fines images leur esprit ou leur grâce.

3° *Arts décoratifs.* — Ici, le nombre et la diversité des matières qui peuvent faire l'objet de nos investigations sont vraiment presque illimités. Quel que soit le procédé qu'ils emploient, tous les arts de l'ornement méritent qu'on les étudie et qu'on les raconte. L'histoire encore si peu connue de la tapisserie et des tissus, la fabrication du meuble, celle des cuirs dorés ou frappés, la verrerie, le travail des gemmes, tous les arts du métal, l'orfévrerie, la bijouterie, la ferronnerie, la poterie d'étain, le bronze appliqué à la décoration de la maison, l'arme dont l'habileté de l'ouvrier a su faire un engin de combat et un joyau : ce sont là les formes principales où s'est exercée la fantaisie ornementale de nos artistes. A l'orfévrerie se rattachent l'art de l'émail, qui a été si souvent la parure du métal ouvré, et aussi la joaillerie qui, sur une armature d'or ou d'argent, fait scintiller les pierres précieuses et les perles. Les Musées des départements, les collections des amateurs, et surtout l'inépuisable trésor des Archives, mettent les Sociétés des Beaux-Arts en présence d'industries glorieuses qui ont été la richesse de l'ancienne France et qui restent encore son honneur. Il leur appartient de réunir les feuillets épars de cette grande histoire.

4° *Céramique.* — En raison de l'importance qu'elle a prise et qu'elle doit garder dans les études des savants de tous les pays, la céramique a paru devoir former une classe spéciale. D'heureuses découvertes ont été faites depuis vingt ans, et cependant un certain nombre de points sont restés obscurs, notamment ceux qui se rattachent aux origines, à partir des humbles terres vernissées du XIe siècle jusqu'aux faïences luxueuses que les potiers de la Renaissance ont décorées. Pour les époques plus récentes, l'histoire, ébauchée par de savantes monographies, présente aussi de fâcheuses lacunes. Alors même qu'on croirait devoir négliger (et ce parti pris serait évidemment regrettable) les nombreux traits d'union qui, au point de vue du décor et des formes, existent entre

les arts céramiques de l'Orient et la céramique française, l'étude de notre art national, dont l'activité dure depuis huit siècles, ouvrirait à elle seule les plus larges horizons aux érudits, qui à la curiosité savent joindre la patience et le courage.

5° *Théâtre et musique.* — La section du Comité qui est appelée à s'occuper de l'histoire de l'art ne pouvait demeurer indifférente aux recherches qui ont pour objet les transformations et les progrès de la musique, soit qu'elle ait pris, grâce au talent de compositeurs savants, une forme régulière et raffinée, soit que, chantée avant d'être écrite, elle ait gardé le robuste accent d'un art instinctif et populaire. Les Sociétés des Beaux-Arts des départements sont en situation de nous adresser sur ce point d'intéressantes communications. Hâtons-nous de recueillir et de fixer ces notes légères que le vieux paysan de France a apprises à son petit-fils ; ne laissons pas s'évanouir dans l'oubli le refrain de la dernière chanson.

Tout ce qui touche au théâtre mérite aussi d'être recherché et mis en valeur ; mais ce qui doit être étudié de préférence, c'est moins le théâtre considéré comme une des branches de la littéraiure manuscrite ou imprimée, que la légende ou la comédie, mise en scène, représentée et parlant au spectateur d'autrefois, aussi bien par le jeu des acteurs et par leur costume que par la vraisemblance ou la libre fantaisie du décor. Les archives municipales fournissent les plus précieux détails sur les dépenses occasionnées par ces représentations.

Ce qu'il convient de restituer également, c'est l'histoire des comédiens de la province, ainsi que celle de ces troupes ambulantes qui ont fait le tour de la France et qui étaient parfois conduites par l'un de nos plus illustres poëtes, Molière.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 janvier 1880.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la séance du 12 décembre 1879 est lu et adopté.

Admission de membres et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Le Mercier de Morière, archiviste-paléographe, à Nancy, et M. Henry Ganier, juge au tribunal d'Epinal.

Sont présentés comme candidats : par MM. L. Adam, Bleicher et Favier, M. le docteur René Collignon, médecin aide-major à l'hôpital militaire, membre de la Société des Sciences de Nancy ; — par MM. Pernot du Breuil, père, Guyot et Laprevote, M. Auguste Pernot du Breuil, ancien magistrat, à Mirecourt ; — par MM. Bretagne, Cournault et Wiener, M. Aubry, propriétaire de la manufacture de faïences de Bellevue, près Toul.

M. l'abbé Frussotte a adressé à la Société une lettre de remerciement à l'occasion de son admission comme membre titulaire.

Sur la proposition qui lui en est faite par M. Léon Germain, ensuite d'une demande de M. le comte de Marsy, secrétaire de la Société historique de Compiègne, l'assemblée vote l'échange des publications de la Société d'Archéologie avec celles de cette Société.

Ouvrages offerts à la Société.

Ville de Nancy. — Bulletin administratif ; 1879, n° 5.

Note sur un cimetière gallo-romain découvert au Sablon, près de Metz, en 1877, par Raymond DUPRIEZ ; planche et vignettes.

Voyage de Renée de Bourbon à Metz (1523), par F. des Robert.

Notice sur Morley, canton de Montiers-sur-Saulx. arrondissement de Bar-le-Duc (Meuse), par M. BONNABELLE.

Comice agricole de Toul. — Etude géologique et agronomique des sols de l'arrondissement de Toul, par E. OLRY.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. — Séance du Comité, du 7 juillet 1879.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie ; 1879, n° 3.

Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest, tome XL, année 1876, 2e fascicule. — Tables générales des Mémoires et Bulletins de la 1re série (1834 à 1876), par M. A. DE LA BOURALIÈRE.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VII, n° 101, 2e trimestre de 1879.

Société archéologique de Bordeaux, tome V, 2e, 3e et 4e fascicules. — Juillet, octobre, décembre 1879. Planches.

Revue savoisienne, 20e année, n° 11. — 30 Novembre 1879.

Mémoires et Documents publiés par la Société savoisienne d'histoire et d'archéologie, tome XVIII. — *Miolan, Prison d'Etat*, monographie précédée d'une

Introduction historique par le général Auguste DUFOUR, à Turin, et François RABUT, professeur au lycée de Dijon. Planche.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 140. — Novembre 1879.

Revue alsacienne, publiée sous la direction de M. Eugène SEINGUERLET, 3e annee, n° 3. — Janvier 1880.

Lectures.

M. l'abbé Guillaume donne lecture d'une notice intitulée : *Les églises de Toul*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

—

ENCORE UN MOT SUR LES ARMOIRIES DE NANCY.

Lorsqu'après la journée du 5 janvier 1477, les Nancéiens virent apporter dans leurs murs la dépouille mortelle du duc de Bourgogne, ils durent éprouver une joie immense et la traduire par toutes sortes de manifestations. Songeant combien ils étaient faibles auprès du puissant prince dont, la veille encore, le nom seul les faisait trembler, et auquel néanmoins ils venaient de résister victorieusement, ils imaginèrent de se comparer à la plus humble des plantes, mais à celle, en même temps, que ses aiguillons protégent contre quiconque veut la froisser.

C'est ainsi, du moins il est très-permis de le suppo-

ser, que nos ancêtres adoptèrent le *chardon* pour emblême, et qu'ils en firent les armoiries de la cité (1).

—

La même idée a été formulée, en termes plus éloquents que je ne viens de le faire, dans une dissertation (2) qui devait être le dernier mot sur la question des armoiries de Nancy :

Quelles circonstances, dit l'auteur, avaient donné lieu à l'adoption de cet emblême? Il y en a de bien significatives, qui portent à le deviner. Lors du célèbre siége où la persévérance guerrière des habitants de Nancy fut couronnée d'un succès si complet et coûta si cher à l'orgueilleux duc de Bourgogne, la petite capitale de la Lorraine d'alors, dans son héroïque résistance, ne fut-elle pas cette modeste plante épineuse dont on se repent d'avoir bravé les humbles armes?

Aussi, est-ce de la fameuse guerre où succomba Charles-le-Téméraire que la tradition a toujours daté l'origine de l'écusson au chardon, ainsi que du glorieux *cri d'armes* lancé dès lors par les porteurs de cette bannière. On ne possède du fait aucune preuve écrite, mais il n'y a pas la moindre raison de le révoquer en doute. Probablement l'emblême en vint à prendre consistance lors de la rentrée de René II dans ses Etats (janvier 1477).

—

Il n'y a pas, en effet, de preuve *écrite* attestant que le chardon devint *officiellement*, dès cette époque, le

(1) On pourrait citer plusieurs villes qui s'attribuèrent ainsi des armoiries, sans concession du souverain. Il n'y a guère que celle de Saint-Nicolas qui en ait obtenu en vertu de lettres patentes (1546).

(2) *Sur les vraies armoiries de la ville de Nancy*, par M. de Dumast. 1860.

blason de Nancy ; mais il y a d'autres preuves qui, jointes à la tradition, ne laissent guère de doutes à cet égard.

Je vois l'emblême dont il s'agit, malgré l'opinion contraire (1), dans les *nombreux chardons* mêlés aux sculptures qui décorent le dessous de l'arcature principale de la porterie du Palais ducal. — Je le vois dans les broderies du dais, *semé de chardons*, sous lequel Renée de Bourbon fut conduite à la « Court » lors de son entrée solennelle à Nancy, en 1516. — Je le vois, enfin, d'une manière tout-à-fait significative, arboré au sommet d'un édifice public.

Les plus anciens comptes de la ville nous apprennent que les toitures de la porte de la Craffe et de la porte Saint-Nicolas (les seules qui existassent alors) étaient surmontées de « pannons » ou panonceaux, c'est-à-dire, d'après l'explication de ce mot donnée dans les vieux dictionnaires, d'écussons d'armoiries. En 1521, on fit faire à neuf la « porterie » de la porte Saint-Nicolas, et divers travaux y furent exécutés par un serrurier du nom de Mattelin, sans doute le Jean Lamour de l'époque. Parmi les sommes qui lui furent payées figure celle de six francs et demi pour la façon d'un « pannon » et la fourniture d'un gros CHARDON de fer pour mettre sur une des lucarnes de la porterie (2).

—

(1) V. le dernier numéro de ce Journal, p. 19-22.

(2) Seconde année de Nicolas de Behonne et Nicolas Waulthier, commys et jurez au gouvernement de la ville de Nancey pour ung an commençant à la Magdelaine mil vc xx et fenissant à pareil jour l'an révolu... (Archives du département, B. 7240.)

On a prétendu que Nancy n'avait pas d'armoiries avant que Charles III lui en eût concédé en 1575. Il aurait suffi, pour s'assurer du contraire, de lire la relation de la pompe funèbre du duc François Ier, en 1546, écrite par Emond du Boullay, héraut d'armes de Lorraine.

Après avoir décrit la marche du cortége funèbre de Lunéville à Saint-Nicolas et de Saint-Nicolas jusqu'à la chapelle de la Madelaine, non loin de cette dernière ville, le chroniqueur ajoute : « Puis chascun de nous marcha » en l'ordre predict jusques à la chappelle des Bour- » guignons (1) ou vindrent au devant tous les estatz de » Nancy... en autant bon ordre qu'il est possible d'or- » donner tant en ordre des Eglises, gentz de Iustice, » nobles et anciens bourgeoys, comme de tous les » mestiers, lesquelz avoient merveilleusement grand » nombre de luminaires en cierges et grosses torches » *armoyées aux* ARMES DE LA VILLE et blasons » des mestiers ».

—

Ces armes, quelles étaient-elles ? La réponse à cette question se trouve dans ces lignes d'une pièce (2) de nos Archives municipales : « *La ville de Nancy* » *capitalle de tout le pays de Lorraine, porte en son* » *Armoyrie* UNG ESCUT D'ARGENT, ORNÉ D'UNG TIGE » ARACHÉ VERDOYANT D'UNG CHARDON ARANGÉ DE DEUX » FEUILLES PICQUANTES AU NATUREL, A LA FLEUR PURPURINE, » *honorée d'ung chef des armes plaines de la grande*

(1) Sur l'emplacement occupé aujourd'hui par l'église de Bon-Secours.

(2) Série AA. 2.

» *et excellente Maison de Lorraine*, et ont esté les-
» dites armoiries CONJOINCTES ensemble en l'an
» 1575 par trèsexcellent et trèsmagnanime prince
» Charles... »

Ce qui veut dire que Charles III joignit les armes pleines de Lorraine (qui en devinrent le chef) à celles de Nancy, qui lui paraissaient sans doute trop modestes pour figurer dignement « à l'obseque et funeraux et conduitte du corps » de la duchesse Claude, sa femme.

Et pourquoi accorda-t-il cette faveur aux habitants de sa capitale ? « Pour le respect que les bourgeois
» d'icelle ville ont tousjours gardé inviolablement et de
» tout temps la foy à leurs Princes, comme du passé
» ilz ont monstré en l'an 1476, quant Charles Duc de
» Bourgongne opressa laditte ville... »

L'évocation de ce souvenir n'a-t-elle pas pour intention de rappeler l'époque où Nancy se crut en droit d'arborer l'humble, mais éloquent emblème que le duc surmonta des magnifiques armes de sa Maison ?

—

Aucune devise n'accompagne le blason peint au bas de la pièce dont je viens de donner un extrait, et on ne saurait dire quelle était celle en usage à cette époque. Ce qu'il est permis de supposer, c'est que la devise dut être, dans l'origine, en naïf langage du temps ; qu'elle fut ensuite francisée et prit la forme, devenue la plus populaire, du *Qui s'y frotte s'y pique ;* puis enfin latinisée, pour la rendre plus classique ; de là le *Non inultus premor*, qui s'inscrit à présent sur la banderole que l'on ajoute aux armes de Nancy.

Henri LEPAGE.

LETTRES DE M. DE CALLIÈRES SUR LA COUR DE LORRAINE.

Nous avons trouvé dans le volume de la correspondance autographe de M. de Callières avec la marquise d'Huyellès (1), quelques lettres fort intéressantes pour la Lorraine et très-flatteuses pour la famille ducale. Nous nous faisons un plaisir de les présenter à la Société d'Archéologie.

M. de Callières était un bel esprit, très-recherché, dans la société parisienne et un diplomate habile. Il eut d'importantes missions à remplir, notamment en Pologne, en 1672, quand on essaya de procurer la couronne de ce royaume au jeune duc de Longueville ; en Savoie et en Hollande, comme plénipotentiaire pour la paix de Ryswick.

La mission de M. de Callières était des plus délicates : elle avait pour objet de décider le duc de Lorraine à céder au roi ses Etats en acceptant le duché de Milan en échange. Le 23 mai 1700, au matin, l'envoyé de Louis XIV entrait inopinément chez le comte de Carlingford, l'ancien précepteur du duc Léopold, devenu grand maître de sa maison et chef de son conseil. Les dépêches de M. de Callières, conservées au dépôt des affaires étrangères, sont excessivement curieuses : M. le comte d'Haussonville les a fait connaître dans sa belle *Histoire de la réunion de la Lorraine à la France.* Léopold, après beaucoup d'hésitation, malgré le mouvement de désespoir que le bruit de son projet provoquait en Lorraine, signa le traité le 16 juin. C'est ce qui explique le complet succès dont parle Callières,

(1) Bib. nationale, Fonds français, n° 24,983.

qui, du reste, suivant sa constante habitude, ne disait jamais dans ses correspondances privées un mot des négociations qui lui étaient confiées. On sait que l'acceptation du testament de Charles II par Louis XIV réduisit à néant cette combinaison. M. de Callières revint encore en Lorraine à la fin de 1702, avec la pénible mission d'informer Léopold que les troupes françaises allaient occuper Nancy.

M. de Callières, né en 1646, mort en 1717, était membre de l'Académie francaise, et il a écrit quelques ouvrages estimés, notamment sur les *Mots à la mode* et sur la *Guerre des anciens et modernes*.

C^te^ E. de BARTHÉLEMY.

« Nancy, ce 27 mai 1700.

» J'arrivay icy, Madame, le 23e au soir assez fatigué pour avoir esté viste et passé des chemins difficiles aux approches de cette ville. J'y ay esté bien récompensé de mes fatigues par la bonne réception qu'on m'y a faite : on est venu m'enlever de mon hotellerie pour me loger chez le prince dans un bel appartement près du sien. J'y suis servy par les officiers de sa bouche qui m'y font grande chère et j'y trouve tous les jours des divertissemens nouveaux et des festes galantes : il y a une trouppe de comédiens francois entretenue, des violons et des hautbois, de grands équipages et plus de 400 chevaux tant de manège que coureurs, et attelages de carosses au nombre de 26 de neuf chevaux chacun : une cour fort agréable, composée d'hommes et de femmes de qualité et un prince fort aimable par ses manières honnestes et familières et par ses belles

qualités personnelles qui le font adorer de ses sujets, et c'est avec beaucoup de raison, car il est plein de vertu, d'honneur et de probité et a un très-bon esprit et un jugement solide. Madame la duchesse Royale y est aussi fort aimée et c'est un des meilleurs ménages qu'on puisse voir, car ils s'aiment réciproquement et ne se quittent point. On ne peut pas estre plus contente qu'elle est en ce pays-ci. Sa grossesse qui est sûre y console un peu de la mort du jeune prince par l'espérance qu'elle en donnera bientôt un nouveau. M. le prince Charles, évêque d'Osnabruck (1), est aussi fort honneste et fort poly : il part bientost d'icy pour aller à son évesché à cause de la guerre du nord qui alarme ses sujets.

» J'ay fait faire vos complimens à M. de Connangis et je lui ai montré la lettre que vous m'aviez fait l'honneur de m'écrire sur son sujet ; il m'a dit qu'il vous écrirait pour vous remercier de votre souvenir et qu'à l'égard de la pompe funèbre qu'il vous a promise du feu duc de Lorraine, il n'est pas en défaut puisqu'elle n'est pas encore imprimée et que dès qu'elle le sera vous l'aurez des premières. J'ay trouvé icy la belle Madame de Ludres et pluzieurs françois de connoissance et des gens de qualité lorrains que j'avais connus dans les pays étrangers. Tous s'empressent à me faire des honnetetés et j'en reçois beaucoup de la part de leurs Altesses et de leurs ministres (2). M. le comte de

(1) Frère de Léopold.

(2) D'après la dépêche de M. de Callières à son gouvernement, la classe populaire voyait avec un extrême regret la cession à la France : la noblesse en était triste, mais résignée d'avance ; le clergé de même ; les fonctionnaires

Carlingfort qui est le chef du conseil et le grand maistre de la maison, est un très-honneste homme, poli, sçavant, habile, sage et magnifique. Le reste à une autre fois. Je vous demande des nouvelles de vostre santé et de ce qui se dit chez vous :

» De Callières. »

—

« Nancy, 8 juin 1700.

» J'ay receu, Madame, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'escrire le 31 du passé. Je ne vous ay point parlé par ma précédente du prince François, parce que je n'avais pas encore eu l'honneur de le voir (1) : il est à Pont à Mousson où il estudie. Je l'ay veu depuis et je l'ay trouvé beau comme l'amour, estudiant bien et dansant de fort bonne grâce, car M. le duc de Lorraine l'a fait danser en ma présence. S. A. estant allé reconduire le prince Charles, son frère, évesque d'Osnabruck, qui est allé dans son évesché, me proposa d'estre de la partie. J'eus l'honneur de les accompagner le vendredy 4e ; nous allasmes coucher à Pont-à-Mousson où le duc fut reçu avec de grands cris de vive S. A. de tout le peuple, ainsy que par tous les villages où ils passent. Il fut harangué par les magistrats et par les Jésuites qui y ont une belle maison joignant l'Université qui est

indifférents ; Carlingford, Couvonges, Lenoncourt et le P. Creiz, confesseur du duc, le poussèrent vivement à accepter de bonne grâce une proposition qu'en somme il était impuissant à refuser. Tous demandaient seulement à Léopold d'assurer solidement la garantie des priviléges des duchés.

(1) Lequel, à la mort de son frère Clément, lui fut substitué comme fiancé de l'héritière de l'Empire.

belle et grande. J'eus l'honneur de souper avec les trois princes et ce fut à cette occasion que je vis le prince François qui vint au-devant de ses deux aisnés. Il me fit confidence qu'il seroit bien aise de venir à Nancy à l'occasion de la feste de demain qui est celle du Saint Sacrement pour laquelle on prépare icy de beaux reposoirs, et on doit tendre toutes les belles tapisseries de la maison. J'intercéday pour luy auprès de S. A. et je crois qu'il sera icy demain pour assister à la procession. Le lendemain nous allasmes jusques à 2 lieues de Metz où M. le prince Charles s'embarqua sur la Mozelle accompagné de M. le comte de Carlingfort qui va avec luy à Osnabruck et qui est son grand máistre, comme il l'est de M. le duc de Lorraine. Nous le laissâmes aller et nous revînmes avec M. le duc coucher samedi à Nancy. Deux jours auparavant ce prince me fit l'honneur de me donner à dîner à la Chartreuse qui est à une lieue de Nancy avec de beaux et grands bâtiments qui ne sont pas encore achevés et dans une situation très-belle qui auroit esté fort propre à placer une maison de plaisance pour les ducs. J'allay de là à Saint-Nicolas qui est le grand pélerinage de ce pays : c'est un grand couvent de bénédictins : il y est allé plus de 2,000 pélerins à la feste de la Pentecoste, et ces pélerins ont tous voulu voir leurs Altesses en passant et en repassant par Nancy. On les laissa entrer dans leur appartement pendant qu'ils dinoient en public sous le dais, et ils passoient en revue hommes, femmes et enfants qui témoignoient leur joye de les voir. On ne peut estre plus aymés qu'ils le sont de leur peuple et les bruits qui courent en ce pays leur faisant craindre de les perdre, redoublent encore leur tendresse. Comme

nous estions à Pont-à-Mousson, des femmes se jettèrent à genoux devant le duc pour le prier de ne les pas quitter et l'alarme est fort grande en ce pays.

» Nous parlons souvent de vous, Madame, M. de Connangis et moy et nous avons beu à vostre santé. Il m'a montré des marques du souvenir de Madame la princesse de Lislebonne : comme c'est vous qui les avez attirés, vous aurez la bonté de vous charger de mon très-humble remerciement. »

—

« Nancy, 17 juin 1700.

» Je vous réponds, Madame, par un courrier que j'envoie à la cour pour chose agréable. Je trouve que ce pays l'est fort, car il y a tousjours festes nouvelles. Je viens de voir LL. AA. à la nouvelle Monnoie où l'on a commencé aujourd'huy à battre du mesme tiltre et poids à nos louis d'or et des escus blancs. Cela s'est fait au son des violons et des tambours et des trompettes, et en présence d'une grande affluence de gens. L'espreuve a fort bien réussy : c'est un Francois qui a entrepris ceste monnoye où il prétend en faire battre pour 3 millions et qu'elle aura cours en France, estant au mesme tiltre et au moulinet comme les nostres. M. de Couvonges et moy y avons esté dans le mesme carrosse. Je luy ay fait vos complimens et je luy ay dit que vous luy escririez l'ordinaire prochain pour qu'il ne soit pas jaloux de ce que vous m'honorez de vos lettres.

» Il y a un grand mouvement de courriers entre Madrid, Paris et Vienne qui passent icy. On dit que c'est sur la succession du roy d'Espagne. »

« Lunéville, 26 juin 1700.

» J'espère aller bientost vous remercier de vive voix, ayant obtenu du Roy la permission que je luy ay demandée de retourner auprès de luy après avoir finy le peu qui me reste en ce pays icy pour finir d'y exécuter ses ordres. Mon voyage y a esté d'autant plus heureux que j'ay réussy aux choses que S. M. m'avoit ordonnées, et avec la satisfaction du prince vers lequel il m'avoit envoyé. S. M. a eu la bonté de me mander par le retour de mon courrier qu'elle estoit très-contente de ma conduite et M. le duc de Lorraine me donne toutes sortes de marques d'estime et de confiance. Je vous diray le reste à mon retour qui sera, s'il n'arrive point de changement, de demain en huit jours à Paris. Madame de Lislebonne a escrit icy que je vous avois escrit en bons termes de cette cour icy et des qualités personnelles de S. A. J'ay satisfait en cela à la justice qui luy est due sans songer que cela puisse luy revenir, car je puis vous affirmer que j'ay une grande idée du mérite de ce prince icy et qu'il a toutes les vertus dignes de sa haute naissance, et avec des qualités qui luy feront tenir un jour un haut rang dans l'Europe si Dieu luy donne une longue vie, comme je vous l'expliqueray plus au long à mon retour. On se divertit fort bien icy et la politesse y est jointe à la magnificence. Je sais que vous aimez cette grande et illustre maison, et je vous assure que vous l'aimeriez encore davantage si vous en connaissiez le chef qui a mille qualités aimables autant qu'il est estimable par les sentimens de son cœur ainsi que par la solidité de son esprit.

» Je suis, Madame, avec mon attachement et mon

respect accoustumés, vostre très-humble et très-obéissant serviteur,

» DE CALLIÈRES. »

NOTE SUR LE VICOMTE STANISLAS DESANDROUIN.

Ces quelques lignes sont tirées d'une petite notice faite par un des érudits les plus goûtés du département du Nord, feu M. Arthur Dinaux (1). Elles montrent que les importantes houillères d'Anzin ont été créées par un descendant d'un anobli du duché de Bar.

Jean-Marie-Stanislas vicomte Desandrouin, seigneur d'Heppignies, de Lodelinsart et de Castillon, membre de l'Etat noble de Namur, chambellan de l'empereur d'Autriche, descendait en ligne directe de Varin Desandrouin, gentilhomme du bailliage de Clermont, au duché de Bar, qui vivait vers 1500. Son grand'père, Gédéon Desandrouin, fut admis comme membre de l'Etat noble de Namur, en 1708, et reçut, le 14 novembre 1735, le titre de vicomte. Son père, que l'on peut regarder comme le fondateur de l'importante compagnie des mines d'Anzin, Fresnes et Vieux-Condé, était capitaine au régiment de dragons de Flavacourt, et épousa, le 18 août 1736, Mademoiselle Le Tirant, fille du marquis de Villers. Le vicomte Stanislas Desandrouin naquit en 1737, et mourut le 3 août 1821 en son château de Fresnes-sur-l'Escaut. C'est lui qui, après la Révolution, releva l'établissement des mines d'Anzin.

Les armoiries du vicomte Desandrouin étaient « de

(1) *Les hommes et les choses du Nord de la France...* Valenciennes, 1839, in-8°, p. 1.

gueules à trois fouines, l'une sur l'autre, d'or ; » *Supports :* deux lions léopardés d'or, armés et lampassés de gueules.

A. BENOIT.

Un coin du vieux Nancy.

Nous appelons l'attention des amateurs et des curieux sur une charmante gravure qui figure à l'étalage du magasin n° 53 de la rue des Dominicains. Reproduction habile et fidèle d'une photographie exécutée autrefois par un de nos concitoyens, elle représente, avec la face de la place des Dames occupée jadis par l'hôtel de Saffre d'Haussonville, le pâté de maisons qu'a fait disparaître la construction de la basilique de M. le curé Trouillet : au premier plan, l'ancien hôtel des Salles, avec sa physionomie pittoresque ; plus loin, la maison de la *Croix blanche*, la plus vieille hôtellerie du vieux Nancy ; dans le fond, la tour de Saint-Epvre, qui rappelait tant de souvenirs.

Aujourd'hui que toutes ces constructions ont disparu, on aime à se rendre compte de l'aspect qu'elles présentaient, et il faut remercier celui de nos confrères, chez lequel l'amour de la littérature n'exclut pas celui de l'histoire, qui a eu l'heureuse idée de les faire revivre en quelque sorte par l'image qu'il en a fait reproduire.

Histoire de Lorraine, par Aug. Digot. — Seconde édition.

—

Notre imprimeur M. Crépin-Leblond vient de livrer à ses souscripteurs le tome IV de cet ouvrage. Ce volume, qui va jusqu'à la fin du règne de Charles III, contient une carte de la Lorraine au XVII[e] siècle, fort utile à consulter.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

Notre confrère M. le docteur Ancelon a offert une monnaie en argent de Louis XVI, au millésime de 1790, dont la fraîcheur atteste qu'elle n'a pas été mise en circulation.

— Un autre de nos confrères, M. l'abbé Picard, chanoine de la cathédrale, a donné un très-intéressant album de dessins représentant diverses parties de l'église de Vézelise, notamment celui du portail latéral, qui a été reproduit dans le dernier volume de nos *Mémoires*.

Nous devons, à cette occasion, rectifier ce qu'a dit M. Bretagne au sujet de cet Album : il est l'œuvre, non du père de M. l'abbé Picard, mais de M. l'abbé lui-même, qui a levé les plans et dessiné sur place les documents qu'il renferme.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

29e ANNÉE. — 3e NUMÉRO. — MARS 1880.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 13 février 1880.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires MM. Collignon, médecin aide-major à l'hôpital militaire de Nancy; Auguste Pernot du Breuil, ancien magistrat, à Mirecourt, et Aubry, propriétaire de la manufacture de faïences de Bellevue, près Toul.

Sont présentés comme candidats : M. Rochel, ancien négociant à Nancy, par MM. H. Lepage, Renauld et Wiener, et M. Edouard Sauer, archiviste à Metz, par MM. Lepage, Wiener et Laprevote.

MM. Le Mercier de Morière et Ganier, admis à la dernière séance, ont adressé des lettres de remerciement à la Société.

Le Président donne lecture d'une circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, en date du 22 janvier dernier, annonçant pour les 31 mars, 1er, 2 et 3 avril 1880, la réunion, à la Sorbonne, des délégués des Sociétés savantes des départements, ainsi que d'une circulaire de M. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts concernant la 4e réunion des délégués des Sociétés des Beaux-Arts.

M. l'abbé Guillaume, trésorier de la Société, donne lecture des comptes de l'exercice 1879 et dépose toutes les pièces à l'appui ; la Société nomme MM. l'abbé Lallemand, Volfrom, S. Thomas et Ed. Contal membres de la Commission chargée de vérifier ces comptes et de faire un rapport à l'une des prochaines séances.

Ouvrages offerts à la Société.

Histoire de Lorraine, par A. Digot, 2e édition, tomes III et IV. (Don de M. Crépin-Leblond, éditeur.)

Annuaire administratif, statistique, historique, judiciaire et commercial de Meurthe-et-Moselle, par Henri Lepage et N. Grosjean, 1880, 58e année.

Les armes de Nancy, par Jules Renauld.

Annuaire administratif, commercial et historique de la ville de Bar-le-Duc et du département de la Meuse, par M. Bonnabelle, 1880, 18e année.

Epigraphie chrétienne d'après les marbres de la Gaule, par l'abbé Charles Hyver. (Extrait de la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, 1880.)

Inventaires de quelques églises rurales de l'Anjou, par Mgr. X. Barbier de Montault. (Extrait de la *Revue de l'Art chrétien.*)

Journal des Savants. — Novembre et décembre 1879.

Revue des Sociétés savantes des départements, publiée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, 7e série, tome I, 3e livraison.

Annales de la Société d'Emulation des Vosges, 1879.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1879, 4o trimestre.

Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Séance du Comité du 3 novembre 1879.

Revue alsacienne, 3e année, no 4. — Février 1880.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 20e année, no 12. — 31 Décembre 1879.

Documents relatifs au prieuré et à la vallée de Chamonix, recueillis par M. A. Bonnefoy, publiés et annotés par M. A. Percin. — Chambéry, 1879, vol. I.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. Séances du 25 mars au 5 août 1879.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, no 141. — Décembre 1879. — Procès-verbaux.

Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, année 1879. — XXXIIe volume (XI).

Annales de la Société archéologique de Namur, tome XIV, 4e livraison, 1879.

Revue historique, dirigée par MM. G. Monod et G. Faguiez, 5e année, tome XII. — Janvier et février 1880.

Le Cabinet historique, revue mensuelle sous la direction de M. Ulysse Robert, 25e année. — Novembre 1879.

Le Président dépose sur le Bureau le VIIe volume de la 3e série des *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*.

Lectures.

M. J. Rouyer donne lecture d'un travail intitulé : *Fragments d'études de bibliographie lorraine*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

MÉMOIRES.

—

DESTRUCTION DE L'ÉGLISE DE SCARPONNE.

Tous nos historiens ont raconté la splendeur, la décadence et la ruine de Scarponne ; ils ont dit comment de cité opulente, de chef-lieu d'un *pagus* durant la période gallo-romaine, puis d'un comté au moyen-âge, il était devenu le siége d'un petit district ecclésiastique, ne comprenant dans son ressort que le village de Loisy, lequel en fut même détaché vers le milieu du siècle dernier.

A cette époque, Scarponne était bien déchu de son ancienne grandeur : ce n'était plus qu'un hameau,

réduit à quelques habitants ; son nom s'était défiguré : on l'appelait *Serpagne, Serpeigne, Xerpaigne, Charpagne*, etc. ; ses monuments avaient été renversés, et il ne restait guère debout, pour rappeler quelque peu l'importance dont il avait joui, que sa modeste église, construite, ainsi que le presbytère et les rares habitations qui subsistaient encore, dans l'enceinte du vieux château. Cette église ne devait pas tarder beaucoup à disparaître.

Le patronage de la cure de Scarponne appartenait à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun, ordre de Premontré, à laquelle il avait été donné, en 971, par Vigfrid ou Vicfrid, 34e évêque de cette ville (1). En 1748, le chapitre choisit, pour lui confier l'administration de cette cure, l'un de ses religieux, F. Nicolas Le Bonnetier (2), que son goût pour l'étude des antiquités avait peut-être désigné aux suffrages de ses confrères.

Celui-ci, en arrivant dans sa paroisse, trouva un presbytère en si mauvais état qu'il fut obligé de sommer les habitants de le faire réparer. Ces derniers adressèrent alors une requête à l'évêque de Metz pour être autorisés, vu leur misère et le peu de ressources dont ils disposaient, à employer les deniers échus de leur fabrique ou à échoir en 1749, aux réparations urgentes à faire à la maison de cure.

(1) Pouillé du diocèse de Metz.

(2) Cette particularité est consignée dans une requête adressée, en 1770, au prieur de Saint-Paul par F. Nicolas Le Bonnetier, « prieur curé » de Scarponne, pour être autorisé à disposer en faveur de la maison de Saint-Joseph de Nancy d'une somme de 2,400 fr. que sa mère, son parrain et sa marraine avaient laissée chez lui à leur décès. (Archives, H. 1266.)

A la suite de cette demande, le vicaire général du diocèse rendit un décret ordonnant qu'avant faire droit, il serait procédé, par le curé de Vittonville, archiprêtre de Mousson, à une visite de l'église paroissiale de Serpeigne, lequel dresserait un inventaire des effets, meubles, ornements et vases sacrés de ladite église, et y joindrait un état des charges et revenus de la cure. C'est ce qui eut lieu dans la forme suivante (1) :

L'an mil sept cent quarante neuf, le vingt et un de may, en conséquence d'un décret de Monsieur l'abbé de Mareil, vicaire général de Monseigneur l'Evesque, .. nous Jean François Lemoine, curé de Vittonville, archypretre de Mousson, commissaire en cette part, nous sommes transporté, à neuf heures du matin, dans l'église paroissiale de Serpeigne, au son de la cloche, accompagné du sieur curé, des maire et échevins de laditte église, du sindic de Loisy, député de sa communauté à cet effet, et de plusieurs autres paroissiens, nous aurions procédé à la visitte comme sensuit. Après avoir invoqué le Saint Esprit et donné la bénédiction avec le saint ciboire, nous nous serions fait représenter les meubles et effets de laditte église, et nous avons reconnu ce qui suit, sçavoir :

Le tabernacle est en bon état.

Le ciboire est d'argent, mais il n'est pas doré en dedans.

Le soleil est d'argent ; le croissant n'est point doré.

Le calice et la patène sont d'argent doré en dedans.

Un reliquaire renfermant des reliques soit disant de saint George ; c'est un bras de bois argenté.

Le maître autel en estat.

(1) Archives, G. 1187. — Un second procès-verbal, rédigé à peu près dans les mêmes termes que celui dont je donne le texte, fut dressé, le 29 août 1750, par le curé de Saint-Martin de Pont-à-Mousson, archiprêtre de Mousson, assisté du curé de Corny.

Le sanctuaire en estat.

La lampe est de cuivre.

Il y a deux autels collatéraux en assez bon estat (1).

Fonts baptismaux en bon estat.

Les vaisseaux des saintes huiles sont d'estain.

Les images qui se trouvent dans l'église sont décentes...

Huit chandeliers, sçavoir : quatre de cuivre et quatre d'estain...

Deux crucifix de cuivre, un sur chaque petit autel, sans compter celuy du maître autel, aussy de cuivre, et sur chacun desquels il y a deux chandeliers d'estain.

Une paire de burettes avec leur plat, le tout d'estain.

Une bannière assez propre.

Il y a deux cloches, l'une desquelles est fendue.

La toiture du clocher demande une réparation urgente, les bois estant pouris.

Le procès-verbal de 1750 ajoute :

Il y a trois aubes bonnes, deux amicts bons et très vieux, deux ceintures passables, un surplis dont le sieur curé et le chantre se servent à l'alternative, et un pour les enfans...

Le cimetière n'est pas fermé, et les murailles ont besoin de quelques réparations. L'ossuaire a besoin d'être réparé...

La fabrique a 105 livres de revenus, sur quoy les charges sont à déduire.

Le patron titulaire est saint Georges. Ordinairement il ne se dit qu'une messe basse les dimanches et festes ; on ne chante point de vespres ; on ne sonne point les *Angelus* ; on ne tient point d'école, faute de chantres et de maître d'école...

Il y a dans Serpagne 11 familles, 32 communians, 6 enfans capables d'instruction ; il n'y a point de matrone.

(1) L'un de la sainte Vierge, l'autre de saint Nicolas, assez propres, dit le procès-verbal de 1750.

Les registres des baptesmes, mariages et sépultures sont en bon ordre...

Il est regrettable que ces procès-verbaux ne donnent pas une description plus complète, et surtout plus archéologique, de l'église ; mais les délégués de l'autorité ecclésiastique n'avaient pas pour mission d'entrer dans de pareils détails.

On en chercherait vainement dans les Mémoires du P. Le Bonnetier et la *Notice de la Lorraine* de Dom Calmet, lequel ne fut cependant pas sans visiter Scarponne, dont il a décrit et fait reproduire par la gravure plusieurs morceaux d'antiquité qui y avaient été trouvés (1).

Ce qui résulte des deux documents dont je viens de donner des extraits, c'est que l'église avait une certaine étendue, puisqu'elle renfermait trois autels, et que la toiture du clocher ou de la tour avait besoin de réparations. Cette tour avait déjà dû être réfectionnée vers 1683, à la suite d'une visite du sieur Mousenot, grand vicaire de l'évêque de Metz, lequel avait aussi enjoint aux religieux de Saint-Paul, comme décimateurs à Scarponne, de faire recouvrir la nef de l'église (2).

A quelle époque cette dernière avait-elle été construite ? par quelles transformations avait-elle passé durant le cours des siècles ? on l'ignore absolument. Elle allait en subir bientôt de fort étranges, au moins dans une de ses parties.

Les réparations dont la tour avait besoin en 1749, semblent avoir tardé beaucoup à s'exécuter, si l'on en

(1) *Notice*, t. I, planche 3.
(2) Archives, G. 1187.

juge par un passage des Mémoires du P. Le Bonnetier, où il énumère les trouvailles qu'il fit « en faisant creuser pour la fondation du CLOCHER NEUF de l'église, *en 1778* (1) ».

Cette date (2) doit vraisemblablement être considérée comme celle de la reconstruction de la tour, pour l'édification et l'embellissement de laquelle le bon religieux imagina d'utiliser les nombreux débris qui jonchaient le sol de sa paroisse. C'est lui-même qui a pris soin de le raconter (3).

« De 6 à 7 du plan (4), le mur du château a été miné par la Moselle et culbuté dans les eaux. C'est là que j'ai trouvé le plus grand nombre de pierres sépulcrales et de pièces d'architecture, *dont j'ai fait orner le clocher de Scarpone.* »

« N° 9 du plan (sur le bord de la Moselle). — J'ai trouvé là une statue de Jupiter, un autel dédié à ce dieu par Capirius, les sarcophages *incrustés dans le mur du clocher, les grandes corniches de pierres qui font le couronnement du clocher.* »

(1) Voy. *Notice sur la ville et le comté de Scarpone* (extrait des Mémoires du P. Le Bonnetier, dernier curé et prieur de Scarpone), par M. Lamoureux aîné, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France,* t. VIII (1829), p. 212.

(2) Et non celle de 1754, comme il est dit dans les *Notices sur l'ancienne ville de Serpanne et le pays Serpannais,...* par Laurent Mansuy, avocat et ancien maire du bourg du Dieulouard... Pont-à-Mousson, 1817, p. 43,

(3) Voy. la *Notice* citée plus haut, p. 189, 190, 192, 195, 199, 200, 205, 209.

(4) Joint à la *Notice*, et qui représente l'enceinte et les tours du château de Scarponne.

« Monuments trouvés dans le château... — Statue de Bacchus. — Cette statue, en pierre demi relief, *est aujourd'hui attachée au clocher, du côté du nord...* Le temple du dieu étoit orné de pilastres carrés nourris dans le mur. Les chapiteaux, frises, corniches sont de l'ordre composite... On doit présumer qu'il étoit voûté, d'après l'épaisseur des murs, qui avoient 34 pouces et demi sous la corniche ; *cette corniche antique couronne aujourd'hui le clocher de Scarpone.* »

« Nous avons trouvé à Scarpone trois autres inscriptions à Jupiter, *que nous avons fait placer dans le mur septentrional du* NOUVEAU CLOCHER. »

« *J'ai fait placer dans le mur extérieur du clocher*, vers le nord, un Esculape en demi-relief, sculpté dans une niche de pierre de taille d'environ 4 pieds de hauteur. »

« Pierre avec inscription *incrustée dans le mur méridional du clocher* (suit l'inscription). On voit sur cette même pierre une figure mutilée tenant de la main droite une bourse, et de la gauche une bouteille. Plusieurs autres figures, *que j'ai fait incruster dans les murs du clocher*, présentent les mêmes symboles d'une bourse et d'une bouteille. »

« Une autre tombe fait symétrie avec celle de Sedatius et d'Aine, *dans le même mur et sur la même hauteur du clocher...* »

« Petit cippe d'un pied carré, avec son urne en dessous, sur lequel sont sculptées en relief deux colombes qui mangent dans le même vase. *Il est dans la face méridionale du clocher*, à 3 pieds de hauteur seulement. »

Le P. Le Bonnetier ne dit pas ce qu'il conserva de la tour, dont les fenêtres et deux autres ouvertures pa-

raissent appartenir à l'ancien édifice, si l'on en juge par les dessins que l'on possède, et dont je parlerai plus loin. Quant à l'église, il ne lui consacre pas une ligne.

—

De même que celle-ci, la paroisse était appelée à subir diverses transformations, dont l'une devait amener la destruction de l'édifice dans lequel le P. Le Bonnetier avait exercé son ministère pendant tant d'années. En 1755, Loisy avait été détaché de Scarponne ; en 1792, ce dernier endroit fut réuni à Dieulouard, dont il devint une dépendance au spirituel et au temporel, et son curé se retirait à Bauzemont, d'où il sollicitait vainement des administrateurs du département la modique pension dont on l'avait dépouillé.

Son église, complètement abandonnée, était bientôt réduite à un triste état de dégradation. Aussi le Conseil municipal de Dieulouard, peu soucieux de conserver un monument dont l'entretien n'était considéré par lui que comme une charge, jugea plus avantageux d'en opérer la démolition, afin d'utiliser les matériaux qui en proviendraient. A cet effet, il prit, le 5 mai 1806, la délibération suivante, qui fut adressée au Sous-Préfet de Toul, pour la transmettre au Préfet du département :

« Les soussignés... membres du Conseil municipal de la commune de Dieulouard... réunis sous la présidence de M. Laurent Mansuy (1), maire.

» Leur président leur a communiqué une lettre à lui adressée par M. le Sous-Préfet de Toul, le 25 avril dernier, portant, entre autres choses, qu'il existe à Scarpone une

(1) L'auteur des *Notices* citées plus haut.

ancienne église qui tombe en ruines ; que le Conseil municipal devait s'occuper, dans cette session, d'en tirer party, les matériaux pouvant être employés à des travaux publics et le fond utilisé au profit de la commune.

» Délibérant en conséquence, et considérant que Dieulouard et Scarpone n'ont toujours formé qu'une même commune ; que ce dernier n'est plus qu'un hameau composé de cinq à six maisons ; qu'étant réuni actuellement de droit et de fait à la paroisse de Dieulouard pour l'exercice du culte, il n'y a plus qu'une fabrique, aux dépenses de laquelle la commune de Dieulouard doit subvenir en cas d'insuffisance de ses revenus ordinaires ; qu'en effet, la petite église de Scarpone, où s'exerçait jadis le culte pour les habitans de ce hameau, menace ruine de toutes parts ; qu'il est d'autant plus juste que la commune de Dieulouard en tire le meilleur party possible, qu'elle a contribué à sa construction, notamment par les bois qu'elle a fournis à cet effet, et qu'elle est aujourd'hui dans le cas de supporter seule les dépenses du culte ;

» Que, par deux adjudications,... les adjudicataires ayant été chargés de faire, en déduction des prix de leurs baux, des jetées de pierres pour fortifier les chemins de navigation qui passent sur les terrains de la commune avoisinant la rivière, et leur servir en même temps de digues et de défense,... la commune peut maintenant faire faire par les habitans ces jetées ainsy que la chaussée du bac avec les matériaux provenant de la démolition de la susdite église de Scarpone... ;

» Que l'emplacement de cette église, du clocher et du cimetière en dépendant, quand ils seront déblayés, seront loués ou échangés pour le plus grand avantage de la commune ;

» Arrêtent que M. le Préfet du département sera supplié :

» 1° D'envoyer la commune de Dieulouard en possession de l'église, du clocher et du cimetière de Scarpone qui en dépend ;

» 2° De permettre, au profit de la commune, la démolition de ces édifices, qui tombent en ruines, sous la condition que les pierres et moellons qui en proviendront seront employés, d'abord une partie à la construction de la chaussée du bac, et le surplus aux jetées de pierres rappelées ci-dessus...

» Que l'emplacement de ladite église... étant libre de tous matériaux, sera loué ou échangé au plus grand avantage de la commune... »

Le Sous-Préfet, qui avait provoqué cette délibération, donna nécessairement un avis conforme, et, le 19 septembre 1806, elle arrivait à la Préfecture, où on l'enregistrait sous le numéro 473 (1).

Mais l'autorité supérieure ne se pressa pas d'y faire droit, et, douze ans après, les choses étaient encore dans le même état. Ce fut alors le tour du Conseil de fabrique de Dieulouard à intervenir : plus heureux que le Conseil municipal, il obtint du Préfet, le 5 février 1819, l'arrêté ci-après, qui réglait définitivement les destinées de la pauvre église de Scarponne :

» Le Préfet du département de la Meurthe,

» Vu la délibération du Conseil de fabrique de l'église de Dieulouard, en date du 23 août 1818, tendant à obtenir l'autorisation de vendre les débris d'une ancienne église supprimée, ainsi que le terrain sur lequel ils existent ;

» Vu aussi 1° le procès-verbal de l'information administrative *de commodo et incommodo*, faite le 26 octobre suivant par le sieur Viriot, géomètre à Toul, en qualité de commissaire spécial, et dont il résulte que non seulement il n'y a aucun inconvénient à accueillir la demande ci-dessus, mais qu'il y en aurait, au contraire, à laisser plus longtemps ces matériaux exposés à perdre de leur valeur et même à être soustraits ;

(1) Archives, série Q. 163.

» 2° Le procès-verbal d'expertise et d'estimation des objets dont la vente est sollicitée, dressé aussi par le sieur Viriot, le 27 même mois, constatant : 1° que l'église dont s'agit n'est plus qu'un amas de décombres, sans toiture ni charpente, et que sa valeur est de 175 fr. ; 2° que le terrain, tant de l'emplacement de cette église que de celui qui a servi autrefois de cimetière, contiennent ensemble 3 ares 89 centiares, évalués en capital à 42 francs ;

» 3° L'avis du Sous-Préfet de l'arrondissement de Toul, du 12 novembre ;

» 4° Enfin celui de M. l'Evêque de Nancy, du 7 janvier dernier ;

» Adoptant lesdits avis par les motifs ci-exprimés,

» Estime qu'il y a lieu d'autoriser le Conseil de fabrique de la cure de Dieulouard à vendre aux enchères publiques les matériaux provenant de l'église de Scarponne, ainsi que le terrain formant l'emplacement de cette église et du cimetière qui en dépendait, le tout sur l'estimation de 217 francs, résultant de l'expertise du 27 octobre 1818, à charge que l'emploi des produits de cette vente n'aura lieu qu'ensuite de l'autorisation du Préfet, en conformité des dispositions de l'art. 3 du décret du 16 juillet 1810.

» Le présent arrêté estimatif sera adressé, avec les pièces y relatives, à S. E. le ministre de l'Intérieur. »

Avant que l'œuvre de destruction s'accomplît, le Ministre et le Préfet invitèrent la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy à faire constater ce qui restait encore des vestiges de l'ancienne cité gallo-romaine. L'Académie délégua à cet effet deux de ses membres : Charles-Léopold Mathieu, avocat à la Cour, plus poëte qu'archéologue, et le sculpteur J.-F. Labroise. Le résultat de leur travail est consigné dans un

opuscule, qui parut seulement en 1834 (1), et où il est difficile de trouver les renseignements que l'on voudrait y puiser. On en jugera par les passages relatifs au monument dont je m'occupe : «... Une église, à demi renversée, y montre son caveau entr'ouvert par l'enfoncement de sa voûte ; sa tour, réduite à ses murs nus et déjà ébranlés, se soutient à peine au milieu d'un cimetière actuellement sans enceinte, livrant les tombeaux épars à la pâture de quelques animaux presque perdus.

»... La face de la tour est ornée de deux pilastres cannelés, avec leurs chapiteaux d'ordre composite, surmontés d'une corniche avec frise, mais de deux dessins différents ; ce qui annonce que ce sont des débris rassemblés. Une moitié porte une dentelle, l'autre un rinceau. Ces pilastres doivent être nécessairement du temps des Romains... Au milieu de cette face, au-dessus de la porte, il se trouve une colonne de marbre presque noir, posée entre un soc et un chapiteau qui ne lui appartiennent pas.. Sur cette face sont aussi plusieurs statues brisées, portant des habits gaulois, et parmi lesquels on croit reconnaître un sacrificateur armé de son marteau, pour assommer les victimes, et une prêtresse à ses côtés....

» Sur la face orientale, on voit, dans son milieu, une statue de Gaulois dans une niche... Les autres statues

(1) Sous le titre, qui dépeint suffisamment l'auteur : *Ruines de Scarpone, l'antique Serpane, et histoire de cette ville, fille de Troie la Grande, sœur de Lavinie, de Rhims, de Châlons et de Troyes en Champagne, de Verdun et de Toul; l'une des plus anciennes de la Lorraine, et la capitale de l'ancien Scarponais : maintenant dans le département de la Meurthe.*

sont presque toutes mutilées : on y remarque cependant une tête de lion et le corps d'un Mercure ; il tient encore à la main la bourse de ce dieu.... C'est sur cette face orientale que se trouve la figure qui a été prise pour une statue de Jupiter Ammon. C'est une statue dont la tête a été cassée et remplacée par deux cornes d'Ammon (coquillages de ce nom), mises de chaque côté d'une pierre pointue...

» Sur la face occidentale il y a cinq urnes cinéraires (1) dont les portes sont ouvertes et l'intérieur vide ; elles sont faites en forme de petites maisons, dont le toit est en pente des deux côtés... »

Cette description est accompagnée de planches dont le tirage laisse tellement à désirer qu'on n'y distingue que fort peu de chose. Celle qui représente la tour a probablement servi à la confection d'une petite aquarelle qui se trouve dans les cartons du Musée lorrain, et à une jolie gravure, faisant partie de la collection de notre confrère M. Lucien Wiener, lequel a bien voulu me permettre de la faire reproduire (2). On y voit parfaitement, sauf peut-être une exactitude rigoureuse dans le dessin, les morceaux d'architecture et d'antiquité que le P. Le Bonnetier avait adaptés à son clocher ou fait encastrer dans ses murs.

M. Beaulieu (3) n'est pas d'accord avec lui ni avec Léopold Mathieu sur les représentations qu'offrent ces derniers morceaux : « L'un, dit-il, est une statue tenant

(1) L'auteur aurait dû dire, ce semble, des monuments funèbres.

(2) Voy. la planche ci-jointe.

(3) *Archéologie de la Lorraine*, tome II, 1843.

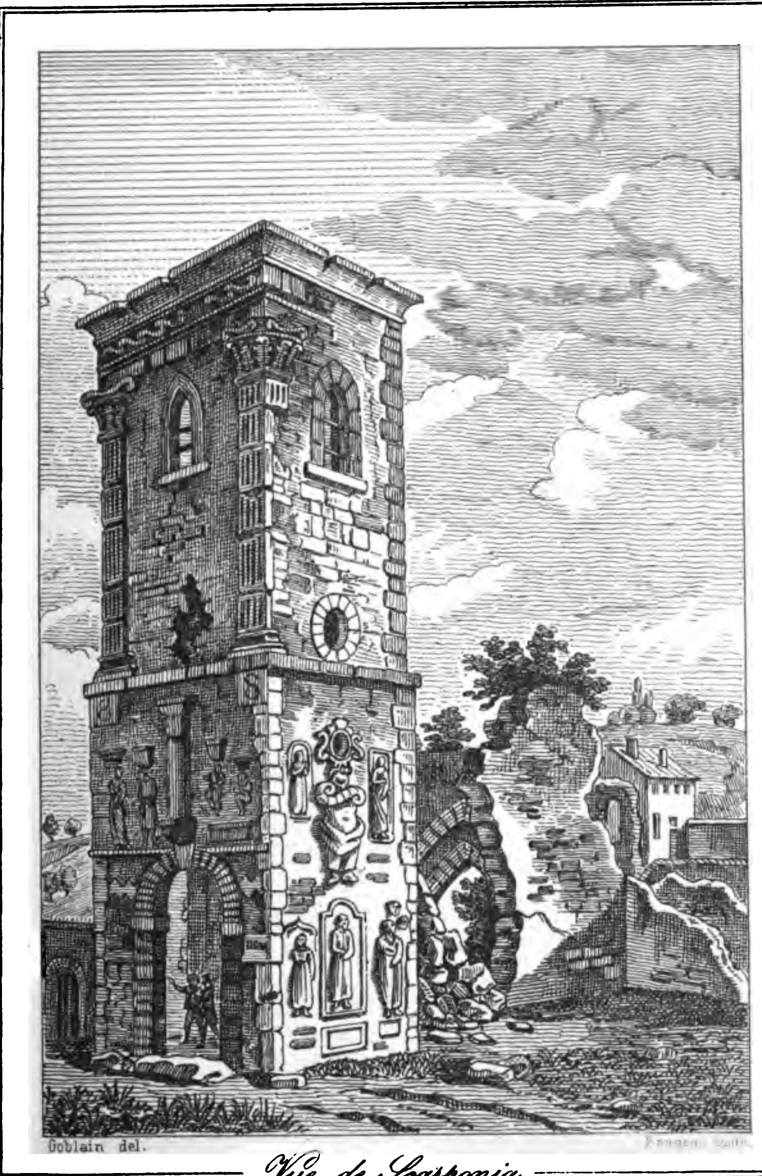

Vue de Scarponia
Dép.t de la Meurthe.

un caducée : la tête et les pieds manquent. L'autre est un bas-relief sculpté sur l'une des faces d'un autel quadrilatère de 0^m 80^c de hauteur. Mercure y est représenté dans uu état de nudité complète. Ses pieds sont dépourvus de *talares*. De la main droite il tient une bourse, de la gauche une massue, emblême de la force qui doit, au besoin, protéger les relations commerciales.

» Le P. Le Bonnetier avait aussi placé dans le mur de son église un bas-relief représentant, suivant lui, un jeune homme à chevelure frisée, qui tient un bâton augural de la main droite et paraît avoir au cou une amulette et deux serpens entrelacés, et qu'il regarde comme Esculape ; il est plus vraisemblable qu'on doit encore y voir un Mercure, qui porte son caducée sur la poitrine... »

—

Quel que fût l'état de ruine où se trouvait, en 1819, l'église de Scarponne, on pouvait, comme le dit avec raison Léopold Mathieu, racheter le tout et le laisser sur place ; les 217 francs dont le Conseil de fabrique de Dieulouard grossit sa caisse, ne l'enrichirent pas beaucoup, et l'on vit disparaître les débris d'un monument qui méritait, à bien des égards, d'être respecté. Beaucoup d'autres ont eu malheureusement le même sort.

Henri LEPAGE.

ADDITION.

NOTES SUR LE P. LE BONNETIER.

J'ai dit que le P. Le Bonnetier s'était retiré à Bezaumont, d'où il avait vainement réclamé le paiement de sa modique pension ecclésiastique. Voici le texte de sa requête, des renvoi, avis et arrêté qui l'accompagnent. On me saura gré, je l'espère, de consacrer quelques pages à la mémoire de ce vénérable religieux, dont le nom est intimement lié à l'histoire des derniers temps de Scarponne.

—

A Messieurs

Messieurs les Administrateurs du département de la Meurthe.

Supplie humblement Nicolas Le Bonnetier, prêtre, cy devant curé Prémontré de l'ancienne paroisse et ville de Scarponne, du district de Pont-à-Mousson,

Disant que comme il n'a fait ny retracté aucun serment, étant agé de soixante et treize ans, il est dans le cas de se rendre à Nancy, sous les yeux du Département. Il avoit 500 livres de pension : mais il n'a plus rien.

Cependant, Messieurs, il a l'honneur de vous demander par grace de le laisser en paix dans sa retraite à Besaumont, proche Pont-à-Mousson, chez Jean Hussenet fils (1), cultivateur, qui a épousé sa petite nièce, qui luy tiennent lieu de peres nourrissiers ; il y demeure reclus, sans voir d'externes. Le suppliant a été attaqué depuis deux ans par plusieurs

(1) Ce brave homme a laissé trois petites-filles et un petit-fils, Jean Hussenet, actuellement cultivateur à Bezaumont.

maladies graves qui ont tellement affoibli son temperamment que le moindre mouvement l'excede et le rend veritablement inepte à tous les exercices du corps, en outre depuis un an il luy est survenu une hernie considerable qui le gene beaucoup quand il est obligé de faire la moindre route, ainsy qu'il est attesté par le certificat (1) de M. Bailly, medecin stipendié de la ville de Pont-à-Mousson.

Le suppliant s'est toujours occupé de littérature. Il y a quarante trois ans qu'il recherche les antiquités des ville, pays et comté dudit Scarponne, qui fournissent quantité de choses sérieuses depuis l'entrée de Jules César dans les Gaules jusqu'au milieu de l'onzième siècle, et quelqu'autres matières moins graves jusqu'à nos jours. Les Mémoires, qu'il produit (2), en sont les preuves.

Mais si le suppliant est éloigné de son museum (3) et ôté de sa retraite, toutes ses recherches deviendront nulles, elles rentreront dans le néant.

Ce considéré, Messieurs, il vous plaise permettre au suppliant de demeurer dans sa paisible retraite à Besaumont, d'où il ne sortira que sous votre bon plaisir, et ferés grace à

Le Bonnetier.

—

Renvoyé au Directoire du district de Pont-à-Mousson qui est invité de déduire les motifs du refus prétendu fait à l'ex-

(1) Il est joint à la requête et contresigné par les membres du Conseil général de la commune de Bezaumont.

(2) Voy., au sujet de ses Mémoires, la note insérée dans le *Précis des Travaux de la Société royale des Sciences, Lettres et Arts de Nancy*, de 1829 à 1832, p. 199.

(3) Michel dit dans sa *Biographie* (p. 345), que la collection du P. Le Bonnetier fut dispersée en 1789 ; ce ne fut certainement que plus tard. Ce religieux était encore à Scarponne en 1791, lorsque le Directoire du district de Pont-à-Mousson lui demanda de fournir un état des revenus et des charges de sa cure.

posant de la pension de 500 livres qu'il dit lui être due, et donner son avis dans le plus court délai. Nancy le 1er octobre 1792 l'an 1er de la République.

Par les administrateurs du Directoire du département de la Meurthe.

ANTHOINET
s. g.

—

Renvoié au remontrant pour conformément à l'article 8 de la loi du 26 aoust dernier faire constater par un officier de santé qui sera nommé par le Conseil général de la commune du lieu de la résidence du remontrant et dont le certificat sera visé par le même Conseil général. Pont-à-Mousson ce 30 octobre 1792 Ier de la République.

Par le Directoire du district.

FRIRION
sre

—

Cejourd'hui neuf novembre 1792 Nous maire et offissiers municipaux et Conseille de la commune de Bezaumont decclarront nommerre le sieur Balliés pour offissier de santee medsein à Pontamousson pour et parluis nous renvoyerre le certifica pour être vissee par le meme Conseille soubsigne suivant le renvoix du directoire de distric du Pontamousson en datte du 30 octobre 1792.

DOMINIQUE MAIRE. J. VUÉBAT.
P. PERIN. CLAUDE LOUIS. DOMINIQUE GUILLEMIN.
JEAN PIERRE CHARDIN secrétaire greffier. E. MATHIEU maire.

—

Vu la présente pétition; le certificat du citoyen Bailli, médecin en cette ville; la nomination et le visa du Conseil général de la commune de Bezaumont;

Le Directoire du District de Pont-à-Mousson,

Considérant que quelque genante que soit l'incommodité du remontrant, il ne paroit cependant pas par le certificat même qu'il soit impossible au même remontrant de se rendre au chef-lieu du departement qui n'est éloigné de son domicile actuel que de quatre lieues, dans ces circonstances il ne peut demander que l'exécution de la loi du 26 aoust dernier, pourquoi il estime, le procureur sindic ouï, que la demande ne peut être accueillie, quant à la pension de 500 livres sur laquelle le Directoire est invité de s'expliquer par le renvoi en marge de la part du Département, le Directoire du district n'a refusé cette pension que depuis l'époque où la loi qui astreint tous pensionnaires de l'Etat à pretter serment a été connue officiellement, et il pense à cet égard que le remontrant, à défaut de la prestation de serment, n'est pas dans le cas de l'obtenir puisque la déchéance est prononcée par la ditte loi. Pont-à-Mousson ce 19 novembre 1792 1er de la République. Par les administrateurs soussignés.

J. Thiery. — Schouller.
Dieudonné. — Picquant. pr. sindic.

—

Vu la présente pétition, le certificat joint et l'avis du Directoire du district de Pont-à-Mousson,

Ouï le rapport et le
Procureur Général Sindic,

Le Directoire du département de la Meurthe approuve ledit avis. Fait à Nancy le 4 décembre 1792, l'an Ier de la République françoise.

Par les administrateurs du Directoire du département de la Meurthe.

Huin — Perrin. — Viard. — Grandjean.
Demangeot l'aîné. — Anthoinet. s. g.

—

Le P. Le Bonnetier, quoique privé de son seul moyen d'existence, continua à vivre paisiblement chez les braves gens qui l'avaient recueilli, et il y finit ses jours, le 24 avril 1804, à l'âge de 84 ans, ainsi que l'atteste l'acte suivant, dont M. Mathieu, instituteur à Bezaumont, a bien voulu m'adresser une copie :

Mairie de Bezaumont arrondissement communal de Nancy, département de la Meurthe.

Du quatre floréal an douze de la République française acte de décès de Nicolas Bontier décédé à Bezaumont le quatre floréal à une heure après midy, prêtre agé quatre vient quatre an né a Charny aupres de Verdun département de la Mosselle fils de Nicolas Bontier et de Janne Petitjean ces pere et mere marichal feran a Charny. Sur la déclarations a moy fait par le citoyen Jean Hussenet agé de quarante quatre ans laboureur résidant a Bezaumont et de Jean Caré vigneron, résidant au même lieux agé de cinquand quatre an qui ont signé avec moy au présent registre a Bezaumont les ans et jours avant dit

Signé : Jeau Hussenet et Jean Caré.

Constaté par moy Claude Marchand maire de la commune de Bezaumont faissant les fonctions d'officier publique de l'Etat civille

Signé C. Marchand maire

Pour expédition certifiée conforme, délivrée sur papier libre, sur la demande de M. Lepage, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, par nous, maire de Bezaumont, le 5 novembre 1879.

Le Maire,

V. Lorrain

INSCRIPTION DANS L'ANCIEN COUVENT DES CAPUCINS DE NANCY.

Il y a, dans le réfectoire de l'ancien couvent des Capucins de Nancy (aujourd'hui maison-mère des sœurs de la Doctrine chrétienne, contiguë à l'église Saint-Nicolas), au-dessus du guichet qui met ce réfectoire en communication avec la cuisine, une inscription qui présente une véritable énigme (1) ; elle est disposée de la manière suivante, les mots étant écrits alternativement en rouge, en bleu et en vert :

Dat RECREAT PANDIT *peccato* PIGNORE LETHO
Funera CORDA POLOS *Eva* MARIA DEUS

Ce qui doit se lire ainsi :

Dat funera peccato Eva (lettres en rouge)
RECREAT CORDA PIGNORE MARIA (en bleu)
PANDIT POLOS LETHO DEUS (en vert)

C'est-à-dire :

Ève, par son péché, nous donne la mort.
Marie, par son enfantement, réjouit nos cœurs.
Dieu, par sa mort, nous ouvre les cieux.

NÉCROLOGIE.

—

Nous avons encore à enregistrer la perte d'un de nos plus anciens et vénérables confréres : l'abbé Weiss, né à Dieuze le 30 janvier 1796, chanoine honoraire de Nancy depuis 1840, ancien principal du collége de Vic,

(1) Elle a été devinée (pour la première fois, disent les sœurs) par le R. P. Henri, capucin, prédicateur de la station du carême à Saint-Epvre.

est mort dans cette ville, le 22 février dernier, emportant l'estime et les regrets de toutes les personnes qui l'avaient connu.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

La Direction des Beaux-Arts a envoyé au Musée un portrait, au crayon, du sculpteur Claude Michel, surnommé Clodion, né à Nancy en 1738, mort à Paris en 1814, au bas duquel sont écrites ces trois lignes :

Ce faible talent tel qu'il est doit te plaire
Puisque j'ai voulu peindre Clodion
Le favori des graces du gout et de la gloire.

— L'Administration municipale de Nancy a fait déposer au Musée une fort belle commode en marqueterie, style Louis XV, ornée de garnitures en cuivre, qui se trouvait dans un des bureaux de la Mairie.

— Par son testament en date du 6 septembre 1879, M. l'abbé Rochefort, chanoine de la collégiale de Bon-Secours, a légué au Musée deux portraits à l'huile, l'un de Léopold, l'autre probablement du duc de Choiseul.

— Notre confrère M. Olry, d'Allain, a donné un ancien poids, orné de fleurs de lys.

— M. Célestin Ledur, cultivateur à Gye, a offert plusieurs monnaies et jetons, de diverses époques, trouvés sur le territoire de cette commune.

— Enfin, M. Arnauld, ancien pharmacien, a fait don d'une pièce romaine à l'effigie d'Antonin, et d'un liard français.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

29e ANNÉE. — 4e NUMÉRO. — AVRIL 1880.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 mars 1880.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires MM. Rochel, ancien négociant à Nancy, et Sauër, archiviste à Metz.

Sont présentés comme candidats : Mademoiselle A. Villain, propriétaire de la chapelle de Bermont, commune

de Greux (Vosges), par MM. Lepage, l'abbé Leroy et Laprevote; et M. l'abbé Olry, vicaire à Saint-Epvre, par MM. E. Olry, l'abbé Trouillet et Lepage.

MM. Collignon, Aug. Pernot du Breuil et Aubry ont adressé des lettres de remercîments à l'occasion de leur récente admission.

Rapport de la Commission des Comptes.

M. Volfrom, rapporteur de la Commission a donné lecture du rapport suivant :

Commission des finances.

La Commission nommée pour la vérification des comptes, s'est réunie le 20 février dernier et, après les avoir examinés avec la plus grande attention, ainsi que toutes les pièces jointes à l'appui, elle en a reconnu la parfaite exactitude.

Elle vous propose donc de les approuver et de voter des remercîments à M. le Trésorier pour toute la sollicitude qu'il n'a cessé d'apporter aux intérêts de le Société.

Tout en partageant l'opinion qu'il n'y a pas lieu d'augmenter, au moins quant à présent, le prix des cotisations des membres, la commission est d'avis que l'on doit cependant tenir compte des observations faites à plusieurs reprises par M. le Trésorier, sur l'augmentation toujours croissante de certaines dépenses, alors que le chiffre des recettes n'a pas augmenté.

Si, jusqu'alors, le bugdet a pû être équilibré, il ne faut pas perdre de vue que ce n'est qu'à l'aide de ressources tout à fait exceptionnelles, provenant de l'intérêt des sommes destinées à la restauration du

Palais ducal, et qui ont été placées, en attendant le réglement des comptes. — Un dernier versement de 4 à 5,000 francs doit encore être fait sous peu pour le règlement définitif.

C'est donc une somme de 200 francs d'intérêts dont la caisse a profité depuis plusieurs années, et qui ne figurera plus désormais au chapitre des recettes.

La Commission a pensé que, pour éviter de s'exposer à des déficits, et conformément aux prescriptions de l'art. 6 des statuts (1), il serait utile de dresser tous les ans un budget dont les dépenses seraient basées exclusivèment sur le chiffre des recettes assurées ; quant aux recettes extraordinaires, telles que prix, subventions exceptionnelles, etc., il serait prudent d'en former un fond de réserve, dont les intérêts serviraient au besoin à suppléer à l'insuffisance des recettes ou aux réductions qui pourraient être faites sur les allocations qui sont accordées à la Société et dont il ne faut pas oublier la nature toute éventuelle.

En résumé, la Commission propose de décider :

1° Que le prix de mille francs accordé en 1879 sera versé au fond de réserve.

2° Que, conformément aux prescriptions de l'art. 6 des statuts, le budget sera dressé tous les ans et le chiffre des dépenses basé exclusivement sur les recettes assurées.

3° Qu'à l'avenir la somme affectée aux lithographies contenues dans le volume des Mémoires et du Journal

(1) Cet article porte : « Le budget de la Société est discuté » et voté chaque année, sur le rapport de la Commission » chargée d'examiner les comptes du trésorier. »

ne devra pas excéder 500 francs (1), à moins d'un vote spécial pour l'emploi d'un reliquat de compte ou d'une recette exceptionnelle.

La Société déclare adopter et voter les conclusions du rapport ci-dessus.

Ouvrages offerts à la Société.

Historique de l'exploitation du sel en Lorraine, par M. le docteur E.-A. Ancelon.

Liste des dons faits en 1878-1879 au musée de la ville de Bar-le-Duc.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest; 4e trimestre de 1879.

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges, 1879, VIIIe volume. (23 Planches.)

Revue Savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy. 21e année, n° 1. — 31 janvier 1880.

Le Cabinet historique, 25e année, 2e série. Tome III.

Revue historique, 5e année, tome XII. — Mars et Avril 1880.

Revue alsacienne, organe des intérêts alsaciens et lorrains. — Paris, 3e année, n° 5. — Mars 1880.

Lectures.

M. Léon Germain donne lecture d'une notice intitulée: *Ferry Ier de Lorraine, comte de Vaudémont*, dont la Société vote l'impression dans le prochain volume de ses *Mémoires*.

(1) Les dépenses pour les planches se sont élevées : en 1876, à 209 fr.; en 1877, à 505; en 1878, à 715; en 1879, à 627.

MÉMOIRES.

NOTE BIOGRAPHIQUE SUR DOM MAUGÉRARD.

Dans le *Bulletin de la Société archéologique de Sens* de 1877 (tome XI), M. J.-B. Buzy, professeur au lycée de cette ville, arrière-petit-neveu de Dom Maugérard, a publié sur cet érudit bibliophile une notice biographique dont, sans doute, bien peu de nos confrères ont eu connaissance. Précédemment, des articles lui avaient été consacrés dans la *France littéraire* de Quérard, dans la *Biographie universelle* de Michaud, et dans la *Nouvelle biographie générale* de Didot. En 1862, M. de Bouteiller a donné, dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle* (année 1862, p. 83), quelques renseignements sur la vie du même savant, puisés, en partie, dans les notes manuscrites d'un ouvrage intitulé : *Matricula religiosorum professorum, congregationis sanctorum Vitoni et Hydulphi. — Nanciei MDCC LXXXII.* Nous donnons ici le résumé de ces notices.

Jean-Baptiste Maugérard naquit, en 1733 (1), à Auzéville, près de Clermont-en-Argonne (Meuse). Sa famille était pauvre, mais, grâce à un de ses oncles, il put faire ses études, avec distinction, dans l'abbaye de Beaulieu, où dès l'âge de dix-huit ans, il prit l'habit de

(1) D'après M. de Bouteiller, qui dit que Dom Maugérard mourut en 1815, âgé de 82 ans. Il naquit en 1735 d'après M. Buzy et l'article de la Biographie de Didot, et en 1740 d'après celui de la Biographie de Michaud.

[illegible] de Saint-[illegible] [illegible]

[illegible] de Saint-Arnould [illegible]

[illegible] sur les deux [illegible] » M. de [illegible] [illegible] Dictionnaire des [illegible] [illegible] recherches sur les monuments romains [illegible] dans le *Templum metensibus sacrum.* »

En 1792, Dom Maugérard fut obligé de s'expatrier pour avoir refusé de prêter le serment constitutionnel; il partit pour l'Allemagne avec Mgr. de Montmorency, [illegible] habita Erfurt. Il rentra en France, sous le Consulat, et obtint sa radiation de la liste des émigrés.

[illegible] Michaud et Didot; Ersch et [illegible] croyons-nous, qu'un [illegible].

2. [illegible] M. A. Benoist.

A son retour, [illegible]
prince de [illegible]
apat ; sur son [illegible]
ésirs, de lui [illegible]
une des grandes [illegible]
nent, il reçut [illegible]
le Chaptal, qui le nomma [illegible]
ment pour la [illegible]
dans les quatre départements [illegible]
Le 23 du même mois, [illegible]
citer Dom Maugérard [illegible]

Le grand [illegible] dans les renseignements et les documents qu'il donne au sujet des occupations du savant Bénédictin depuis son retour d'émigration jusqu'à sa mort. Quel fruit, se demande-t-il, la Bibliothèque nationale a-t-elle retiré de ses recherches et de ses travaux? C'est le fait le plus intéressant comme le plus difficile à préciser, parce que la plupart des richesses recueillies par lui, livres, chartes, manuscrits et diplômes, ont été restitués aux puissances alliées à l'époque des traités de 1815. Toutefois, ajoute-t-il, M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, considère Dom Maugérard *comme l'un des bienfaiteurs* de cet immense établissement.

Il forma aussi la bibliothèque du cardinal de [illegible] archevêque de Sens, qui fut premier ministre, [illegible] ainsi qu'il se rattache à l'histoire bibliographique [illegible] cette ville.

Dom Maugérard paraît être [illegible] les dernières années de sa vie. Il y [illegible] Bouteiller, le 13 juillet 1815, à l'âge [illegible]

bénédictin dans la Congrégation de Saint-Vannes; il fit profession, le 6 juin 1751, dans l'abbaye de Sainte-Marie de Mouzon (Ardennes), puis fut appelé à l'abbaye de Saint-Arnould de Metz, et chargé de professer au collége de Saint-Symphorien. L'évêque, Mgr. de Montmorency-Laval, qui devint plus tard cardinal, lui confia l'éducation de ses quatre neveux et le nomma son bibliothécaire; il fut aussi secrétaire de l'évêché. Dom Maugérard devint, en outre, doyen de l'abbaye de Chimay (1), membre de la Société royale, en 1760, secrétaire perpétuel de cette académie, conservateur de la bibliothèque publique de Saint-Arnould et chanoine honoraire de Metz. « Il consacrait tout son temps à l'étude, dit l'un de ses biographes (2), et spécialement à celle des antiquités et de la topographie de Metz; il avait même fait graver sur ces deux objets beaucoup de planches qui sont perdues. » M. de Bouteiller dit, de son côté : « Notre bibliothèque conserve de lui des notes pleines d'érudition sur la *Chronique des Evêques de Metz* (nos 47-48). Il est bien regrettable qu'on ait perdu ses recherches sur les monuments romains signalés dans le *Templum metensibus sacrum.* »

En 1793, Dom Maugérard fut obligé de s'expatrier pour avoir refusé de prêter le serment constitutionnel; il partit pour l'Allemagne, avec Mgr. de Montmorency, et habita Erfurt. Il rentra en France, sous le Consulat, lorsqu'il eut obtenu sa radiation de la liste des émigrés.

(1) V. les recueils bibliogr. de Michaud et Didot; Ersch et M. Buzy disent : Chiny, où il n'y avait, croyons-nous, qu'un prieuré.

(2) *Biographie* Michaud; l'article est de M. A. Beuchot.

A son retour, dit M. Buzy, Maugérard fut présenté au prince de Talleyrand, qui lui offrit d'abord l'épiscopat; sur son refus, il lui promit, conformément à ses désirs, de lui faire obtenir un emploi supérieur dans l'une des grandes bibliothèques de France. Effectivement, il reçut de Paris, le 8 thermidor an X, une lettre de Chaptal, qui le nommait *Commissaire du gouvernement pour la recherche des objets de sciences et arts dans les quatre départements (rive gauche) du Rhin.* Le 23 du même mois, Talleyrand lui-même venait féliciter Dom Maugérard de ses nouvelles fonctions.

Le grand intérêt de la notice de M. Buzy réside dans les renseignements et les documents qu'il donne au sujet des occupations du savant Bénédictin depuis son retour d'émigration jusqu'à sa mort. Quel fruit, se demande-t-il, la Bibliothèque nationale a-t-elle retiré de ses recherches et de ses travaux? C'est le fait le plus intéressant comme le plus difficile à préciser, parce que la plupart des richesses recueillies par lui, livres, chartes, manuscrits et diplômes, ont été restitués aux puissances alliées à l'époque des traités de 1815. Toutefois, ajoute-t-il, M. Léopold Delisle, administrateur général de la Bibliothèque nationale, considère Dom Maugérard *comme l'un des bienfaiteurs* de cet immense établissement.

Il forma aussi la bibliothèque du cardinal de Brienne, archevêque de Sens, qui fut premier ministre, et c'est ainsi qu'il se rattache à l'histoire bibliographique de cette ville.

Dom Maugérard paraît être revenu habiter Metz dans les dernières années de sa vie. Il y mourut, dit M. de Bouteiller, le 13 juillet 1815, à l'âge de 82 ans, en son

domicile, place d'Armes, 278. Il est enterré à gauche de la porte d'entrée de l'église de Scy.

Ersch dit qu'il est auteur de plusieurs ouvrages diplomatiques et bibliographiques (1), mais on ne connaît de lui qu'une *Lettre sur une édition de Térence*, et une *Notice de l'édition originale des œuvres de Hrosvite*, insérées dans le *Journal encyclopédique* et reproduites dans l'*Esprit des Journaux*.

L. GERMAIN.

QUELQUES INSCRIPTIONS EXTÉRIEURES A NANCY.

Il existe fort peu d'inscriptions extérieures sur les façades des maisons de Nancy. A peine ai-je pu en relever quelques-unes, dont aucune n'est bien significative, à ma connaissance.

En première ligne, comme curiosité, je citerai une inscription gravée sur marbre au-dessus d'une porte, aujourd'hui murée, du côté méridional de la rue du Cheval-Blanc, entre les nos 3 et 7. Elle est ainsi conçue :

ENTRES EN JOYE
SORTES EN PAIX
APRES GRAND TRAVAIL UNE FIN.
C B 1622. C D E

Au-dessus se trouve, enchâssée dans le mur, une petite niche dans laquelle se voyait autrefois une tête de saint Jean. Lionnois nous apprend cette particularité, dans ses *Essais sur la ville de Nancy* (La Haye,

(1) J.-S. Ersch, *Supplément*, 1802 : « Maugerard, Abbé, ci-d. Doyen de l'Abbaye de Chiny, Bibliothécaire du Cardinal Montmorency, émigré ; actuellement à Erford, est auteur de plus. ouv. diplomat. et bibliogr. »

1779), page 323. La porte murée en question se trouve, au dire de cet historien, à l'endroit où était autrefois la *ruelle de l'Estang*, qui avait son débouché près des Dames-Prêcheresses. La rue du Cheval-Blanc s'appelait primitivement *ruelle Saint-Jehan*.

Au n° 5 de la rue de la Source, on voit, au-dessus de la porte, cette inscription gravée sur marbre :

VERUM ET TUTA FIDES VERE DITANT.

A l'intérieur du porche se trouve un écusson armorié. Je ne sais de quelle famille est ce blason.

Au n° 101 de la Grande-Rue (Ville-Vieille), on lit au-dessus de la porte l'inscription suivante :

MON ESPÉRANCE EST EN DIEU.
1731.

Au n° 123 de la rue Saint-Dizier, au-dessus de la porte d'entrée, on lit :

SI DEUS PRO NOBIS
QUIS CONTRA NOS.

Au n° 9 de la rue des Quatre-Eglises, même inscription, précédée de deux C entrelacés, et suivie du millésime 1711.

A l'ancienne Maîtrise (place de la Cathédrale, 54), au-dessus de la porte d'entrée, on lit :

SOLI DEO HONOR ET GLORIA.

Au n° 57 de la rue de Strasbourg, au-dessus de la porte, se voit l'inscription suivante, gravée sur marbre, comme les autres :

DOMINUS CUSTODIAT INTROITUM TUUM ET EXITUM TUUM.

Psalm. CXX, *v.* 8.

PÔ (POSITUM) ANNO DOMINI MDCCLXVI.

Ainsi cette inscription remonte à l'année de la mort de Stanislas.

Au n° 119 de la rue de Strasbourg, on lit, au-dessus de l'entrée :

SATIS MORITURO.

C'est une pensée sérieuse et bien exprimée en deux mots d'un tour ingénieux. Ce petit marbre était autrefois placé sur une maison d'assez modeste apparence, qui a été détruite pour faire place à l'Asile des Vieillards tenu par les Petites-Sœurs des Pauvres. Les bonnes sœurs ont bien fait de replacer là l'ancienne inscription, quoique faite évidemment pour l'habitation d'un seul individu, ou tout au moins d'une seule famille. Maintenant qu'elle sert de fronton à un asile d'indigents, il faut lire : SATIS MORITURIS.

Pendant que j'y suis, je signalerai encore à l'attention des curieux une inscription intérieure qui n'est pas seulement bizarre, mais qui sert à fixer une date à retenir. Dans le corridor d'entrée de la maison qui porte actuellement le n° 14 sur le côté oriental du cours Léopold, on lit au-dessous d'un bas-relief :

« CETTE PREMIÈRE PIERRE DE LA RUE NEUVE DU BOULEVARD A ÉTÉ POSÉ *(sic)* par C^de^. H. ET A. T. FILS DE P. FIDEL M^tre^. P. (maître paveur) DE LA VILLE le 19 AVRIL 1781. »

Le bas-relief qui surmonte ce texte représente, dans un splendide jardin, Suzanne à peu près nue, serrée de très-près par l'un des deux vieillards. Les deux vieillards sont complètement vêtus ; l'un d'eux semble du geste montrer le ciel. Singulière idée ! Au fond la ville de Babylone, pas bien grande, avec un clocher rappe-

lant absolument l'ancien clocher de Saint-Epvre de Nancy tel qu'il a subsisté jusqu'à la reconstruction de l'édifice par M. le curé Trouillet, et par conséquent comme il était en 1781.

Le millésime 1781 est gravé sur marbre au-dessus de la porte d'entrée de cette maison.

Il résulte de l'inscription sus-relatée, que cette maison n° 14 est la première construite sur la voie publique qui a porté successivement les noms de *Rue Neuve du Boulevard*, *Cours de la Liberté*, *Cours Bourbon*, *Cours d'Orléans*, *Cours Béranger*, et enfin *Cours Léopold*. La porte Desilles a été érigée en 1783. Il existe chez M. Hippolyte Mennessier, à Metz, un curieux tableau de Claudot représentant dans leur ensemble la place de l'Académie et le cours Léopold tels qu'ils étaient à la fin du XVIII[e] siècle.

LOUIS LALLEMENT.

Le Président de la Société d'Archéologie a reçu la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

» Dans mon article inséré dans le numéro de janvier 1880, du Journal de la Société d'Archéologie lorraine, pages 19-22, je n'ai pas voulu prouver que le *chardon* ne constituait pas, à l'époque du mariage du duc Antoine avec Renée de Bourbon, les *armes* de la ville de Nancy ; j'ai, seulement, essayé de prouver que, par une coïncidence qui doit paraître digne de remarque, le *chardon* était, depuis longtemps, l'emblême de la famille des ducs de Bourbon, dont Philippe de Gueldres descendait par sa mère, Catherine de Bourbon, et dont Renée

de Bourbon, la sœur du connétable, qui, avant sa trahison, avait pour demeure l'hôtel du Petit-Bourbon, près du Louvre, descendait par son père, Gilbert, duc de Bourbon-Montpensier.

» Je crois qu'il était bon de faire remarquer la présence multipliée du *chardon* dans l'hôtel du Petit-Bourbon et au-dessus du clocher de cet hôtel, avant son apparition dans les tapisseries du château de Bar, sur une des lucarnes de la porterie de la porte Saint-Nicolas et sur la porterie du Palais ducal.

» Malgré votre importante découverte, relatée dans le numéro de février 1880, pages 35-38, je persiste à croire que l'alliance de René II avec Philippe de Gueldres, et surtout celle du duc Antoine avec Renée de Bourbon, ne sont pas étrangères à l'adoption du chardon héraldique par la ville de Nancy, la pièce que vous citez étant postérieure au mariage de Renée de Bourbon. D'autres écrivains lotharingistes viendront, je l'espère, élucider la question historique et héraldique qui nous préoccupe.

» Estimons-nous heureux d'avoir apporté, pour notre part, des documents nouveaux qui serviront un jour à trouver la solution du problème proposé à la perspicacité des archéologues.

» F. DES ROBERT. »

CHRONIQUE.

—

A l'occasion de la réunion des délégués des Sociétés savantes à la Sorbonne, les palmes d'officier d'Aca-

démie ont été décernées, dans la séance solennelle du 3 avril, à M. Jules Renauld, vice-président, et à M. l'abbé Mathieu, membre de la Société d'Archéologie lorraine.

NÉCROLOGIE.

—

M. GEORGE-AIMÉ BOULANGÉ (1), INGÉNIEUR EN CHEF DES PONTS ET CHAUSSÉES EN RETRAITE, CHEVALIER DE LA LÉGION D'HONNEUR.

Il y a quelques mois à peine, nous nous félicitions d'avoir vu se fixer à Nancy un de nos plus anciens et sympathiques confrères, que des fonctions importantes avaient tenu longtemps éloigné de notre pays (2) ; nous comptions sur son précieux concours, et une place lui était déjà marquée dans les rangs du Comité du Musée lorrain. Lui-même se réjouissait de pouvoir terminer sa carrière tranquillement parmi nous, au milieu des livres, des gravures, des objets d'art de toute sorte qu'il avait amassés pendant sa vie. Nos espérances et les siennes ont été déçues : M. Boulangé est mort le 23 mars dernier, âgé seulement de 62 ans, emportant l'affection de toutes les personnes qui l'avaient connu.

Notre confrère ne se faisait pas remarquer seulement par les rares qualités de son esprit et de son cœur, il

(1) Membre de l'Institut des provinces, de l'Académie de Metz, correspondant de la Société des Antiquaires de France, de l'Académie de Stanislas, etc.

(2) Il était ingénieur en chef dans le département du Pas-de-Calais, chargé en même temps du service médicinal.

était encore un archéologue distingué, maniant aussi habilement le crayon que la plume et sachant doubler la valeur de ses productions historiques par les charmants dessins dont il les enrichissait.

M. Boulangé n'a pas laissé d'œuvre considérable, mais beaucoup de notices, dont quelques-unes très-intéressantes, fort recherchées aujourd'hui des collectionneurs (1). Nous avons essayé d'en dresser une liste aussi complète que possible.

Notice sur les tombes gallo-romaines découvertes autour de l'ermitage de Saint-Eucaire, commune de Pompey (Meurthe), et sur la tradition des martyrs leucois, compagnons de saint Eucaire. 1852.

Mélanges d'archéologie lorraine : Vicherey, Aboncourt-en-Vosges. 1854.

Notes pour servir à la statistique monumentale du département de la Moselle (1851-1853), formant six fascicules relatifs à divers sujets, dont voici les principaux :

I. Note sur la découverte de deux inscriptions tumulaires et d'un fragment de monument funéraire du XIV[e] siècle dans l'église de Saint-Martin de Metz. — Note sur diverses trouvailles de monnaies du moyen âge (à Hombourg-l'Evêque et à Betting-lès-Saint-Avold).

II. Le palais des Treize, à Metz. — Promenade archéologique aux environs de Metz. — Le Ban-Saint-Martin. — L'abbaye de Saint-Martin.

III. Notice sur l'église prieuriale de Thicourt. — Note sur une trouvaille de monnaies du XV[e] siècle,

(1) Ces notices ont paru dans le Journal de notre Société, les Mémoires de l'Académie de Metz et de la Société d'Histoire et d'Archéologie de la Moselle, dans les Bulletins de cette dernière Société, etc.

faite à Berg (Moselle. — Note sur les indications des ateliers monétaires des Romains inscrites sur les monnaies trouvées à Metz et dans les environs. — Description d'une monnaie échevinale de Metz.

IV. Zetting, — Tritteling, — Faulquemont, — Créhange, — Hombourg, — Longeville, etc.

V. Prieuré du Mont-Saint-Martin. — Eglise prieuriale de Valmunster, etc.

VI. Le Rupt-de-Mad. — Saint-Hubert de Waville. — Le Chêne à la Vierge, légende de Créhange. — Cattenom.

Antiquités celtiques et gallo-romaines du département de la Moselle. 1853.

Excursion archéologique dans le pays de Bitche. — La Main du Prince. 1854.

Recherches sur les sépultures des premiers ducs de la maison de Lorraine dans l'abbaye de Sturzelbronn. 1854.

Une visite à la mosaïque romaine de Nennig. 1854.

Les châteaux de la Moselle. — Cons-Lagrandville. — Ancerville. 1855.

Causerie archéologique. — Hôpital de Sierck. — Couvent des Augustins de Bitche, etc. 1855.

Metz au moyen-âge. 1856.

Promenade archéologique dans la vallée de la Caner. 1857.

Bas-relief carlovingien trouvé à Metz. 1857.

Boppard sur le Rhin et les monastères de Marienberg. 1869.

Toutes ces notices sont accompagnées de gravures sur bois, intercalées dans le texte, ou de planches lithographiées, au nombre desquelles il faut principa-

lément citer celles qui représentent les objets trouvés dans les tombes découvertes autour de l'ermitage de Saint-Eucaire.

H. L.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

—

Notre imprimeur M. Crépin-Leblond vient de livrer à ses souscripteurs le tome V de la seconde édition de l'*Histoire de Lorraine*, par A. Digot. Ce volume est accompagné d'un plan représentant le « Proffille des lignes de Circonualation » tracées autour de Nancy lors du siége de cette ville par Louis XIII.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

LEGS DE M. SCHMIT.

On se souvient que notre regretté confrère M. Schmit, en léguant ses livres et ses manuscrits à la Bibliothèque publique de Nancy, n'avait pas oublié le Musée lorrain, auquel il a laissé les autres objets formant sa collection ; ces objets, aujourd'hui mis en ordre, formeraient une trop longue nomenclature si l'on voulait les mentionner tous, et on ne peut que les indiquer sommairement.

Nombreux spécimens de briques, tuiles, pierres de meules, fragments d'armes, etc., de l'époque gallo-

romaine, etc., trouvés aux environs de Château-Salins (1), le tout soigneusement et méthodiquement arrangé, avec l'indication, pour chaque morceau, du lieu de sa provenance.

Divers spécimens de produits des faïenceries lorraines : plats, soupières, jardinières, vases de pharmacie, etc.

Une mention spéciale doit être consacrée à un objet dont bien peu de musées possèdent des échantillons : c'est un petit cor de chasse ou *olifant*, en bronze, qui doit remonter au XIIe ou au XIIIe siècle, autant qu'il est permis d'en juger par les ornements qui le décorent ; les attaches où doivent passer la chaîne sont représentées par de petites salamandres. Cet objet a été trouvé à Viviers, près Delme.

Signalons, enfin, une assez importante collection de monnaies et médailles, qui se décompose de la manière suivante :

Gauloises, 8, dont 6 en argent ;

Consulaires, 1.

Lorraine.

65 pièces de monnaies, argent et billon, des ducs Raoul, Charles II, René II, Antoine, Charles III, Charles IV et Léopold.

Le grand écu de 1704 de Charles de Lorraine, évêque d'Olmutz, frère du duc Léopold.

67 jetons, dont 2 en argent, de différentes époques.

(1) M. Schmit a rendu compte, dans une série d'intéressantes notices que la Société d'Archéologie a publiées, de ce qu'il appelait ses *Promenades antiques aux alentours de Château-Salins*.

L'un de ces jetons, sans date, extrêmement rare, est mentionné par Lionnois, dans son *Histoire de Nancy*, tome II, page 139 ; en voici la description : Au droit se voit le buste de la reine Anne d'Autriche, avec cette légende : ANNA. D. G. F. ET. NAV. REG. Au revers : la ville de Nancy, au type du coin gravé par J. Racle. Ce jeton, ajoute Lionnois, a dû être frappé, de 1643 à 1646, en l'honneur de la veuve de Louis XIII, alors régente de France, pendant la minorité de Louis XIV.

Médaille d'Antoine et de Renée de Bourbon.

20 médailles de Charles-Alexandre, fils de Léopold, dont 8 en argent.

1 de François III et de Marie-Thérèse.

1 d'Anne-Charlotte de Lorraine, fille de Léopold.

2 de Callot, dont 1 en argent.

Médaille à l'effigie de Louis XIV, pour la prise de Stenay, 1653.

Id. pour la prise de Belfort, 1654.

Id. pour la conquête de la Lorraine, 1670.

Jeton pour la prise de Thionville.

Médaille pour la réunion de la Lorraine à la France, 1737.

Médaille de Louise de Lorraine et de Henri III, roi de France.

Médaille octogone, en argent, à l'effigie de Napoléon, pour les salines de l'Est, en 1806.

Une collection des ducs ; une médaille de Charles V, 4 médailles de Léopold et une d'Elisabeth-Charlotte d'Orléans, par Saint-Urbain.

6 médailles, dont 2 en argent, frappées pour le mariage de Marie Leszczinska et de Louis XV, en 1725.

14 jetons, dont 9 en argent, de la maison de la reine Marie Leszczinska, revers variés, 1727 à 1758.

1 médaille en bronze pour la naissance du Dauphin, 1729.

2 médailles en bronze de Louis XV.

1 louis d'or de Louis XV.

Metz.

Evêques : Théodoric II, 1004-1046.
Bertram, 1179-1224.
Adémar de Monthil, Marsal, 1327-1361.
Théodoric V de Boppart, 1365-1384.
Robert de Lenoncourt, 1551-1555.
Charles II, cardinal de Lorraine, 1578-1607.

Ville de Metz : 1 florin d'or, 1 thaler, 1 teston, 1 demi-franc, 1 liard.

7 jetons des maîtres-échevins et du Parlement de Metz, dont 2 en argent.

1 médaille en argent du maréchal Abraham de Fabert.

Toul.

Une pièce de Thomas de Bourlémont, 59e évêque de Toul, 1330-1353.

Médailles modernes.

5 de Jeanne d'Arc.

5 pour la paix de Lunéville, en 1801.

7 de personnages de la Meurthe, des Vosges et de la Meuse.

4 à l'effigie de Louis-Philippe.

10 diverses.

1 de René Ier, comte de Provence.

Pièce de 5 francs de 1871, au trident, 1re émission.

ERRATUM

AU JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE, N° DE FÉVRIER 1880, PAGE 42, NOTE 1.

—

Le prince François, dont il est question ici, ne peut évidemment pas être celui qui, à la mort de son frère Clément, lui fut substitué comme fiancé de l'héritière de l'Empire.

En juin 1700, date de la lettre de M. de Callières, François-Etienne, fils du duc Léopold, n'était pas encore né. Il naquit à Lunéville le 8 décembre 1708, et épousa, le 2 février 1736, Marie-Thérèse d'Autriche, née le 23 mai 1717.

Le prince François, dont parle M. de Callières dans sa lettre, doit être le fils de Charles V, François-Antoine-Joseph-Ambroise de Lorraine, né à Inspruck le 8 décembre 1689, abbé de Stavelot, chanoine de Cologne et de Liége, mort le 27 juillet 1715. Ce qui le prouve, c'est qu'un peu plus loin (page 43 du *Journal*, lignes 2 et 3), M. de Callières dit : « Je vis le prince François qui vint au-devant *de ses deux aisnés* ».

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

29e ANNÉE. — 5e NUMÉRO. — MAI 1880.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 avril 1880.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : Mademoiselle A. Villain, propriétaire à Bermont, commune de Greux (Vosges), et M. l'abbé Olry, vicaire de la paroisse Saint-Epvre.

Sont présentés comme candidats : M. le baron de Kesling, propriétaire à Nancy, par MM. Collardel, Bretagne et de Rozières ; M. de Lallemant de Liocourt, au château des Sainjoncs, par Bonnet-sur-Loire (Loiret), par MM. L. Germain, Lepage et l'abbé Guillaume, et M. Charles Klein, artiste peintre, à Nancy, par MM. Collardel, S. Thomas et Laprevote.

M. Sauër, archiviste à Metz, a adressé au Président une lettre par laquelle il remercie la Société de son admission comme membre titulaire.

Ouvrages offerts à la Société.

Etude sur les seigneurs de Ligny de la Maison de Luxembourg; la ville et le comté de Ligny, par M. Bonnabelle.

Encore un mot sur les Armoiries de Nancy, par M. H. Lepage.

Sur les habitations lacustres connues sous le nom de briquetages de la Seille, par M. Ancelon.

Inscriptions métalliques sur les édifices publics des Leuci à l'époque gallo-romaine, par M. Bretagne.

Notice sur le fragment de l'un des clous de la passion de Notre-Seigneur, vénéré dans l'insigne église cathédrale de Toul, par M. l'abbé Guillaume.

Le comte de Réchicourt, par A. Benoit.

Saint Eustaise de Vergaville, par le Même.

Les temps anciens en Alsace-Lorraine, par le Même.

Le littérateur J.-M. Moscherosh, par le Même.

Nancy! Tout le monde descend! revue en cinq actes et sept tableaux de MM. Emile Roussel et Georges Gugenheim, musique de M. Thomas.

Ville de Nancy. — *Bulletin administratif.* — Séances du 14 novembre au 30 décembre 1879.

Au coin du feu, par Louis Jouve. — Saint-Dié, 1880.

Zweiter Jahresbericht des vercins für erdkunde zu Metz pro 1879. Mitzwei blatt zeichnungen ; 1880.

Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, tome I, 3e livraison.

Congrès archéologique de France, XLVe session. — *Séances générales tenues au Mans et à Laval en 1878.*

Les échanges internationaux littéraires et scientifiques. Leur histoire, leur utilité, leur fonctionnement au Ministère de l'Instruction publique de France et à l'étranger, par Alphonse Passiez, 1832-1880.

Bulletin de l'Institut archéologique liégeois, à Liége (Belgique). 12 volumes, 1852 à 1876.

Annales de l'Institut archéologique de la province de Luxembourg, à Arlon (Belgique), tomes V à XI (1867 à 1879), et plusieurs volumes des Annales antérieures (1847 à 1853).

Bulletin de la Société historique de Compiègne, 4 volumes (1869-1878).

Mémoires de la Sociétê académiquc d'Archéologie, Sciences et Arts du département de l'Oise, à Beauvais, tomes IV, V et VI, 1re et 2e parties du tome VII, et 2e et 3e parties du tome XI.

Revue historique et archéologique du Maine, tome VI, année 1879 — 2e semestre.

Bulletin de la Société historique et archéologique de Langres, tome Ier, 1880. (Fin du Ier volume, 1880.)

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais, tome XVII, avec atlas.

Revue savoisienne, journal publié par la Société

florimontane d'Annecy, 21ᵉ année, nº 2. — 29 février 1880.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers (ancienne Académie d'Angers). Nouvelle période, tome XIX et XX, 1876-1879.

Mittheilungen der Antiquarischen Gesellschaft (der Gesellschaft für vaterländische Alterthümer) in Zurich, XLIV. — Das glückhafte schiff von Zürich, 1880, in-4º.

ROMANIA. — Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et littératures romanes, publié par Paul MEYER et Gaston PARIS, tome IX, nº 33. — Janvier 1880.

Revista europea. Nueva serie. Anno IX, 1869-1878, vol. VIII, fascicolo 1, Iᵉʳ Luglio.

DICTIONNAIRE ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE. — EPOQUE CELTIQUE, publié par la commission de la topographie des Gaules, sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique. — 4ᵉ fascicule. — Imprimerie nationale, 1876, in-4º.

Nobiliaire du diocèse et de la généralité de Limoges, de NADAUD, *publié sous les auspices de la Société archéologique et historique du Limousin*, par M. l'abbé A. LECLER, tome IV.

Antiquités et monuments historiques du département de l'Aisne, par M. Edouard FLEURY, *secrétaire général de la Société académique de Laon,* 3ᵉ partie, accompagnée de 144 gravures, 1879, gr. in-4º. (Don de l'auteur.)

Revue alsacienne, publiée sous la direction de M. Eugène SEINGUERLET, 3ᵉ année, nº 6. — Avril 1880.

Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. — Comptes rendus des séances publiques de 1841 à 1855, 9 vol. — Mémoires de la Société de 1855 à 1869, 12 vol.

Lectures.

M. Thomas lit un travail de M. de Chanteau, intitulé : *Inventaire du mobilier du prince de Salm*, dont la continuation est remise à une prochaine séance.

Inscription pour lecture.

M. Favier : *Comment on devenait maître ès-arts à l'Université de Pont-à-Mousson, du XVI^e^ au XVIII^e^ siècle.*

MÉMOIRES.

—

QUELQUES NOTES SUR LE PALAIS DUCAL DE NANCY (1516-1731.)

Le cordelier Pellicanus. — Mademoiselle d'Orléans. — Le curieux Antiquaire. — Le voyageur Kessler.

Le réformateur suisse Pellicanus, lorsqu'il était gardien du couvent des Cordeliers de Bâle, dut aller représenter sa province séraphique au chapitre général de l'Ordre, tenu à Rouen en 1516. Il partit pour la France avec le frère Philippe de Neuville, qui lui servait d'interprête.

Les deux religieux, après avoir franchi les Vosges, traversèrent rapidement Saint-Dié, Raon-l'Etape, où ils trouvèrent un couvent de leur ordre, puis Lunéville, puis Saint-Nicolas-de-Port et Nancy (ils y reçurent l'hospitalité chez leurs confrères). Ils n'entrèrent pas à Toul, à cause de la peste qui y régnait. Enfin, ils gagnè-

rent la Champagne par Saint-Mihiel, Ligny et Bar-le-Duc (1).

Le chapitre terminé, nos religieux reprirent le chemin de leur couvent. Ils s'arrêtèrent encore une fois à Nancy (*Nanse*), « où il y a un très beau palais, mais nullement » comparable à celui de Gaillon, propriété des arche- » vêques de Rouen » (ubi nobilissimum quoddam palaticum conspeximus ducis, sed nulla comparatione æquandum cum Galion prædicto).

De Nancy, les deux Cordeliers se dirigèrent sur Saverne par *Salinas* (Château-Salins?) et *Vittersdorf*, (Vergaville).....

On ne doit pas s'étonner si le célèbre réformateur s'exprime d'une manière si peu laudative sur le château des ducs de Lorraine; la construction du Palais ducal n'était pas encore terminée.

La fille de Gaston d'Orléans, la grande « Mademoiselle » est plus polie; elle trouve que la « maison des ducs de Lorraine a de la dignité ». Voici le passsage de ses *Mémoires* :

« Nancy est une fort belle ville, qui a du grand; la maison des ducs de Lorraine, qu'on appelle *la Cour*, y montre de la dignité. Les appartements n'y sont pas accomodés, ils ne laissent pas que d'être très beaux; il y a une chambre fort dorée et qui est très mal entendue, quoique ce soit le maréchal de la Force qui l'a fait accommoder dans le temps qu'il en étoit gouverneur. Il y a, comme je l'ai déjà dit, beaucoup de logement, une cour agréable, un grand jardin qui étoit encore plus

(1) Das Chronikon des Konrad Pellicanus. Basel, 1877, p. 52.

beau, avant que les fortifications en fussent rasées, parce qu'il était en partie sur un des bastions. Comme il y a force couvents, la Reine s'occupa à les visiter; j'allai dans celui où mon père s'étoit marié, la quantité de femmes de qualité qu'on y vit, qui étoient bien faites, d'un esprit et d'un air noble, nous fit comprendre que la Cour y avoit été belle, elles venoient souvent chez moi, je prenois plaisir à les entretenir et leur trouvois beaucoup de politesse (1).

» Nous n'y trouvâmes presque pas d'hommes, au moins, s'il y en avoit, *ils se trouvèrent cachés*. La Reine y prit les eaux de Spa, et moi celles de Pont-à-Mousson... je m'en trouvai beaucoup échauffée. L'on se divertissoit assez à Nancy, de manière que je fus quasi fâchée lorsqu'on en partit. Nous allâmes faire un tour en Alsace, l'on coucha à Lunéville, maison de campagne des ducs de Lorraine (2).

Le curieux antiquaire J. L. Berkheimer, qui écrivait à la fin du dix-septième siècle, trouvait le palais de Nancy, un bâtiment magnifique et élégant. On y « voit une » statue en bois faite avec tant d'art que les muscles » du corps se meuvent, chose qu'on ne peut voir que » là (3). »

Voici la description que donne de « l'ancien château ducal » le voyageur Keyssler en 1731 :

« Une partie de cet ancien château est démolie et le précédent duc a commencé un nouveau palais; mais les

(1) *Mémoires*, t. VI, p. 137.

(2) A Nancy, Mademoiselle vit l'évêque de Marseille, qui lui apporta des nouvelles de sa sœur, la grande duchesse de Toscane, qui était brouillée avec son mari.

(3) Hambourg, 1720, in-16, p. 161.

travaux ont été interrompus, de sorte qu'il ne subsiste qu'un corps de logis qui, au lieu de façade, a cinq portiques l'un à côté de l'autre, comme on en voit sept à l'hôtel de ville d'Amsterdam. Le duc actuel (François II) vient rarement à Nancy. On admire au château dix-huit belles tapisseries représentant les *Actions glorieuses du duc Charles V.* On y voit également deux vieilles épées provenant des dépouilles des Bourguignons défaits sous les mnrs de Nancy. Mais ce qui mérite l'attention du voyageur, c'est le casque de Charles-le-Téméraire. Il est garni de velour rouge et une plume jaune y est attachée par un nœud de taffetas de même couleur.

» Tous les ans, ce casque est porté à une procession par le capitaine des Gardes suisses et deux soldats suisses tiennent les deux épées.

» Dans un bastion du château on a créé un jardin, d'où l'on jouit d'une vue admirable (1).

» L'Opéra de Nancy est à côté de ce jardin ; il a été construit d'après les plans de l'architecte Bibiena qui a aussi bâti l'Opéra de Vienne. La salle n'a rien de remarquable quant à la grandeur, mais intérieurement elle est bien distribuée et décorée de chaque côté d'une belle tribune. »

A ce renseignement sur l'Opéra de Nancy, on peut ajouter quelques notes sur deux musiciens de la cour de Léopold.

Lorsque la reine Marie Lecszsinska vint en France en 1725, l'évêque de Verdun et les bourgeois firent venir le maître de musique du duc, nommé Desmarets, et une des artistes de sa cour, Mlle Fraim-

(1) Voyages, Hanovre, 1761. Lettre 99.

boise. Celle-ci chanta « avec beaucoup d'applaudissements » les principaux versets du psaume *Nisi Dominus ædificaverit domum*, musique de Desmarets. La veille, 25 août, on avait exécuté devant la Reine un *Te Deum*, de la composition du même maître, qui arrangea aussi la musique de la cantate.

Le Couronnement de la Reine par la déesse Flore, exécuté aussi devant la princesse, et dont les paroles étaient du chanoine Maréchal, grand aumônier de l'Ordre social de l'aimable commerce et de la Société littéraire de Verdun, dont Desmarets était aussi membre.

A. BENOIT

UNE ŒUVRE DE L'ENLUMINEUR FRANÇOIS OUDET, DE METZ.

Notre honorable confrère M. Ch. Cournault nous a communiqué la note suivante :

« On a trouvé récemment, dans une bibliothèque particulière de Dijon, un livre de prières manuscrit, d'un grand intérêt, et dont le Comité du Musée se fût empressé de faire l'acquisition si ce n'eût été le prix très-élevé qu'on en veut avoir (1). Ce manuscrit, en latin, sur peau de velin, porte la date de 1533. Il mesure 0,220^{m} de hauteur sur 0,145^{m} de largeur et été fait pour le duc Antoine ou pour sa femme, Renée de Bourbon, comme l'indiquent les chiffres, armoiries et devises souvent reproduits dans l'ornementation. Sa reliure, en maroquin noir, avec fermoirs en

(1) La Bibliothèque nationale en a, nous dit-on, offert 4,000 francs.

argent, est moderne. Il se compose de 98 feuillets, dont douze sont ornés de belles miniatures, qui tiennent toute la page. Ce qui le distingue, c'est un genre tout particulier d'ornementation, qui se répète au bas de chaque page. A partir du feuillet 19, l'artiste a placé les blasons des ducs de Lorraine avec une légende indiquant auquel d'entre eux ils appartiennent, en remontant jusqu'aux temps pour ainsi dire préhistoriques. Ainsi, au f° 28, on voit les armes d'Abéron, fils de Clodius, — d'or à trois crapeaux de sable ; — f° 32, celles de Clotilde, fille de Chilpéric. Pepin d'Héristal, archiduc d'Austrasie, a l'écu de gueule à la face d'argent. Charlemagne a mi-partie d'Empire et de France. Les rois d'Austrasie ont les fleurs de lys sans nombre. Lothaire, empereur, roi de Lorraine, a l'écu d'Empire, enté en cœur de France. Les ducs d'Ardennes ont l'écu de Lorraine aux trois alérions. A René II commence le grand écu de Lorraine, et le duc Antoine reprend l'écu simple. La devise de ce dernier : J'espère avoir, Espérance, se trouve souvent reproduite dans les ornements qui entourent le texte. »

L'existence de ce précieux manuscrit nous avait été signalée, il y a déjà quelque temps, par une personne qui désirait savoir si l'on pourrait découvrir à quel artiste il est permis de l'attribuer ; et cette attribution nous paraissait indiquée par le document ci-après, qui se trouve aux Archives du département (1) :

« De par le duc de Calabre,
de Lorraine et de Bar, etc.

» Gouverneur de noz salines de Dieuze Nicolas Burtel

(1) B. 5268, pièces justificatives du compte de la saline de Dieuze pour l'année 1536-1537.

baillez et delivrez a François peintre et enlumineur a Metz ung muyd de sel que pour les aggréables services quil nous a fait tant enluminant noz heures que faisant aultres ouvraiges de son art ceste foy donné luy avons. Et par cestes avec recepicé vous en serez deschargé par lez auditeurs de voz comptes car tel est nostre plaisir Donné a Nancy ce xxiiij jour doctobre v^{c} xxxvij.

» Anthoine.

» C. Mengin. »

A cette pièce est jointe la quittance de l'artiste, avec son nom de famille :

« Je François Oudet painctre et illumineur demourant a Metz congnois avoir receu de S^{r} Nycolas Burtel gouverneur des sallines de Dieuze le muyd de sel lequel Monseigneur de sa benigne grace ma donnez et conferez duquel muidz de sel men tient quicte et satisfaict de mon bon prince Monseigneur le duc et de son bon gouverneur meysmement et de tous aultres Tesmoings mon sygnet manuel icy mis Escript ce viij jour de novembre 1537. »

(Monogramme et paraphe.)

Bien que la date ne concorde pas absolument avec celle du manuscrit, il est très-vraisemblable que ce dernier est l'œuvre de François Oudet. Des peintres enlumineurs lorrains qui travaillaient vers la même époque, on n'en connaît que deux : l'un, désigné seulement sous le prénom de *Georges*, mort avant l'année 1508 ; l'autre, *François Bourcier*, que le duc Antoine avait envoyé à Paris, en 1505, pour se perfectionner dans son art, et qui, cinq ans après, fut employé, conjointement avec le peintre Pierrequin Fauterel, à décorer « la sépulture » de René II dans l'église des

Cordeliers. Bourcier ne vivait probablement plus en 1533, car les dernières mentions qui le concernent se trouvent dans le compte du receveur général de Lorraine pour l'année 1510-1511.

H. L.

ÉPITAPHE DE LOUIS DE NETTANCOURT, COMTE DE VAUBECOURT, A VERCEIL (ITALIE).

Dans la *chronique* du dernier numéro du *Bulletin monumental* (t. 46, 1880, p. 182), M. J. de Laurière, en faisant le compte-rendu d'un voyage récent de quelques membres de la *Société française d'archéologie* dans le Milanais, donne la transcription suivante d'une épitaphe qu'il a copiée dans l'église Saint-Christophe de Verceil, et que nous croyons de nature à être reproduite ici. Cette inscription se trouve sur une dalle de marbre blanc, incrustée dans le pavé du transept :

(*Ecusson.*)

D O M

LVDOVICVS DE NETTANCOVRT DHAVSSONVILLE
COMES DE VAVBECOVRT MARCHIO D HORN ET
DE CHOISEVIL VIDAME DE CHAALONS, ETC.,
LOCVMTENENS GENERALIS EXERCITVVM REG(*is*)
CHRISTIANISSIMI
NECNON METARVM ET VEREDVNI EPISCOPATVVM,
CATALAVNI GVBERNATOR, AC VERCELLARVM,
STIRPE MAGNVS, MERITIS APVD REGEM MAIOR,
IN SEIPSO MAXIMVS,
ASSVETVS IN BELLIS GLORIAM GLADIO SVO DEBERE
NON SORTI,

DVM ITERVM DVX SVRGIT IN HOSTEM
PERICVLI CONTEMPTOR IN VIRTVTE SVA MORTVVS EST
ANNO A PARTA SALVTE MDCCV,
DIE XVII MAII,
ÆTATIS SVÆ XLIX.

Ce seigneur était fils de Nicolas de Nettancourt, comte de Vaubecourt, etc. (1), et de sa seconde femme, Claire Guillaume, fille de Pierre, Vidame de Châlons. La Chesnaye-des-Bois fait mention de lui de la manière suivante :

« LOUIS-CLAUDE DE NETTANCOURT DE HAUSSONVILLE, Comte de Vaubecourt, Lieutenant Général des Armées du Roi en 1696, et au Gouvernement des Villes et Evêchés de Metz et Verdun, Gouverneur et Vidame de Châlons, qui fut tué près de Vigevano, dans le Milanois, le 17 Mai 1705, sans enfans de *Catherine Amelot*, son épouse, fille de *Charles*, seigneur de Gournay, et de *Marie de* Lionne. ».

L. GERMAIN.

INSCRIPTION GRAVÉE DANS UNE MAISON DE LA VILLE-NEUVE DE NANCY.

Dans la cour de la maison portant actuellement le numéro 14, rue Saint-Georges, on voit une jolie galerie Renaissance mettant en communication les deux corps-de-logis. Sur la balustrade à arabesques en pierre sculptée qui décore cette galerie, on lit, dans le mé-

(1) *Dictionnaire de la noblesse*, 3e édit., art. *Nettancourt*, degré X.

daillon central de chacune des trois parties qui la forment, une inscription gravée. Ces trois inscriptions, — qui se font visiblement suite l'une à l'autre, — sont ainsi conçues :

FAICZ BIEN EN TON TEMPS. — QUAND ON EST MORT —
IL N'EST PLUS TEMPS.

Cette maison préexistait à l'année 1611, car on la voit figurer sur le Plan de Nancy à vol d'oiseau, exécuté à cette époque sous la direction de Claude de la Ruelle.

L'inscription en question doit être un dicton du temps. On en gravait assez souvent de pareilles sur les façades extérieures des maisons (1), moins souvent à l'intérieur des cours. J'ai découvert celle-là par hasard, en allant voir M. Remy, ancien notaire, propriétaire actuel de cette maison ; et il ne m'a pas paru sans intérêt de la signaler aux amateurs de souvenirs nancéiens.

Louis LALLEMENT.

(1) A Neufchâteau, on lit sur une maison de la rue Saint-Jean, nº 40 :

LAISSONS DIRE ET FAISONS BIEN.

A Saint-Dié, sur la maison portant le nº 57 de la Grande-Rue, deux plaques gravées de chaque côté de la façade, à la hauteur du premier étage, portent les inscriptions suivantes :

A TOI SEUL TE FIE,	TOUT CHANGE.
A PEU TE CONFIE.	1623.

Ces inscriptions existaient sur la façade de la maison qui fut détruite, en cet endroit, par le grand incendie de 1757. Il en est fait mention, — m'écrit mon confrère Albert Ferry, — sur un ancien plan de la ville qui se trouve à la mairie de Saint-Dié. Elles ont été rétablies sur la maison actuelle.

NÉCROLOGIE.

La Société d'Archéologie vient encore de perdre deux de ses membres, qui avaient enrichi ses publications de plusieurs dissertations intéressantes : M. Gaudé, instituteur à Sauvigny (Meuse), mort, le 29 avril, à l'âge de 41 ans ; et M. le comte Louis-Charles-Hippolyte de Widranges, chevalier de l'ancienne chevalerie de Lorraine, baron libre du Saint-Empire romain, ancien adjoint au maire de la ville de Bar-le-Duc, membre fondateur de la Société des Lettres, Sciences et Arts de la même ville, membre correspondant de la Société Nationale des Antiquaires de France, membre de la Société royale du grand-duché de Luxembourg, etc., décédé à Bar-le-Duc, le 14 avril dernier, à l'âge de 80 ans.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

L'Administration municipale de Nancy a bien voulu faire déposer au Musée un morceau de sculpture en bois, intéressant à divers titres, qui se trouvait dans la salle d'audience de la Justice de paix : c'est la balustrade qui formait le devant de la loge de Stanislas, dit loge royale, au fond de la salle de spectacle de Nancy.

— M. Arnauld, ancien pharmacien, a donné un très-beau liard de Lorraine (1728) et un liard de France.

— M. Olry, d'Allain, a offert plusieurs monnaies, lorraines ou autres, trouvées sur le territoire de cette commune.

— M. l'abbé Deblaye a fait don de quelques médailles lorraines de dévotion.

— Mlle Villain, propriétaire du domaine de Bermont, près de Greux (Vosges), a donné deux exemplaires d'une médaille, frappée par ses soins, représentant Jeanne d'Arc à genoux devant la statue de la Vierge, conservée dans la chapelle de Bermont.

— M. le docteur Hecht, professeur à la Faculté de médecine, a offert une dalle avec personnage sculpté en relief, deux chapiteaux et un soubassement de colonne découverts récemment par lui parmi les ruines de l'ancienne abbaye de Clairlieu. Bien que l'intérêt que présentent ces débris, puisse ne pas être trés-notable, M. Hecht a pensé, et avec raison, que la Société d'Archéologie les jugerait dignes de figurer au Musée, ne serait-ce que pour rappeler le souvenir de l'abbaye de laquelle ils proviennent.

— M. Alfred Maury, directeur des Archives nationales, a bien voulu, sur la demande qui lui en a été faite, compléter la collection d'empreintes de sceaux dont le Musée lui était déjà redevable, par l'envoi d'environ cent nouvelles empreintes, très-intéressantes pour l'histoire de Lorraine.

— M. Riva, rue de la Source, 51, a donné un jeton de Nuremberg, une pièce de Charles II, roi d'Espagne, et un Léopold en argent.

— M. Dupays, artiste-peintre, a eu la générosité de restaurer gratuitement, et très-habilement, des portraits de Charles IV et du prince Charles-Alexandre de Lorraine, qui se trouvaient au Musée, dans un affreux état de dégradation, et où ils peuvent figurer aujourd'hui avec honneur.

— M. Demontzey, président du tribunal civil, a enrichi la bibliothèque du Musée de deux volumes intitulés: *Cours de mathématique, à l'usage de Messieurs les Cadets gentilshommes de sa Majesté le Roi de Pologne...* par M. Plaid, chanoine régulier, professeur royal de mathématiques et d'histoire de l'Ecole militaire et des Pages du Roi de Pologne, et membre de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

29e ANNÉE. — 6e NUMÉRO. — JUIN 1880.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 14 mai 1880.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres et présentation de candidats.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. le baron de Kesling, propriétaire à Nancy ; M. de Lallemant de Liocourt, au château de Sainjoncs (Loiret), et M. Charles Klein, artiste peintre à Nancy.

Sont présentés comme candidats : M. Creutzer, inspecteur primaire à Nancy, par MM. Bretagne, père et fils, et Lepage; M. le vicomte Lucien de Warren, par MM. Lepage, Lapaix et Wiener.

Le Président a reçu de Mlle Villain et de M. l'abbé Olry des lettres de remerciement à l'occasion de lenr admission comme membres titulaires de la Société.

L'Académie de Stanislas a adressé au Président une lettre par laquelle elle invite les Membres de la Société à assister à sa séance publique annuelle.

Ouvrages offerts à la Société.

Notice sur Nicolas Durival, lieutenant général de police de Nancy, historien et géographe de Lorraine, par M. J. Favier.

Les Colonies lorraines et alsaciennes en Hongrie, par le docteur L. Hecht.

Histoire de Lorraine, par M. A. Digot. 2e édition, tome V. (Don de M. Crépin-Leblond.)

Ville de Nancy. — Bulletin administratif. Tables du tome II, 1879, et des procès-verbaux des *délibérations du Conseil municipal* en 1879.

Les comtes de Varren. — Annales et portraits de famille. — 940-1879, par M. Le vicomte Lucien de Warren. 1880.

Silex taillés et emmanchés de l'époque mérovingienne par M. G. Millescamps. (Extrait des bulletins de la Société d'Anthropologie de Paris.)

Pie IX et l'Immaculée Conception, par Albert Gandelet. Namur, 1879.

Fragments d'Anthologie chrétienne, par Albert Gandelet. Namur, 1880.

Journal des Savants. — Janvier et février 1880.

Revue des sociétés savantes des départements, 7e série, tome Ier, 4e livraison, et tome 2, 1re livraison.

Mémoires de la Société des Sciences naturelles et historiques, des Lettres et des Beaux-Arts de Cannes et de l'arrondissement de Grasse. Tome VIII, 1878-1879.

Bulletin de la Société industrielle et agricole d'Angers et du département de Maine-et-Loire. L^{e} année. (XX^{e} de la 3^{e} série. 1879, 2^{e} sémestre.)

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 21^{e} année, n° 3. — 31 Mars 1880.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse, tome XI, 7^{e} et 8^{e} livraisons.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, tome XIII, 1877-1879. (Fin du volume.)

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 142, février 1880. — Procès-verbaux.

L'année archéologique, par Anthyme Saint-Paul, année 1879.

Le Cabinet historique, sous la direction de M. Ulysse Robert. 26^{e} année. — Janvier et février 1880.

Revue historique, dirigée par MM. G. Monad et G. Fagniez, 5^{e} année, tome XIII. — Mai-juin 1880.

Lectures.

Il est donné lecture de la continuation de l'*Inventaire du mobilier du prince de Salm,*par M. de Chanteau,ainsi que d'un travail de M. de Ring : *Les tombes des princes de Lorraine dans l'église de Beaupré.* La Société vote l'impression de ces deux travaux dans l'un des prochains volumes de ses Mémoires.

M. Favier commence la lecture d'une notice intitulée : *Comment on devenait maître ès-arts à l'Université de Pont-à-Mousson,* dont la fin est renvoyée à la première séance.

MÉMOIRES.

DEUX REGISTRES DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE SAINT-GEORGES DE NANCY, PAROISSE DE LA COUR.

Notre honorable confrère M. Edouard Bour, greffier en chef du tribunal civil de Nancy, vient d'exhumer d'une armoire de son greffe, où ils avaient été serrés avec soin par son prédécesseur, deux registres qui, à côté de pièces concernant plusieurs familles, renferment quelques documents offrant un véritable intérêt historique.

Ils proviennent des archives de la collégiale Saint-Georges, fondée, comme on sait par le duc Raoul, en 1339, et dont l'église servait de paroisse (1), non-seulement aux princes et princesses, mais encore aux gentilshommes, officiers, domestiques et ouvriers attachés à la Cour, et même aux personnes qui résidaient dans les maisons canoniales. Le prévôt, en sa qualité de chef du chapitre, était de droit curé de cette paroisse (2); mais il n'en exerçait les fonctions que dans les occasions solennelles, et, d'ordinaire, il déléguait ses pouvoirs à un chanoine, qui se qualifiait son vicaire pour l'administration des sacrements.

Ces particularités sont consignées dans les actes transcrits sur les deux registres dont M. Bour a bien voulu me donner communication, et auxquels je vais emprunter ce qu'ils contiennent de plus curieux.

(1) Voy. Lionnois, *Histoire... de Nancy*, t. I, p. 103.

(2) Le prévôt Antoine-Affrican Fournier se qualifie, en 1668, « curé de la Cour et des princes ».

Le premier, de format petit in-4°, recouvert en parchemin, a une sorte de faux-titre, portant :

Baptistaire
Pour l'Insigne Eglise de S^t^ George de
Nancy depuis environ l'an 1631.

Au feuillet sur lequel ce faux-titre est inscrit, sont attachées trois pièces, dont la suivante en copie :

« L'an 1575 le 21 Decembre M^r^ de Gondy eveque de Paris espousa Erich Duc de Brunsvich et de Lunebourg et Dorothée de Lorraine fille du Duc Francois premier et de Christine de Dannemarch en l'eglise collegiate de S. George de Nancy. »

Au second feuillet est la copie de l'acte de baptême, du 29 novembre 1629 (1), d'un enfant mâle de Louis de Taschin, sieur de Saint-Amand, lequel « a eu l'honneur d'estre nommé Gaston par l'Altesse de Monseigneur le Duc d'Orléan frere unique du Roy Treschrestien et de l'Altesse de Madame Margueritte de Mantoüe (2) douairiere de Lorraine. »

Au verso, sous les dates des 19 mars 1631 et 9 juin 1632, copies des actes de baptême de François et d'Anne, fils et fille de noble Jean Callot (3), héraut d'armes, et de Charlotte de Flondres.

(1) C'est l'année même où Gaston d'Orléans, mécontent de Richelieu, s'était retiré en Lorraine, d'où il avait publié un manifeste sanglant contre le cardinal. Charles IV avait accueilli le prince français avec les plus grands honneurs, et ce dernier, pendant son séjour à Nancy, avait conçu une vive passion pour la princesse Marguerite, sœur du duc, qu'il épousa en 1631.

(2) Marguerite de Gonzague, veuve du duc Henri II.

(3) Jean III° du nom, frère de Jacques. — François, dit M. Meaume, mourut aux environs de Paris, en septembre 1652, à l'âge de 19 ans. Anne était morte en bas âge.

Après ce feuillet vient le second et vrai titre du registre :

Liber
Baptisatorum in
Insigni Ecclesia Collegiata
Sancti Georgii
Urbis Nanceianæ
Incipiens ab anno Domini Millesimo
Sexcentesimo trigesimo nono
1639

La majeure partie est consacrée à des actes de baptême d'enfants d'individus attachés au Palais ducal, alors occupé par les gouverneurs français', ce qui explique comment on voit figurer, parmi les parrains et marraines, à coté de quelques Lorrains, tant de personnages étrangers à notre pays : M. de Beauvau de Féville avec Charlotte des Essarts, femme de M. du Hallier, gouverneur (1640) ; — François de l'Hospital, seigneur du Hallier, mari de la précédente, avec Anne de Ligniville (1641) ; — Albert de Brassac, gouverneur de la citadelle de Nancy pour le Roi, avec Mlle de Chambley, fille du bailli de Nancy (1642) ; — Claude « des Ruetz, chevalier de Portugal » (1644) ; — Gabriel de Lamberti (*sic*), lieutenant en la garnison de Nancy, avec Charlotte de Baune de Champagne, femme de M. de la Ferté-Senneterre, gouverneur (1646).

Un autre puissant fonctionnaire français comparaît dans l'acte suivant :

« L'an 1647 le 6ᵉ janvier fust baptisé par le sieur Charles Goulard sacristain et vicaire de M. le Prevost en sa charge de curé, Charles Hector jadis mahometain du royaume de Thunis lequel a esté instruict à la foi catho-

lique par Mr de Nigri aumosnier de Monseigneur de la Ferté Senneterre gouverneur es villes citadelle de Nancy et Clermont duchez de Lorraine et Bar etc. Son parrain fut messire Jacque Hector de Marle chevalier seigneur de Beaubourg et Clotomont conseiller du Roy en ses conseils d'estats et finances president en son grand conseil intendant de la justice police et finances es duchéz de Lorraine et Barrois villes eveschez de Met Toul et Verdun camps et armées de Sa Majesté... »

L'acte ci-après est intéressant à un autre titre que le précédent :

« L'an 1649 le 29 febvrier fust baptisé par Mr Charles Gaulard sacristain de St George et vicaire de Mr le prevost de ladicte eglise pour l'administration des sacrements Anthoine fils de nobles conjoincts le sieur Jean Callot escuyer et de damoiselle (1) Cachet. Le parrin fust Mr Anthoine le Grand et damoiselle Louyse Cartret fust la marraine. »

Passé 1661, époque du retour de Charles IV dans ses Etats, après le traité de Vincennes, les noms lorrains reparaissent, et l'on trouve même des actes de baptême de princes et princesses de la famille ducale :

« Le 7 mars 1664 lendemain du dimanche des Rameaux fust ondoyée la princesse troisiesme fille de Monseigneur de Lorraine prince de Lislebonne et de Madame Anne de Lorraine princesse de Lorraine..... Et le 18 avril 1670 ladite princesse reçut les onctions et fust nommée Marie-Elisabeth. » — Parrain, « Monseigneur François de Grimaldi Prince de Lixem, maraine tres

(1) Christine, dont Jean Callot, IVe du nom, qui l'avait épousée en 1643, eut, dit M. Meaume, quinze fils, morts jeunes, et deux filles.

haulte et tres puissante princesse Elisabeth de Lorraine d'Elbœuf espouse de Monseigneur le Prince de Vaudemont. »

28 Mai 1666. — « La princesse quatriesme fille de Mgr François de Lorraine prince de Lislebonne..... fut asseurée..... au sacrement de baptesme. Et le 14e d'aoust suivant les ceremonies en furent faictes en l'eglise de ceans et nomée Marie-Françoise par Monseigneur le Duc Nicolas François de Lorraine frere unique de S. A. Charles IV parrain, marraine Madame Marie Louise comtesse d'Aspremont Duchesse de Lorraine et Bar feme de Sad. Altesse. »

L'acte de baptême, du 24 septembre 1668, de la sixième fille du prince de Lillebonne, Jeanne-Françoise, mentionne une particularité digne d'être signalée : « Madame sa mère, y est-il dit, ayant voulu quelle y fust » nommée du nom cy dessus par deux pauvres de la » paroisse scavoir Claude Saumier pour parrain et » Jeanne Françoise pour marraine affin de dautant plus » consacrer son fruict à Dieu (1) ».

Le 6 avril 1670, « jour solennel de Pasques », on célèbre le baptême du prince Charles, fils de Charles-Henri-Alexandre de Lorraine, prince de Vaudémont, et d'Elisabeth de Lorraine, princesse d'Elbeuf. Le parrain est Charles IV, et la marraine, Anne de Lorraine, princesse de Lillebonne.

Peu de temps après, Charles IV est forcé d'abandonner sa capitale, et, trois ans plus tard, Louis XIV y vient, accompagné de la reine, son épouse, et de plusieurs princes et princesses de sa famille. Le petit registre de

(1) En 1669, la princesse choisit encore pour parrain et marraine de sa fille Sébastienne, « deux pauvres de la paroisse sçavoir Mc Blaise autrefois cordonier et Sebastiene veufve ».

Saint-Georges porte des traces de leur présence : on y voit, en effet, au bas d'actes de baptême, du 22 août au 25 septembre 1673, les signatures d'Anne-Marie-Louise d'Orléans, duchesse de Montpensier, souveraine de Dombes, comtesse d'Eu et « première paire de France »; — de Philippe, « filz de France et frère unique du Roy, duc d'Orléans, Vallois, Chartres et Nemours »; — de « *Marie Terese* » d'Autriche, reine de France et de Navarre; — enfin, celle de « treshault trespuissant et tres-excellent Monarque Louis quatorziesme du nom par la grace de Dieu roi de France et de Navarre ».

Aux actes de baptême est annexé un dossier de quatre pièces, au dos de l'une desquelles est écrit : « Justifient » que c'est au prevost de commettre un vicaire de sa » part pour administrer les sacrements à St George et » non au chapitre ».

Ce petit dossier, que j'avais d'abord négligé, contient trois actes, curieux à divers titres : les deux premiers (suivant l'ordre dans lequel ils sont placés) concernent la famille Callot ; le troisième, le duc Charles IV.

« Ce penultiesme may 1632 fut baptisé en l'insigne eglise de St George à Nancy Catherine Cachet fielle de Paul Cachet portier à la Cour et de Claude Vallon ses pere et mere par tres-haut et tres-puissant seigneur Emmanuel de Ligniville prevost de ladite eglise. Ses parain et maraine furent Jean Calot heraut d'armes à S. A. et consierge de la Cour, et Catherine Chrestienne fille de Demenge Chrestien marchand boucher à Sadite A. »

« Ce 9e juin 1632 fut baptisé..... Anne Calot fille de Jean Calot heraut d'armes à S. A. et consierge de la Cour, et de Charlet (1) ses pere et mere

(1) Charlotte de Flondres.

par tres-haut et tres-puissant seigneur Emmanuel de Ligniville prevost de ladite eglise. Ses parain et marraine furent Gabriel Beaulieu garde meubles à Sadite A., et Dianne Guion. »

L'acte suivant est une des pièces du procès scandaleux intenté par Charles IV en cour de Rome pour obtenir la nullité de son mariage avec la duchesse Nicole et la légitimité de celui qu'il avait contracté avec Béatrix de Cusance, princesse de Cantecroix; procès qui fut terminé en faveur de la duchesse par une sentence de la Rote, datée du 23 mars 1654.

« Ex instrumentis processus de matrimonio inter Serenis. Carolum 4 Ducem Lotharingiæ et Nicoleam cognatam ejus in Rota. Unum est.

» Nos præpositus, canonici et capitulum Insignis Collegiatæ S[ti] Georgii de Nanceio, Sedi Apostolicæ immediate subjectæ, omnibus et singulis notum facimus et testamur Serenissimum Ducem Lotharingiæ Carolum filium Seren. Ducis Lotharingiæ Francisi 2, in urbe Nanceiana natum esse an. Incarnat. Dominicæ 1604 die 6 aprilis, eademque die in palatio Salmensi (1) dictæ a Venerabili Domino Jullet viro clarissimo dictæ ecclesiæ canonico baptizatum fuisse, posteaque in predicta ecclesia sacris unctionibus inunctum. In quorum fidem nos supradicti præpositus, canonici et capitulum sigillum nostrum præsentibus apponi jussimus, signoque manuali secretarii nostri muniri. Datum Nanceii die 18 octobris, an. Domini 1652.

» De mandato Dominorum et Capituli.

» Barisien. »

---

(1) L'hôtel de Salm, sur la Carrière.

J'arrive à la seconde partie du registre, laquelle a pour intitulé :

Liber
Conjugatorum in
Insigni ecclesia collegiata
Sancti Georgii
urbis nanceianæ
Incipiens anno Domini Millesimo
Sexcentesimo trigesimo octavo (1).

Dès le troisième feuillet se trouve un acte dont je dois faire précéder la copie de quelques explications. Il concerne une personne qui joua un certain rôle parmi les femmes galantes de son temps : Charlotte des Essarts, fille de François des Essarts, seigneur de Sautour, Sormeri, etc., écuyer d'écurie du roi, lieutenant de roi en Champagne, et de Charlotte de Harlai, sa seconde femme. Après avoir été l'une des maîtresses d'Henri IV, leur fille devint l'*amie*, suivant les uns (2), l'épouse, suivant les autres (3), du second fils d'Henri Ier de Lorraine,

(1) Et allant jusqu'en 1696. — Il y a quelques actes de baptême mêlés aux actes de mariage.

(2) Voy., notamment, Dictionnaire de Moreri, édit, de 1759, verbo *Lorraine*, branche des ducs de Guise ; — *Tables généalogiques des augustes maisons d'Autriche et de Lorraine*, par le baron de Zur-Lauben, p. 274 ; — Lionnois, t. II, p. 453.

(3) Le marquis de Beauvau dit, dans ses *Mémoires*, que Charlotte « avoit un fils au service du Duc (Charles IV), qu'elle avoit eu d'un *mariage clandestin* du Cardinal de Guise. Comme ce mariage avoit esté toujours caché, et que par intérest les parens du Cardinal ne l'ont jamais voulu reconnoître pour légitime, elle crût que le moyen d'élever ce fils, qui se faisoit appeler le Chevalier de Remorantin, étoit d'obliger le Duc... »

duc de Guise, dit le Balafré, Louis III de Lorraine, qui fut cardinal, archevêque et duc de Reims, premier pair de France, abbé de Saint-Denis, de Cluni, etc., né le 22 janvier 1575, mort à Saintes, le 21 juin 1621, âgé de 46 ans. Il laissa trois fils et deux filles de Charlotte des Essarts (1), laquelle épousa, en 1630, François de l'Hôpital, seigneur du Hallier, etc., gouverneur, pour la France, de la Lorraine, des villes et citadelle de Nancy, etc.

L'acte qui suit est donc intéressant sous plusieurs rapports :

« Anno 1639 die 15ª (2) novembris coram D. Domino C. Chevalier (3) parochi vices gerente et testibus DD C. Breton Dorace (4) et Carolo Gaulard etc. solemnisatum est matrimonium secundum formam concilii Tridentini inter altissimum Dominum D Claudium Pot. D de Rhodes

(1) 1° Charles-Louis, évêque de Condom, mort le 1er juillet 1668 ; 2° Achille, chevalier ou comte de Romorentin, général des troupes vénitiennes, tué à Candie, en 1648, marié à Anne-Marie Rhingrave de Salm ; 3° Henri, dit le Chevalier de Lorraine; 4° Charlotte, abbesse de Saint-Pierre de Lyon ; 5° Louise, dont il est parlé dans l'acte ci-dessus, morte le 15 juillet 1652.

Charlotte-Françoise-Christine-Marguerite de Lorraine, fille d'Achille, née en 1642, épousa, en 1660, Ignace Rouhaut, marquis d'Acy ou d'Assy, et mourut le 13 mai 1705. Elle revendiqua sa part de la succession de la maison de Guise, et publia un *factum* imprimé, intitulé : « Titres justificatifs du droit de Madame Charlotte-Christine de Lorraine, marquise d'Assy, à la succession du duché de Guise, etc. » ; sans date, mais doit être postérieur à 1688, époque où ladite succession s'est ouverte.

(2) Et non le 24, comme ledit Zur-Lauben.

(3) Claude Chevalier, chanoine de Saint-Georges, vicaire du prévôt.

(4) Ce mot est mal écrit : le personnage dont il s'agit doit être Claude Breton, *dit d'Arras*, chanoine de Saint-Georges.

Galliarum ceremoniarum præfectum, viduum (1), et nobilissimam domicellam Ludovicam a Lotharingia filiam defuncti altissimi et potentissimi principis DD Ludovici a Lotharingia et maximæ et illustrissimæ dominæ D Carolæ des Essarts EJUS UXORIS (2), et jamjam altissimi et potentissimi DD Francisi de L'Hospital Domini du Hallier equitis torquati Galliarum Regis et ejusdem exercitus præfecti generalis etc.

Au feuillet suivant se trouve un acte qui permet d'ajouter encore un article à la généalogie de la famille Callot, dressée pourtant avec tant de soins par notre érudit confrère M. Meaume : c'est celui du mariage, en secondes noces, du frère de Jacques, dont la première femme, Charlotte de Flondres, était morte le 12 février 1642 :

« L'an 1643 le 23[e] juing en presence de Monsieur Chevalier faisant office de curé fust solemnisé le mariage entre noble Jean Callot herau d'armes de Lorraine et Barrois paroissien de S[t] George d'une part et damoiselle Louyse Cartret vefve de feu noble Jacque Bonnaire (3) paroissienne de Fleville d'autre part. Les tesmoings furent Charles Gaulard, Nicolas Breton, damoiselle Fanchon de Silly, Christine Sandré et autres. ».

Les feuillets 12 à 14 sont consacrés à la transcription d'une pièce, plus curieuse en un sens que les précé-

(1) Claude Pot, seigneur de Rhodes, grand-maître des cérémonies de France, premier écuyer tranchant et porte-cornette blanche du roi, *veuf* de Louise-Henriette de la Châtre. Sa seconde femme mourut sans enfants, le 15 juillet 1652 (Zur-Lauben).

(2) D'où l'on doit conclure qu'elle avait été réellement mariée.

(3) Peintre.

dentes : c'est l'acte de mariage de Charles IV, alors âgé de 62 ans, avec Mlle d'Apremont, qui n'en avait pas 15.

Le marquis de Beauvau raconte fort au long, dans ses *Mémoires* (1), les circonstances qui accompagnèrent cette union ridicule, dont le vieux duc lui-même, quoique peu sensible à la honte, ne pouvait s'empêcher de rougir. Les détails donnés par le chroniqueur sont parfaitement d'accord avec ceux que contient le procès-verbal officiel dont voici la copie :

« An 1665.

» Nous Martin Barisien, protonothaire apostolique, chantre et chanoine en l'insigne eglise S[t] Georges de Nancy, chefz d'icelle en l'absence de Monsieur le Prevost, certiffions à tous qu'il appartiendra que cejourd'huy quatriesme novembre mil six cent soixante cinq, estant appellé en suitte des Ordres de Son Altesse Serenissime Charles quatriesme, duc de Lorrainne et de Bar, nous nous sommes transporté au château ducal, ou estant en unne chambre en laquelle y avoit un oratoire aultant devotement que magnificquement orné, Saditte Altesse nous â présenté les lettres par elle obtenües de Monseigneur le Reverendissime evesque de Thoul en datte du trentiesme octobre dernier, signées de luy, cachetées de ses armes, et contresignées Bichebois, par lesquelles mondit seigneur levesque, nonobstant que les trois bans nayent esté publiés, dont il a dispensé les parties, a permis de proceder aux fiancailles et espousailles de Saditte Altesse avec Damoiselle Marie Louyse Daspremont, fille de Monsieur Charles Daspremont et de Dame Marie Francoise de Coucy, au lieu de leur habitation,

(1) Première édit., p. 274-276. — Digot, *Histoire de Lorraine*, t. V, p. 383.

prenans tesmoings, et gardans en autres choses les formes prescriptes par le Rituel, celles du S^r^ Paul Bida, curé de Chemery (1), du vingtseptiesme dudit moys d'octobre, portant attestation de la foy, vie et bonnes mœurs de ladite Damoyselle, quil nâ cogneu et ne cognoit aulcun empeschement audit mariage, et consent quil y soit procedé par tel autre prestre que lon advisera bon estre. Le consentement donné par le S[r] Didier Fisson, chanoinne de laditte eglise de S[t] George et vicaire commis par le S[r] Prevost en son absence, a ce quattendu quil est pressé de sortir de cette ville pour affaires urgentes, nous fissions les fonctions dudit vicariat, desquelles il se demet, et les remet entre noz mains, iceluy datté du troisieme de ce moys, celuy du S[r] Varinot grand prestre et sepmainier de laditte eglise, et portant permission a Saditte Altesse de se servir de quel prestre il lui plaira pour la celebration de son mariage et en quel lieu elle voudra, auquel prestre choisy par Saditte Altesse, il donne en tant que besoing seroit, tout le pouvoir qui luy appartient ez qualitez susdittes, et celuy du S[r] Thiery vicaire de la paroisse de S[t] Epvre de Nancy ayant tout pouvoir du S[r] curé à cause de l'indisposition d'iceluy, et faisant à raison de ce toutes les fonctions curialles depuis deux ans, iceluy du deuxiesme dudit present moys, par lequel ayant eu communication desdittes lettres de Monseigneur levesque, il permet à laditte Damoiselle, residante et domiciliée soubz ladite paroisse, despouser et recevoir la benediction nuptialle en tel autre paroisse que bon lui semblera, et par tel autre prestre quelle jugera à propos, lequel entant que besoing seroit il commet à cet effect. Et apres la presentation desdittes lettres, Saditte Altesse nous a requis, que nous eussions a proceder ausdittes fian-

(1) Chemery-les-Deux, ancien canton de Bouzonville, Moselle.

cailles, et espousailles dentre elle et madite damoiselle Marie Louyse Daspremont, icelle presente et consentante de ladvis et authorité de mesditz Sr Charles Daspremont, et Dame Marie Francoise de Coucy ses pere et mere aussy presentz et consentantz. Surquoy nous tant ez qualitez et pouvoir qui nous competent et appartiennent qu'en celles qui nous sont attribuez par les lettres et consentementz susditz, estans revestu de surpelis et estolle a la requisition des parties ainsi assistées, et en presence de plusieurs personnes, et entre autres des sieurs Jean Caillet argentier de Saditte Altesse, Jean Cordier son controleur, Ferry Noel valet de chambre, Charles Symon secretaire des commendementz et tabellion en Lorrainne, et du Sr Jean Daniel Merlin secrétaire de mondit Sr Comte Daspremont tesmoing soubsignez (a l'original du present verbal quest ez mains de S. A. (1) requis et appelez a cet effect. Apres avoir leu haultement et intelligiblement lesdittes lettres de Monseigneur levesque et les consentementz et deputations susdittes, et fait les demandes portées par nostre Rituel tant à Saditte Altesse qu'a maditte Damoiselle et observé toutes les formes y prescriptes, nous avons en presence deditz tesmoingz fiancé Saditte Altesse avec maditte Damoiselle, et iceux benys. Ce questant faict reiterant la lecture de la dispense desditz bans, des permissions et consentementz et deputation susdittes et ne voyant aucun empeschement de part et dautre des parties, nous en qualitez, pouvoirs, attributions et deputations susdittes, avons marié Saditte Altesse avec maditte Damoiselle Marie

(1) En marge est écrit : « L'original du présent verbal est ez mains du Sr Symon comme tabellion en Lorrainne.

« Barisien

» pro^re^ aplic. »

Les minutes de ce tabellion n'existent malheureusement plus.

Louyse Daspremont consentante, assistée et authorisée comme dessus de mesditz sieur et dame ses pere et mere comme Dieu et leglise lordonne ayant observé tres exactement toutes les ceremonies en tel cas requises, et notamment celles prescriptes par le Rituel de Toul. Dequoy le present verbal a esté dressé, escrit et signé de nostre main, et loriginal (1) signé des tesmoings comme dit est. Faict à Nancy les ans et jour susditz au Chasteau Ducal.

» Barisien
» prot[re] aplicque
» chantre et chanoinne. »

—

Le second registre de Saint-Georges, bien moins curieux que le premier, a une jolie reliure en maroquin, décorée des armes impériales, écartelées de Hongrie et de Bohême, et sur le tout parti d'Autriche et de Bourgogne.

Sur le premier feuillet, l'intitulé :

Livre des baptesmes pour l'Insigne
Eglise Collegiatte de S[t] George de Nancy
depuis l'année 1685

Les premiers actes sont écrits sur de petits carrés de papier, cousus ensemble ; d'autres, sur des feuillets détachés ; le registre ne commence, à proprement parler, qu'à l'année 1691, pour se continuer jusqu'en 1696, et ne renferme rien qui mérite d'être noté. Il en est de même de la contre-partie, contenant les mariages, de 1687 à 1695.

(1) En marge : Loriginal chez le sieur Symon secrétaire comme iceluy estans tabellion.
» Barisien
» pro[re] apl. »

Un petit dossier, joint au registre, et dont l'enveloppe porte : « Dispenses de bans pour des mariages celebrés à l'église S[t] George et à S[t] Epvre », contient une pièce qui fait voir jusqu'où s'étendaient les droits du chapitre relativement à l'administration des sacrements :

« 2 Apvril 1655.

» A la requeste des sieurs vénérables prévost, chanoines et chapitre de l'insigne église de S[t] George de Nancy, soit signifié et duëment faict à sçavoir à messire Charles Robert, prebtre, curé de la paroisse de S[t] Epvre de Nancy, prouveu par eux comme collateur perpétuel et curé primitive de ladicte cure, qu'ayant advis que ledit S[r] curé auroit proclamé deux bans de mariage, au mois de mars dernier, en ladicte église de S[t] Epvre, entre Sébastien Armé, demeurant à Attignéville, et Mathiotte Giniean, parroissienne de Dommarie, au prétexte que ladicte Mathiotte résidoit à Nancy ; laquelle résidence n'a pas pu donner droict audit S[r] Robert de faire proclamation de ban en ladicte église de S[t] Epvre parce que ladicte Mathiotte la faisoit en une maison canonialle de S[t] George, laquelle, comme toutes autres maisons pareilles, est de la paroisse de S[t] George, de mesme que la Cour, et ainsi les bans s'auroient deüs proclamer en ladicte église de S[t] George ; c'est pourquoy ils s'opposent auxdicts bans et à la proclamation de tous autres que ledit sieur Robert voudroit faire, protestent de nullité et d'attentats, et de s'en prouvoir où il appartiendra. Dont act.

« Barisien.

» Par ordonnance de Messieurs du chapitre de l'insigne église S[t] George de Nancy. »

—

« Le contenu cy dessus a esté duëment signifié à messire Charles Robert, curé de la paroisse de S[t] Epvre de Nancy, en parlant à sa personne, en son domicil, et

à luy donné copie affin qu'il n'en puisse prétendre aucune ignorance. Lequel a faict responce qu'il n'entend pas par cette action de préjudicier à leurs priviléges ny déroger aux droicts de Messieurs les curés de S^t George, et n'a eu volonté d'attenter sur leurs prétensions, mais que la nommé Mathiotte, assistée de cinq ou six de ses parents et amis, auroit déclaré audit S^r curé de S^t Epvre que le S^r Didelot, l'un des sieurs chanoines de S^t George, luy auroit loué, ou du moins à sa tante, la maison où elle résidoit lors des fiançailles et proclamations des bans, et qu'ainsi il a cru pouvoir et debvoir fiancer et proclamer les bans, s'estant déclaré locatrice, et que pour la suicte de cette action ou de semblables à l'advenir il proteste qu'il n'a point en cela de volonté autre que celle de Messieurs ses supérieurs de Toul en décideront; et déclaré en oultre ledit S^r curé que si Messieurs de S^t George, en la qualité susdite, luy font paroistre par leurs priviléges ou indulles que les locatataires et locatrices en leurs maisons canonialles sont censés leurs paroissiens et paroissiennes comme domestiques, il se déporte dès maintenant, comme pour l'advenir, et de l'advenir comme pour le présent, de telles droicts, et non autrement. Et a signé sa responce. Faict à Nancy, le deuxième avril mil six cent cinquante cinq.

» Charles Robert curé de S^t Epvre

» F. Hanrquet

» not. apostot. »

—

Un cahier de 3 feuillets, également intercalé dans le registre, a pour titre :

Necrologia

seu

Collectio mortuorum in nostra Insigni

Ecclesia S^ti Georgii de

Nanceio

Ce titre n'est pas exact, car le Nécrologe est exclusivement consacré à des membres du Chapitre morts depuis le 10 juin 1664 jusqu'au 31 décembre 1734.

Au nombre des dignitaires figure « messire Antoine Affrican Fournier, grand prévot de céans, abbé de Stützelbron (1), grand ausmonier de Lorraine et Barrois, conseiller d'Estat et conseiller preslat en la Cour souveraine, mort subitement le 13 de janvier 1711, à dix heures du soir, enterré le 15, à dix heures du matin, dans le petit caveau auprès de l'autel de prime, à costé de l'Epistre, après avoir tenu la dignité de prévot pendant l'espace de 46 ans et quelques mois ».

Le Nécrologe se termine par un acte qui est comme l'extrait mortuaire de la collégiale et de son église, dont la démolition, commencée par Léopold en 1717, fut achevée par Stanislas en 1742 :

« En conséquence de la patente de la réunion du Chapitre de S[t] George à la Primatiale et de l'obligation où le Chapitre a été de remettre les clefs de son eglise à l'Hotel de ville, il a chargé le secrétaire sousigné de faire faire l'exhumation de tous les corps de chanoines et etrangers de la maniere la plus decente et la plus convenable, et cette ceremonie s'est faite au cimetiere des paroisses de la ville vieille (2), où on a placé dans une grande caisse separée les ossemens de ceux qu'on a cru chanoines à quelque marque distinctive. Ceux de M[r] Thiébaut (3), trezorier et bienfaiteur particulier de

(1) Sturzelbronn, ancien canton de Bitche, Moselle.

(2) Celui qui avait établi aux Trois-Maisons, en 1732, sur l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'imprimerie Berger-Levrault.

(3) Claude Thiébaut, mort le 28 janvier 1731, après avoir été chanoine pendant 38 ans.

l'eglise, et de M[r] Pechard (1), chanoine, ont eté placés dans une caisse separée dans la chapelle du cimetière, dont ce dernier avoit eté chapelain; les ossements de M[r] Boussemard (2), ecolatre, ont eté placés separement dans une caisse separée, à la tête de celle des autres chanoines, sa famille l'ayant souhaité ainsi. Cette exhumation a été faite à différens jours des mois de fevrier et de mars de cette année mil sept cent quarante trois.

» Ravinel ch trezorier de
» S[t] George et de la Primatiale. »

—

Les deux registres dont je viens de parler n'étaient certainement pas les seuls qui fussent conservés dans les archives de la collégiale Saint-Georges, mais que sont devenus les autres? on l'ignore complètement; en tout cas, leur perte est infiniment regrettable, à en juger par l'intérêt que présentent ceux qui ont échappé à la destruction.

HENRI LEPAGE

SUR LE LIVRE D'HEURES DU DUC ANTOINE.

J'ai examiné avec soin le livre d'heures exécuté pour le duc Antoine, et dont le troisième feuillet porte la date de 1533 avec la devise : *Iespere avoir*. A la description qui a été donnée par notre confrère M. Cournault, j'ajouterai que les grandes armoiries de Lorraine qui se trouvent au commencement et à la fin du manuscrit,

(1) Pierre-François Peschard, mort le 31 mai 1729, après avoir été chanoine pendant 36 ans.

(2) Henri de Bousmard, mort le 6 avril 1734, après avoir été chanoine et écolâtre pendant 12 ans.

me paraissent avoir été fabriquées après coup et à une époque très-postérieure à l'exécution des miniatures, au nombre de 14 (et non 12) qui se trouvent dans le volume. Cela n'infirme nullement la supposition que ce beau travail a été exécuté pour le duc Antoine; mais, dans notre opinion, ces armoiries dont les quartiers sont disposés contrairement aux règles de l'art héraldique, sont d'une époque relativement moderne.

Quant à l'attribution de ce travail à François Oudet elle n'est pas impossible; mais les témoignages desquels on pourrait l'induire ne paraissent pas probants.

Le principal de ces témoignages est la quittance de François Oudet, du 7 novembre 1537, rapportée *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1880, p. 108. Il confesse avoir reçu un muid de sel pour avoir enluminé les heures du duc et pour avoir fait d'autres ouvrages de son art. C'est bien peu pour la rémunération d'un travail qui a dû occuper un artiste pendant une année entière, et qui a été exécuté avec beaucoup de soin. Puis le mandat de paiement est du 5 octobre 1537 et la quittance est du 7 du même mois. Comment supposer que le duc ait attendu plus de trois années pour s'acquitter d'un ouvrage fait ou du moins commencé en 1533?

Pour savoir si le manuscrit dont il s'agit est véritablement l'ouvrage de François Oudet, il faudrait avoir sous les yeux une de ses œuvres authentiques; mais on n'en connaît aucune.

Ne pourrait-on pas conjecturer aussi que ce manuscrit aurait été exécuté par l'artiste dont parle M. Bérard dans son *Dictionnaire des artistes français*, ainsi qu'il suit : « François, peintre-verrier de la ville de Nancy, au XVI[e] siècle, travaillait, en 1518, à la décoration de

plusieurs églises de cette ville (1). Style noble et hardi, une grande vivacité de coloris, telles étaient les qualités qui distinguaient cet artiste de mérite. »

Hâtons-nous d'ajouter qu'on pourrait multiplier ces conjectures et que l'attribution à François ne nous parait pas avoir plus de certitude que celle d'après laquelle le manuscrit en question serait l'ouvrage de François Oudet. Sans chercher à découvrir un nom certain, on peut se borner à dire que l'ensemble du travail révèle un artiste de l'école des Clouet, plus connus sous le nom de Janet. On y retrouve les qualités de ces célèbres peintres qui ont brillé d'un si vif éclat à la Cour de France depuis Louis XII jusqu'à Charles IX. Si l'auteur du manuscrit d'Antoine n'était pas peintre, mais un simple miniaturiste, il a pu aussi appartenir à l'école formée au xv^e siècle par l'illustre Jean Fouquet, Quoi qu'il en soit, il nous paraît difficile d'admettre qu'un artiste de province ait pu produire une œuvre aussi distinguée que les Heures d'Antoine, à moins qu'il n'ait longtemps fréquenté l'école des illustres parisiens. Il nous paraîtrait encore plus étrange, ainsi que nous l'avons dit, qu'un muid de sel ait pu être la rémunération d'un semblable travail.

E. MEAUME.

(1) Il serait curieux de savoir où a été puisée cette indication : aucun document conservé dans nos Archives ne fait mention de ce « peintre-verrier de la ville de Nancy » qui « travaillait, en 1518, à la décoration de *plusieurs* églises de cette ville ».

Pourquoi, si l'on veut se lancer dans le champ des conjectures, ne pas aussi bien attribuer les Heures d'Antoine à l'un des peintres qui vivaient alors à sa cour, qu'à un *peintre-verrier* dont il est même permis, jusqu'à nouvel ordre, de contester l'existence ? (*Note de la Rédaction*).

L'auteur de la note sur François Oudet, insérée dans le dernier numéro de ce Journal, s'empresse de reconnaître que l'attribution à cet artiste des Heures du duc Antoine, est un peu... précipitée. Néanmoins, le document qu'il a produit permet de supposer que si, en 1537, Oudet enluminait un livre pour ce prince, il avait bien pu faire antérieurement des ouvrages du même genre, et d'une plus grande valeur. Malheureusement, on ne possède pas les comptes des trésoriers généraux pour les années 1533 et 1534, les seules sources où il serait possible de puiser une indication relative à l'auteur du manuscrit qui occupe si fort les amateurs en ce moment.

H. L.

SUR L'ÉLECTION DE CHARLES-JOSEPH DE LORRAINE (1) A L'ÉVÊCHÉ D'OSNABRUCK

Dom Calmet nous donne des détails minutieux sur la lutte électorale engagée entre le prince Charles-Joseph de Lorraine et M. de Metternich pour l'évêché de Munster (2) ; il nous raconte aussi le choix que l'on fit de ce même prince comme électeur de Trèves (3); mais il ne parle pas de la façon singulière dont Charles

(1) Charles-Joseph-Jean-Antoine-Ignace-Félix de Lorraine, né le 24 novembre 1680, mort à Vienne le 4 décembre 1715, était fils du duc Charles V et d'Eléonore de Gonzague.

(2) *Histoire de Lorraine*, t. VII, col. 231 et 233.

(3) Ibid.

fut élu à l'évêché d'Osnabruck. Voici ce que nous lisons à ce propos dans un journal du temps (1) :

« Le 14 avril 1698, le Chapitre d'Osnabrugh s'assembla capitulairement pour procéder à l'élection d'un nouvel évêque ; de 25 Capitulaires dont ce Chapitre est composé, il ne s'en trouva que 19 à l'Assemblée : les voix se partagèrent entre Mr. de Metternich, Grand Prévôt du Chapitre, et Mr. le Baron Charles François de Wachtendonck : le Prince Charles-Joseph de Lorraine évêque d'Olmuts, qui avoit alors dix-sept ans et quelques mois, n'eut qu'une voix : cependant la Providence qui l'avoit destiné à ce Bénéfice, permit qu'il s'élevât une contestation entre les deux concurrents qui avoient l'égalité des suffrages, l'un ni l'autre ne voulant point se désister de son droit : enfin dans le temps que les affaires paroissoient les plus brouillées, et qu'on étoit sur le point de se séparer, M. de Metternich déclara qu'il donnoit à Mr. le Prince Charles de Lorraine sa voix et celle des huit Capitulaires qui avoient opiné en sa faveur : le Baron de Wachtendonck ne voulant point le céder en générosité et en désintéressement à son adverse partie, outre qu'il prévit bien que la balance alloit pencher en faveur du Prince de Lorraine, se déclara aussi en sa faveur, en lui transmettant tout le droit à l'élection que lui avoient pu acquérir les suffrages qu'on venoit de lui donner : de sorte que d'un consentement unanime ce Prince fut élu et proclamé évêque d'Osnabrugh. En même temps le Chapitre nomma le Baron de Metternich pour administrateur de l'évêché, pendant la minorité du nouvel évêque. »

P. C. C.

J. FAVIER

(1) *La Clef du cabinet des princes*. Supplément. t. I, p. 116.

Dans la note publiée au numéro d'avril 1880 (p. 80) du *Journal de la Société d'Archéologie*, j'ai omis l'inscription, gravée en lettres d'or sur marbre noir, sur la face extérieure du bâtiment du Roi de Pologne à l'hôpital Saint-Julien de Nancy. Elle est ainsi conçue :

PATER MEUS ET MATER MEA DERELIQUERUNT ME,
DOMINUS AUTEM ASSUMPSIT ME.

PSALM. 26,
VERS. 10.

Cette inscription, autrefois surmontée des armes du Monarque, rappelle que ce beau bâtiment a été édifié par le Roi bienfaisant pour recevoir vingt-quatre orphelins, douze garçons et douze filles, à l'éducation et à l'entretien desquels Stanislas pourvut au moyen d'une fondation (V. Lionnois, *Histoire de Nancy,* t, II, page 480 ; — et le *Recueil des fondations du Roi de Pologne,* pages 25-32). C'est sans doute pour ce motif qu'on a placé sous l'invocation de saint Stanislas l'hospice des Enfants trouvés, lorsqu'on l'a établi dans l'ancien Noviciat des Jésuites, rue Saint-Dizier, n° 163.

LOUIS LALLEMENT.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

TABLEAU REPRÉSENTANT L'INTÉRIEUR DE L'ÉGLISE SAINT-ROCH EN 1766.

LE CONSEIL GÉNÉRAL, sur la proposition de M. le préfet, a bien voulu faire déposer au Musée lorrain un tableau à l'huile, ayant un mètre dix-huit centimètres

de hauteur sur soixante-onze centimètres de largeur, au bas duquel on lit l'inscription suivante :

« *Mausolée élevé pour le service funèbre que Mes-*
« *sieurs les Juges Consuls de Lorraine et Barrois ont*
« *fait célébrer le 15 may 1766, en la paroisse Saint-*
« *Roch, pour le Roy Stanislas, leur bienfaiteur, sous*
« *le consulat de MM. Charpentier, H. Oudinot, Villiez,*
« *Pierot, Aubert.* »

Ce tableau formait le trumeau de la glace placée sur la cheminée de la Chambre du Conseil du Tribunal de Commerce de Nancy, édifice qu'on appelait autrefois *la Bourse*, et qui fut construit par ordre du Roi de Pologne et à ses frais.

Ce tableau offre d'autant plus d'intérêt historique qu'il représente l'intérieur de la paroisse Saint-Roch, dont l'église, construite en 1615 aux frais de Jean des Porcelets de Maillane, évêque de Toul, appartenait aux Jésuites de l'ancien Collége, qui la louèrent à la Ville pour y faire les offices de la paroisse Saint-Roch, érigée en 1731. Cette église fut cédée à la Ville par arrêt de la Commission établie pour la régie des biens des Jésuites en Lorraine, en date du 10 août 1770. Cette paroisse comptait 5,700 âmes en 1779. L'église fut démolie en 1792. Il n'en existe pas d'autre vue intérieure que notre tableau (1) : ce qui donne à cette toile un véritable prix.

(1) On voit pourtant une partie, — mais moins considérable, — de l'intérieur de Saint-Roch dans une gravure de Dominique Collin, que M. Beaupré décrit sous le n° 44 de l'œuvre de cet artiste, et qui est intitulée : « *Mausolée de Louis le bien-aymé, roy de France et de Navarre, élevé par les ordres de l'Hôtel-de-Ville de Nancy, dans l'église paroissiale de Saint-Roch, pour la pompe funèbre et le service solennel du 18 juin 1774* ». M. Beaupré en commence la description par ces mots : « Mausolée sous une arcade, l'un et l'autre d'ordre dorique ». C'est bien la même arcade qu'on voit dans le tableau qui vient d'être placé au Musée lorrain.

Cette église, située à l'angle des rues Saint-Dizier et Saint-Jean (au lieu dit aujourd'hui *le coin de Saint-Roch)*, avait deux portails avec perrons: le principal donnait sur la rue Saint-Jean. Vers le milieu de la nef, sur la rue Saint-Dizier, était un autre portail, moins considérable, de marbre rouge veiné, tiré des carrières de Nancy; chacun de ces portails était accompagné d'un perron à deux rampes. Hœrpin a gravé le portail de Saint-Roch dans ses *Civitatis Nanceianæ monumenta sacra* (n° VI du catalogue de l'œuvre d'Hœrpin, par M. Beaupré); M. Cayon a reproduit cette vue extérieure de ladite église à la page 242 de son *Histoire de Nancy*. La nef et le sanctuaire n'avaient qu'une voûte plate et en bois, soutenue par des massifs de pierre, décorés de pilastres d'ordre dorique, ainsi que les collatéraux, qui étaient voûtés en pierre avec arcs doubleaux. Le plafond du sanctuaire et de la nef était peint par Claude Charles, qui y avait représenté la vie de saint Ignace de Loyola.

Nous extrayons ce qui suit d'un opuscule intitulé: « *Honneurs funèbres rendus à très-haut, très-puissant et très-excellent prince Stanislas Ier, roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, par les Juges-Consuls de Lorraine et Barrois, et le Corps des Marchands de Nancy, dans l'Eglise du Collége de cette ville* (1), *le 15 may 1766* »; 11 pages in-4°, sans nom d'imprimeur (dans un Recueil relié de la Bibliothèque publique de Nancy).

Après avoir expliqué les motifs de profonde reconnaissance du commerce de Nancy envers le Monarque défunt, qui avait maintenu la Juridiction consulaire dans tous ses droits et le commerce dans toute sa liberté, et qui avait fait don au corps des marchands de 40,000 livres ayant servi à l'achat du terrain sur lequel

(1) Nous avons vu tout-à-l'heure que la paroisse Saint-Roch était établie dans l'église du Collége des Jésuites.

la Bourse est construite, ainsi que de 100,000 livres destinées à être prêtées par petites sommes aux commerçants de la ville, le rédacteur ajoute :

« Dans le choix qu'ils ont fait d'une église qui pût répondre à leurs vues, ils se sont arrêtés à celle du Collége qui, par sa situation dans le centre de la ville, par sa grandeur capable de contenir une assemblée nombreuse, par la disposition de toutes ses parties dans lesquelles l'orateur peut être facilement entendu, leur a paru remplir tout leur objet.

» L'artiste habile auquel ils se sont adressés, y a trouvé un avantage de plus. L'église est peinte à fresque ; les collatéraux, aussi élevés que la nef, en sont séparés par des arcades assez élevées pour laisser apercevoir d'un coup d'œil tout ce beau morceau d'architecture ; la peinture du fond représente Jésus enseignant dans le temple ; des figures d'apôtres, d'évangélistes et de docteurs sont peintes sur le centre des arcades. A ces représentations relatives à l'enseignement public, on a substitué dans le même ordre une décoration funèbre capable d'exprimer la douleur générale, et en particulier les regrets du corps des marchands.

» Plusieurs mille aunes d'étoffes noires, distribuées avec intelligence, bouchoient tous les jours de l'église et tapissoient du haut en bas les murs du fond et des collatéraux, couvroient le pavé, et ne laissoient apercevoir de toutes les parties de l'architecture qu'autant qu'il en falloit pour donner l'idée d'un temple de marbre noir et blanc.

» Dans le fond du sanctuaire s'élevoit une chapelle sépulcrale construite sur les plus grands modèles (1). La base de cet édifice, à laquelle était adossé un autel à la romaine, portoit un tombeau et à ses côtés deux

(1) C'est précisément le mausolée que représente le tableau qui vient d'être placé au Musée lorrain.

statues représentant la Lorraine et le Barrois, et exprimant, par leurs attitudes, la consternation de ces deux provinces. La Religion, assise sur le tombeau, paraissoit plongée dans une tristesse profonde, à l'aspect d'un médaillon porté par deux Génies qui lui montroient l'effigie de Stanislas. Des figures placées dans tout le contour de l'église sur les ceintres des arcades, reproduisoient les vertus qui, dans Stanislas, avoient fait le bonheur de ses sujets et la gloire de la religion.

» Les arcades, étant garnies de rideaux noirs bordés d'hermines et retroussés par des cordons et glands d'argent, laissoient apercevoir les écussons, les devises, les trophées, les groupes d'enfants, les armoiries et les autres ornements funèbres que le bon goût avoit placés dans toutes les parties de l'église. Pour augmenter l'effet de cette décoration, le sanctuaire étoit fermé, comme les collatéraux, par une arcade peinte, qui portoit sur le ceintre deux figures allégoriques du Commerce, et qui étoit garnie de rideaux relevés par des Génies. Cette partie n'étoit éclairée que par des lampes sépulcrales, cachées à l'œil du spectateur; et, malgré la multitude étonnante de cierges et de bougies distribués dans le reste de l'église, leur effet étoit tel que toute l'assemblée, touchée et attendrie par les divers objets qui lui rappeloient sa douleur, et par l'obscurité qui l'environnoit, croyoit d'être réunie dans le tombeau de son maître. Jamais on n'avoit eu moins besoin des ressources de l'art pour exciter à la tristesse; aussi jamais pompe funèbre ne respira un silence plus triste et plus profond que celui qui régna pendant toute cette lugubre cérémonie.

» Le service avoit été annoncé plusieurs jours auparavant par des billets d'invitation. Le concours des personnes de tous les Ordres de l'Etat, et de toutes les parties de la province, a formé une des assemblées les plus nombreuses de la nation. M. l'abbé de Grandchamp, Grand Doyen de la Primatiale, assisté de M. Petitjean,

curé de Saint-Roch, a officié et fait les obsèques. Son Éminence M[gr] le Cardinal de Choiseul a été présent à cette cérémonie ; et y a reçu tous les honneurs dus à son rang. M. l'abbé Coster, curé de Remiremont, a prononcé l'Oraison funèbre pendant la messe (1). Messieurs Jacques-Sébastien Charpentier, premier juge-consul ; Hubert Oudinot, lieutenant consulaire ; Jean-François Villiez, Nicolas Pierrot et Antoine-Remy Aubert, consuls, en rabats et manteaux, étoient placés dessous la la chaire du prédicateur. Les dix notables du corps, savoir Messieurs François Henry, Claude Cupers, Gabriel Vallette, Pierre Vallette, Jean-François Joly, George-François Petitjean, François Marin, François Harnepon, Joseph Martin et François Bonvouloir, occupoient, à la tête des marchands, la place qui leur étoit destinée. Il y en avoit de marquées auprès du sanctuaire pour le Clergé et pour Messieurs les officiers du Régiment du Roi, qui y ont assisté en grand nombre ; les avenues de l'église ont été gardées, pendant tout le service, par des détachements de ce régiment ». Suivent, dans l'opuscule en question, les inscriptions et devises latines placées dans différentes parties de l'église.

Nous avons cru intéressant de reproduire ces détails

(1) Cette pièce a été imprimée sous ce titre : « *Oraison funèbre de Stanislas I[er], roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, etc., etc., etc., prononcée dans l'église du Collége, pendant le service solennel que les Juges-Consuls de Lorraine et Barrois, et le Corps des Marchands de Nancy y ont fait célébrer le 15 may 1766*, en présence de Son Eminence Monseigneur le Cardinal de Choiseul, archevêque de Besançon, prince d'Empire, primat de l'Insigne Eglise Primatiale de Lorraine, Conseiller d'Etat en la Cour souveraine de Lorraine et Barrois, etc. Par M. Coster, docteur en théologie, curé de Remiremont ; Nancy, chez la veuve Claude Leseure, imprimeur ordinaire du Roi » ; 42 pages in-4°.

officiels à propos d'un édifice disparu, qui a tenu sa place dans l'histoire de notre cité. Ils sont le commentaire vivant du tableau que le Département a eu l'heureuse pensée de placer au Musée lorrain.

LOUIS LALLEMENT.

NÉCROLOGIE.

Nous réparons une omission bien involontaire, en publiant la note ci-après, qu'un de nos honorables confrères nous a remise un peu tardivement.

Le 30 décembre 1879, est décédé á Nancy, dans sa 80e année, M. l'abbé Silvain, chanoine titulaire de la cathédrale, membre, depuis longues années, de la Société d'Archéologie lorraine.

Bien que le savant et regretté prêtre n'ait pas pris une part directe à nos travaux, il portait néanmoins un vif intérêt à notre Société.

Originaire de cette ville, de manières fort distinguées, d'une profonde érudition, M. Silvain laisse les plus honorables souvenirs et les regrets les plus sincères.

STANISLAS THOMAS.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

Nous sommes heureux de pouvoir annoncer l'apparition du 6e et dernier volume de l'*Histoire de Lorraine*, par Aug. Digot. M. Crépin-Leblond mérite les plus grands éloges pour la promptitude avec laquelle il a exécuté la réimpression de cet important ouvrage.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

29e ANNÉE. — 7e NUMÉRO. — JUILLET 1880.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 11 juin 1880.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission de membres.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. Creutzer, inspecteur primaire, et M. le vicomte de Warren, ancien chef d'escadron d'artillerie, à Nancy.

MM. Klein, artiste peintre, et le baron de Kesling ont adressé des lettres de remercîments à l'occasion de leur récente admission comme membres titulaires.

Sont présentés comme candidats : M. Mariotte, docteur en médecine à Sampigny (Meuse), par MM. Lepage, Wiener et Quintard ; M. Gustave Vallier, conservateur honoraire du cabinet des médailles de la ville de Grenoble, par MM. Rouyer, Cournault et L. Wiener ; M. Malhorty, capitaine au 2e régiment de hussards, par MM. L. Quintard, René Wiener et H. Lepage.

Ouvrages offerts à la Société.

Jean de Bourgogne et Pierre de Genève, comtes de Vaudémont, époux de Marguerite de Joinville, 1368-1392, par M. Léon Germain.

Histoire de Lorraine, par A. Digot, 2e édition, t. VI (don de M. Crépin-Leblond).

La Poëtique nouvelle, par N.-A. Della Rocca de Vergalo. Paris, 1880 (don du Même).

Les Aventures de la comtesse de Guebriant, par Emile Hagemann. Strasbourg, 1880.

Documents rares ou inédits sur l'histoire des Vosges, par J.-C. Chapellier et G. Gley, t. IV. Epinal. 1879.

Société des Sciences et Arts de Vitry-le-François, t. IX, 1878.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1880, 1er trimestre.

Répertoire des travaux de la Société de Statistique de Marseille, t. XXXIX, 4e de la 8e série, 2e partie.

Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, 1879, 33e volume (1er de la 3e série).

Bulletin administratif de la ville de Nancy. 1880, n° 1.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, t. VII, n° 102, 3e trimestre de 1879.

Journal des Savants. — Avril et mai 1880.

Notice biographique et bibliographique sur M. L.-C.-M. comte de Widranges, par M. A. JACOB. Bar-le-Duc, 1880.

Tablettes biographiques, mémorial universel des hommes du temps, publiées par une Société de gens de lettres. DUCASSE (Romuald-Adolphe), général de brigade. Paris, 1879.

Revue savoisienne, 21e année, n° 4. — 30 avril 1880.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France. Séances du 25 novembre 1879 au 25 mars 1880 inclus.

Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France, t. XII, 1re et 2e livraisons.

Dictionnaire archéologique de la Gaule, époque celtique, t. II, 1er fascicule, 1878.

Archives nationales, inventaires et documents publiés par la direction générale des Archives nationales, 1re partie. — Régime antérieur à 1789. Paris, 1871.

Archives nationales. Inventaire sommaire et tableau méthodique des fonds conservés aux Archives nationales. 2e partie. Table alphabétique. Paris, 1875.

Table de Peutinger, d'après l'original conservé à Vienne, par Ernest DESJARDINS. Livraisons 1 à 14.

Documents inédits sur l'histoire de France. Lettres missives de Henri IV, t. IX, 1567-1610. Supplément.

Documents inédits sur l'histoire de France. — Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, t. V.

Documents inédits sur l'histoire de France.— Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu. t. VIII.

Documents inédits sur l'histoire de France. — Lettres du cardinal Mazarin pendant son ministère, t. II, juillet 1644, décembre 1647.

Catalogue de l'histoire de France, t. XI. Paris, 1879.

Œuvres de Lagrange, t. VII et VIII, 1877 et 1879.

Lectures.

M. Favier achève la lecture de son travail intitulé: *Comment on devenait maître ès-arts à l'Université de Pont-à-Mousson.* La Société en vote l'impression dans le prochain volume de ses Mémoires.

M. Lepage donne communication d'un travail intitulé : *Deux registres de l'église collégiale Saint-Georges de Nancy*, qui a été depuis publié dans le Journal.

MÉMOIRES.

—

DE QUELQUES INSCRIPTIONS A NANCY.

Parmi les inscriptions que nous avons recueillies, çà et là, sur les façades de quelques maisons, nous signalerons celles-ci :

Rue Marat, se trouve maintenant cachée sous la plaque indicative de la rue Héré, au n° 23.

Rue Sainte-Anne, à l'angle de la maison n° 34 de la rue des Tiercelins, on pouvait encore lire, il y a quelques années : *Rue d'Oletta.*

Nous avons lu, avant que la maison n° 7 de la place d'Alliance ne fût blanchie, cette inscription : *Place de la Rénomé* (sic).

Au n° 1 de la rue Girardet il y a encore l'inscription gravée : *Rue l'Evêque. S. R.*

A l'angle de l'Hôtel-de-Ville, rue de la Constitution, se lit l'indication gravée : *Rue de la Congrégation. S. R.*

Rue de l'Equitation, n° 42, en haut de la rue de la Hache, à droite de l'entrée des magasins généraux :

Rue S. S.
des Pénitents.

On peut lire encore rue Stanislas, n° 1, sur la façade du café du Commerce :

Territoire du levant
2me section 1e qr
Le Peltier.

En face, contre la façade septentrionale du pavillon de la Comédie, sur la rue Stanislas : *Pse Cathle*. Ce qui signifie : *Paroisse Cathédrale.*

On retrouve cette même inscription de 1791-92, dans la rue Sainte-Catherine et notamment à l'angle du pavillon de la Comédie, près de la fontaine de Neptune :

Pse Cathle

Et un peu au-dessus la gravure :

Place ......
S. R.

C'est le mot *Royale* qui est gratté assez profondément partout où cette inscription existait.

Plus bas encore, aux cinquième et sixième tailles,

au-dessus du socle, on lit assez difficilement cette inscription, peinte sur le mur :

De par le Roy et monsieur le
Lieutenant général de police
Il est fait défense à toutes
personnes de curer ou laver dans
les bassins des fontaines et d'y
jetter aucune immondice sous peine
de confiscation des seaux et autres ustensiles
et de vingt cinq frans d'amende dont le tiers
au dénonciateur. »

Sur la façade de l'Évêché, près la fontaine d'Amphitrite, on voit avec le même grattage :

Place ......
S. R.

Au-dessus de la porte d'entrée :

Transports militaires

Et un peu au-dessous de ce dernier mot, le n° 128 de 1764 est encore visible.

Plus bas une inscription récente de 1848 :

Propriété
nationale (1).

On trouve la même indication sur la façade de la rue Sainte-Catherine et au-dessus l'inscription :

Pse Cathle

L'ancien hôtel de l'Intendance, place Stanislas, 2, porte les quatre numérotages suivants :

A gauche : 127 A droite : *ou la mort*
30 2 — 185

(1) Il est des inscriptions que nous négligeons, parce qu'elles n'offrent aucun intérêt historique, par exemple celle au-dessous du n° 125 de l'Hôtel-de-Ville, celles : *Bière de mars, billard, voitures, carrosses*, etc., etc.

Rue Héré, à l'angle du café Baudot, on distingue plusieurs inscriptions indicatives des noms de cette rue, *passage de la porte Royale,* et le n° **248** de 1777.

L'Hôtel-de-Ville est encore numéroté, à gauche de la porte du poste, 124 du numérotage de 1764 et 182 du numérotage postérieur. Le n° 125 de 1764 est visible du côté de la rue de la Constitution.

Le pavillon de la Comédie porte le n° 153 de 1764 et le n° 216 antérieur à 1792.

Le pavillon Jacquet a le n° 154 de 1764.

Sur la porte Stanislas, on lit, d'un côté : *Porte de Toul,* et, de l'autre : *Porte de la Montagne ;* deux dénominations qu'elle a eues pendant l'époque révolutionnaire.

La porte Sainte-Catherine conserve encore l'inscription :

Porte
des
Volontaires.

sur les deux faces.

Dans le cartouche, au-dessus de la petite porte septentrionale, on lit aussi, à l'extérieur, les mots :

Porte des Volontaires.

Dans le cartouche de celle opposée à celle-ci, il reste encore, à l'extérieur, cette portion d'inscription :

.... *de la République*
Liberté, Egalité, Fraternité ou la
mort.

Les mots effacés étaient sans doute *Propriété nationale.*

La porte Sainte-Catherine s'est aussi appelée *porte de la Garde nationale.*

Nous n'avons retrouvé sur la porte Saint-Georges, — sur la façade extérieure, à gauche, — que cette simple indication :

Porte
de la
Fédération.

Encore les mots *la fédération* sont-ils à peu près effacés ; en tout cas, on les a grattés sans pouvoir les faire disparaître complètement.

Rue des
Prémontrés
S. R.

est une inscription gravée sur la rue Saint-Joseph, à l'angle du temple protestant.

Nous ne parlons pas des inscriptions gravées.

S. E. *Place de la Carrière.*
Petite Carrière. S. E.
Rue de la Cour. N. D.
Grande-Rue. S. E.
Grande-Rue. N. D.

Ces dénominations s'étant conservées, les initiales signifient :

N. D. Paroisse Notre-Dame. — *S. E.* Paroisse Saint-Epvre. — *S. R.* Paroisse Saint-Roch. — *S. S.* Paroisse Saint-Sébastien. — *S. N.* Paroisse Saint-Nicolas.

Comme nous en omettons sûrement quelques-unes de ce genre, nous indiquerons au lecteur qu'elles se trouvent ordinairement gravées dans la taille, à la hauteur du premier étage.

Ainsi, dans la rue Jeannot, contre l'angle de la chapelle des Orphelines, on lit :

Rue
Ste Catherine
S. S.

De même rue Sainte-Anne, à l'angle de la maison n° 34 bis.

La désignation de la paroisse ne suit pas toujours le nom de la rue : tantôt elle le précède, tantôt elle est intercalée après le mot *rue*.

La façade de l'église Saint-Sébastien sur la rue des Ponts porte encore le n° **510** de 1764.

La maison n° 4 de la rue Jacquard est pourvue de la même inscription sentencieuse que celle qu'on lit au n° 101 de la Grande-Rue, excepté qu'elle est gravée dans la pierre, au lieu de l'être sur une plaque de marbre, et qu'elle a un siècle d'antériorité :

Mon esperense
est en Diev
1627.

Au n° 24 de la même rue, à l'angle septentrional de la rue Saint-Urbain, au-dessus de la fontaine, il existe encore une très-ancienne plaque de ferblanc sur laquelle est peint cet avis :

Il est defendu de
faire ou de jetter
aucune immondice
près de cette
fontaine di laver
aucun linge et di
....
qui puissent gener
lacces sous peine
de .. sols damende et
de plus forte en
cas de récidive.

A gauche de cette plaque de ferblanc il y avait une

autre inscription sur un placage de mortier ; elle est complètement effacée, à part le mot *maire*.

Au-dessus de la porte d'entrée du n° 88 de la rue Notre-Dame, se trouve une petite niche réservée à une vierge ; dans le socle il y a une plaque de marbre sur laquelle nous avons pu difficilement déchiffrer :

Devm Time et mandata
in observa — 1622
I. MA.

L'A et l'M sont entrelacés.

Au n° 15 bis de la rue de la Citadelle, on lit sur le socle d'une niche de vierge :

17 — { *Sainte - Marie* / *Prie-pour-nous.* } — 69

Cette date indique l'époque de la construction des maisons de cette rue.

Dans la rue Braconnot, ci-devant de l'Opéra, qui est non pas de la même création, mais qui a été reconstruite à la même époque, la maison dans laquelle est mort l'abbé Lionnois, n° 17, porte le millésime de 1770.

On nous a montré dernièrement, au n° 15 de la Grande-Rue, un manteau de cheminée sur lequel nous avons lu :

Si Devs pro nobis qvis contra nos.

Cette inscription, toute d'une ligne, est évidemment antérieure à celles du n° 123 de la rue Saint-Dizier et du n° 9 de la rue des Quatre-Eglises (1).

Pour l'une d'elles nous lui avons entendu appliquer cette parodie : « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

(1) A propos de cette inscription, c'est celle du n° 123 de la rue Saint-Dizier qui porte le millésime de 1711 ; celle du n° 9 de la rue des Quatre-Eglises est sans date.

D'ailleurs l'une et l'autre n'ont rien d'original ; ce sont des copies, relativement modernes, des marbres qui les avaient précédées.

Dans la rue *du Maure-qui-Trompe,* au n° 11, dans le jambage droit de la porte d'entrée, nous avons découvert cette inscription :

Cy-git N...E (1) ***Sébastien***
Simon Palissot
architecte ordinaire
de S. A. R. D (2)......

Au-dessus de l'entrée principale de l'hospice Saint-Charles, l'inscription dorée sur marbre noir :

Maison de charité et hôpital St Charles

est du siècle dernier, de même que celle qui se trouve dans la rue Notre-Dame :

Ecole des sœurs
de l'hôpital St Charles 1773.

Celle qu'on lit au-dessus de la porte d'entrée de la Maison-de-Secours, sur la rue des Quatre-Eglises, est de ce siècle :

Hospice du département.

Au n° 15 bis de la rue d'Amerval, sur la place Lafayette, près de la porte d'entrée du magasin :

Cette pierre
a été posée
le 25 mai 1850
par
Léonide Georgé
d'Epinal.

Quoiqu'il n'y ait que trente ans que cette inscription existe, couverte de peinture, elle échappe aux regards.

(1) Noble.
(2) Décédé le 29 mai 1731.

La maison n° 4 de la rue du Haut-Bourgeois porte toujours, au-dessus de son entrée cochère, l'inscription :

Hôtel
de Fontenoy.

Le mot *hôtel*, surchargé de poussière, n'est plus visible.

Dans le corridor de la maison n° 17 (nous ne savons pourquoi ancien n° 15 ?) de la rue Saint-Dizier, on lit dans un cartouche rond :

Cette
Pierre a été
posée le 1er mai
par Madelaine
Lemoine
anno 1816.

Nous n'avons pu découvrir, malgré nos recherches, tant sur la place Stanislas que dans la rue Héré et sur l'Arc-de-Triomphe, d'inscription ayant rapport au premier Empire.

La place Stanislas s'appelait, de 1806 à 1814, *place Napoléon.*

La rue Héré *rue Napoléon*, et l'Arc-de-Triomphe *porte Napoléon.*

Ces dénominations sont constatées par des annuaires de l'époque et par le plan de l'architecte Dosse.

Pour terminer cet article, nous nous rappellerons une singulière inscription que nous avons copiée à Saint-Nicolas-de-Port, il y a quelques années. Elle orne la façade de la maison n° 7 de la rue de Laval :

Diev.
svr. tovt.
Et. nvl. Biens. sen.
Painne.
PG — 1665 — M

MILLÉSIMES DE QUELQUES MAISONS DE NANCY.

Il nous a paru curieux de recueillir aussi les millésimes qui se lisent sur les façades des maisons, notamment sur les impostes des portes d'entrée.

La majeure partie indique des reconstructions faites au dernier siècle.

Sur le pilastre à droite de l'entrée du rond-point de la Pépinière dit *la Cour des pages*, destiné à disparaître bientôt, on peut encore trouver dans la rocaille le millésime de **1767**; il est difficile à découvrir, quoiqu'il rappelle l'époque où la Pépinière fut terminée.

M. L. Lallement en a connu un autre sur le boulevard qui a disparu ; il se rattachait sans doute à la clôture de cette promenade.

Les écuries sur la place Boffrand, à l'angle et au-dessus du bec de gaz, portent la date de 1826.

Rue des Artisans. — N° 2, — 1744 ; — 17, — 1737 ; — 18, — 1724 ; — 23, — 1768 ; — 25, — 1723 ; — 34, — 1724 ; — 34, — 1724 (deux maisons) ; 38, — 1708 ; — 39, — 1745 ; — 42, — 1750 ; — 43, — D T 1735 A P ; — 49, — 1723 ; — 55, — 1633 ; — 60, — 1612 ; — 68, 1731. Au n° 18 il y a dans l'imposte de la porte une statuette en pierre sculptée, qui paraît ancienne, représentant saint Nicolas.

Rue du Bon-Pays. — N° 14, — 1714.

Rue Braconnot. — N° 17. Maison où est mort Lionnois.

Rue Charles III. — N° 6, — 1741.

Rue de la Constitution. — N° 17, — 1775.

Rue Didion. — N° 7, — 1674.

Rue de l'Equitation. — N° 3, — 1742 ; — 36 ; —

..64 ; les deux premiers chiffres sont effacés. N° 61, — 1749.

Rue des Fabriques. — N° 39 ; — 17 ✠ 64.

Rue de la Gendarmerie. — La clef de voûte de la porte cochère du n° 8 ou 10 est sculptée ; elle représente en relief une croix de Lorraine dans laquelle se trouve :

1	7
6	7

Est-ce 1677 ou 1767, ou 1776 ? Ces quatre chiffres superposés peuvent avoir une signification symbolique.

Il est assez étrange que juste en l'année 1767 on ait fait sculpter une croix de Lorraine dans laquelle se trouve cette date.

Rue Gilbert. — N° 3, — 1703 ; — 5, 1732.

Rue Girardet. — N° 10, — 1752.

Rue de la Hache. — N° 1, — 1726 ; — 3, — 1727 ; — 31, — 1727 ; — 50, — .7.6 ; — 61, — 1717.

Rue Jacquard. — N° 4, — **1627** ; — 30, — 1746. (Les chiffres 4 et 6 sont fortement grattés, mais on peut encore les recomposer.)

Rue Jeannot. — N° 23 ; — 1742.

Rue de Malzéville. — N° 22, — 1751 ; et dans le socle d'une niche, un peu à droite et au-dessus de ce millésime, *Ave Maria.*

Rue des Michottes. — N° 1, — 1776 ; — 7, — 1783.

Rue Montesquieu. — N° 9, — 1747.

Rue Notre-Dame. — N° 13, — 1728 ; — 35, — 1724 ;

— 37, — 1627 ; — 39, — 1734 ; — 47, — 1742 ; — 49, — 1723 ; — 66, — 1750 ; — 70, — 1774 ; — 88, — 1622.

Rue des Ponts. — N° 22, — 1760 ; — 36, — 1748 ; — 68, — 1751 ; les deux 1 sont enveloppés d'un anneau, les 7 d'une S, et le 5 traversé par une barre qui lui donne la tournure d'un 7.

On peut aussi bien lire 1750, 1751 que 1771 ou 1770. N° 80, — 1717 ; — 84, — 1770.

Rue des Quatre-Eglises. — N° 41, — 17 — C. R. — 30.

Rue Sainte-Anne. — N° 6, — 1812 ; — 7, — 1746 ; — 8, — 1735.

Rue Saint-Dizier. — N° 87, maison des pharmaciens Mandel, — 1742 ; — 123, — 1711.

Rue Saint-Georges. — N° 43, se détache au-dessus de la porte une petite plaque de marbre noir de 8 ou 10 centimètres sur laquelle on lit *Ave Maria* en lettres dorées ; la peinture aura fait disparaître sans doute le millésime qui accompagnait cette minuscule inscription.

Rue Saint-Julien. — N° 11, — 1711.

Rue Saint-Joseph. — N° 19, — 17 — *Ave Maria* — 74 ; — 47, — 1789.

Rue Saint-Michel. — N° 29, à l'angle de la rue de la Source, partie occidentale, il y a une niche comme on en voit beaucoup à certains angles des rues de Nancy. Sur la rue de la Source se trouve le nombre 17, et sur la rue Saint-Michel 57, ce qui constitue le millésime de 17-57.

Rue Saint-Nicolas. — N° 3, — 1747 ; — 4, — 1707 ; — 5, — 1753 ; — 8, — 1776 ; — 66 bis, — 1716 ; — 69, — 1616 ; — 73, — 1728 ; — 79, — 1787 sur marbre noir ; — 80, — 1741.

Rue Saint-Pierre. — N° 9, — 1759.

Rue Saint-Thiébaut. — N° 25, — 1787.

Rue des Tiercelins. — N° 32, — 1745.

En résumé, cette sorte de statistique nous montre que la *rue des Artisans* est celle qui a le moins changé d'aspect; vient après elle la *rue Notre-Dame*, et, ensuite, dans une proportion beaucoup moindre, la *rue Saint-Nicolas*.

Il faut dire aussi qu'il y a beaucoup de millésimes qui sont cachés par des enseignes.

On trouve aussi un assez grand nombre de *marteaux* ou *heurtoirs* qui portent des millésimes, les uns gravés, les autres en relief; ceux que nous connaissons sont datés de 1700 à 1720.

Il nous reste encore à faire une promenade dans les faubourgs pour y recueillir les inscriptions et les millésimes, beaucoup moins nombreux que dans l'intérieur de la ville.

CH. COURBE.

MÉDAILLES DE CHRISTINE DE LORRAINE, GRANDE-DUCHESSE DE TOSCANE.

M. E. Grave vient de signaler, dans le *Bulletin monumental* (tome 46, 1880, p. 156), une intéressante médaille italienne aux effigies de Ferdinand Ier de Médicis, grand-duc de Toscane, et de sa femme, Christine de Lorraine, fille aînée du duc Charles III et de Claude de France. L'article est accompagné de la figure de cette médaille, gravée en bois, d'après un bel exemplaire appartenant à l'auteur (1). « C'est, dit-il, un des

(1) Il en existe un, dit-il, à la Bibliothèque nationale, mais il est presque fruste.

derniers beaux spécimens de ces magnifiques médailles coulées produites par les artistes italiens du xv[e] siècle. »

En voici, d'après ce dessin, la description :

Dia. 43. – FERDINANDVS. M. MAGN. DVX. ETRVRIÆ. III (*Ferdinand de Médicis, grand-duc d'Etrurie*) MICHELE. MAZZA. F. **1588.** — Buste à droite.

℞. — CHRISTIANA. PRINC. LOTHAR. MAG. DVX. HETR. (*Christine, princesse de Lorraine, grande-duchesse d'Etrurie*) **1592.** (1) — Buste à droite.

Un bel exemplaire de cette médaille se trouve dans la collection Gillet, acquise par la Ville de Nancy et déposée, depuis peu de temps, au Musée lorrain. Il a été signalé, en 1872, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* (2), par M. A. Benoit, qui a publié, dans le même article, une autre magnifique médaille en bronze aux effigies de Ferdinand et de Christine, existant dans la même collection.

Nous rappellerons sommairement la description de cette dernière, qui est munie d'un anneau de suspension (3) :

Dia. 37. — FERDINANDVS. MED. MAGN. DUX. ETRURIÆ III. Buste à droite.

(1) M. Grave mentionne l'existence de ce millésime, qu'on ne distingue pas sur la gravure ; il est fort distinct sur l'exemplaire du Musée lorrain.

(2) Tome XXII, p. 277, *Enseignes et insignes, médailles et décorations se rattachant à la Lorraine ;* aussi tiré à part. Cette médaille est percée d'un trou qui a servi à la suspendre ; le nom du graveur y est écrit MAZA et non MAZZA. — V. aussi l'article de M. E. Meaume, *Médailles avec bélière servant de décoration*, dans le *Journal de la Société d'Archéologie lorraine*, 1875, t. XXIV, p. 179.

(3) A. Benoit, *ibid.*, pl. IV, fig. 2.

℞. — CHRISTIANA. PRINC. LOTHAR. MAG. DUX. HETR. Buste à gauche ; au-dessous : **1592** (?).

Ces deux médailles sont, dit M. Benoit, « traitées avec un art infini, une délicatesse remarquable ».

M. Léon Palustre, le savant et infatigable directeur du *Bulletin monumental*, a joint à la communication de M. E. Grave quelques notes sur le graveur Michele Mazza, tirées de Bolzenthal, *Skizzen zur Kunst-geschichte der modernen Medaillen-Arbeit (1429-1840)* (1), de Pompeo Litta, *Famiglie celebri italiane*, etc. (2), et d'Armand, *Les médailleurs italiens des XV*e *et XVI*e *siècles*. Ce dernier fait connaître cinq médailles exécutées par Michele Mazza, à Florence, de 1587 à 1598, toutes de Ferdinand de Médicis. La dernière porte au revers, comme celle dont nous venons de parler, l'effigie de Christine de Lorraine.

Voici comment elle est décrite :

Dia. 43. — Buste à droite. « *Ferdinandvs. Med. magn. dux. Etruriæ*. III. — M.M. »

℞. — Buste à droite. « *Christiana. princ. Lothar. magn. dux. Hetr*. 1598. — M.M. »

Mentionnons encore, pour terminer, la belle médaille, sans revers, de la même princesse en costume de veuve, qui est de Dupré, et qu'a publiée le *Trésor de numismatique* (3) ; elle mesure 9 centimètres de diamètre et a pour légende : CHRISTIANA. PRINC. LOTH. MAG. DUX. HETRVR. Le Musée lorrain en possède deux exemplaires, l'un en argent et l'autre, plus fin, en

(1) Berlin, 1840, 1 vol. in-8°, p. 159.

(2) Planches L, LI, LIII, LIV, et LVII.

(3) *Choix des plus belles médailles françaises...*, 2e part., pl. X, n° 2 (Œuvre de Dupré).

bronze ; tous deux portent, sous la section du buste, le millésime 1613 ; le premier porte, en outre, la signature G.DP.F (*Guillaume Dupré, fecit.*)

Ferdinand de Médicis, né en 1549, avait été mis au nombre des cardinaux par le pape Pie IV, en 1563 ; en 1587, il devint grand-duc de Toscane par le décès de son frère aîné, François-Marie ; il mourut en 1609 (1). Christine de Lorraine naquit à Nancy, le 6 août 1565 et ne mourut que vers 1637 (2).

L. GERMAIN.

CHRONIQUE.

—

On nous annonce que le Livre d'heures du duc Antoine, dont il a été question dans nos derniers numéros,

(1) D'après M. Armand ; le 22 février 1608, sans doute ancien style, d'après le Dictionnaire de Moréri, édit. de 1759.

(2) M. Armand marque qu'elle mourut en 1636 ; M. A. Benoit donne la date du 30 décembre de la même année ; le *Trésor de numismatique* indique l'année 1637 ; Dom Calmet dit le 14 décembre de cette dernière année, et le *Dictionnaire* de Moréri assigne, en deux endroits (art. *Lorraine* et *Médicis*), la date du 19 décembre 1637. L'époque du mariage de Ferdinand avec Christine de Lorraine est aussi indiquée différemment dans ces cinq ouvrages : les trois premiers donnent la date de 1589 ; le quatrième, celle de 1583 ; d'après le cinquième, cette cérémonie aurait eu lieu le 3 mai 1583. Mais la première des médailles décrites par M. Armand, qui porte le millésime 1587 et, au revers, « une croix de Malte, ornée de la couronne grand-ducale et des boules des Medicis, et surmontée du chapeau de cardinal », semble donner raison à cet auteur et à ceux qui partagent son opinion. — Rappelons, avec M. Benoit, que l'on peut contempler le portrait de Christine de Lorraine sur le tableau *dit* de l'Assomption des Minimes, conservé à la Cathédrale de Nancy.

vient d'être acquis par la Bibliothèque nationale pour le prix de 6,000 fr. Un de nos honorables confrères, dont les sentiments de générosité sont bien connus, désireux d'en doter le Musée lorrain, avait offert de contribuer à son acquisition pour une somme de 1,000 francs. Son exemple n'a malheureusement pas trouvé d'imitateurs.

Quant à l'auteur présumé du manuscrit, nous sommes heureux de pouvoir dire que le savant administrateur général de la Bibliothèque nationale, M. Léopold Delisle, admet parfaitement que ce peut être l'enlumineur François Oudet; aussi ne craint-il pas d'être accusé de témérité en faisant inscrire sur les catalogues de la Bibliothèque ce joli volume comme orné de peintures de la main de cet artiste.

—

Nous apprenons avec une vive satisfaction qu'à l'occasion du 14 juillet, notre laborieux confrère M. Olry, instituteur à Allain, vient d'être nommé officier de l'Instruction publique. C'est la juste récompense de son zèle dans l'exercice de ses modestes fonctions et de ses travaux sur l'archéologie et l'histoire.

—

A propos de la présence du chardon dans les armoiries de Nancy, le zélé conservateur du Musée lorrain, M. Lucien Wiener, nous fait savoir que le Musée possède un jeton frappé, sous le règne d'Antoine, par la Chambre des Comptes, sur l'une des faces duquel figure, au milieu de six quartiers, l'écu simple de Lorraine aux trois alérions, et au-dessous un *chardon*.

PROGRAMME DES CONCOURS OUVERTS PENDANT L'ANNÉE 1880-1881, PAR L'ACADÉMIE DES LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE DE METZ.

L'Académie décernera, au mois de mai 1881, des médailles d'or, des médailles de vermeil, des médailles d'argent, des médailles de bronze et des mentions honorables aux meilleurs travaux qui lui auront été envoyés sur les sujets suivants :

Beaux-Arts. — 1. Histoire des beaux-arts dans le pays Messin, de 1830 à 1860 ; 2. biographies d'artistes du pays Messin ; 3. un travail artistique. (Les œuvres d'art resteront la propriété de l'auteur.)

Philologie. — Glossaire du patois messin, comprenant, autant que possible, des *étymologies* et des *concordances* avec les patois voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

Histoire. — 1. Histoire de la rédaction de la Coutume de Metz ; 2. histoire du domaine municipal de la ville de Metz ; 3. histoire d'une localité importante (Sierck, le comté de Créhange, Varsberg, Richemont, Forbach, Bitche, etc.) ou d'une abbaye de l'ancien département de la Moselle ; 4. histoire du chapitre de la Cathédrale de Metz ; 5. histoire de l'une des collégiales ayant appartenu ou appartenant au diocèse de Metz (Sainte-Agathe de Longuyon, Sainte-Pierre-aux-Images, Saint-Etienne de Sarrebourg, Saint-Arnual, près de Sarrebruck, etc.) ; 6. histoire d'une Société ou d'une institution locale ayant rendu des services au pays.

Archéologie. — Description de ce qui reste des anciens édifices de la châtellenie de Thionville, du bail-

liage de Sarreguemines et du comté de Boulay. — Joindre un plan avec marques en couleur des endroits où l'on a découvert des objets de l'époque celtique, gallo-romaine et du moyen-âge.

L'Académie n'admet au concours que des œuvres inédites. Les mémoires présentés au concours devront être adressés, avant le 20 janvier 1881, au secrétariat de l'Académie, rue de la Bibliothèque, 2. Les concurrents ne devront pas se faire connaître. Chaque œuvre portera une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté dans lequel l'auteur inscrira son nom, son adresse et attestera que *son œuvre n'a été présentée à aucun autre concours.*

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu, sur la demande de M. le maire de Nancy, autoriser M. le Proviseur du Lycée à céder à la Ville, pour le Musée lorrain, les objets suivants, qui se trouvaient au cabinet de physique du Lycée :

1° Un globe terrestre ;

2° Une sphère céleste ;

3° Un quart de cercle ;

4° Un cadran solaire, gravé sur cuivre, avec l'inscription : *Dédié à Sa Majesté le Roi de Pologne, duc de Lorraine et de Bar, par son très humble, très obéissant et très fidèle serviteur et sujet Van Bockstael son machiniste.*

— M. l'abbé Lux, curé d'Insming, a donné une fort belle pièce en argent d'un abbé de Salzbourg.

— M. Ch. Cournault, conservateur du Musée, a offert un dessin à l'aquarelle gouachée, fait par lui, d'une dalmatique en soie, aux armes du duc Charles III, qui se trouve au musée de Cluny, à Paris.

— M. Henri Christophe, lithographe, a offert une « Carte du cours de la Mozelle depuis la ville de Metz jusqu'à celle de Coblentz. Vérifiée par ordre du Roy, sous les yeux de Monsieur de Calonne, Intendant des trois Evêchés etc. par Mr. Le Brun, directeur de la Société royale de Metz, en 1772. — Gravée par N. Chalmandrier ».

— M. Luxer, avocat général à la Cour, membre de la Société d'Archéologie, a fait don d'une très-jolie clef gallo-romaine, en bronze, trouvée en 1866 sur le territoire de la commune d'Andilly (Meurthe).

— M. l'abbé Régnier, chanoine honoraire, a offert un portrait à l'huile, surmontant un trumeau qui provient de l'ancien hôtel des Salles (en dernier lieu maison Maffioli), place des Dames. Ce portrait est celui d'une femme voilée, qu'on croit être une des Armoises. Il est encastré dans la belle boiserie qui garnit la salle des séances de la Société d'Archéologie, au rez-de-chaussée du Palais ducal.

— M. Duvernoy, professeur au Lycée de Nancy, a fait don de quatre pièces en parchemin, savoir : 1° acte du 24 juillet 1775 par lequel François-Gabriel-Florent, comte de Ludres et d'Affrique, nomme le sieur Jean-François Lambert en qualité de procureur-fiscal en la prévôté bailliagère du marquisat de Frolois. — 2° Ordonnance royale du 1er août 1775 qui confirme cette nomination. — 3° Acte du 23 octobre 1787 par lequel François-Gabriel-Florent, marquis de Ludre et de Frolois, nomme le sieur Jean-François Lambert en qualité de procureur-fiscal de Ludre, Frolois et Messein. — 4° Acte fait à Vézelise, le 24 septembre 1742, par lequel

la famille Mansuy abandonne aux frères les Querquelin, de Guise-sur-Moselle, ses droits sur la chapelle Saint-Sébastien, située dans l'église de cette localité, et dont elle avait exclusivement l'usage.

— M. Chenot, ancien vérificateur des domaines à Metz, a offert les objets ci-après, trouvés aux environs de Metz et de Jouy-aux-Arches : 1° une lampe en terre cuite ; 2° partie d'une autre lampe en terre, sur laquelle est représenté un sanglier ; 3° partie de brique en relief, avec un personnage en robe, coiffé d'une toque ; 4° une clef trouvée dans les ruines du vieux château de Frawemberg (près Sarreguemines), et divers fragments de poterie en terre.

—

Le Musée vient d'augmenter sa collection de taques historiées par l'acquisition de deux nouvelles taques, fort bien conservées : l'une aux armes de Stanislas, l'autre à celles de M. Blouet de Camilly, évêque de Toul.

—

Notre honorable confrère M. le docteur Edmond Simonin, professeur à la Faculté de médecine, a bien voulu enrichir la bibliothèque de la Société de la collection de ses publications scientifiques et de ses rapports sur le service médical et la vaccine dans le département.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

29ᵉ ANNÉE. — 8ᵉ NUMÉRO. — AOUT 1880.

Par arrêté en date du 27 juillet dernier, M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts a bien voulu accorder, à titre d'encouragement, une allocation de 500 francs à la Société d'Archéologie.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 9 juillet 1880.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par M. L. Quintard, secrétaire-adjoint, et adopté.

Admission de membres titulaires.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires : M. Malhorty, capitaine au 2e hussards, à Nancy ; M. Mariotte, docteur en médecine, à Sauvigny (Meuse), et M. Gustave Vallier, conservateur honoraire du cabinet des médailles de la ville de Grenoble.

M. Chassignet, sous-intendant militaire à Nancy, est présenté comme candidat par MM. Bretagne, H. Lepage et Delorme.

Le Président donne lecture d'une lettre de M. Barbier, secrétaire général de la Société de Géographie de l'Est, invitant la Société à nommer des délégués chargés de la représenter au Congrès national de géographie qui doit avoir lieu à Nancy du 5 au 10 août. L'assemblée décide que des remerciements seront adressés à la Société de Géographie, et désigne comme délégués MM. L. Germain, J. Renauld et Collardel.

Ouvrages offerts à la Société.

Recherches historiques et archéologiques sur les salines d'Amelécourt et de Château-Salins, par M. E.-A. Ancelon.

Monnaie inédite de Jean l'Aveugle, roi de Bohême, comte de Luxembourg, par L. Germain.

Notice sur Montier-sur-Saulx, par M. Bonnabelle.

Ville de Nancy. — *Bulletin administratif*, 1880, n° 2.

La Céramique péruvienne de la Société d'études américaines fondée à Nancy. Notice descriptive, avec planches, par Jules Renauld.

Assemblée générale des conférences de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de la Meuse à Benoîte-Vaux, du 12 mai 1880. Envoi de M. VAGNER.

Sirona, par M. Charles ROBERT, membre de l'Institut. (Extrait de la Revue celtique, t. IV).

Les souvenirs de saint Firmin à Pampelune, par l'abbé J. Corblet.

Revue des Sociétés savantes des départements, 7e série, Tome II, 2e livraison.

Voies romaines des départements de la Côte-d'Or et Répertoire archéologique des arrondissements de Dijon et de Beaune, publiés par la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or. — Dijon, 1872, in-4°.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Tome XXVII, 1re et 2e livraisons.

Société archéologique de Bordeaux, tome II, 1er et 2e fascicules. — Mars et juillet 1875.

Revue Savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 21e année, nos 5 et 6. — 31 mai et 30 juin 1880.

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne, année 1878-1879.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 3e série, tome VI.

Mémoires de l'Académie de Nîmes, 7e série, tome I, année 1878.

Mémoires de la Société historique et archéologique de Langres, tome III.

Revue alsacienne, publiée sous la direction de M. Eugène SEINGUERLET, 3e année, no 7. — Mai 1880.

Le Cabinet historique, revue mensuelle sous la direction de M. Ulysse Robert, 26e année. — Mars et avril 1880.

Lectures.

M. H. Lepage donne lecture d'un travail intitulé : *L'ancien village de Saint-Dizier-lès-Nancy*, dont la Société vote l'impression dans l'un des premiers volumes de ses *Mémoires*.

Inscriptions nouvelles.

M. Courbe : Recherches historiques sur Nancy : promenade à travers ses rues, ses maisons, etc.

M. L. Germain : Notes historiques sur la maison de Lorraine, tirées d'une publication récente.

M. l'abbé Guillaume : Généalogie et biographie de Mory d'Elvange.

MÉMOIRES.

—

LES PRINCES DE LA MAISON DE LORRAINE ABBÉS DE CLUNY (1).

Le premier abbé de Cluny de la Maison de Lorraine fut le cardinal Jean, archevêque de Narbonne, évêque de Toul et de Verdun, etc., fils du duc René II, nommé par le roi François Ier, en 1529.

Le second fut son neveu, le grand cardinal Charles de Lorraine, fils du duc Claude de Guise, que Jean

(1) Saône-et-Loire (ancien diocèse de Mâcon).

avait choisi comme coadjuteur. Au concile de Trente, Charles de Lorraine fit confirmer les priviléges des Clunistes et il essaya de les réformer. Pendant qu'il avait la commende du siége abbatial, les guerres religieuses éclatèrent. En 1562, l'abbaye fut pillée; heureusement que le cardinal avait ordonné d'envoyer tout ce qu'il y avait de précieux à Auxonne.

Au grand cardinal succéda son neveu de la main gauche, Dom Claude de Guise (1), son coadjuteur depuis l'année 1575. Ce fils naturel du duc François administra sagement l'abbaye.

Il en fit confirmer les priviléges en 1585 et en 1589, et fit prêter serment de fidélité à la Ligue par les bourgeois de la ville de Cluny. Il les récompensa de ce dévouement à sa famille en leur abandonnant d'importants droits forestiers.

Les troupes royales cherchèrent à détruire son influence en essayant de s'emparer de Cluny et du château de Lourdon, siége du pouvoir temporel des abbés, Dom Claude les reçut vigoureusement dans ce dernier endroit, en « faisant de bonnes salves de son canon et force mousquetades ». Les royalistes durent abandonner leur entreprise; ils prirent leur revanche en 1595, en occupant la ville de Cluny.

Henri IV garda rancune à l'abbé lorrain, et le fit destituer par le grand Conseil; mais, ayant fait sa paix avec le duc de Mayenne, il n'avait plus de raison de sévir contre Dom Claude. Celui-ci, rentré en faveur, eut de

(1) Fils, dit-on, d'une fille d'un président de la Cour des Comptes de Dijon.

nouvelles lettres royales pour Cluny, en 1601 et en 1605 (1).

Il passa tranquillement les dernières années de sa vie en cherchant à réparer les traces sanglantes de la guerre. Il augmenta considérablement le palais abbatial, aujourd'hui la demeure du docteur Ochier.

A sa mort, en 1612, son neveu, le fils du Balafré, Louis de Lorraine, cardinal de Guise, archevêque de Reims, lui succéda. On voit que le crédit des Lorrains n'avait pas encore disparu. Le pape et le grand Conseil ratifièrent le choix des moines. Sous le cardinal de Guise, le grand prieur de l'Ordre, Jean de Veny d'Arbouse, essaya d'introduire la réforme. Son zèle fut récompensé, en 1622, par son élection au trône abbatial, après la mort du cardinal, décédé en 1621, n'étant que sous-diacre. Mais Jean de Veny ne fut pas longtemps à Cluny : Richelieu lui donna l'ordre, en 1627, de lui céder l'abbaye. Il dut obéir ; au grand cardinal-ministre succéda Mazarin, puis, à celui-ci, des membres des familles de Bouillon et de la Rochefoucauld.

Cluny, entre les mains des princes lorrains, ne fut guère plus, dit M. Lorrain, qu'une grande propriété qu'on exploitait. La mense abbatiale valait encore, à la Révolution, 50,000 livres annuellement. Cette somme énorme ne devait pas étonner, lorsque l'on connaît le proverbe bourguignon :

En tous pays, où le vent vente,
L'abbaye de Cluny a rente.

On ne trouve plus aucun souvenir, à Cluny, des fiers abbés de la maison de Guise ; mais, si l'on se dirige vers

(1) P. Lorrain. Essai historique sur l'abbaye de Cluny, Dijon, 1839.

les ruines du château de Lourdon, démoli en 1632, on y voit encore une petite tour portant les armoiries de cette puissante famille et la croix de Lorraine. Cette tour s'élève à côté des hauts murs du jeu de paume qui, aperçus au loin, présentent aux artistes l'aspect le plus imposant et le plus pittoresque.

A. BENOIT.

ÉPITAPHE DE ROBERT DE VAUBECOURT, ÉCUYER, A NANTOIS (MEUSE).

Pour faire suite à l'épitaphe de Louis de Nettancourt, comte de Vaubecourt, que nous avons reproduite dans le n° de mai de ce *Journal*, notre savant et zélé confrère M. Maxe-Werly a eu l'obligeance de nous adresser la copie suivante d'une inscription funéraire qu'il a remarquée dans l'église de Nantois (canton de Ligny) :

Á QUATRE PIEDS DE CESTE MURAILLE
EST POSÉ LE CORPS DE ROBERT
DE VAUBECOURT ESCUIR ET FILZ
DE JEAN DE VAUBECOURT ESCUIR
ET DE DAMOYSELLE ALIX DE SAL
VANGE SEIGNEUR ET DAME DOUR
CHE LEQUEL ROBERT AAGÉ DE
TRANTE SIX ANS DÉCÉDA LE
PREMIER JOUR DE JUILLET 1620
DÉLAISSANTE POUR SA VEFVE
DAMOYSELLE MAGDELAINE PERIN
ET POUR SES ENFANS CHARLE
FRANÇOIS ET JANNE LES DES VAV
BECOVRT. PRIEZ DIEU POUR LUY.

Dimension : 0,m 50 sur 0,m 44.

Mathieu Husson-l'Escossois a donné une généalogie de la branche aînée de la famille de Vaubecourt; mais nous ne connaissons aucun nobiliaire qui mentionne la branche à laquelle se rapporte l'épitaphe précédente. Elle nous fait connaître les degrés généalogiques suivants :

I. JEAN DE VAUBECOURT, écuyer, et sa femme, *Alix de Salvange*, seigneur et dame d'Ourches (vivant probablement encore tous deux en 1620).

II. ROBERT DE VAUBECOURT, écuyer, mort à l'âge de 36 ans, le 1er juillet 1620, et sa veuve, damoiselle *Magdelaine Périn*.

III. CHARLES, FRANÇOIS et JEANNE DE VAUBECOURT.

Jean de Vaubecourt descendait peut-être du personnage mentionné ainsi à la table des noms de l'Inventaire de Dufourny :

« Nicolas de Vaubecourt, écuier, seigneur de Nicey en partie, échange un homme de corps, 1510, t. II, p. 616. »

C'est le même Jean, père de Robert, qui, sans doute, est indiqué ensuite :

« Jean de Vaubecourt, témoin en 1584, t. VI, p. 751; en 1598, *ibid.*, p. 754. Le même, seigneur d'Amanty, demeurant à Foug, pour lui et comme tuteur de Nicolas et Henry, ses frères, et d'Hilaire et Philippe, ses neveux, reprend en fief une rente sur Foug en 1589, t. VII, p. 664. — Jean de Vaubecourt, seigneur d'Ourches en partie, reprend en fief des cens sur la recette de Foug en 1625, t. VII, p. 689. »

Les autres personnes de la famille citées dans la même table appartiennent, croyons-nous, à la branche

aînée. Les noms d'Alix de Salvange et de Madelaine Périn ne se trouvent pas au nombre de ceux qui se rapportent à leurs familles.

Rappelons qu'à la même époque, une autre branche de la famille de Vaubecourt habitait Blanzey. Le registre des lettres patentes de l'année 1609 contient (f. 12) une copie des lettres de Henry, duc de Lorraine, données à Nancy, le 9 janvier 1609, portant déclaration de la qualité d'écuyer et de noble et ancienne extraction de nom et d'armes en faveur de THOMAS DE VAUBECOURT, seigneur de *Berniqueville* (1), lieutenant de la vénerie de S. A., demeurant à Blanzey. M. Digot (2), puis M. Lepage (3) ont publié l'épitaphe d'AMIC DE VAUBECOURT, écuyer, mort en 1616, à l'âge de 36 ans, et enterré dans l'église prieurale de Blanzey, laissant pour veuve damoiselle *Claude Humbert*.

L. GERMAIN.

UNE MINIATURE PEINTE PAR LE DUC DE LORRAINE FRANÇOIS-ETIENNE

D'après le Catalogue de la Galerie impériale et royale de Vienne, dressé en 1781 par le graveur Chrétien de Mechel (Bâle, 1784, in-8°), cette intéressante peinture se trouvait exposée dans le *Cabinet blanc*.

Voici sa description, d'après le Catalogue :

« I. Une miniature peinte par feu l'empereur Fran» çois Ier. Elle représente neuf différens tableaux de cette » Galerie, le beau Teniers, le *Sacrifice d'Abraham*, deux

(1) Sans doute *Burniqueville*, ferme, commune de Vaucouleurs (*Dict. topogr. de la Meuse*).

(2) *Bulletin de la Société d'Archéol. lorr.*, t. II, p. 47.

(3) *Communes de la Meurthe*, art. *Blanzey*.

» vieux portraits et quelques morceaux de fruits et de
» volailles (*sur vélin* : hauteur, 7 pouces ; largeur, 9
» pouces) ».

Dans la même salle se trouvait le portrait en émail, de forme ovale, par Dailly, du prince Charles-Alexandre de Lorraine, en costume de feld-maréchal (nº 12). — Buste, grandeur naturelle ; hauteur, 1 pied 10 pouces ; largeur, 1 pied 5 pouces.

Au Belvédère inférieur, le Catalogue indiquait un autre portrait lorrain : celui de la mère des deux princes, la duchesse Elisabeth-Charlotte, peinte par Hyacinthe Rigaud, à l'âge de 40 ans ; son manteau bleu céleste était parsemé de fleurs de lis. — Buste, grandeur naturelle. Hauteur, 2 pieds 6 pouces ; largeur, 2 pieds (nº 12).

A. BENOIT.

CHRONIQUE.

—

VISITE DES MEMBRES DU CONGRÈS DE GÉOGRAPHIE AU MUSÉE LORRAIN.

Un Congrès national de géographie s'est réuni à Nancy, du 5 au 10 août. Il se composait des membres de la Société de Géographie de cette ville, des délégués des Sociétés françaises du même genre et des représentants des diverses Sociétés lorraines.

Une exposition de plantes exotiques, cartes, plans, sphères, costumes et autres objets se rapportant à l'étude du globe terrestre, avait été organisée à l'ancienne Université, par les soins de M. Barbier, secré-

taire général du Congrès, et, pendant la session, les conférences faites chaque jour, dans le grand salon de l'Hôtel-de-Ville, ont été assiduement suivies par un auditoire nombreux et sympathique.

Dans la séance d'ouverture, présidée par M. Zeller, professeur à la Faculté des lettres, M. Volland, maire de Nancy, après avoir souhaité la bienvenue aux savants étrangers accourus dans nos murs, s'est fait un devoir de rendre un public hommage au vénéré secrétaire perpétuel de la Société d'Archéologie, en rappelant que « Nancy, grâce au dévouement infatigable d'un de ses meilleurs citoyens, M. le baron Guerrier de Dumast, dont il importe, a-t-il dit, de saluer le nom respecté toutes les fois qu'il s'agit ici d'une fête intellectuelle, Nancy a enfin et successivement repris possession de ses antiques établissements d'enseignement supérieur ».

Comme un autre témoignage de sympathie pour la Société d'Archéologie, l'un de ses délégués, M. Renauld, a été invité à occuper le fauteuil de la vice-présidence pendant la première séance des travaux.

Samedi 7 août, à quatre heures du soir, les membres du Congrès se sont rendus au Palais ducal, où ils ont été reçus par M. Lepage, président du Comité et de la Société d'Archéologie, M. Renauld, vice-président, M. Cournault, conservateur du Musée, et M. Léon Germain, bibliothécaire-adjoint. Nos collections, objets d'art et souvenirs historiques, ont vivement intéressé les nombreux visiteurs, parmi lesquels on remarquait l'éminent professeur de géographie, M. Levasseur, de l'Institut; l'explorateur Moreno, de Buenos-Ayres; MM. Jackson, délégué de la Société de Géographie de

Paris; Pirrot, délégué de la Société de Bordeaux; Gauthiot, secrétaire général de la Société de Géographie commerciale de Paris; Delavaud, président de la Société de Rochefort; Bouthillier de Beaumont, délégué de Genève; le colonel du génie Henri Wauwermans, président de la Société de Géographie d'Anvers; Mlle Kleinhans, officier d'Académie, déléguée de la Société de Topographie de Paris, etc.

Le baron Frédéric de Hellwald, lieutenant au service d'Autriche et rédacteur en chef de la revue *das Ausland*, a paru particulièrement flatté de reconnaître, dans la salle de nos séances, le buste de son souverain, bienfaiteur du Musée et l'un des représentants de l'ancienne Maison de Lorraine. Enfin, M. le colonel Debize, secrétaire général de la Société de Géographie de Lyon, a porté spécialement son attention sur la mappemonde d'argent doré, ornement de l'une de nos vitrines, connue sous le nom de ciboire de Notre-Dame de Sion. M. Debize considérait, sinon comme unique, du moins comme aussi rare que précieux, un globe terrestre de la fin du XVII^e siècle, indiquant les monts Alkamar avec ces chaînes célèbres d'où sort le Nil, globe possédé par la ville de Lyon, et voilà qu'à Nancy même, en l'année 1600, un géographe lorrain, Vallier, sur l'ordre de Charles III, et moyennant le prix de 480 francs 4 gros 2 deniers, fabriquait ce précieux « globe d'argent, doré par les garnitures, à l'entour duquel est gravée la carte du monde universel et au-dessus la sphère céleste ». — Sur ce globe, il est vrai, l'Amérique se relie à l'Asie en se prolongeant vers l'Est sous le nom de Grande-Asie et d'Asie-Orientale, tandis que la presqu'île méridionale porte seule le nom d'Amérique et de Nouvelle

Partie du Monde ; mais n'est-il pas curieux de voir les lacs désignés aujourd'hui sous les noms de *Victoria Nyanza* et *Albert Nyanza*, gravés sur la mappemonde de Nancy, et marqués déjà comme appartenant à la région du Nil ? (1)

Le dernier jour de la session, mardi 10 août, un banquet de soixante couverts réunissait à l'hôtel de France les principaux membres du Congrès, sous la présidence de M. Volland, maire, assisté de MM. Berlet, député, Rambaud, chef du cabinet du Ministre de l'Instruction publique, et Mourin, recteur de l'Académie. Plusieurs toasts ont été portés, et il en est un surtout que nous devons signaler. En buvant à l'union de la France et de la Belgique, M. le colonel Wauwermans, d'Anvers, a rappelé que les rapports échangés entre son pays et la Lorraine devaient remonter déjà à plusieurs siècles, car c'est quelques mois après la publication, à Saint-Dié, en 1507, du livre d'Améric Vespuce sur ses quatre voyages dans le Nouveau-Monde (2), que la traduction de ce curieux ouvrage s'imprimait à Anvers, en langue flamande !

J. R.

—

Nous avons le plaisir d'annoncer que le second prix de la fondation Gobert a été maintenu à notre savant confrère M. l'abbé Mathieu pour son ouvrage intitulé : *L'ancien régime dans la province de Lorraine et de Barrois.*

(1) Voir *Journal d'Archéologie*, avril 1878, page 74, et Bulletins de la même Société, 1875, p. 107. — Articles de J. Renauld et H. Lepage.

(2) *Journal d'Archéologie*, avril 1874, p. 58. — Art. de H. Lepage.

Un autre de nos confrères, M. Olry, d'Allain, a obtenu une médaille de bronze à l'exposition ouverte par le Congrès de géographie.

NÉCROLOGIE.

—

La Société vient encore de perdre un de ses membres les plus érudits, qui joignait à beaucoup de savoir une extrême modestie et la plus grande bienveillance pour tous : le 16 de ce mois est mort, dans sa 74e année, M. le docteur *Dominique-Alexandre* Godron, correspondant de l'Institut (Académie des Sciences), membre de l'Académie de Stanislas, vice-président de la Commission de la bibliothèque, recteur honoraire, doyen honoraire de la Faculté des sciences, officier de la Légion d'honneur et de l'Instruction publique. M. Godron, qui occupait un rang distingué parmi les botanistes français, a publié, entr'autres ouvrages, la *Flore de Lorraine* et la *Flore de France* (en collaboration de M. Grenier). Notre Société lui est redevable de quelques intéressantes dissertations, insérées dans ses *Mémoires* et son *Journal*.

H. L.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

—

La 1re partie du tome IV de l'*Inventaire-sommaire des Archives de Meurthe-et-Moselle* vient de paraître.

Elle renferme la 1re série des Archives ecclésiastiques (série G), consacrée au clergé séculier. Ce demi-volume étant moins considérable qu'il ne devrait l'être, les souscripteurs seront indemnisés par celui qui suivra.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. DAUBRÉE a offert, au nom du Comité de la statue de Callot, un exemplaire en bronze de la médaille frappée à l'occasion de l'érection de cette statue.

— Notre confrère M. G. DES GODINS DE SOUHESMES, publiciste à Alger, a envoyé un certain nombre de monnaies romaines trouvées aux environs de cette ville.

— M. l'abbé VANSON, supérieur de la Malgrange, a donné à la bibliothèque de la Société un grand nombre de cartes et plans manuscrits, presque tous de la seconde moitié du siècle dernier, intéressant le pays. On y remarque, notamment, les pièces suivantes :

1. « Première partie de la chaussée de St-Avold à Dieuze », par N. Robin, inspecteur des ponts et chaussées. — H., 0,43 ; L., 1,79.

2. « Carte de la première partie de la route de St-Avold à Nancy dressée au sujet du baissement et changement à faire à la montagne de Castelberg dans l'entretien de la chaussée du Val... », signée Robin, et datée de *Faulquemont* le 1er mars 1765.

3. « Plan et élévation de deux travées de charpente du pont de Malzéville situé sur la rivière de Meurthe,

pour servir au projet de reconstruction de ces deux travées. » Sans date.

4. « Carte topographique, toisé et arpentage, à la mesure de la ci-devant Lorraine, des propriétés dépendantes des papéteries de Champigneulles... » Signé J. Mougeot ; Nancy, 9 septembre 1809. — H., 0,67 ; L., 0,27.

5. « Plan trigonométrique des communes de Jolivet (anciennement Hudiviller), Chanteheux et Haudonviller. » H., 0,35 ; L., 0,68.

6. « Plan de la ville de Boulay. » Sans date.

7. « Plan général des bâtimens, jardins et parties de la prairie du château de Kœurs-la-petite. » 1773. — H., 0,83 ; L., 1,25.

8. « Plan et élévation latérale de la nouvelle église projettée de construire à Flesheim. » Nancy, 28 février 1787. Signé d'Ingler.

9. « Coupes en long et en travers de la nouvelle église paroissiale projettée de construire à Hilbesheim. » Même signature, Nancy, 13 mars 1786.

10. « Desseins (*sic*) de différentes parties de détail pour servir à la construction de l'église de Nidersheim ».

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

29e ANNÉE. — 9e ET 10e NUMÉROS. — SEPTEMBRE ET OCTOBRE 1880.

MÉMOIRES.

—

NUMISMATIQUE. — LE JETON, DU RÈGNE DE LOUIS XIII, N° 620 DU CATALOGUE DE LA COLLECTION MONNIER, CONCERNE-T-IL LA LORRAINE ?

Dans le *Catalogue des monnaies, médailles et jetons de la Lorraine, composant la collection de feu M. Monnier*, vendue aux enchères, à Paris, en avril 1874, le jeton inscrit sous le n° 620, que l'on y rattache aux premières expéditions de Louis XIII en Lorraine, est ainsi indiqué :

« LVDOVICVS XIII FRANCORVM ET NA. REX. *Ecussons de France et de Navarre.* — *Revers :* FVGAT

OPORTVNE. *Soldats fuyant d'une ville à l'arrivée d'une armée. Exergue :* **1632.**

» *(Prise de Bar ou de Vic)* (?) »

Le type du revers, qui n'a pu être mentionné que brièvement dans le Catalogue, est en réalité ceci : dans le fond, une ville forte, assise sur un terrain élevé ; sur le devant, un général d'armée, à cheval, montre de son bâton de commandement une troupe d'ennemis en fuite et donne à ses soldats l'ordre de les poursuivre.

Malgré sa forme dubitative, l'attribution qu'on vient de voir, et qui fit monter le prix du jeton à sept francs, soit au double, pour le moins, de ce qu'un marchand pourrait en demander ordinairement, est encore admise aujourd'hui par certains amateurs qui n'ont pas eu l'occasion de vérifier si elle repose sur quelque fondement solide. Nous pensons donc ne pas faire une chose absolument inutile en examinant ici ce qui en est.

Le jeton de 1632, dont M. Monnier possédait l'exemplaire inscrit dans son catalogue, est d'une facture médiocrement soignée ; c'est la copie, même pour la configuration de la ville, mais la copie assez peu réussie, d'un jeton de 1631, beaucoup mieux exécuté, et d'une grande finesse de burin. Nous avons des exemplaires de ces deux jetons sous les yeux.

La date de 1631 prouve assez que le jeton original ne peut se rapporter à Bar-le-Duc, dont Louis XIII ne s'empara qu'en 1632, et sans résistance. Nous allons voir, au surplus, qu'il ne concerne pas davantage la place de Vic, qui, du reste, n'appartenait pas au duc de Lorraine, et qui se rendit également sans résistance. Il se rapporte aux faits de la guerre entreprise par Louis XIII contre le duc de Savoie et ses alliés.

Jacques de Bie, dans sa *France métallique*, mise au jour en 1636, a donné le dessin (1) d'une pièce analogue pour le revers, et qu'il décrit ainsi (2) :

« LVDOVICVS. XIII. D. G. FRANC. ET. NAVAR. REX. CHRISTIANIS. — *A cette partie est consignée l'effigie du monarque*... etc.

» Revers : FVGAT. OPPORTVNE. — *Il représente une ville en perspective sur une haute montagne, ses défenses poussées loin au dehors, afin de luy servir de plus grande seureté. Au pied de la roche paroist un général d'armée monté à cheval à la teste de ses régimens. Devant luy paroissent ses ennemis, tournez en fuitte, n'ayant osé attendre le chocq de ses armes.*

» *Sous l'exergue :* M. DC. XXXI. *Pour désigner les heureux exploits d'armes faits par les François en Italie, soit en prises de villes, soit en fréquentes deffaites des ennemis.* »

Sur le dessin que de Bie donne de sa pièce, — et il en est de même sur les jetons, — on voit bien que la ville qui figure dans la composition du sujet représenté au revers est sur une éminence ; mais il ne nous semble pas qu'on puisse dire qu'elle est sur une « haute montagne ». Nous croyons devoir faire quelque réserve sur ce point.

La guerre en Italie, pour ce qui concerne les campagnes de 1630, 1631, avait été causée, suivant les historiens français, par l'inexécution, de la part du duc de Savoie, Charles-Emmanuel, des dispositions du traité de Suze, et par le dessein qu'il poursuivait, d'accord

(1) Pl. 128, fig. cx.

(2) P. 385.

avec Spinola, général des Espagnols, de dépouiller le duc de Mantoue de ses états, ce à quoi Louis XIII s'opposait. Après différents combats et prises de villes, les Français se rendirent maîtres de la Savoie, d'une partie du Piémont, de Saluces, etc.

Nous sommes entré dans ces courts détails parce qu'ils aideront à comprendre, avec ce que nous allons ajouter, l'allusion, d'un goût assez douteux, contenue dans la légende FVGAT OPORTVNE. Pour cela, nous devons reprendre les faits d'un peu loin.

En 1588, le duc de Savoie, qui était déjà Charles-Emmanuel, profitant de l'état de désunion dans lequel se trouvait la France, « *s'empara sans coup férir*, suivant le récit de Pasquier, *du marquisat de Saluces, qui étoit grandement à sa bienséance ; et, glorieux de cette inopinée victoire, que notre malheur lui avoit procurée, pour commémoration de ce bonheur, fit forger des pièces d'argent qui coururent par ses pays...* » (1)

Ces pièces d'argent étaient des écus, dont nous voyons le revers ainsi décrit dans une publication moderne : « Un centaure lançant une flèche ; dans le champ, une couronne qui tombe, et, au-dessus, le mot OPPORTVNE » (2).

(1) Voir, dans les Lettres d'Etienne Pasquier, la quatrième du livre XIX.

(2) Voir dans la *Revue numismatique*, nouvelle série, t. VIII, 1863, le savant article de M. Adrien de Longpérier, intitulé : *Jetons composés par Sully*. M. de Longpérier renvoie, pour la représentation de l'écu de Charles-Emmanuel, à l'ouvrage de Domenico Promis : *Monete dei Reali di Savoia*, t. II, pl. XXXI, n° 27.

Ainsi le duc se faisait-il gloire, encore suivant l'expression de Pasquier, « *d'avoir pris l'occasion à propos pour nous supplanter du marquisat* » (1).

Mais quand Henri IV eut conquis sur Charles-Emmanuel, en 1600, la Bresse et la Savoie, il fut frappé à Paris, pour les étrennes de 1601, et d'après la devise que Sully en avait lui-même soumise au roi, des jetons sur lesquels est Hercule foulant aux pieds un centaure et tenant à la main une couronne qu'il vient de relever, type surmonté, pour toute légende, du mot : OPPORTVNIVS (2).

Cette riposte est trop claire pour que nous ayons à nous y arrêter; mais on voit par nos jetons de 1631 et 1632, à la légende FVGAT OPORTVNE, dont le sens sarcastique est également facile à saisir du moment où ces pièces sont rapportées aux défaites que l'intervention de la France venait de faire éprouver au duc de Savoie et à ses alliés, que le vieil OPPORTVNE de Charles-Emmanuel et la manière piquante dont Henri IV y avait répondu en 1601, étaient encore connus des beaux-esprits chargés de fournir des devises pour les jetons des administrations royales.

Le jeton qui porte la date de 1631 est le seul que nous croyions officiel. Frappé pour l'époque du 1er janvier, il se rapporte, suivant l'usage, aux événements de l'année précédente, année dans le cours de laquelle Charles-Emmanuel était mort, « de douleur, dit le président Hénault, de voir par sa fausse politique son pays également ouvert aux Français et à ses alliés ». Quant

(1) Pasquier, lettre citée.

(2) Longpérier, *loc. cit.*, et pl. XXII du même volume de la *Rev. numismatique*, fig. 3

au jeton de 1632, il n'est, comme nous l'avons déjà dit, qu'une copie fort médiocre de celui de 1631, et nous doutons qu'il soit sorti de l'atelier du Louvre, où se frappaient les jetons régulièrement autorisés. C'est une pièce qui ne peut avoir un grand intérêt historique, et qui ne peut se rapporter qu'aux mêmes faits que la première ou à leur continuation dans les mêmes régions.

Nous avons voulu savoir s'il serait possible de déterminer quelle ville on aurait eu l'intention de représenter dans la composition du jeton original. Nous nous sommes, à cet effet, mis en relation avec M. le chevalier Vincenzo Promis, bibliothécaire du roi à Turin, que son goût pour la numismatique des anciennes possessions de la Savoie et ses études locales rendent particulièrement compétent dans la question.

M. Promis, dans la réponse qu'il a eu l'obligeance de faire à notre demande de renseignements, admet que le jeton se rapporte à quelqu'un des faits d'armes qui eurent lieu, dans le courant de 1630, en Piémont ou en Savoie, « où il y a précisément, fait-il remarquer, plusieurs localités sur des hauteurs » ; mais l'honorable bibliothécaire ne croit pas qu'il soit possible d'établir quelle ville on a voulu indiquer sur cette pièce. « C'est, ajoute-t-il, quelqu'une de nos places fortes prises par Louis XIII, comme Chambéry, Saint-Jean-de-Maurienne, Avigliana, Giaveno, Saluces, etc. »

Nous ne chercherons pas à être plus précis que M. Promis ne croit lui-même prudent de se montrer. En nous livrant là-dessus à de longues considérations que nous ne prévoyons pas pouvoir être bien concluantes, nous nous écarterions de l'objet de cette note, qui tend simplement à démontrer que les jetons de

1631 et 1632, à la légende FVGAT OPORTVNE, ne se rapportent en rien aux événements de guerre dont les pays lorrains ont été le théâtre sous le règne de Louis XIII.

J. ROUYER.

UN DROIT SINGULIER DES FEMMES DE CHATEL-SUR-MOSELLE AU MOYEN-AGE.

Les ouvrages sur les droits de la femme se comptent par centaines; la question de l'émancipation du sexe faible a fait naître une foule de théories plus ou moins soutenables, depuis celle de Saint-Simon, qui proclame l'égalité morale et sociale des deux sexes, jusqu'à celle de Proudhon, qui « inclinerait plutôt, s'il fallait en venir à cette extrémité, à mettre la femme en réclusion ». Chaque auteur a cité, à l'appui de sa thèse, des faits curieux qui sont souvent plus intéressants que les doctrines qu'ils semblent confirmer.

Celui que nous allons signaler, et qui se rattache à cette question, est on ne peut plus bizarre.

Dans un des manuscrits de la bibliothèque publique de Nancy (1) provenant de la collection Noël (2), on trouve, au milieu des chartes accordées aux corps de métiers de Nancy, la copie d'une pièce, datée de 1554, relative à un privilège qu'avaient les femmes de Châtel-sur-Moselle. Par ce privilège, les Châtelloises jouissaient, pendant un certain temps de l'année, des mêmes

(1) N° 116. Ce ms., du milieu du XVIII^e siècle, est intitulé : *Recueil de chartes pour les arts et métiers.*

(2) Où il portait le n° 3955.

droits, à l'égard de leurs maris, que ceux-ci envers leurs femmes pendant le reste du temps.

Cette autorité avait une sanction qui consistait à infliger aux délinquants un bain forcé dans la Moselle, où les maîtresses du moment les plongeaient, du haut du pont.

Cet usage est tellement extraordinaire, que l'on serait tenté de considérer comme apocryphe le document qui nous l'apprend; mais cette pièce figure à côté de chartes dont l'authenticité ne peut être mise en doute; c'est ce qui lui donne une certaine valeur historique (1).

(1) Note ajoutée par M. Noël, en marge du ms. :

« Il est possible qu'Alix de Vaudémont, épouse de Thiébaut » de Neufchâtel, en 1399, et qui était dame et seigneuresse » de Chaté, ait donné des privilèges aux femmes. »

Nonobstant tout le respect que nous avons pour la mémoire de M. Noël, nous ne saurions prendre au sérieux le document qui se trouvait dans sa riche collection. Les marques de sa *fabrication* sautent aux yeux. Charles III n'a jamais été qualifié d'Altesse *Royale ;* — l'orthographe de la pièce n'est pas celle du XVI^{e} siècle ; — la formule finale ne ressemble pas aux formules qui terminent les lettres patentes émanées de Nicolas de Lorraine, témoin la suivante, qui se trouve au bas d'une lettre du 11 mai de cette même année 1554 : « Et afin que ce soit chose ferme et stable à » tousjours, nous avons à ces présentes, signées de nostre » propre main, faict mectre et appendre le grand seel de » nostre nepveu. Donné en sa ville de Nancy, le xj^{e} jour de » may l'an de grâce Nostre Seigneur mil v^{c} cinquante quatre. » Signé : Nicolas ; et au remploy : Par Monseigneur le conte » de Vaudémont, en l'absence de Madame la duchesse douai- » rière, etc., tuteurs, etc. »

Il y aurait bien d'autres remarques à faire pour prouver que la soi-disant charte octroyée aux femmes de Châtel doit être considérée comme une plus moins spirituelle plaisanterie. (*Note de la rédaction.*)

D'ailleurs, l'histoire de Châtel-sur-Moselle renferme déjà des choses singulières, témoin le fameux *paste* dont parle M. Lepage dans la *Statistique du département des Vosges*, qu'il serait regrettable de ne pas en compléter la série ; c'est pourquoi nous croyons devoir publier ici les : « Lettres patentes octroyées aux femmes de Chatel par S. A. R. le Duc Charles 3.

» A Monseigneur de Vaudémont tuteur de S. A le duc Charles III.

» Remontrent en toute humilité les femmes de Châtel-sur-Moselle.

» Que cy-devant le seigneur dudit lieu ayant égard au sexe féminin qui de soy est débile et de peu de résistence contre l'effort et violence des hommes, lequel de nature et par ordonnance divine, est sujet aux hommes à savoir chaque femme à son mary ; et le feu seigneur de Chatel considérant que si cette suggession était perpétuellement continuée sans quelque intermission serait misérable au sexe, d'autant que la plupart des hommes menés quelque fois de leur esprit, et affection, ou pressés de vin ou de furie baccanale, ne se sentant aucune force ni puissance virile, traitent rudement, et malmènent leurs pauvres femmes, lesquelles n'ont d'autre arme pour se défendre contre eux, sinon la langue, laquelle néanmoins fait son devoir, et témoigne le bon courage, pour aucunement modérer si aspre et si longue servitude, aurait donné par lettres patentes et privilèges exprès auxdites femmes, un mois par chacun an, à savoir celui de may, durant lequel ayant authorité par dessus leurs marys et soient maîtresses d'eux comme ils sont les maîtres et seigneurs d'elles, tout le demeurant de l'année ; qu'elles puissent aller à la taverne, et

faire comme en autre temps ont accoutumé faire leursdits maris. Et s'il advient qu'aucun d'eux pendant ledit temps, batte la femme, il leur est loisible de le porter sur le pont et de le jeter dans la rivière; et comme ainsi soit que depuis elles ayent joui et usé dudit privilège, inviolablement selon la forme et teneur desdittes lettres, toutefois lesdits hommes qui ont pour eux onze mois en l'année, se souvenant de quelques rigueurs si leurs femmes leur en ont fait ressentir durant leur autorité, audit mois de may, se récompensent et font retour de l'outrage prétendu sur la tête de leurs pauvres femmes durant les onze mois qu'ils ont à maitriser.

» Pour ces causes, elles retournent par devers vous, suppliant en toute humilité Monseigneur, même que de leur nature elles n'ont pas la mémoire si longue qu'une javeline a de barbe pour se souvenir en un mois des injures reçues tout le long d'une année afin de s'en venger sur ceux qui les ont inférées, il vous plaise adjouter au mois de may quelques mois afin que la chose soit mieux compensée et que la servitude et suggession de ce pauvre sexe débile ne soit si longtemps grevée, ains de votre grâce la bonté, leur condition soit rendue aucunement meilleure, qui les obligera à prier Dieu pour la conservation de votre être et prospérité.

» Nous, ayant vu la présente requête, entendu au conseil le contenu en icelle pour les raisons amplement y déduites, même à la prière de M^r l'évêque de Toul notre compère qui nous a fait quelques remontrances, avons approuvé et confirmé le privilège allégué par les suppliantes, ratifiant et corroborant leur authorité durant le mois de may, auquel mois de may, de grâce spéciale avons adjouté et adjoutons deux autres mois

en l'année à savoir le mois de février pourvu d'autant que c'est le carnaval et celuy de septembre parce c'est le temps des vendanges, lesquelles deux saisons, la la liberté des femmes, toutefois non désordonnées et déviées, ne doit être aucunement (excluse) ?

» Mandons au Maréchal, bailly et capitaine de Chatel présent et à venir, ensemble à tous autres justiciers officiers et sujets de notre très cher et très aimé le duc, qu'ils aient à entretenir auxdittes suppliantes iceluy privilége selon la teneur des lettres patentes mentionnées en leurditte requête selon notre présente addition et plus ample octroyée spécialement, ordonnons aux hommes dudit Chatel qu'ès dits mois de février, may et septembre, ils ayent à obéir et se soumettre à leurs femmes et à ne les contredire en aucune manière sous la peine à eux imposée d'être jetés par elles du haut du pont dans la rivière, selon que leur permet ledict privilége susdit, car tel est notre bon vouloir. Donné à Nancy, le 10 may 1554. Signé, Nicolas comte de Vaudémont, tuteur et administrateur de S. A. Charles III, duc de Lorraine et de Bar. »

P. c. c. FAVIER.

—

Les Archives municipales de Châtel contiennent, sous la date de 1595, une mention qui rappelle, sinon un usage, du moins un fait assez bizarre, et qu'il convient de reproduire à la suite de la pièce qui précède : « Payé » à Demange Demangeot 6 gros pour avoir un chat pour » jetter à l'eau et donner plaisir à M. d'Anderny, bailli » de Châtel, afin de mettre des chiens après ».

DE QUELQUES INSCRIPTIONS A NANCY.

(Suite.)

Dans une nouvelle promenade que nous avons faite à travers les rues de notre ville, en compagnie de notre confrère M. A. Benoit, nous avons recueilli diverses inscriptions que nous n'avions pu reconstituer en les voyant une première fois, et d'autres aussi qui nous avaient échappé.

Sur la porte Stanislas, les S et les têtes de buffle du blason du roi, qui ornaient l'entablement du premier ordre, ont été martelés sur les deux faces. La devise :

Liberté — Egalité — Fraternité

se lit encore sur ces deux faces.

Sur la place Dombasle, à l'angle de l'Université, près de la rue de la Poissonnerie, on voit, sous l'inscription actuelle, qui est peinte, la précédente :

Place
du Collège.

A gauche de la porte de la chapelle des Carmélites, située à l'extrémité de la rue Saint-Joseph, on lit cette singulière inscription révolutionnaire, fort bien conservée :

Propriété nationale
a vendre ou a louer.

Au n° 34 de la rue de la Poissonnerie, qui fait angle sur la rue de la Visitation prolongée, derrière l'Université, une gravure en creux indique :

Place de Grève
S. R. (Saint-Roch.)

Ainsi, ce système d'épigraphie en creux pour l'indication des rues et des paroisses, remonterait à l'époque du numérotage de 1764.

Au nº 16 de la rue des Artisans, dans un petit cartouche au-dessus de la porte d'entrée, se lit cette inscription :

An + no
Domini
1725

Le mot anno est coupé en deux par une croix ; le mot Domini est précédé d'une croix de Lorraine et suivi d'une croix de Jérusalem.

La maison nº 21, jadis nº 19, de la rue Saint-Dizier, porte encore, entre les 4e et 5e fenêtres du premier étage, cette inscription :

Nancy
Metz
Bureau
des
Bateaux
A vapeur.

Dans les mots *à vapeur* on lit aussi :

Conjointement.

Le nº 146 de la rue Saint-Dizier fait angle sur la rue de la Salpêtrière : à la hauteur du premier étage, une niche, sur le socle de laquelle deux plaques de marbre, en lettres dorées, se détachent sur la rue Saint-Dizier le mot *Ave*, et sur la rue de la Salpétrière celui de *Maria.*

On trouve, dans le pilastre gauche de la porte de l'église Saint-Nicolas, deux inscriptions :

*2 Q*T (2me quartier).

et au-dessous une peinture en bâtarde :

Lambert
voiturier
au dessus de la
porte cochère.

La clef de voûte de cette porte forme un cartouche garni d'un médaillon en marbre noir sur lequel on lit, en lettres jadis dorées :

Domus
Dei.

Sur la façade intérieure de la porte Saint-Nicolas, dans le médaillon au-dessus de l'arc principal :

Porte
de la
Constitution.

Plus haut, dans la frise qui règne sur toute la longueur, il y avait une inscription révolutionnaire presque complètement effacée. On ne distingue plus que les derniers mots à droite :

.... *ou la mort.*

Ces trois mots forment à peu près le sixième de l'inscription entière.

Sur la façade extérieure, on voit, en gros caractères comme ceux des portes Stanislas et Sainte-Catherine :

Porte
de la Constitution.

La façade de la Cathédrale est assez curieuse à examiner.

Au-dessus du portail principal et dans la frise au-dessus de l'autel de la patrie, dont nous allons parler, on lit en gros caractères :

Le peuple Français reconnaît l'Etre suprême
et l'immortalité de l'âme.

Dans les deux tables saillantes au-dessus des portes latérales étaient peintes, aussi en gros caractères, ces deux inscriptions, qui sont la même sur chaque cartouche :

Unité, indivisibilité
de la République,
Liberté, Egalité,
Fraternité
ou la mort.

Au-dessous de ces deux tables les écussons des clefs ont été grattés, et à la place des armes qui les ornaient, on a peint sur chacune un énorme *bonnet phrygien* orné de sa cocarde.

Au-dessus des tables de l'ordre inférieur on voit deux coussins sur lesquels reposaient, dit-on, la couronne et les emblèmes royaux et épiscopaux de saint Sigisbert, lesquels ont été impitoyablement brisés ainsi que les petits sujets qui ornaient les chefs des écussons des portes latérales.

Au-dessus du grand portail on aperçoit deux anges agenouillés au pied d'un autel de la patrie, enguirlandé comme un autel consacré à l'hymen, duquel se détachent, à gauche, le faisceau égalitaire ou de licteur, à droite une pique surmontée d'un bonnet phrygien. On a brisé celui-ci comme un emblème séditieux, mais les traces qu'a laissées cette brisure en dessinent mieux les formes.

Entre la guirlande et le dessus de l'autel se trouve le monogramme de la Révolution *sculpté en relief.* Les lettres A et M entrelacées font croire à beaucoup de personnes qu'elles représentent le monogramme de l'*Ave Maria.* Il n'en est rien, c'est l'*alpha* et l'*oméga* des

anciens, *le commencement et la fin;* mais, au lieu de se servir des deux caractères grecs (alpha et oméga), nos pères révolutionnaires ont voulu franciser ces deux lettres et les ont remplacées par le monogramme AM entrelacées.

Ce qui autorise mieux encore les visiteurs à prendre ce monogramme pour celui de l'*Ave Maria,* c'est qu'on a gravé depuis, en creux, au-dessous de la guirlande le signe

I H S

Derrière l'autel et à chaque angle supérieur on voit une branche de laurier s'étendre à droite sur la pique, et une branche de chêne à gauche sur le faisceau égalitaire; entre ces deux branches une flamme brûle sur l'autel, il en sort un flot de fumée qui s'élève un peu vers la gauche.

Lionnois nous apprend qu'avant la Révolution, les deux anges étaient prosternés devant une croix placée au milieu, et que dans le fronton on voyait « les armes pleines de Lorraine, avec la couronne royale, les deux aigles pour supports, la croix de Lorraine pendant à leur col ».

On a substitué aux armes pleines de Lorraine une cotte de mailles qui jure dans l'ensemble. La couronne royale, qui avait été enlevée à cette époque, a été replacée, dit-on, il y a une trentaine d'années environ. Aujourd'hui, surmontant la cotte de mailles, elle est un non sens qui fait mieux ressortir les mutilations du fronton principal.

En se reportant à la planche représentant la façade de l'église primatiale, donnée par Dom Calmet dans son

Histoire de Lorraine, on a une idée des mutilations accomplies sous la Révolution.

Jusqu'alors, croyons-nous, aucun de nos historiens n'a consigné ces diverses particularités qui se rattachent au portail de l'église cathédrale primatiale qui fut, sous la Révolution, le Temple de l'Etre suprême et de la Raison.

Pour avoir une idée exacte du bonnet phrygien de ce temps-là, qui ressemble, à s'y méprendre, à un gros bonnet de coton orné de sa houpette, il faut se reporter aux bois qu'employait Guivard pour ses publications républicaines. On y voit, outre la houpette et la cocarde traditionnelles, la devise *Liberté, Egalité, Fraternité.*

Avant qu'on n'ait transformé, en mai 1878, sur l'attique de la porte Désilles, le panneau de bois peint en noir portant en lettres dorées :

Porte Désilles,

on pouvait encore lire l'inscription suivante peinte en noir et en gros caractères sur le même panneau couleur pierre :

Les arts que nos tyrans asservissaient ici,
Avaient à cette porte imprimé l'esclavage.
Le nom qu'à lui donner nous avons réussi
En fait un monument qui dira d'âge en âge
Que de la Liberté le regne est à Nanci.
20 prairial, an II de la République.

Depuis le 17 septembre 1791, jusqu'à la rentrée des Bourbons, elle avait le nom officiel de *Porte de la Liberté*. Néanmoins le peuple persistait à l'appeler *Porte Stainville* ou *Porte Neuve*. C'est au moins une

erreur quand on dit qu'elle n'a pris cette dernière dénomination, qu'elle avait eue précédemment, que depuis 1814 (1).

Antérieurement à l'inscription révolutionnaire que nous venons de rapporter, il y en avait une autre qui fut effacée en exécution de la délibération du Conseil général de la commune de Nancy, du 17 septembre 1791. Mise au concours en 1783 par l'Académie de Stanislas, celle de MM. Brotier et Barthélemy, membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres de Paris, remporta le prix proposé. Elle était ainsi conçue:

Regnante Ludovico XVI,
Delphino Galliæ votis dato,
Pace terrâ marique, partà,
Insigne Ducis optimo nomine monumentum
Memor beneficiorum posuit Lotharingia,
Anno MDCCLXXXIII (2).

—

Verbvm Domini Manet
In Æternvm
1597.

est une inscription sur marbre noir qui se lit au-dessus du puits, dans la cour, à gauche, de la maison n° 13 de

(1) Le souvenir des bienfaits de M. le comte de Stainville, gouverneur, était demeuré fort vivace chez nos pères. Il aurait été plus logique de restituer à cette porte son nom primitif de Stainville que de lui donner celui de Désilles.

Primitivement elle avait comme dénomination officielle: *Porte Saint-Louis;* le peuple lui donna alors celles de *porte de Metz*, *porte Stainville*, *porte Neuve.* La porte Saint-Louis rappelait aux Nancéiens les jours les plus néfastes de l'occupation française.

(2) Lionnois (t. I, p. 41), en homme prudent, ne dit pas sur quoi était peinte cette inscription, ni si elle était en lettres noires ou dorées.

la Grande-Rue. Cette maison possède deux cours et deux puits.

Dans notre dernière note nous avons omis, pour la maison n° 15 de la rue d'Amerval, l'inscription qui se lit sur la rue de la Pépinière :

Cette pierre
a été posée le
23 mai 1850
par
Alphonse Georgé
d'Epinal.

Au-dessus de la porte de la chapelle de l'hôpital Saint-Charles, il y a aussi une inscription du siècle dernier, en lettres dorées sur marbre noir, qui nous avait échappé :

Eglise des sœurs hospitalières
de la charité de Saint-Charles.

CH. COURBE.

TAQUE DE CHEMINÉE AUX ARMES DE DIANE DE DOMMARTIN MARQUISE D'HAVRÉ.

Le Musée lorrain vient d'acquérir une nouvelle taque de cheminée, qui, par sa forme et le sujet qu'elle représente, est l'une des plus curieuses de la collection. Beaucoup plus élevée que large, elle mesure 0m 94 dans le sens de la hauteur, et 0m 56 dans l'autre sens. Le sujet, traité avec art et finesse, bien que le relief soit minime, comprend, dans la partie supérieure, des

armoiries, sur lesquelles nous allons revenir, et, plus bas, un médaillon ovale oblong, représentant Samson et Dalila.

Les armoiries (un écu en losange, surmonté d'une couronne ducale) sont celles de Diane de Dommartin, comtesse de Fontenoy, baronne de Fénétrange, femme de Charles-Philippe de Croy, prince du Saint-Empire, marquis d'Havré. Comme il convient aux armes des femmes mariées, l'écu est *parti* aux armes du mari et aux armes particulières de la femme. Ch.-Ph. de Croy portait : *écartelé de Croy et de Renty, et, sur le tout, de Lorraine plein.* Diane de Dommartin paraît avoir, d'abord, écartelé simplement son écu aux armes de son père et de sa mère (*La Marck*) (1). Elle plaça ensuite sur le tout un écusson, diversement figuré, que l'on a reconnu être aux armes de son aïeule maternelle, de la famille de Bissipal, prétendant descendre des Paléologues (2). Sur la taque du Musée, nous voyons, dans l'écusson sur le tout, ces dernières armes, semblables, pour le dessin, à celles de la chapelle castrale de Fénétrange ; mais, voici une particularité très-remarquable, que nous n'avons rencontrée nulle part ailleurs : ces armes de *Bissipal* ont été restreintes au second *parti* de l'écusson, cédant le premier à d'autres armes, tout à fait nouvelles dans le blason de la marquise d'Havré et qu'il nous faut chercher à déterminer. On y distingue parfaitement un écartelé dans lequel les 1er et 4e quartiers portent une

(1) V. le portrait publié par M. L. Benoit dans les *Mémoires* de 1861.

(2) L. Germain, *Note sur les armoiries de Diane de Dommartin*, dans le *Journal* de 1879, p. 149.

bande, et les 2e et 3e un animal héraldique, assez difficile à reconnaître. Nous ne saurions y voir qu'un aigle, ces armes nous paraissant être celles de la maison de *Neufchâtel* (1), à laquelle appartenait l'aïeule paternelle de la marquise.

Ainsi, sur un écartelé aux armes de son père et de sa mère, Diane de Dommartin portait, semble-t-il, un écusson *parti* à celles de ses aïeules paternelle et maternelle, ce qui constitue une singularité digne de fixer l'attention. Les armes de la marquise, qui ne comptent pas moins de 22 quartiers, sont peut-être les plus compliquées qu'on ait jamais vues en Lorraine.

La taque ayant passé par plusieurs mains avant d'arriver au Musée, il n'est pas possible de savoir d'où elle provient : c'est, bien probablement, de l'ancien hôtel d'Havré, plus tard hôtel de Lambertye, au n° 6 de la rue de la Monnaie.

L. GERMAIN.

CHRONIQUE.

—

Au nom de M. Olry, mentionné dans notre dernier numéro comme ayant obtenu une récompense lors de la tenue du Congrès de Géographie, nous devons ajouter celui d'un autre de nos confrères, M. Bonnabelle, de Bar-le-Duc, auquel il a été décerné une seconde médaille de bronze, petit module, pour sa *Géographie historique et statistique de la Meuse.*

(1) *Écartelé, de gueules à la bande d'argent,* qui est de Neufchâtel, *et de gueules à l'aigle d'argent,* qui est de Bourgogne-comté.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

—

UN LEGS FAIT AU MUSÉE LORRAIN. — LES BERNAY-FAVANCOURT.

Vers 1760, un gentilhomme de Normandie, de bonne et ancienne race militaire (1), Pierre-François-Antoine de Bernay (2), seigneur de Favancourt, connu sous le nom de chevalier de Favancourt (3), se trouvait en garnison à Mirecourt comme lieutenant-colonel de cavalerie au régiment de Custine-Dragons. Blessé au siège de Fribourg en 1744 (4), honoré de la croix de

(1) Son père, Claude de Bernay-Favancourt, s'était distingué comme colonel dans les armées du roi Louis XIV, et, vers la fin du règne de ce prince, était devenu commandeur de Saint-Louis, maréchal de camp et gouverneur de Doullens. Un brillant fait d'armes, accompli sous les yeux du roi au siège de Valenciennes, en 1677, lui avait valu le don d'un canon, avec le droit de mettre les armes de la ville en abîme sur son propre écusson.

Un autre Favancourt avait été tué au siège de Mons, en 1691.

Ces deux vaillants officiers, de même que le général Pierre-François, sont cités dans les diverses histoires de l'ordre de Saint-Louis, et dans *l'Impôt du sang*, récemment publié par M. Louis Paris, d'après un très-curieux manuscrit inédit du dernier des d'Hozier.

Le premier ancêtre connu de la famille, Pierre-Jean-Claude de Bernay, seigneur de Favancourt, avait été armé chevalier à la bataille de Poitiers, le 19 septembre 1356.

(2) Il est nommé généralement Pierre-François, comme dans son acte de mariage, et quelquefois Pierre-Antoine.

(3) Dit depuis le comte de Favancourt.

(4) *Impôt du sang.*

Saint-Louis et de l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, jeune encore, il était accueilli avec distinction dans les châteaux lorrains et les salons de Nancy.

Le président de la Cour souveraine, M. du Rouvrois (1), occupait alors une haute situation dans le pays, et tenait un grand état de maison, tant à l'hôtel

(1) Messire Jean-Charles Labbé, chevalier, seigneur et comte de Coussey et du Rouvrois, seigneur de Forcelles-Saint-Gorgon, Lixières, Beaufremont, Bezonvaux, Gouécourt et autres lieux, ancien conseiller et secrétaire d'Etat des ducs Léopold et François et du roi Stanislas; il était, en outre, commissaire impérial chargé des affaires de la maison de Lorraine à Nancy, avec MM. de Mory, de Châteaufort et de Sivry. C'est en qualité de président de cette commission impériale, qu'il assura le transfert des diverses sépultures ducales aux Cordeliers. Mort premier président honoraire du Parlement, à Nancy le 26 mars 1789, âgé de 94 ans, inhumé à la chapelle de la Conception de l'église Saint-Epvre, sépulture de sa famille. Il avait épousé en premières noces Marthe Ollivier de Hadonviller, cousine-germaine du duc de Lévis-Mirepoix, et en secondes noces, Thérèse de Gauvain de Champey. Mme de Favancourt était née du premier lit.

La famille Labbé s'était distinguée au service des ducs de Lorraine, depuis la fin du XVIe siècle. Le père du comte du Rouvrois, Simon-Melchior, comte de Coussey, baron de Beaufremont, etc., avait été conseiller et secrétaire d'Etat du duc Léopold. Son aïeul, le président Claude-François Labbé de Coussey, avait rendu des services signalés au duc Charles IV pendant sa prison de Tolède, avait été l'un de ses négociateurs au traité des Pyrénées, en 1660, et était mort en 1701, ministre d'Etat et garde des sceaux du duc Léopold et surintendant des postes et messageries de Lorraine et Barrois. Il avait réuni par son mariage les grandes fortunes des Diez et des Sallet.

La généalogie des Labbé se trouve dans la Chesnaye-Desbois, et naturellement dans Dom Pelletier. Le prince d'Hénin, d'aujourd'hui, descend des Labbé par Louise de Croismare, comtesse d'Alsace, son aïeule.

Lunati, qu'il habitait, rue Saint-Pierre, qu'à sa terre de Coussey, où il recevait grande compagnie. Allié aux Choiseul-Meuse, aux d'Apremont-Lynden, aux Montureux, aux Viray, aux Lavaux, aux Spada, etc., il voyait les plus brillants gentilshommes prétendre à la main de ses filles. C'est au chevalier de Favancourt qu'il accorda l'aînée, Anne-Gabrielle, née à Lunéville le 19 décembre 1734. Le mariage, inscrit sur les registres de la paroisse Notre-Dame de Nancy, à la date du 26 mars 1765, fut célébré en grande pompe à la chapelle particulière de l'hôtel du comte Labbé de Morvilliers, au milieu d'un brillant concours de parents et d'amis, et eut pour témoins : le marquis de Fussey-Menessaire, premier gentilhomme de la chambre du roi Stanislas ; le général comte de Croismare ; le lieutenant-général marquis des Salles et de Bulgnéville ; le chevalier de Rastignac, mestre-de-camp de dragons, et M. de Silly, capitaine des gardes de S. A. R. la duchesse douairière, tous proches parents des époux.

Ce mariage fut suivi, en 1766 et 1771, de ceux des deux autres filles du président avec le marquis de Fussey de Melay, fils d'une Beauvau, et le marquis Habert de Montmort.

M. de Favancourt, qui avait pris le titre de comte, parvint, comme son père, au grade de brigadier des armées du roi, puis à celui de maréchal-de-camp, auquel il fut nommé par brevet du 1er mars 1774. Devenu commandeur de Saint-Louis, ainsi que de l'ordre de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, il jouissait en paix de sa haute situation militaire et sociale et de sa grande fortune territoriale dans son château de Man-

dres-sur-Vair (1) et dans son hôtel de Nancy, lorsque les orages de la Révolution vinrent mettre fin à son existence glorieuse, briser la carrière militaire de ses fils, disperser les membres de sa famille, confisquer leurs biens, et anéantir pour un temps toute leur richesse.

Emprisonné avec sa femme dans l'ancien couvent des Carmélites, à Nancy, dès le 24 janvier 1793, il fut transféré à Paris pour être traduit devant le tribunal révolutionnaire. Condamné à mort malgré ses glorieux états de services, il monta sur l'échafaud le 27 juillet 1793 (2), à l'âge de 74 ans (3).

(1) Le 4 juillet 1773, Pierre-François Bernay, chevalier de Favancourt, lieutenant-colonel au régiment de Custine-dragons, avait cédé au domaine 26 fauchées de prés situées au-dessous de Maxéville, « tenant d'Orient à la rivière de Meurthe », en échange de la haute justice de Mandres-sur-Vair, droits de chasse, pêche, et tous les droits utiles et honorifiques en dépendant, ensemble de la terre et seigneurie de Saint-Remimont et des autres droits de cette terre, ainsi que le tout appartenait au Roi. (Archives de Meurthe-et-Moselle, B. 11,152.)

M. de Favancourt rendit ses foi et hommage pour ces terres, le 25 décembre 1776. (Ib., B. 11,037, n° 33.)

Il habitait souvent le château de Mandres, qu'un incendie consuma en 1781 (Durival, t. III, p. 169.)

(2) Ce ne fut pas la seule victime nancéïenne immolée à Paris : on peut citer, en outre : MM. de Mory d'Elvange, père et fils ; Mlle Charlotte de Rutant ; la présidente de Vigneron, née Mathieu de Dombasle, bisaïeule de l'auteur de cette notice, et sa fille, âgée de 20 ans, ainsi que nombre d'autres personnes tout aussi coupables. Il existe, à la bibliothèque de la Société d'Archéologie, un très-curieux cahier manuscrit provenant de l'abbé Marchal, et renfermant la liste de toutes les personnes détenues à Nancy pendant la Terreur ; il relate, de plus, les lieux d'emprisonnement ou d'exil des prêtres du diocèse, et mentionne tous les suspects ayant comparu devant le tribunal révolutionnaire : autant de victimes..... En regard du nom du vieux maréchal de Lockner, arrêté le 19 octobre 1793, on lit cette mention, qui fait frémir dans sa concision sauvage : « Parti à Paris le 21 *pour être guillottiné* ».

(3) Il était né le 22 août 1719.

La comtesse avait été relaxée. La marquise de Montmort, sœur de celle-ci, qui avait été emprisonnée à Nancy pendant cinq mois, avait pu aller rejoindre en émigration son mari et la marquise de Fussey, son autre sœur. Lorsqu'au rétablissement de l'ordre, ces dames revinrent à Nancy, elles se trouvèrent dans la situation la plus précaire, en attendant la restitution des épaves de leur fortune, et la dernière, Mme de Fussey, dut accepter, à titre de dame de compagnie, la généreuse hospitalité d'une riche Anglaise, Mlle Rollo, tante et tutrice du comte de Gastaldi, que tout Nancy a connu (1).

Mme de Favancourt est morte à Nancy, à 90 ans, le 11 mai 1825, et a été inhumée au cimetière des Trois-Maisons. Quelques débris de ses grands biens lui avaient été rendus, entre autres certaines parties non vendues des forêts de Coussey, qui appartenaient encore naguère aux représentants de la famille.

De son mariage avec Mlle du Rouvrois, l'infortuné général de Favancourt avait laissé deux fils.

L'aîné, le comte François-Antoine, officier de cavalerie et chevalier de Saint-Louis, né à Nancy le 31 mai 1767, y épousa, en l'an X (2), Nicole-Marie-Joséphine de Lallemand, née à Metz en 1776, fille de J.-F. de Lallemand, ancien officier au service de France, ancien seigneur de Liocourt, etc., et de Marie-Anne-Ursule de la Rivière de Redigny. Il mourut à Nancy, à 56 ans, peu après sa mère, le 17 septembre 1825. Postérité de son nom existe encore à Nancy.

(1) Elle habitait, cours Bourbon (aujourd'hui cours Léopold), l'hôtel qui appartint depuis au conseiller Jeannot de Morey, et qui est aujourd'hui la maison Fraisse.

(2) Il demeurait alors rue Saint-Michel, ou de la Loi.

L'autre fils du général, Joseph-Louis, né en 1771, dit d'abord le chevalier, puis le comte de Favancourt, devint aussi officier de cavalerie et chevalier de Saint-Louis. En 1789, il était en garnison à Lunéville, dans un régiment de carabiniers. Retiré à Nancy après l'émigration, il y résidait dès l'an X, et y habitait rue de la Loi en l'an XII ; il y mourut après son frère, laissant de Marie-Anne de Cueuillet d'Arraye (1) un fils, Jules-Joseph, qui devait être appelé à de grandes destinées et relever le renom de sa maison.

Jules-Joseph, comte de Bernay-Favancourt, né à Nancy le 7 ventôse an XII (27 février 1804), passa de bonne heure au service d'Autriche, où la haute influence de sa parente la princesse de Lambesc, et le souvenir des éclatants services rendus à la Maison de Lorraine par les Labbé, ses ancêtres, lui assuraient un accueil distingué. Sa valeur et ses talents militaires lui valurent un avancement rapide. Il parvint au grade éminent de feld-maréchal, et se retira, chargé d'ans et d'honneurs, comme commandant militaire, à Gratz en Styrie, rési-

(1) Née, le 16 septembre 1770, de cette antique famille des Cueuillet, l'une des plus anciennes de Nancy, qui s'est fondue dans les Beauchamp, et qui s'est éteinte de nos jours. On prononçait, — et souvent on écrivait : *Cueuillette*.

Une descendante de cette famille, Mlle de Crenneville, veuve d'un comte de Colloredo-Mansfeld, a eu l'honneur de s'allier à la Maison de Lorraine, en épousant le prince de Lambesc, duc d'Elbœuf, dernier rejeton de la branche française, mort à Vienne en 1825 (voir les almanachs de Gotha). La princesse douairière est décédée elle-même il y a peu d'années. Les comtes de Crenneville occupent encore de hautes situations en Autriche, à la cour, dans l'armée et dans la diplomatie.

(Voir touchant les Cueuillet l'intéressante notice de M. Henri Lepage sur le Sauvoy.)

dence de plusieurs familles d'origine lorraine (1). C'est là qu'il mourut sans alliance, à l'âge de 76 ans, le 24 février 1880.

Il n'avait jamais oublié les liens qui le rattachaient à la Lorraine, et il voulut, en mourant, laisser un souvenir à sa ville natale. Au mois de juin dernier, l'honorable Président de la Société d'Archéologie et du Musée historique lorrrain recevait la lettre suivante :

« A la direction honorable du Musée lorrain à Nancy.

» Monsieur le comte de Bernay-Favancourt, Général impérial et royal, mort à Graz le 24 février 1880, a légué au Musée lorrain, comme prouve l'extrait de son testament, ci-joint, un petit canon d'honneur que l'aïeul du défunt a reçu du roi Louis XIV, et deux grands tableaux en cadre représentant ses aïeux.

» Le général a toujours gardé un grand attachement et amour pour la ville de sa naissance et il a ordonné que les frais du transport des objets susdits sont à payer par la ville de Graz comme héritière. Les objets légués ont une valeur historique, et il serait bien à regretter si la volonté du defunt ne pouvait pas étre accomplie.

» Le souscrit, qui était longtemps dans la maison du général, se permet à demander si la direction du mu-

(1) Entre autres, de la famille de Baillet de la Tour. La comtesse de la Tour douairière, née comtesse de Bourcier de Villers, dame de la Croix étoilée de l'impératrice Marie-Thérèse, veuve du malheureux général de la Tour qui mourut victime de l'insurrection de Vienne, en 1848, habite Gratz. Sa fille avait épousé le comte Draskowitch de Trakostyan, l'un des plus grands seigneurs de la Styrie.

Une autre famille lorraine du nom de la Tour, et plus illustre, celle des comtes de la Tour-en-Woëvre, aussi alliée aux Bourcier, est également établie en Autriche et au royaume de Naples.

sée accepte le présent, et en ce cas comment et quant on pourrait envoyer les objets. Priant d'adresser la réponse au Conseil municipal de la ville de Graz, je me signe avec le plus grand respect,

» Josef Jagschitz, employé militaire.

» Graz, le 10 juin 1880. »

A cette lettre était joint l'extrait du testament du général, en allemand, dont voici la traduction :

« Extrait du testament du général comte Bernay-Favancourt.

» J'institue la ville de Gratz mon héritière universelle, sous certaines conditions :

» Je lègue au Musée lorrain de Nancy, en France, le canon d'honneur donné à mon ayeul par Louis XIV, ainsi que le portrait à l'huile de mon arrière grand-père et celui de mon grand-père. »

Signé : Général comte Bernay-Favancourt. m. p. (manu propriâ.)

La Commission du Musée s'empressa d'envoyer au Conseil municipal de Gratz son acceptation, et les objets légués par le général sont aujourd'hui installés au Musée lorrain.

Le premier portrait, le plus grand, a 1m 25 de hauteur sur 1m de largeur. Il représente le général Claude de Bernay-Favancourt, aïeul du feld-maréchal, en costume militaire, et porte au dos l'inscription suivante :

« Claude Bernay, chevalier, seigneur et comte de Favancourt, de Mandre-sur-Vair et Saint-Remimont (1),

(1) Cette mention des seigneuries de Mandres et de Saint-Remimont doit être une erreur de l'inscription, car nous ne

né le 2 janvier 1658; entré aux Mousquetaires le 15 novembre 1675, devenu sous-brigadier, brigadier, enfin premier maréchal-des-logis, avec le rang de maréchal-de-camp, par brevet du 16 avril 1712; fait chevalier, puis commandeur de l'ordre de Saint-Louis (1); puis, par brevet du 12 mai 1717, lieutenant-général commandant les ville et citadelle de Doullens. (Pour fait d'armes au siége de Valenciennes en 1677, les armes de la ville mises en abîme dans son écusson, et don d'un canon aux armes et à la devise du roi.) »

L'autre portrait, celui du colonel Pierre-François, porte 0m 75 de hauteur sur 0m 56 de largeur. Au dos se trouve l'inscription suivante :

« Pierre-François Bernay, comte de Favancourt, seigneur de Mandre-sur-Vair, de Saint-Remimont, du comté de Coussey et autres lieux, né le 22 août 1719; brigadier de dragons, maréchal-de-camp des armées du roi par brevet du 1er mars 1774, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis (2), et commandeur des ordres du Mont-Carmel et Saint-Lazare, mort guillotiné à Paris le 27 juillet 1793. »

Ces inscriptions peuvent être, croyons-nous, attribuées au général autrichien.

Quant au canon d'honneur, don du roi Louis XIV, c'est un véritable bijou de bronze, aux reflets dorés;

croyons pas que le général Claude ait jamais paru en Lorraine, et nous pensons que ces terres n'ont appartenu qu'au colonel, son fils.

(1) Chevalier 1715, commandeur 1730 (ordre de Saint-Louis par Théod. Anne.)

(2) Il était aussi devenu commandeur de Saint-Louis.

délicatement ciselé, il porte, dans sa longueur, en haut, les armes de France, au milieu la devise du grand roi, c'est-à-dire le soleil avec les mots « *nec pluribus impar* », et, au bas, les armes des Bernay sur le cœur desquelles broche l'écu de Valenciennes, le grand lion de Flandre. Voici l'inscription qui l'accompagne :

« Cl. Bern. chev. seig. et com. de Fav. fut grièvement blessé au siége de Valenciennes, où il entra le premier l'épée à la main ; en récompense de ce haut fait d'armes le roi Louis XIV lui concéda les armes de cette ville mises en abîme dans son écusson ; il reçut en outre un des canons pris à ladite ville, sur lequel le roi fit mettre et graver sa propre devise et armes, ainsi que celles nouvellement accordées, mises au Nobiliaire en 1707. »

Par un singulier jeu des vicissitudes des choses de ce monde, voilà un canon pris à Valenciennes, qui passe en Lorraine avec le fils du guerrier normand qui l'a conquis sur l'Autriche (1) ; puis en Autriche, avec le fils de ce dernier, mort guillotiné, et qui revient enfin orner le musée de Nancy par suite du touchant souvenir *in extremis* d'un général impérial et royal..... N'est-ce pas là toute l'histoire des deux derniers siècles, et la légende de bien des familles dans les temps troublés ?

PAUL DELORME.

M. MUNIER, membre du Conseil général et maire de Pont-à-Mousson, a bien vouln offrir au Musée un

(1) Il ornait, avant la Révolution, le péristyle du grand château de Mandres.

exemplaire de la médaille que cette ville a fait frapper à l'occasion de l'inauguration des eaux de la Moselle.

— M. Aimée RAMBAUD, de Mirecourt, a donné la grande Thèse gravée par Callot, imprimée sur satin.

— M. MOREAU, de Paris, a offert, pour la bibliothèque de la Société, la suite de l'*Album Caranda*, contenant les Fouilles de Trugny (Aisne).

— Sur la demande de M. le docteur Gosse, le *Conseil administratif de la ville de Genève* a fait don : 1° de trois médailles, deux en bronze, une en nickel, du centenaire de Rousseau (1878) ; 2° d'un exemplaire des publications de cette ville relatives au Musée Fol.

— M. Henri BOULANGÉ a donné un très-beau liard de Léopold, portant la date de 1728.

AVIS.

Un de nos confrères, qui les possède en double, céderait volontiers les douze premiers volumes des *Documents* et une collection complète du *Journal*, au taux ordinaire. S'adresser au Président.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. LEPAGE.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHÉOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSÉE HISTORIQUE LORRAIN.

29e ANNÉE. — 11e NUMÉRO. — NOVEMBRE 1880.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 18 août 1880.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Admission d'un membre.

La Société admet au nombre de ses membres titulaires M. Chassignet, sous-intendant militaire à Nancy.

MM. Malhortie, capitaine au 2e régiment de hussards à Nancy ; Gustave Vallier, conservateur honoraire du

cabinet des médailles de la ville de Grenoble, et Hippolyte Mariotte, docteur en médecine à Sauvigny (Meuse), ont adressé des lettres de remercîments à l'occasion de leur récente admission comme membres de la Société.

Ouvrages offerts à la Société.

Ex voto du duc Antoine de Lorraine en reconnaissance des victoires qu'il remporta en Alsace sur les Rustauds en 1525, par M. P. Morey, 1880 (avec une planche coloriée).

Mobilier artistique des églises de Toul, par M. l'abbé Guillaume.

Joachim de Sandrard. — Etude sur Claude Gellée et sur son séjour à Rome, par M. A. Benoit.

Inventaire sommaire des Archives départementales antérieures à 1790, rédigé par M. Henri Lepage, archiviste de Meurthe-et-Moselle. — Archives ecclésiastiques, série G, tome IV, 1re partie.

La chasse dans le val de Metz et le Toulois, 1737-1814, par A. Benoit.

Ville de Nancy. — Chapitres additionnels au budget de la ville de Nancy pour 1880.

Assemblée générale des conférences de la Société de Saint-Vincent-de-Paul de la Meurthe, de la Meuse et des Vosges, du 22 juillet 1880.

Assistance publique. — Rapports sur le service médical des circonscriptions rurales et sur le service de la vaccine dans le département de la Meurthe pendant les exercices de 1856, 1858, 1859, 1861, 1863 à 1867, 1870, 1872, par M. le docteur Simonin, inspecteur du service.

Recherches historiques sur les rites, cérémonies et

coutumes de l'administration du baptême, par l'abbé Corblet. (Extrait de la Revue de l'art chétien.)

Journal des Savants. — Juin et juillet 1880.

Mémoires de l'Académie de Stanislas, 1879, cxxx° année, 4° série, tome XII.

Bulletin de la Société philomatique vosgienne, 5° année, 1879-1880.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VII, n° 103, 4° trimestre de 1879.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, 1880, n° 1.

Mémoires de la Société archéologique du midi de la France, tome XII, 1re et 2° livraisons.

Société archéologique de Bordeaux, tome VI, 1er fascicule. — Mars 1879.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1880.

Revue savoisienne, journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 21° année, n° 7. — 31 juillet 1880.

Rapport sur l'activité de la Commission impériale archéologique pour l'année 1877. — Saint-Pétersbourg, 1879.

Romania, *recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes*, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, tome IX, n° 34. — Avril 1880.

Revue historique, 5° année, tome XIII. — Juillet-août 1880.

Lectures.

M. Courbe commence la lecture d'un travail intitulé : *Promenades historiques à travers les rues de Nancy,* dont la continuation est remise à une prochaine séance.

Inscriptions nouvelles.

M. Guyot : L'église de Domjulien (Vosges) et la pierre tombale d'Antoine de Ville.

M. Dupeux : Notice sur Jean de Bayon (suite).

M. H. Lepage : Sur l'organisation militaire de la Lorraine.

M. Dupeux : Tentative d'enlèvement de Charles IV par les ordres de Louis XIV.

M. L. Humbert : Notice sur l'église de Xivry-le-Franc.

MÉMOIRES.

—

NOTE SUR UNE MINIATURE DU BRÉVIAIRE DU ROI RENÉ (BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL).

Depuis longtemps il est reconnu que l'histoire doit être renouvelée par la critique de détail, et qu'il n'est pas possible d'accepter les affirmations traditionnelles sans les soumettre à un examen rigoureusement scientifique. C'est pourquoi la connaissance de la diplomatique, de la numismatique et du blason est devenue un élément nécessaire, non seulement aux travaux d'histoire proprement dite, mais encore à l'étude des arts des siècles passés.

On conserve à la Bibliothèque de l'Arsenal un manuscrit connu sous le nom de *Bréviaire du roi René*, qui est orné d'admirables miniatures ; quelques-unes, dit-on, sont de la main de René d'Anjou, et les autres ont été faites, d'après ses instructions, par des artistes

de sa cour. L'une des plus remarquables est celle que l'on appelle la *Procession du roi René;* elle a été reproduite au trait dans l'ouvrage de M. de Quatrebarbes (1), puis en fac-simile chromolithographique dans l'un des volumes du bibliophile Jacob sur le Moyen-Age et la Renaissance (2). Personne, que nous sachions, ne s'est encore aperçu que les armoiries que l'on y remarque ne conviennent nullement au roi René, et qu'elles ne sont autres, nous le démontrerons, que celles de René II, duc de Lorraine (petit-fils, par sa mère, de René d'Anjou), et de sa femme, Philippe de Gueldres. Cette miniature fait-elle partie intégrante du manuscrit? Y fut-elle introduite postérieurement? Parlant d'un ouvrage que les circonstances ne nous ont pas encore permis de voir, nous nous dispenserons de toute conjecture, nous contentant de poser aux savants, en situation de le résoudre, le problème qui résulte de la détermination des armoiries.

Reproduisons d'abord ce qui est dit du manuscrit dans les deux ouvrages par lesquels nous le connaissons.

On lit ce qui suit dans le livre de M. de Quatrebarbes (3) :

« BRÉVIAIRE DU ROI RENÉ A LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ARSENAL.

(1) *Œuvres choisies du roi René, avec une biographie et des notices*, par M. le comte de Quatrebarbes, 2e édit., Paris, 1849, t. I, p. 72.

(2) *Vie militaire et religieuse au Moyen-Age et à l'époque de la Renaissance*, par Paul Lacroix (Bibliophile Jacob); Paris, Firmin-Didot et Cie, 3e édit., 1876, p. 320. Pl. de Kellerhoven.

(3) Quatrebarbes, *ibid.*. p. CXLV (Pièces justificatives).

» La bibliothèque de l'Arsenal, à Paris, possède un magnifique manuscrit in-4°, en vélin, relié en maroquin rouge (n° 159). On lit sous la figure 8 : *Breviarium ad usum fratrum minorum.* « C'est le bréviaire du roi » René ».

» La première des miniatures, d'une admirable exécution, représente une réunion de musiciens et de musiciennes (1). On remarque encore la troisième, celle du roi David, et la sixième, où l'on voit un concert. Il a lieu dans un temple d'une riche architecture, d'où l'on découvre la campagne au temps de la moisson ; deux hérauts d'armes portant le blason de René (2), sont debout dans le sanctuaire. Parmi les divers instruments du concert, les harpes, une espèce de *rebec*, et les timpanons occupent la première place.

» La septième miniature offre la représentation du Massacre des Innocents, et la dixième, l'Adoration des Mages.

» Dans la quinzième, l'une des plus curieuses et des plus riches, est peinte une procession, dont le dais est orné des armes de René.

(Catalogue Debure, t. 2, f. 129.) »

C'est cette dernière dont nous avons à nous occuper. Elle est, avons-nous dit, reproduite en couleur dans la *Vie militaire et religieuse.*

Au-dessous de l'image est écrit :

« Procession du roi René, à Aix en Provence. — D'après une miniature du *Bréviaire du roi René,* re-

(1) V. pl. *ibid.*, p. 56.

(2) Il eût été utile de décrire ces armes. Sont-ce réellement celles du roi René ?

cueilli, écrit et peint par le prince lui-même et par les personnes de sa cour. — Manuscrit du xv[e] siècle, sur vélin, in-4°, à la Bibliothèque de l'Arsenal, à Paris. »

Voici ce qu'on lit sur le feuillet en regard :

« PROCESSION DU ROI RENÉ D'ANJOU.

» Cette miniature est une des plus belles du manuscrit célèbre connu sous le nom de *Psautier du roi René,* et qui est conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal de Paris. Ce manuscrit à deux colonnes, écriture du xv[e] siècle, sur le vélin le plus mince et le plus blanc qu'on pût alors fabriquer, appartenait au couvent des Cordeliers d'Aix, ou minorites, d'où sa désignation ancienne de *Breviarium fratrum minorum.*

» La miniature dont nous offrons le fac-simile représente la procession du Saint-Sacrement à Aix, suivie par le roi René et sa cour. On voit dans le fond la cathédrale de Saint-Sauveur ; l'archevêque d'Aix, portant le Saint-Sacrement, est sous un dais dont la custode présente une partie des armoiries rappelant les titres de René, qui était duc d'Anjou, de Lorraine et de Bar, comte de Provence et de Piémont, roi de Naples, de Sicile et de Jérusalem, etc. (1)

» On pourrait attribuer, non sans vraisemblance, cette miniature, si remarquable de dessin et de coloris, au premier peintre de René d'Anjou, lequel se nommait Barthélemy de Clercq. »

Le parement du dais qui est en vue se divise, dans sa longueur, en neuf compartiments carrés, égaux,

(1) On voit que le rédacteur de cette note n'était pas bien au fait de la question héraldique, puisqu'il fait intervenir deux comtés dont le roi René n'a jamais pris les armes.

représentant différentes armoiries, bien faciles à reconnaître et qu'il n'est pas possible d'attribuer à René d'Anjou.

Ce prince a modifié plusieurs fois la composition de son écu. Dans ses sceaux administratifs et ses monnaies pour la Lorraine et le Barrois, il est : *écartelé d'Anjou et de Bar, et, sur le tout, de Lorraine.* Aux armes de ces trois duchés, René joignit, dans ses grands sceaux, celles des trois royaumes sur lesquels il avait des prétentions, et porta : *coupé d'un, parti de deux, formant 6 quartiers, les supérieurs de Hongrie, de Naples et de Jérusalem, les inférieurs d'Anjou, de Bar et de Lorraine* (1). Après la mort de sa femme Isabelle, duchesse de Lorraine, en 1453, et l'abandon qu'il fit de cet Etat à son fils aîné, il supprima le 6e quartier (2) ; enfin, après son élection au royaume d'Aragon, en 1466, il plaça les armes de ce pays en cœur des siennes (3).

(1) V. Olivier de Wrée, *Généalogie des comtes de Flandre*, Bruges, 1642, p. 105, 106, 107, et le sceau de Jean d'Anjou, p. 108.

(2) On trouve dans les planches de l'ouvrage de M. de Quatrebarbes des exemples des armoiries du roi René sans le quartier de Lorraine ni celui d'Aragon ; cette disposition est, par conséquent, de l'époque comprise entre les années 1453 et 1466. Mais on ne la trouve pas sur les sceaux, parce que René conserva ceux dont il se servait avant la mort d'Isabelle jusqu'à ce qu'il en fit faire de nouveaux, dans lesquels il chargea son écu des armes d'Aragon et y supprima celles de Lorraine. De là il résulte que René n'a jamais dû porter à la fois dans ses armes ces deux derniers quartiers, comme on le voit sur le sceau de Nicolas d'Anjou (O. de Wrée, *ibid*, p. 108).

(3) V. dans l'ouvrage de M. de Quatrebarbes, t. I, pages cxxvii, 132, et t. II, p. 150. V. les mêmes armoiries sous le nº xxv de sceaux de Dom Calmet (*Histoire de Lorraine*,

Le duc René II, au commencement de son règne, conserva ces dernières armes dans les 2e et 3e quartiers de son écu, les 1er et 4e étant occupés par les armes pures de la Maison de Lorraine, dont il était le chef. Un peu plus tard, il transforma complètement cette disposition et porta en chef les armoiries des quatre royaumes dans l'ordre suivant : Hongrie, Naples, Jérusalem, Aragon, en pointe celles des duchés d'Anjou et de Bar, enfin, sur le tout, celles de sa famille, c'est-à-dire de Lorraine.

Les quatre premières armoiries qui figurent sur le dais sont celles des royaumes, précisément dans l'ordre que René II leur avait donné ; les trois suivantes sont celles des duchés de Lorraine, d'Anjou et de Bar ; celles de Lorraine, qui priment sur les deux autres et occupent exactement le milieu du parement, indiquent bien que cette série d'écussons ne peut se rapporter qu'à un prince de la Maison de Lorraine. Mais, ce qui achève de prouver qu'il s'agit du duc René II, ce sont les deux derniers compartiments, dont les armes sont celles de Philippe de Gueldres, femme de ce duc. Philippe devait unir à l'écusson de sa famille les armes pleines de René. Or, le 8e compartiment contient effectivement celles-ci dans la seconde disposition adoptée par lui. Le dernier renferme les armes personnelles de Philippe : *parti, d'azur au lion d'or contourné*, *et d'or au lion de sable* (1).

1re édit., t. II) et dans l'ornementation du reliquaire de saint Nicolas (*Le reliquaire de Saint-Nicolas-de-Port*, par M. Bretagne, dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine* de 1873, pl. 1 et 2).

(1) Pour une description plus détaillée de ces armoiries, v. l'article de M. P. G. de Dumast, *Sur les vraies armoiries*

Il est donc certain que, dans la charmante miniature dite la *Procession du roi René*, le dais est décoré, non pas des armes de ce prince, mais de celles de son petit-fils, René II de Lorraine, et de Philippe de Gueldres, femme de ce dernier (1).

La composition typographique de l'article qui précède était entièrement achevée lorsque nous avons appris que M. Lecoy de la Marche,. dans son excellent

de la ville de Nancy, dans les *Bulletins de la Soc. d'Archéol. lorr.* de 1856, p. 79-81.

(1) Il en résulte que cette miniature est bien postérieure à la mort du roi René, qui ne pouvait prévoir le second mariage de son petit-fils avec Philippe de Gueldres. Cette alliance se fit, à Orléans, en 1485; le contrat en fut passé le 28 août et la cérémonie eut lieu le 1er septembre. Or, René d'Anjou était décédé cinq ans auparavant, le 10 juillet 1480.

Il nous est impossible de ne pas relever, en passant, une méprise étonnante dans laquelle sont tombés l'auteur ou les éditeurs de la *Vie militaire et religieuse...*, et que l'on remarque à la page suivant la *Procession du roi René*. A cet endroit (3e édit., 1876, p. 321) se trouve la reproduction, un peu réduite, d'une planche qui sert de frontispice à un ouvrage sur la célèbre *Loi de Beaumont*, par l'abbé Defourny, curé de cette localité. Au-dessous de la gravure est écrit : « Fac-simile réduit du commencement de la charte de Guillaume *aux blanches mains*, archevêque de Reims. Douzième siècle. D'après l'ouvrage de M. Defourny. » Or, le dessin représente deux sujets : en haut, une clé de voûte de l'église de Beaumont; en bas, les premières lignes de la charte, non pas d'après l'original du *douzième siècle*, mais d'après une copie, en langue française, en caractères du XVIe siècle.

Nul ne songe à contester la valeur des ouvrages du bibliophile Jacob, édités par la maison Firmin-Didot, et leur grande utilité pour répandre le goût de l'histoire des arts. Mais, les rares défauts et les erreurs que l'on peut y trouver n'en sont que plus regrettables; il est bon de les signaler afin qu'on puisse les réparer dans les éditions postérieures.

ouvrage sur *Le roi René* (t. II, p. 83), avait déjà proposé de restituer le *Bréviaire* à René II, duc de Lorraine. Il ne reste donc plus qu'à désirer une bonne description bibliographique de ce manuscrit, qui est doublement important au point de vue de l'art et de l'histoire, par suite de son attribution certaine à l'un de nos ducs.

L. GERMAIN.

INSCRIPTION TROUVÉE DANS UNE MAISON DE LA VILLE DE STENAY.

M. Beauzée-Pinsart, sculpteur à Stenay, nous envoie la copie, ci-après, d'une inscription tumulaire trouvée dans une maison de cette ville. Notre honorable confrère croit que la maison donnée par le curé de Marguel (actuellement Margut, à 10 kilomètres de Stenay, mais de l'arrondissement de Sedan) était celle qui devait servir de presbytère à l'ancienne église Saint-Dagobert de Stenay, depuis longtemps détruite, et où, suivant la tradition, était le tombeau de saint Dagobert, 2e roi d'Austrasie, patron titulaire de cette ville.

Voici l'inscription :

MESSIRE WILAUME
DE STANAI CURÉ DE MARGUEL
QUI DOUNAIT SA MAISON QUI SIES
DEVANT LE MOUTIER AU PRESBITERE DE
STATHENAI : Z : TRESPASSAIT
LAN DE GRACE MCCC : Z : XXII
LE VENDREDI DEVANT PAQUES
FLORIE EN MARS. PRIES
QUE DEUS LA SOILLE

A MEN

INSCRIPTIONS A NANCY.

A propos des inscriptions qui se voient à Nancy (1), notre honorable confrère M. Morey, architecte de la ville, nous communique la note ci-après :

La maison sise rue Saint-Dizier, n° 22, attire les regards par la fermeté de son architecture et ses belles proportions; elle est encore ornée de charmants bas-reliefs du célèbre sculpteur lorrain Clodion. Malheureusement, par suite de sa nouvelle destination, le principal sujet a dû faire place à une enseigne, mais il a été conservé et placé dans le fond du magasin.

Tous les bas-reliefs, trophées, etc., ont rapport au commerce et à la fabrication du fer, sujets parfaitement appropriés à sa première destination de magasin servant à la vente de ces produits, comme nous l'indique l'inscription suivante, qui nous fait connaître le nom du propriétaire qui fit bâtir cette maison, et qu'on sait avoir été marchand de fer :

Hoc
Santi Rochi templi
Tabernaculum erat
in ruinas
Edificabitur ædes
Hanc primam
Posuerunt
Petram Leop[us] Fabert
Junior conjux que
M[ia] J[na] Lud. S[na] François
Anno MDCCLXXXXIII
Die... Julii
R. H.
N. S. T.

(1) Nous continuerons à publier les intéressantes recherches de M. Ch. Courbe à ce sujet.

Cette inscription est gravée sur une plaque de marbre, scellée dans le mur d'une cave de la maison.

La maison en retour sur la rue Saint-Jean, n° 2, est encore ornée de quantité de bas-reliefs et d'ornements divers, de la main de Clodion.

CHRONIQUE.

NOTICE SUR LES RUINES ROMAINES EXISTANT SUR LE TERRITOIRE DE MAILLY.

Il y a une trentaine d'années, en construisant la route de Faulquemont, on découvrit, au lieudit la *Pierrotte*, à 1 kilomètre de Mailly, du côté de Ressaincourt, des âtres de feu et un grand nombre de poteries paraissant remonter à une haute antiquité. Quelques années auparavant, à peu de distance de cet endroit, on avait déjà découvert comme des espèces de caves (1); mais, à cette époque, on y fit peu attention. Cette année, étant en vacances à Mailly, mon lieu natal, ces faits ayant été renouvelés devant moi, j'ai visité ces endroits et constaté qu'il existe un emplacement renfermant des ruines romaines facilement reconnaissables, s'étendant à environ 100 mètres en dessus de la route, sur autant de largeur, et à environ 200 mètres en dessous jusqu'au chemin dit *Vieux chemin de Ressaincourt.*

Sur le haut de la colline, les ruines sont éparses, et plus on descend en suivant un repli de terrain, plus elles sont nombreuses, agglomérées, et renferment des débris de tuiles et de poteries, ce qui semblerait indiquer que là, les habitations étaient plus rapprochées.

(1) C'étaient probablement des thermes.

A la partie basse de cette station, mais de l'autre côté du vieux chemin de Ressaincourt qui les sépare, se trouve une fontaine datant aussi d'une époque reculée. Cette fontaine est cimentée et l'eau y est amenée par des tuyaux en bois fabriqués avec des troncs de chênes creusés intérieurement ; le principal est dans la direction de l'étranglement d'un repli du sol situé au-dessus et donne beaucoup d'eau au bassin principal, ce qui me fait croire qu'il existe un autre bassin un peu plus loin.

Le chemin dit *Vieux chemin de Ressaincourt à Mailly,* est une voie romaine, à en juger par les restants des chaussées qu'on retrouve par endroits ; cette voie traverserait la partie basse du village de Mailly, et à peu de distance d'un autre réservoir du même genre que le précédent, situé au lieudit *Quartier du Roi.* Celui-ci, cimenté avec plus de soin encore, porte les mêmes tuyaux, mais le fond est en forme d'écuelle et il s'y trouve un châssis en chêne qui permet de vider ce réservoir complètement et commodément. Ces deux réservoirs sont de la même époque, et la tradition rapporte qu'ils existent de temps immémorial. Une seconde station romaine devait exister à cet endroit, mais il n'est pas bien facile de le constater, l'emplacement étant occupé par les maisons actuelles.

Ces stations romaines paraissent remonter à la première époque, tant par les débris de construction que par les tuiles et les poteries qu'on y retrouve.

J'ai exploré la plus grande partie du territoire, et les silex me paraissent être excessivement rares ; je n'ai pu m'en procurer un seul.

L'Instituteur de Sanzey,
E.-L. AUTHELIN.

NÉCROLOGIE.

—

M. DE SAULCY.

La science vient de faire une perte infiniment regrettable dans la personne de M. Louis-Félicien-Joseph Caignart de Saulcy, né à Lille le 19 mars 1807, mais dont la ville de Metz, où il fut officier d'artillerie, puis professeur à l'Ecole d'application, devint la patrie adoptive. Il était, depuis 1842, membre de l'Institut (Académie des Inscriptions et Belles-Lettres), et avait été conservateur du Musée d'artillerie et sénateur sous l'Empire. Ses longs et remarquables travaux sur l'histoire et l'archéologie lui avaient valu la croix de commandeur de la Légion d'honneur.

Parmi ces travaux nous citerons, comme intéressant particulièrement nos contrées :

Recherches sur les monnaies des ducs héréditaires de Lorraine. Metz, 1841, in-4°. (XXXVI planches.)

Recherches sur les monnaies des comtes et ducs de Bar. Paris, 1843, in-4°. (VII planches.)

Recherches sur les monnaies des évêques de Metz. (III planches.)

Supplément aux Recherches sur les monnaies des évêques de Metz. (VI planches.)

Recherches sur les monnaies de la cité de Metz. (III planches.)

Ces trois dernières publications ont paru dans les *Mémoires de l'Académie de Metz*, de 1832 à 1836.

BIBLIOGRAPHIE LORRAINE.

Au nombre des ouvrages déposés sur le bureau de la Société dans sa dernière séance, il s'en trouve un qui mérite une mention spéciale : c'est la *Table chronologique des matières contenues dans les registres renfermant les actes et délibérations de l'autorité municipale de Nancy*, du 24 juillet 1789 au 6 janvier 1794 (premier fascicule).

Ce travail, publié sous les auspices de l'Administration municipale par notre laborieux confrère M. Emile Roussel, archiviste de la ville, ne forme pas moins de 240 pages in-4°, dans lesquelles se trouve une foule de renseignements du plus haut intérêt sur une époque de notre histoire locale généralement peu connue. C'est là, dorénavant, qu'auront à puiser les personnes qui voudront apprendre, d'après les documents authentiques, les événements dont Nancy a été le théâtre pendant la période révolutionnaire.

Ce volume est précédé, sous forme de lettre à M. le Maire de Nancy, d'une introduction dans laquelle l'auteur fait connaître quels furent les divers rouages administratifs de la cité depuis l'élection du *Comité permanent*, en 1789, jusqu'à la formation du *Conseil général de la Commune*.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

M. Louis Lallement a fait don, pour le placer dans la salle des séances de la Société, d'un exemplaire du *Tableau généalogique et archéologique des ducs héréditaires de Lorraine,* composé par lui pour accompagner la seconde édition de l'*Histoire de Lorraine* d'Aug. Digot.

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

Nancy, Imp. de G. CREPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.

JOURNAL

DE LA SOCIÉTÉ

D'ARCHEOLOGIE LORRAINE

ET DU

MUSEE HISTORIQUE LORRAIN.

29e ANNÉE. — 12e NUMÉRO. — DÉCEMBRE 1880.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE.

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ.

Séance du 12 novembre 1880.

PRÉSIDENCE DE M. HENRI LEPAGE, PRÉSIDENT.

Renouvellement du Bureau.

Aux termes de l'ordre du jour de la séance, la Société procède, par un scrutin secret, au renouvellement de son Bureau. Le dépouillement ayant été fait, le Président en proclame le résultat, et annonce que le Bureau

reste constitué de la manière suivante, pour l'exercice 1880-1881 :

Président, M. Henri Lepage.

Vice-président, M. Jules Renaud.

Secrétaire, M. Charles Laprevote.

Secrétaires-adjoints, MM. Lucien Wiener et Léopold Quintard.

Le Trésorier et le Bibliothécaire ayant été nommés le 14 novembre 1879, pour trois ans, n'étaient pas soumis à une réélection.

Le Président prend ensuite la parole et, au nom des membres du Bureau, adresse à l'assemblée des remerciements pour la nouvelle preuve de confiance qu'elle vient de leur donner.

Présentation de candidats.

Sont présentés comme candidats : M. Maringer, membre du Conseil municipal de Nancy, par MM. Ch. Laprevote, H. Lepage et L. Quintard ; M. A. Fournier, docteur en médecine à Rambervillers, par MM. H. Lepage, L. Lallement et Ch. Laprevote ; M. Marcot, membre du Conseil municipal, par MM Bretagne, Ch. Laprevote et Louis Lallement, et M. l'abbé Grassot, curé de Choiseul (Haute-Marne), par MM. Delorme, H. Lepage et Ch. Laprevote.

Ouvrages offerts à la Société.

Fragments d'études de bibliographie lorraine, par Jules Rouyer, 1880.

Ville de Nancy. — *Table chronologique des matières contenues dans les registres renfermant les actes et délibérations de l'autorité municipale*, par Emile Roussel,

archiviste municipal, — 1er fascicule. — Période de la Révolution (du 24 juillet 1789 au 6 janvier 1794), in-4°.

Ville de Nancy. — *Bulletin administratif.* Nos 3, 4 et 5.

Léopold, duc de Lorraine, fondateur de l'église de Saint-Sébastien de Nancy, par Paul Digot.

Rambervillers au XVIe siècle (1557-1583), par le docteur A. Fournier.

Rambervillers au XVIIe siècle (1636-1660), par le même.

Rambervillers au XVIIe siècle (1670-1690), par le même.

Un épisode de la guerre de Trente ans. — Les Allemands à Rambervillers, par le même.

Rédaction du cahier des doléances, plaintes et remontrances du tiers-état de Rambervillers, 1789, par le même.

Une épidémie au XVIIe siècle. — La peste à Rambervillers, 1610. — Annexion de Rambervillers à la Lorraine, 1718, par le même.

Deux épisodes de l'histoire de Rambervillers. — Une grève de bouchers (1729). — *Emeute de femmes* (1771), par le même.

La lutte d'un apothicaire contre les chirurgiens et les bourgeois de Rambervillers au XVIIIe siècle (1742-1752), par le même.

Lunéville et ses environs. — V. — *Les élections aux États-généraux à Lunéville. — Règlement de la Société républicaine de Lunéville. — Mémoire pour les juifs de Lunéville et de Sarreguemines,* par M. Arthur Benoit.

VI. — *L'arrière-ban de la noblesse d'Anjou à Bénaménil*, 1674. (Episode d'une campagne de Turenne en Alsace), par LE MÊME.

A travers le pays de Bitche (Alsace-Lorraine), par LE MÊME.

Essai historique sur le divorce en Alsace-Lorraine (1792-1815), par LE MÊME.

Notice sur Marville, arrondissement de Montmédy (Meuse), par M. BONNABELLE.

Moniteur de la Légion d'honneur, des Ordres de Chevalerie civils et militaires, et des distinctions honorifiques, médailles, etc., de la France et de l'étranger. Directeur, COLLIN DE PARADIS, n^{os} 3 et 4.

Le Postillon lorrain. Nancy, Vagner, 1881.

Journal des Savants. — Juin-octobre 1880.

Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, 1880.

Revue des Sociétés savantes des départements, 1880, 7^{e} série, tome II, 3^{e} livraison; tome III, 1re livraison.

Bulletin de la Société de Géographie de l'Est, 1880, 2^{e} trimestre.

Mémoires de la Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc, tome VIII et IX; 1878-1879.

Bulletin de la Société historique de Langres, tome II, n^{o} 16. — 1er Juillet 1880.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1878.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie, année 1880, n^{os} 1 et 2.

Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, tome VII, n^{o} 103, 4^{e} trimestre de 1879.

Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 1er trimestre de 1880.

Société archéologique de Bordeaux, tome VI, 1er fascicule, mars 1879.

Revue historique et archéologique du Maine, tome VII, année 1880, 1er semestre.

Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, années 1877-1878.

Revue savoisienne. — Journal publié par la Société florimontane d'Annecy, 21e année, nos 8 et 9. — Août et septembre 1880.

Annales de l'Académie de Mâcon, 11e série, tome II.

Bulletin de la Société archéologique d'Eure-et-Loir, n° 144. — Août 1830. — Procès-verbaux.

Publications de la Section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg, année 1880. — XXXIV (XII).

Les fiefs du Comté de Namur, publiés par Stanislas Bormans, IVe livraison, xviie siècle.

Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique, à Anvers; 2e série, 10 volumes et 12 fascicules de Bulletins avec tables ; 3e série, 5 volumes (1875 à 1879) et 5 fascicules de la 1re partie et 5 fascicules de la 2e partie des Bulletins.

Rapport sur l'activité de la Commission archéologique pour l'année 1877. — Saint-Pétersbourg, 1879, in-4°.

Romania. — *Recueil trimestriel consacré à l'étude des langues et des littératures romanes*, publié par Paul Meyer et Gaston Paris, tome IX, nos 34 et 35. — Avril et juillet 1880.

Revue historique, 5e année, t. XIII. — Juillet-août 1880.

Le Cabinet historique. Revue mensuelle sous la direction de M. Ulysse ROBERT, 26e année. — Mai-août 1880.

Bullettino della Commissione archeologica communale di Roma, anno VIII, seria seconda. — Luglio-settembre 1880.

LE MUSÉE FOL. — *Etudes d'art et d'archéologie sur l'antiquité et la renaissance, publiées aux frais de la ville de* GENÈVE, 1re, 2e, 3e et 4e parties. — Genève, 1874 à 1878, grand in-4° (nombreuses planches).

Lectures.

M. L. Germain donne lecture d'un travail intitulé : *Notes historiques sur la Maison de Lorraine*, dont la Société vote l'impression dans un des prochains volumes de ses *Mémoires*.

Inscriptions pour les lectures.

M. ROUYER : Un chapelet lorrain du XVIIe siècle.

M. DE CHANTEAU : Notice sur l'hôpital du Saint-Esprit de Vaucouleurs (Meuse).

MÉMOIRES.

—

LE PORTAIL DES SŒURS GRISES.

Ce sera toujours avec plaisir que nous verrons reproduire par la gravure les souvenirs historiques du vieux Nancy.

Rappeler le Nancy de nos pères, c'est honorer leur mémoire.

L'historien est forcément prolixe dans ses descriptions et, malgré tout le talent d'écrivain qu'il peut posséder, il ne saurait rendre aussi exactement, ni avec la même précision, la vérité que le dessinateur reproduit si sûrement dans la gravure. Celle-ci frappe mieux notre esprit que la plus complète description écrite.

Il y a un peu plus d'un siècle que le graveur Dominique Collin, au burin duquel on doit tant d'illustrations, dessinait et gravait, pour l'*Académie de la ville neuve*, à laquelle il était affilié, une partie de la rue des Dominicains.

Cette planche est aussi rare que la rarissime *Suite des mémoires de l'Académie de la ville neuve de Nancy*, à Cologne, chez Pierre Marteau MDCCLVII, petite plaquette in-12 de 15 pp. à laquelle on ne la trouve pas toujours jointe.

L'estampe dont nous parlons porte pour légende:

> « *Vuë du Portail des Dames de Ste Elisabeth, l'une des curiosités de Nancy.* || *Sous le nom de Portail des sœurs grises, bâti en 1422, démoli en 1764* || *Dédié aux amateurs de la belle antiquité.* »

L'Académie de la ville neuve de Nancy était, comme celle de Troyes, composée de sept membres. M. Noël a eu l'excellente idée de conserver les noms de ces sept immortels : 1° de Moulon, père ; 2° Recouvreur fils, avocat ; 3° Richard Pierrot, chirurgien ; 4° Dominique Collin, graveur ; 5° Charles de Nicéville, avocat : 6° Claude-François Cognel, avocat ; 7° et de Vidampierre.

On les appelait aussi les sept sages de Nancy, par

opposition aux six ou sept merveilles ridicules de leur temps, qu'on signalait très-sérieusement à l'attention des étrangers, dont : entr'autres fictions, le *Pont Mouja* qui n'existait plus ; le *Portail des Sœurs Grises*, qui n'avait jamais existé ; le *Berceau de la Naïade nancéienne*, dans la rue de la Source, espèce de lavoir établi au-dessous de la bassine qui avoisine l'hôtel d'Olonne ; le *Bassin de Saint-Epvre*, détruit depuis longtemps, et qui entourait autrefois la fontaine de cette place ; le *Singe cordelier lisant la Bible*, qu'on voit encore au-dessus de la porte Masco, au Palais ducal, et le *Bœuf prêchant*, qui fait partie de la porterie. Il y en a encore un autre qui nous échappe, nous ne pouvons préciser si c'était la *Cour des Cochons* ou la *Paille-Maille*.

Les *Mémoires de l'Académie de la ville neuve* sont une très-vive et très-spirituelle satire, quoiqu'en dise M. Beaupré, des Mémoires de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Nancy.

Nous ferons remarquer que la suite des Mémoires est antidatée 1757, et que la gravure de D. Colin est censée faite en 1764.

En effet, quand l'Académie royale tenait ses séances dans la galerie des Cerfs, les sept sages avaient fondé leur Académie dans la ville Neuve, dont ils étaient tous habitants, sauf Vidampierre, qui demeurait sur la Carrière.

Elle fut censée ne plus exister le jour où l'Académie royale vint, de la ville Vieille, s'installer dans la ville Neuve. Ce jour-là, elle prit officieusement, et d'une manière sous-entendue, le titre d'*Académie neutre ;* nous en avons la preuve dans les citations que nous allons faire.

Dans deux ou trois passages de la suite des Mémoires, il est question du portail des Sœurs-Grises. Cette suite ne renferme que le « *Discours du Doyen de la ci-devant Académie de la ville neuve, à présent l'Académie sans titre depuis la translation de celle de la ville vieille.*

L'orateur, passant en revue les changements opérés sous le règne de Stanislas, s'écrie, p. 4 :

« ..... Icy c'est un édifice sacré, monument aussi respectable par sa noble origine que par son antiquité, destiné par la piété prévoyante du bon duc René II à décorer la future ville que le grand duc Charles III, son arrière-petit-fils, devait bâtir dans le *suburbium* de notre ville capitale ; c'est ce prototipe frappant de la naïve architecture de nos pères, modèle de leur goût noble, simple et naturel, ennemi des bagatelles et des frivolités étrangères, où l'œil n'étoit point détourné du sujet principal par des ornements disparates et souvent très-contrastants avec la majesté de l'intérieur.

» Monument enfin qui étoit, — au gré de tous les bons citoyens, de cet esprit rond et ingénu, si rare aujourd'hui, et de l'aveu de tous les étrangers qui sont dans cette Province, — la première merveille de Nancy ; qu'ai-je donc besoin de vous la nommer, MM., et qui d'entre vous ne reconnoît pas à ces titres le sublime Portail des Sœurs-Grises, le plus bel ornement de la rue Saint-Nicolas ?

» Il n'existe cependant plus, MM., et il a succombé sous le marteau destructeur, non des Goths et des Vendales, mais de nos petits Vitruves modernes, zélateurs aveuglés de ce génie novateur appellé avec raison génie philosophique, c'est-à-dire en grec (si je m'en souviens bien), téméraire et audacieux.

» Il faut en effet qu'il soit bien subtil, bien dangereux pour avoir sçu inspirer dans les pieuses têtes de ces bénignes vierges, filles cadettes de l'humble saint François d'Assise, un changement si contraire à la simplicité de leur séraphique Patriarche. Ah! si elles eussent consulté les annales franciscaines, elles auroient vu tous les combats livrés pour la défense du vénérable Capuce, dont les fidèles conservateurs se sont bien gardés jusqu'à présent de substituer aux informes portiques de leurs chapelles capucinales, des étages orgueilleux de colonnes entassés, sans rime ni raison les unes sur les autres, mauvaise imitation de cette extravagante Tour de Babel qui pourroit bien être suivie de la même punition chez celles qui ont osé l'adopter.

» Je ne pourrois assez vous en dire sur cela, MM., d'autant plus que cet attentat n'est qu'une suite de bien d'autres pareils, exercés sans aucun égard sur quantité de monumens presque aussi précieux de cette noble cité. »

L'orateur continue à signaler la disparition de quelques monuments grotesques, tout en se permettant quelques saillies à l'égard de Stanislas, et conclut (p. 11) en ces termes :

« Ainsi, MM, auprès de si puissans motifs que serviroit ma faible voix? sacrifions donc pour un tems, puisqu'il le faut, nos plus beaux monumens aux préjugés de notre âge; mais que ce ne soit pas sans laisser à la postérité des preuves autentiques de nos réclamations, à toutes fins, contre ces nouveautés perverses.

» Les protestations ne sont pas les armes les plus fortes; mais on dit qu'elles peuvent servir en tems et lieu; ainsi ne désespérons de rien.

» Varron, quoique battu, eut les honneurs du Triomphe pour n'avoir pas désespéré du salut de la République.

» Consolons-nous aussi, par le souvenir que tout change, et puisque la variété des modes (grâces à nos industrieuses galantières) a ramêné sur la tête de nos jeunes beautés la frisure des dames de la Cour de Charles IX, pourquoi ne veroit-on pas un jour revivre le goût des édifices de nos pères ? Pour donc y contribuer autant qu'il dépend de nous, conservant à la postérité les précieux modèles de leurs édifices incomparables, employons le fer et l'airain pour les rendre vainqueurs du temps.

Si fractus illabatur orbis,
Impavidum ferient ruinæ.

» C'est ce que vient d'exécuter en dépit des faux préjugés du siècle, un artiste patriote. Son burin fidèle nous présente le dessin naïf et sans fard du frontispice, objet de nos regrets (1) en y jettant un regard, MM., vous allez reconnaître avec transport l'ingénieux point de vue qu'il a sçu choisir pour nous peindre les charmes du site, les ménagemens qu'il a employés pour nous conserver les gracieux environs de l'objet principal ; il n'a pas négligé ces petits réduits où l'industrieuse économie des chères sœurs (profitant de ce qu'il n'y avait point de Porte au Portail) avoient sçu réfugier quelques branches fugitives (2) du commerce national,

(1) « Estampe gravée par Collin. »

(2) « Les petites boutiques. »

(Notes des Mémoires).

objet important et si recommandé aux soins des hommes d'Etat et aux réflexions des Académies.

» Encore moins a-t-il oublié les bâtiments du voisinage, consacrés à des métiers mille fois plus utiles que les brillants ateliers des Beaux-Arts ! Heureux citoyens, votre nom gravé sur le haut de vos boutiques, va vous procurer une immortalité que vous méritez mieux que vous ne vous en doutiez. *Dixi.*

» Lorsque ce discours fut achevé et qu'on eut laissé le tems de s'assurer que les auditeurs n'avoient pas l'indiscrétion de vouloir, par de mauvais claquemens, empêcher que l'on continuât ou que l'on commençât, M. le secrétaire perpétuel, ayant un tas de papiers devant lui, prit ses lunettes et dit par cœur :

» MM., il n'appartenoit qu'à M. le Doyen de notre paisible société, de faire l'Oraison funèbre du Doyen des portails de la ville neuve de Nancy ; mais en ma qualité de secrétaire peu occupé, et de trésorier très désintéressé de la Compagnie, c'est à moi, sans contredit, qu'est réservé le bonheur inexprimable de présenter à chacun de nos confrères un exemplaire de la gravure si dissertement annoncée, après néanmoins en avoir placé dans nos archives la première épreuve sur bon parchemin, duement paraphée *ne varietur ;* et j'ai l'honneur de vous prévenir que pour entrer dans les vues si intéressantes qui viennent d'être proposées, il sera distribué dans chacune des futures assemblées un pareil dessin d'anciens monumens détruits ou à détruire, en commençant par le trop renommé Pont-Mouja de boueuse mémoire. Cette distribution d'Estampes vaudra bien, Messieurs, ces Jettons que les philosophes de nos jours ne reçoivent pas avec indiffé-

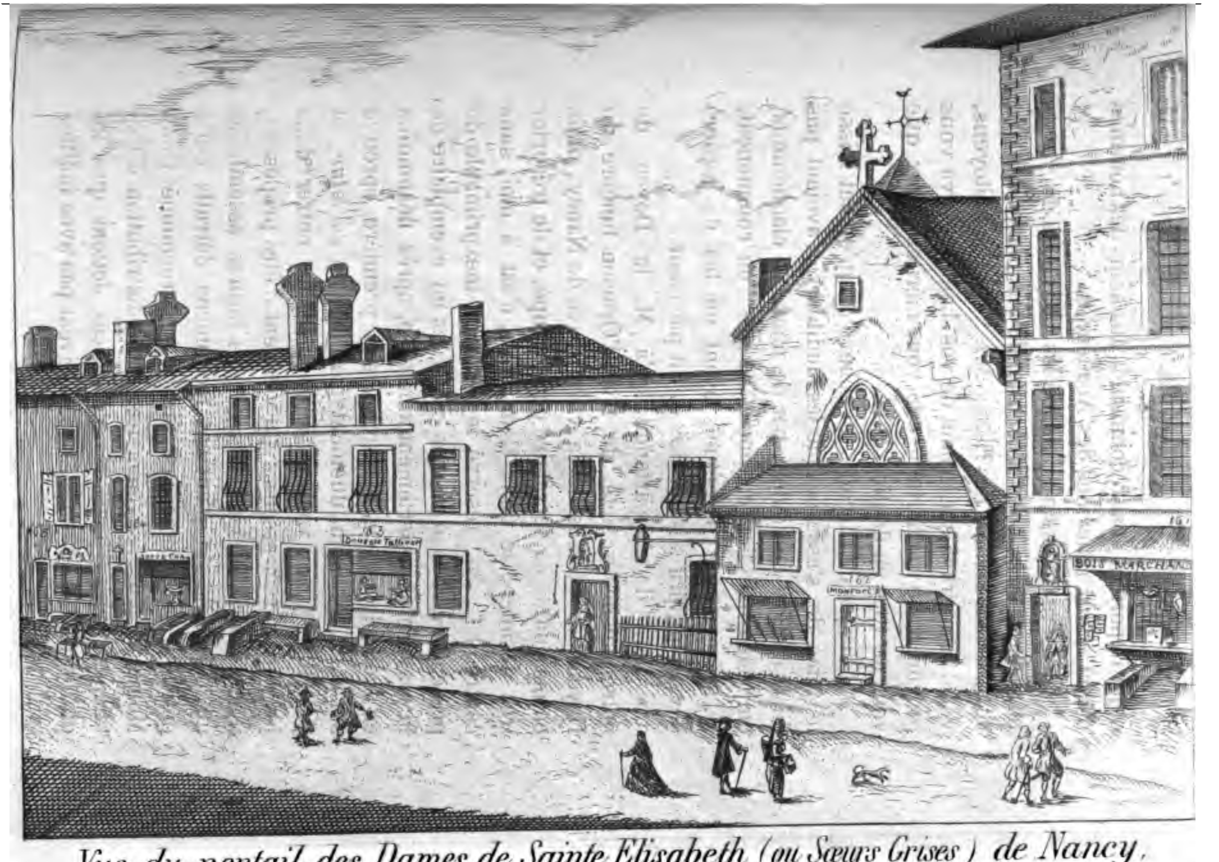

Vue du portail des Dames de Sainte Elisabeth (ou Sœurs Grises) de Nancy, bâti en 1422 démoli en 1764. Nos 12, 14, 16 et 18 de la rue des Dominicains actuelle.

rence dans les riches académies si l'on en gratifioit nos confrères, ce serait un luxe qui contrasteroit trop avec l'esprit de notre institution.

Inops potentem Dum vult imitari
perit.

C'est cette estampe, devenue de nos jours excessivement rare, que M. Constant Lapaix a eu l'excellente idée de reproduire (1). En comparant cette gravure à celle de Dominique Collin, il y a à s'y méprendre. La copie égale l'original. On ne saurait trop louer M. Constant Lapaix du soin qu'il a mis à l'exécution de ce modeste et intéressant travail, qui est maintenant une pièce historique de grande valeur.

On ne possède, pour bien dire, aucune vue des rues de Nancy à la fin du XVIII^e siècle. Celle-ci, quoique n'embrassant qu'une petite partie de la rue des Dominicains, offre un très-grand intérêt sous le rapport des mœurs et des usages de nos pères.

Nous ne ferons pas une description fade et inutile de ce petit chef-d'œuvre, qui se recommande de lui-même aux amateurs, tant par sa bonne exécution que par l'intérêt historique qu'il présente. Nous nous contenterons de donner sur son ensemble les indications les plus précises, pour permettre aux « amateurs de la belle antiquité » de se reconnaître dans l'ancienne rue Saint-Nicolas, ou rue Neuve-Saint-Nicolas, ou rue des Jacobins, ou rue des Dominicains, ou rue Jean-Jacques-Rousseau. Nous y ajouterons quelques notes empruntées à l'abbé Lionnois, et nous dirons aussi quelques mots sur Dominique Collin, dont le catalogue de ses

(1) Voy. la planche ci-jointe.

productions a besoin d'être revu et complété, malgré le travail consciencieux de feu M. Beaupré, publié dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie lorraine*, t. XI, 1861, p. 49 ; t. XII, 1862, p. 106 ; t. XVI, 1866, p. 153.

Collin était alors habitant de la rue des Dominicains, appelée en ce temps *rue Neuve-Saint-Nicolas*.

La vue perspective de cette gravure est prise de l'angle formé par la rue des Dominicains, n° 9, et la rue Pierre Fourier.

Au premier plan on aperçoit une moitié de maison qui porte le n° 161, et dont l'auvent a pour enseigne : *Bois marchand ;* cette maison, qui est à trois étages, a sur la gauche une porte d'allée surmontée d'une niche dans laquelle est placée une vierge. Un mendiant en justaucorps, en culottes, y tend son chapeau, qui est un simple bonnet de coton, à une dame en panier, laquelle vient du fonds de l'allée.

Cette porte d'allée n'est rien autre que le fameux *portail des Sœurs Grises,* qui, par dérision, passait pour être la première merveille de Nancy. Tel était, du moins, le véritable, mais le fictif, qui n'existait pas et qui ne pouvait exister, est parfaitement reproduit par Collin.

On aperçoit à côté l'église des dames de Sainte-Élisabeth, et au devant une échoppe, — comme il s'en élevait beaucoup devant les édifices publics, — portant le n° 162 et ayant pour enseigne : *Monfort F.* c'est-à-dire fourbisseur; à gauche, deux coutelas nous indiquent, dans la fenêtre servant de devanture, la profession de cet industriel. Au-dessus de la toiture de cette baraque, masquant l'église, on ne voit qu'une partie de la fenêtre

qui aurait dû surmonter le portail, et qui donnait alors du jour dans le chœur de cette église. Par conséquent, la boutique du fourbisseur Monfort remplaçait le portail qu'on recommandait aux amateurs de la belle antiquité.

Le nº 163 comprend deux maisons. La première n'est pas numérotée ; elle a un étage à quatre fenêtres, dont trois grillées, le rez-de-chaussée n'en a que deux, dont celle du milieu est grillée. La porte d'entrée, à laquelle pend un pied de biche, est surmontée d'une niche renfermant un saint quelconque. C'est sans doute cette maison qui servait d'entrée au monastère. La seconde maison a deux étages, chacun de trois fenêtres ; celles du premier sont grillées ; elle porte le nº 163 et a pour enseigne : *Douzon, tailleur.* La gravure représente une large fenêtre près de la porte, à droite, et l'on y distingue deux ouvriers tailleurs accroupis sur leur établi, l'un cousant, l'autre enfilant une aiguille. Au devant de cette dernière, on remarque une trappe de cave et deux bancs de pierre.

Au nº 164, nous trouvons l'enseigne *Soyez chandelier.* C'est une petite maison à deux étages et à deux fenêtres étroites de face, même en tenant compte de la réduction de la perspective, que n'observait pas toujours Collin. La porte d'entrée à gauche est surmontée d'une croix. Pendant que le père Soyez est en train de tremper ses chandelles dans le suif, son ouvrier apporte les moules sur le tréteau, au devant de la porte, pour les faire prendre.

C'est dans cette maison qu'a dû naître le père de Soyer-Willemet, un des derniers bibliothécaires de la ville, peintre et miniaturiste distingué, dit-on. Son

jeune frère était, comme son père, simplement chandelier, et tous deux faisaient partie, en 1790, de la XXVIII^e compagnie de la garde nationale, dite de Bacourt, parce que M. de Bacourt en était le capitaine. Ils demeuraient alors au n° 158 (37) de la rue des Dominicains, dans la même maison que Cayon, relieur.

La maison n° 165 est au dernier plan ; l'enseigne est illisible ; elle est semblable à celle n° 164.

En rapportant le numérotage de 1764 au numérotage actuel, nous traversons les phases suivantes :

1764	— 160	— 161	— 162	— 163	— 164	— 165
1780	— 223	— 224	— 225	— 226	— 227	— 228
1793	— 181	— 180	— 179	— 178	— 177	— 176
Actuel	— 10	— 12	— 14	— 16	— 18	— 20

Par conséquent, *Bois marchand* et le *portail des Sœurs Grises* occupaient la maison n° 12.

Le n° 14 était l'emplacement de l'église, et sur le devant l'échoppe du fourbisseur Monfort, auquel succéda un nommé Martin, qu'on trouve indiqué dans l'Almanach de la garde nationale pour 1790.

Le n° 16 est aussi étroit que le n° 163 était large, et ce ne peut être là qu'on trouverait, de nos jours, la vaste face dessinée par Collin. De sorte que l'emplacement de la maison n° 164 de *Soyez chandelier*, échappe à nos recherches dans le n° 18.

Quoi qu'il en soit, les différents numérotages que nous signalons pour la façade occidentale de la rue des Dominicains, donnent toujours le même nombre de maisons, sauf celui actuellement en vigueur, qui numérote 1 sur la rue de la Poissonnerie, le n° 155 de 1764 et qui devrait être le n° 2 actuel, puisqu'antérieurement il était, sous la Révolution et l'Empire, 186, et, avant 218,

qui avait remplacé le 155. Nous avons toujours quand même 25 maisons sur cette façade, quoiqu'il n'y ait plus que 24 numéros.

Le n° 8 actuel, ancien n° 159 (de 1764), 222 (de 1780) 182, selon Lionnois, c'est-à-dire la maison de Reims, appartenant alors aux Aubert, aujourd'hui occupée par la pharmacie Monal, va, de ce côté, nous servir de point de départ pour préciser l'emplacement de l'*église des Sœurs grises* et déterminer d'une façon plus exacte les anciens numérotages comparativement au nouveau. Ils faut tenir compte du numérotage révolutionnaire, provoqué par la vente des biens nationaux et ecclésiastiques, posé sur des divisions qui nous échappent, et qui ont complètement interverti l'ordre primitif, quoique le numérotage actuel s'adapte parfaitement aux anciens.

La maison n° 38 est aussi pour nous un point de repaire important; confisquée sur les Dominicains et adjugée le 26 août 1792 à Antoine Duon, armurier, elle portait alors le n° 237.

Le *Collège de Médecine* ou l'*Hôtel de la Comédie*, portant le n° 216, ancien n° 153, le *Pavillon Jacquet* n° 217, ancien n° 154, etc., viennent, d'autre part, nous indiquer l'emplacement de l'église des Sœurs Grises.

Cette base naturelle, et nous pouvons dire authentique, n'existe plus quand on consulte attentivement certains actes.

On a vu, par le discours du Doyen de l'Académie de la ville Neuve, que l'église des religieuses de Sainte-Elisabeth, reproduite par D. Collin, fut démolie en 1764 et reconstruite dans un goût moderne. Nous ne connaissons pas de vue de la nouvelle église, qui a

subsisté à peine trente ans. Celle-ci, la maison conventuelle et toutes les dépendances du monastère ayant été vendues en 1793 comme biens ecclésiastiques, il faut donc recourir à Lionnois, (t. II. p. 450) pour connaître non seulement ce nouvel édifice, mais encore pour avoir l'explication de ce qu'on lit dans le discours du Doyen de l'Académie de la ville Neuve :

« *Eglise de Sainte-Elisabeth*

« L'ancienne Eglise que M. Durival dit être de l'an 1442 et dans un goût gotique, *n'avoit pour entrée qu'une très petite porte, conduisant par une allée fort resserrée* vers le milieu de la nef, et *l'autel principal étoit adossé au mur de clôture sur la rue ; ce qui faisoit que cette Eglise n'avoit pas de portail.* Par plaisanterie, on disoit aux étrangers qui venoient en cette ville, qu'ils ne devoient pas manquer d'aller voir le portail des Sœurs Grises, qu'on mettoit au nombre des merveilles de Nancy avec le Pont Mouja, dont nous allons parler, le singe habillé en religieux et le bœuf prêchant... Le sieur Collin s'est amusé à graver celui de l'ancienne Eglise tel qu'il étoit avant la construction de la nouvelle qui vient d'être bâtie, pour en transmettre la mémoire à la prospérité.

» Celle-ci a été commencée en 1764 et la première pierre en a été posée le 31 juillet de cette anné. L'inscription qu'on y a mise porte ce qui suit :

« Nomine Stanislaï Regis beneficentissimi posuit
» F. C. R. Husson Ex. Pr. et Ex. Déf. génèr. et benedixit
» angularem lapidem 31 Jul. 1764. M. Catharinâ
» Regnier superiorinâ s. magd. Boulet Procuratriæ.
» Petro Lisez architecto. »

» Au milieu de la pierre est une croix, à droite sont les armes du Roi de Pologne, à gauche celles de l'ordre de s. François. On a placé sous la pierre la médaille frappée pour la statue de Louis XV en 1759, et celle qui a été faite en 1753 pour l'établissement de l'Académie en cette ville, avec deux monnoies du Duc Léopold et une du Duc François son fils.

» Le portail de cette Eglise est composé de deux ordres, ayant une colonne nichée de chaque côté de sa porte, avec un pilastre à chaque extrémité, d'ordre ionique, et au-dessus du soubassement une niche dans laquelle est placée une belle statue de sainte Elisabeth, reine de Hongrie, du ciseau de Walnefer, accompagnée de deux colonnes et de deux pilastres d'ordre corinthien avec chapiteaux et entablement. Sur le tout est un amortissement en forme de fronton orné de sculpture.

» L'Eglise est petite mais bien proportionnée et décorée. Le maître autel est d'un fort beau marbre. Au-dessus de l'autel qui est attaché au mur, est placé un excellent tableau du fameux Claude Charles, représentant l'Assomption. Il avait été fait pour la congrégation des hommes (1) et y a été placé jusqu'à la dissolution des Jésuites en Lorraine en 1768. Il est accompagné de deux autres tableaux peints par Girardet.... Ils représentent des anges jouant de divers instruments et applaudissants au triomphe de cette reine du ciel. C'est dommage qu'on ne puisse pas, de la nef, découvrir toute la beauté de ces excellens ouvrages par le peu de lumière du local. La perspective

(1) Chapelle attenante au collège des Jésuites. Son entrée était dans la rue des Carmes.

qui environne le tableau de l'Assomption a été peinte en 1777 par Claudot, disciple de Girardet, et connu dans la province par un grand nombre d'excellens tableaux. Elle fait un très bon effet et semble agrandir l'espace. Le chœur entièrement lambrissé et orné de belles stalles n'est éclairé que d'un côté par quatre grandes croisées vers le midi, et dont une seule sert pour la nef. Une porte grillée très proprement exécutée en fer et dorure par Limonnier, serrurier de Nancy, fait, avec deux petites chapelles, la séparation du chœur et de ladite nef. Une tribune au-dessus du tombeau ou brise-vent d'entrée, supporte un petit jeu d'orgues fait par le S[r] Dingler, facteur renommé (1).

» M. Drouas, évêque de Toul, a béni cette église le 25 mai 1766. »

A côté de l'église est l'entrée du monastère. Dans la croisée qui est au-dessus de la porte, on a placé une vierge tenant l'enfant Jésus. Elle est de la main du célèbre Adam ; et elle faisoit autrefois partie de l'ornement du beau mausolée de *Callot*, fameux graveur, au cloitre des Cordeliers.

(1) On prétend, d'après une tradition fort vraisemblable, que la balustrade de l'orgue orne la premier étage de la maison n° 18, de la rue des Dominicains. C'est du moins ce qui a été avancé par Mlle Montauban et M. Grillot, architecte, contemporain de la nouvelle église. Ce fait n'a rien de surprenant. Au moment de la Révolution, les amateurs d'art, sans avoir d'opinion politique, étaient avant tout conservateurs du beau et recueillaient aisément tout ce qui provenait des maisons religieuses ou des hôtels princiers pour en orner leurs maisons, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

Une autre version, qu'on dit aussi de M. Grillot, fait venir cette balustrade de l'ancienne église Saint-Roch.

» Les religieuses qui sont au nombre de 26, dont la Dame Claire Guilbert est en cette année 1788, supérieure, ont fait depuis quelque temps beaucoup de changement dans leur maison, qui n'est plus aussi vaste qu'autrefois. Elles ont cédé et vendu à divers particuliers une partie de leur terrain. Les deux maisons qui, au nord avoisinent leur église, leur appartiennent et ont été bâties en 1710. Les quatre qui sont au midi leur appartiennent aussi et ont été bâties en 1680. Auparavant, il n'y avoit dans l'espace de ces 4 maisons qu'un mur avec une petite porte qui conduisoit à leur cimetière alors assez considérable, comme on le voit dans le plan de la Ruelle et où plusieurs personnes choisissoient leur sépulture. Il y avoit beaucoup de tombes et d'épitaphes. Mais *depuis ce siècle* (?) on n'y a inhumé que deux ou trois enfans ; ce qui a engagé ces religieuses à convertir ce cimetière en un jardin. Il seroit à souhaiter qu'elles fussent en état d'élever des maisons plus hautes et mieux décorées dans cette *rue St-Nicolas*, qui est *l'une des plus fréquentées et des plus commerçantes* de la ville. »

Le terrain appartenant aux dames de Sainte-Elisabeth fut divisé en 16 sections et vendu par le Directoire, le 12 mai 1793, de la manière suivante :

Les 1re et 12e sections, composées d'une maison et d'un terrain, furent adjugés à Hæner.

Les 2e et 13e du couvent, à Saulcy.

Les 3e et 14e : une maison et une partie de bâtiment, à Bertin.

Les 4e et 15e : boutique, cave et un terrain, à Seider.

Les 5e et 16e : plusieurs chambres, cuisines, etc., et un terrain, à Dorvazy.

Le 20 mai suivant, on adjugea : les 7e 8e 9e 10e et 11e sections à sept particuliers différents.

Chacun de ces lots avait face sur la rue des Dominicains.

D'où nous concluons que les dépendances du monastère de Sainte-Elisabeth etaient plus grandes au moment de la révolution que ne le laisse supposer Lionnois.

Du reste, l'état des maisons de Nancy en 1767 les reconnaît propriétaires d'au moins 9 ou 10 maisons, y compris leur église.

Dans ses *Maisons historiques*, M. Louis Lallement écrit :

« Pierre de Blarru, l'auteur de *la Nancéide*, notre poême national, fut administrateur de l'hôpital Notre-Dame, qu'il réédifia, et qui était situé rue des Dominicains (n° 14 actuel), vis-à-vis la rue de l'hôpital Saint-Julien. »

Nous ferons observer que le n° 14 actuel est l'ancien n° 162, reproduit par Collin, c'est-à-dire l'église des Sœurs-Grises, contre le mur de laquelle était adossée la boutique du fourbisseur Monfort.

Nous ne voulons pas contredire notre savant confrère en nancéïsme ; il sait aussi bien que nous qu'on donne la date de 1442 à l'édification de cette chapelle ; mais, dépuis, il s'était élevé, à côté et au midi, un autre corps de bâtiment qui figure dans le plan de La Ruelle, de 1611, et qui est probablement devenu le n° 163. On peut inférer de la vue de ce plan que la maison surmontée d'une flèche et d'une croix a servi originairement de monastère ou d'hôpital, et qu'elle a été, peut-être, la demeure de Pierre de Blarru. Nous croyons que le continuateur de Lionnois a fait erreur en avançant que

PLAN DE L'ÉGLISE DES SŒURS-GRISES

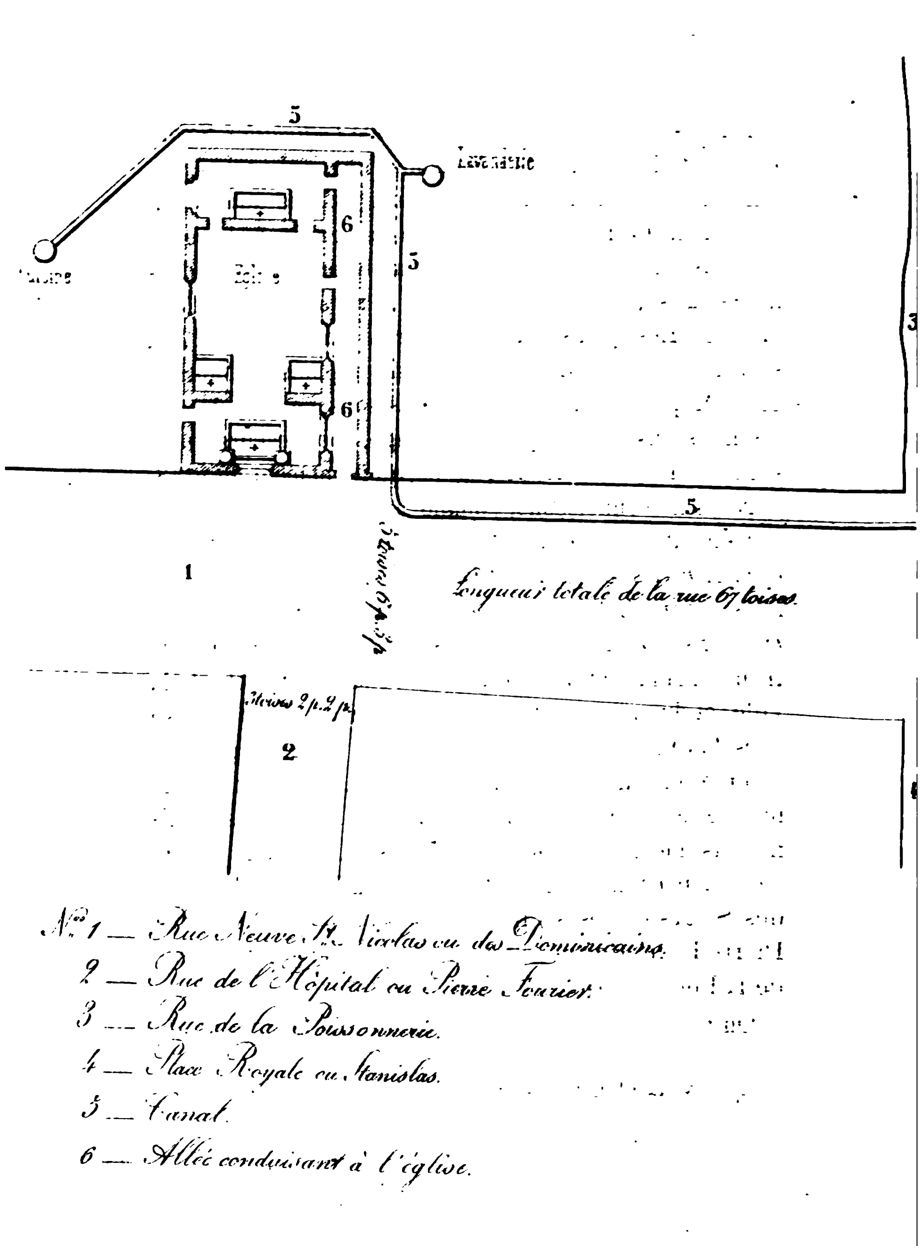

Lith. H. Christophe Nancy

cette maison n'a été construite qu'en 1680. Il se peut qu'elle ait été réédifiée à cette époque, mais au moins existait-elle déjà en 1611.

Il nous reste à savoir où était située *l'église des Sœurs Grises* dont Collin nous a transmis l'image. Les uns prétendent que c'est sur le terrain du n° 18, les autres sur celui du n° 14. Lionnois est muet à cet égard, et, du reste, ne nous faisant pas connaître l'emplacement de la dernière église, il se garde de nous indiquer où était l'ancienne. Les plans du XVIII[e] siècle, antérieurs à 1764, sont inexacts quant aux détails; si les plans de Moithey et de Mique sont plus intéressants sous ce rapport, ils ne nous instruisent pas davantage, postérieurs qu'ils sont à la réédification de l'église, qu'ils placent au n° 18.

Nous ne connaissons, comme authentique et scrupuleusement exact, que le *Plan de Nancy, pour servir à connoître les longueurs et largeurs des quartiers et des rues ensemble les fontaines, canaux et latrines des particuliers qui se jettent dans lesdits canaux*, qui se trouve manuscrit dans le bureau de M. l'architecte de la ville, et duquel nous donnons un extrait (1). Il a été dressé vers 1740 et après. C'est le seul qui donne le plan de chaque ancienne église de notre ville. Il n'est ni signé ni daté, et n'a aucune échelle indiquée. La rue des Dominicains mesure en longueur 67 toises, qui sont représentées par une ligne droite de 30 centimètres. L'église des Sœurs-Grises se trouve placée en face de la rue Pierre Fourier actuelle, et distante de l'angle de la rue de la Poissonnerie à l'échelle de 0[m] 07.

On voit sur ce plan qu'à gauche était la *cuisine* du

(1) Voy, la planche ci-jointe.

monastère, et qu'à droite existait la *lavanderie* ou *buanderie,* que desservait un canal, figuré à l'ouest et au nord. L'église ancienne a donc pu embrasser l'espace compris plus ou moins entre les maisons nos 14 et 18 inclusivement.

Celle dont nous parle Lionnois n'occupait que l'emplacement de la maison n° 18. Nous en avons la preuve par le plan de Mique et par d'autres documents non moins authentiques.

Le hasard qui nous a fait découvrir une purge d'hypothèques légales concernant la maison n° 14, nous a conduit à recourir à l'acte primitif de propriété, c'est-à-dire à l'adjudication faite par les administrateurs du département, le 20 mai 1793. Nous avons appris par les procès-verbaux que les sections suivantes de la maison des Sœurs-Grises ont été adjugés savoir :

La 6e à Dorvazy.

La 7e à Minoux et Marché.

La 8e à Krantz.

La 9e à Daucher.

Les 10e et 11e à Bastide.

« La 7e section comprenait l'église, une partie de la sacristie, une partie de la cour d'entrée où se trouve un puits isolé, les bâtiments ensuite de cette partie de cour et le terrain pris dans le grand jardin jusqu'à l'alignement du mur des terrassements de Lupcourt. »

« La 8e section comprenait la maison n° 179 (n° 16) à droite de l'église en y entrant... »

« La 9e, la maison n° 180 (n° 14) avec une cour en dépendante en outre une écurie avec une partie de terrain à la suite d'icelle prise dans la basse cour qui s'étend jusqu'à l'alignement du mur du citoyen Lupcourt.

C'est cette 9e section, adjugée à Nicolas Daucher, marchand miroitier qui formait l'emplacement de la maison n° 14 actuel, c'est-à-dire une partie de l'ancienne église.

Nons remarquons qu'entre la maison de Rheims et l'église, soit en 1767, soit en 1780, soit en 1788, deux maisons sont seulement numérotées 160 et 161 en 1767, et que ces deux maisons ont été divisées en quatre lots portant, pour le n° 16 actuel, le n° 179, pour le 14, le n° 180, et pour les 10 et 12, le n° 181. Le n° 182 ou 8 de nos jours étant alors la propriété du sieur Aubert, marchand de fer, juge consul, etc.

Le meilleur juge et le témoin le plus inconstestable en cette question est, selon nous, le plan inédit des fontaines et des canaux, duquel nous donnons un extrait en ce qui concerne l'emplacement de *l'église des Sœurs Grises.*

Nous avons dit que le graveur Dominique Collin était un habitant de la rue des Dominicains.

M. Louis Lallement indique, dans ses *Maisons historiques*, son adresse au n° 96 de cette rue ; du reste, dans la vue de la place d'Alliance, qu'il a gravée, il est dit qu'elle se vend chez lui, « vis à vis les Dominiquains ».

Le numéro 96 de 1764 correspondait au numéro 45 de nos jours ; il était alors la propriété de Yves Hutet, orfèvre, son beau-père, chez lequel il demeurait et partageait probablement le pot et feu.

Dominique Collin, à la mort de son beau-père, se rendit acquéreur de cette maison sur les héritiers de celuici, le 9 juin 1767.

Son fils, Yves-Dominique Collin, qui dessinait et gravait déjà à l'âge de treize ans, en devint propriétaire à

son tour, comme seul et unique héritier de ses *anciens*. Il la conserva jusqu'au 1er août 1787.

Nous en avons la preuve par le vu des anciens titres de propriété et par une purgation d'hypothèques légales publiée dans le *Journal de la Meurthe*, le 9 août 1834.

La date de cet acte, reçu Bigelot, a une importance capitale. Au dire du biographe Michel, Yves-Dominique Collin serait mort en 1815 ; M. Beaupré le conteste, et, rejetant Michel et Cayon, admet l'opinion de Lionnois, « dont l'ouvrage entier a paru en 1811 ». C'est là un singulier argument ; on nous permettra, pour notre part, de repousser ce témoignage posthume du t. II, p. 494 : « Il (Collin ou Nicole) avoit un fils peintre et graveur qui auroit encore surpassé son père s'il eut vécu ». Comme Lionnois est censé avoir écrit son histoire en 1788 ou jusqu'à cette année, il est étrange que nous trouvions un acte de 1787 signé par Yves-Dominique Collin, alors âgé de 34 ans, juste au moment où Lionnois le fait mourir à une époque indéterminée. Si nous ne savions pas le gâchis dans lequel on a plongé l'œuvre de Lionnois, les pièces et les morceaux dont on l'a déguisée, nous nous demanderions comment il écrivait l'histoire contemporaine. Son ignorant continuateur a confondu le fils de Collin avec le fils de Nicole, mort vers 1760 à la fleur de l'âge, en faisant des armes avec un de ses amis d'enfance.

Ce jeune homme, ainsi que le jeune Villiez (François), qui mourut aussi d'une manière non moins tragique, montraient, de même qu'Yves Dominique Collin, dès leur enfance, des dispositions artistiques qui promettaient

de les voir un jour égaler, sinon surpasser, leurs maîtres.

Nous répéterons maintenant ce que nous avons dit au début de cette simple notice : nous remercions sincèrement M. Constant Lapaix d'avoir reproduit d'une manière si exacte et si précise la modeste gravure qui orne quelquefois *la suite des Mémoires de l'Académie de la ville neuve*. Tous ceux qui s'intéressent aux souvenirs du vieux Nancy, voudront la posséder.

Ch. COURBE.

DONS FAITS AU MUSÉE LORRAIN.

— M. Chassignet, sous-intendant militaire, membre de la Société d'Archéologie, a fait don de deux manuscrits fort précieux, provenant de la riche collection de son oncle, feu M. Gillet :

Valeur des espèces d'or et d'argent en Lorraine depuis le 6 juillet 1698 jusqu'au 1er juin 1715. — Ce travail est sorti inachevé, puisque l'auteur avait mis : *jusqu'à présent*.

Recherches sur la valeur et le poids des monnaies romaines et françaises (extraits d'ouvrages anciens, d'ordonnances et de documents divers).

« Receüil (*sic*) des Edits des monnoies et variations des Espèces d'or et d'argent, leurs augmentations et diminutions arrivées en Lorraine depuis l'entrée de deffunt son altesse royale Leopold premier... »

Pour la commission de rédaction : le Président, H. Lepage.

TABLE DES MATIÈRES.

I. Société d'Archéologie.

Séances.

Mémoires et Variétés.

Chronique.

Nécrologie.

Bibliographie lorraine.

II. Musée lorrain.

Planches.

Nancy, Imp. de G. CRÉPIN-LEBLOND, Grande-Rue, 14.